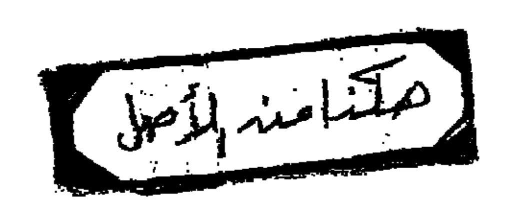


Radio-Télévision / Heures locales

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14874 7 F – DIMANCHE 22 – LUNDI 23 NOVEMBRE 1992 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Un jeu serré

APRÈS que la Commission européenne, qui en a pris connaissance vendredi, eut salué comme satisfaisant le compromis agricole auquel venait de parvenir à Washington ses deux négociateurs, MM. Frans Andriessen et Ray MacSharry, l'attention se retourne vers Paris, devenu désormais le seul obstacle possible à une conclusion à l'amiable de ce long conflit transatlantique, et, par voie de conséquence, de l'Uruguay Round.

Les premières réactions ultra-négatives des dirigeants professionnels français n'ont ni surpris ni ému outre mesure : comment demander à des dirigeants syndicalistes de ne pas parler fort alors que les « politiques » sont les premiers à se livrer à une dangereuse surenchère ? On espère à Bruxelles que le gouvernement et le Parlement français sauront retrouver à temps leur sang-froid pour gérer de manière responsable ce nouvel épisode difficile, mais pas inattendu, de la nécessaire adaptation de l'appareil de production agricole européen.

GRÂCE à une concession politique faite par M. George Bush, l'accord est sensiblement moins déséquilibré que le schéma sur lequel on s'était presque entendu, au début du mois, à Chicago. La Commission de Bruxelles, M. Jacques Delors en tête, pourra plaider, sans être taxée de partialité scandaleuse, que les solutions arrêtées sont compatibles avec la réforme de la politique agricole commune (PAC), autrement dit que les paysans européens n'auront pas à payer deux fois.

Certes, la facture ne sera pas légère, en particulier pour les exportateurs français de blé, hollandais de fromage, irlandais, français, allemands, de viande de bœuf. Mais on ne termine pas une négociation de six ans comme une partie de Monopoly. L'objectif affiché en 1986 à Punta del Este était bien d'assainir les échanges agricoles en mettant fin à la guerre des subventions.

L'accord auquel on parvient est sans doute déséquilibré, les concessions faites par les Américains étant limitées, mais il n'est pas scandaleux comme on a pu un moment le craindre, et il est vrai que, vue de Washington, la PAC pouvait être souvent considérée comme un prédateur redoutable, habile à s'emparer de parts de marché.

LES Français, qui ont joué serré durant les dernières phases des pourparlers, peuvent encore manœuvrer. A Genève, où ils sont en droit de réclamer, aux Américains comme aux nouveaux pays industrialisés, un meilleur accès pour leurs entreprises de services. Mais à Bruxelles aussi, où leur situation de pays le plus exposé à l'accord agricole du GATT leur donne des arguments pour obtenir des compensations, notamment à propos des modalités d'application de la réforme de la PAC. Tout est raisonnable, sauf d'utiliser l'arme suprême, celle du veto, qu'autorise le compromis de Luxembourg. L'effort demandé aux paysans n'est pas d'une ampleur pouvant justifier qu'on fasse appel à cette arme anachronique (le compromis de Luxembourg date de 1966). Nos partenaires ne le comprendraient pas. Pour la plus grande joie des Britanniques, la stratégie définie par le traité de Maastricht se trouverait gravement compromise et notre coopération avec l'Allemagne en péril.

M 0146 - 1123 0 - 7,00 F



Alors que les organisations syndicales mobilisent le monde paysan

La France juge « inacceptable » le compromis agricole de Washington

L'accord conclu à Washington le 19 novembre entre les négociateurs des Etats-Unis et de la CEE sur les produits agricoles a été généralement accueilli avec soulagement des deux côtés de l'Atlantique, où l'on redoutait une guerre commerciale. Cependant la France persiste dans son refus d'un compromis qui aboutirait, selon elle, à aggraver les sacrifices demandés aux agriculteurs dans le cadre de la réforme de la Politique agricole commune. Les organisations paysannes françaises entendent mobiliser leurs troupes – notamment au moment de la discussion au Parlement sur la conduite à tenir à Bruxelles – afin d'inciter le gouvernement à opposer son veto au compromis de Washington. M. Pierre Bérégovoy a fait publier samedi matin par l'Hôtel Matignon une déclaration dans laquelle il juge « ce projet inacceptable » et indique qu' « il ne sera pas accepté ». « Nous avons devant nous une négociation difficile, ajoute-t-il, mais nous avons la force du bon sens. L'Europe ne peut pas réformer la PAC en mai pour la défaire en novembre ».



Isolement

BRUXELLES
(Communautés européennes)

de notre correspondant

« On revient de loin. » Tel est le sentiment le plus fréquemment exprimé à Bruxelles en découvrant les termes de l'accord conclu jeudi 19 novembre, à Washington, par MM. Frans Andriessen et Ray MacSharry, les deux commissaires européens, avec leurs interlocuteurs américains. Ceux-là mêmes qui, au début du mois, dénonçaient comme inacceptable, parce qu'incompatible avec la réforme de la politique agricole commune (PAC), l'offre faite par M. MacSharry (sous la pression de M. John Gummer, ministre anglais de l'agriculture) à M. Edward Madigan, secrétaire américain à l'agriculture, offre que celui-ci avait refusée, conseillent d'accepter le *deal* finalement atteint comme pratiquement *« inespéré »*.

Une réaction en complet décalage avec celles constatées à Paris et qui illustre déjà l'isolement dans lequel risque de se trouver la France si elle persiste à adopter une attitude négative. *« Cet accord ne se fait pas au détriment des paysans européens. Nous consolidons au contraire les résultats de la réforme de la PAC. Nous sommes restés dans les limites de la PAC réformée et nous pourrons le prouver »*, a déclaré M. Andriessen, vendredi, au cours d'une conférence de presse.

On décelait dans ses propos la satisfaction d'avoir mené à son terme, dans des conditions qui ne sont certainement pas indignes, des négociations euro-américaines qui étaient mal parties et le soulagement de voir disparaître la menace d'une guerre commerciale transatlantique.

PHILIPPE LEMAITRE

Lire la suite et les articles de FRANÇOIS GROSRICHARD, SERGE MARTI et LAURENT ZECCHINI pages 14 et 15

Bioéthique : les députés ne veulent pas de retard

Les députés de toutes tendances, associés dans un travail législatif commun visant à définir des règles de bioéthique, souhaitent mener ce travail à son terme avant les élections législatives de mars prochain.

Lire page 7 l'article de GILLES PARIS

La contre-attaque de Mme Georgina Dufoix

A la suite des informations parues dans *le Monde* du 21 novembre et des déclarations faites par l'industriel nantais René Trager au sujet de commissions qu'il aurait touchées pour le compte du ministère des affaires sociales, en 1985 et 1986, sur un appareil de radiologie, Mme Georgina Dufoix, son mari Antoine Dufoix et son ancien directeur de cabinet, M. Michel Gagneux, ont annoncé leur intention de déposer plusieurs plaintes pour diffamation.

page 10

Un entretien avec M. Suleyman Demirel

Le premier ministre turc, revenu depuis un an aux affaires, s'explique sur les réformes démocratiques engagées dans le pays, sur sa position vis-à-vis de la rébellion du PKK dans le Sud-Est et sur le rôle de la Turquie dans le contexte nouveau créé dans la région par l'éclatement de l'URSS.

page 3

HEURES LOCALES

La fragile unité de l'Association des maires de France

Le congrès de l'AMF a mis en lumière les intérêts divergents des communes et les risques de blocage.

La loi Malraux trente ans après

La réhabilitation des secteurs anciens sauvegardés est aujourd'hui en panne.

Saint-Malo : où sont passés les corsaires ?

La sous-préfecture d'Ille-et-Vilaine cherche à retrouver son esprit de conquête.

Avec les informations pratiques, les pages « régions » et « Ile-de-France », les livres, le débat.

Lire pages 19 à 26

CHRONIQUE DES MARCHÉS

■ Devises et or. ■ Marché monétaire. ■ Matières premières. ■ Marché international des capitaux.

page 17

Mme Blandin au « Grand Jury RTL - le Monde »

Mme Marie-Christine Blandin, membre du mouvement des Verts, présidente de la région Nord-Pas-de-Calais, invitée de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL - *le Monde* », dimanche à 18 h 30.

Inde : juges contre castes

La Cour suprême impose de réserver aux « défavorisés » 27 % des postes de fonctionnaires

NEW-DELHI

de notre correspondant

La Cour suprême indienne n'a pas craint de rouvrir la boîte de Pandore. Par un jugement du 16 novembre, elle s'est en effet prononcée en faveur de la réservation aux « basses castes » d'un quota de 27 % des postes à pourvoir dans la fonction publique centrale. Ainsi, à terme, près de la moitié des fonctionnaires de l'Etat devraient être recrutés parmi les couches de la population les plus défavorisées, ou réputées telles.

Ce jugement a déjà relancé le débat, très âpre, sur les conditions d'une amélioration de la situation des Indiens les plus arriérés. Des manifestations hostiles ont lieu dans plusieurs Etats du nord de l'Union. Un étudiant est dans un état critique après avoir tenté de s'immoler par le feu vendredi 20 novembre près de Delhi.

La polémique n'est certes pas neuve. En août 1990, le premier ministre de l'époque, M. V. P. Singh, avait déclenché une violente agitation en se déclarant prêt à appliquer les recommandations énoncées en 1983 par une commission présidée par un magistrat, M. Mandal, qui proposait d'accorder des conditions préférentielles aux aspirants fonctionnaires issus des quelque 3 743 sous-castes *(jatis)* considérées comme *« arriérées »* sur le plan socio-économique.

BRUNO PHILIP

Lire la suite page 6

La fureur de peindre

L'expressionnisme allemand au Musée d'art moderne de la Ville de Paris : une exposition définitive

par Philippe Dagen

Voici une exposition exemplaire, la plus belle peut-être qui ait été consacrée à son sujet hors d'Allemagne – une de ces rares expositions que l'on peut avoir envie de dire définitive. Elle a tout pour séduire et tout pour marquer la mémoire, car elle traite d'une période et de mouvements peu connus et mal montrés à Paris jusqu'ici, révèle des œuvres rares et variées et les dispose sobrement et clairement.

Il faut faire l'éloge des commissaires, qui, sous la direction de Suzanne Pagé, ont su élire des toiles, des sculptures et des gravures de premier ordre, convaincre les prêteurs et concevoir un parcours démonstratif. Il faut célébrer – une fois n'est pas coutume – la mise en espace décidée par Jean-François Bodin, dont l'essentiel mérite est de procéder au moyen d'artifices invisibles.

Il faut enfin, en toute justice, rendre hommage à MM. Aubert, Dastugue, Dondel et Viard. Qui sont-ils ? Rien moins que les architectes qui conçurent, en 1937, l'ancien Musée d'art moderne, des architectes qui bâtirent un monument pour la peinture avec des murs où accrocher les tableaux et des perspectives pour les regarder de loin. L'espace est vaste, la promenade aimablement entrecoupée d'escaliers et de rotondes qui évitent la monotonie d'un parcours uniformément rectiligne.

Lire la suite page 13

Espérances américaines du cinéma français

Tout est une question d'échelle, on l'a constaté au 4e Festival du film français de Sarasota (Floride). Le cinéma français fait ses meilleures recettes à l'étranger en Amérique : 24 millions de dollars pour 1991. Mais il faut rapprocher ce chiffre d'un autre : le chiffre d'affaires du cinéma américain s'élève, lui, à 5 milliards de dollars par an. Au-delà des chiffres nous restons, pour les professionnels de Hollywood, les plus grands « fabricants d'intrigues » du monde.

page 13

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH; Tunisie, 750 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 95 p.; Grèce, 220 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L; Luxembourg, 42 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 2,75 FL; Portugal, 170 ESC; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2.50 $.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde
PUBLICITE
S.A.

Président directeur général :
Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction :
Jacques Guiu, Philippe Dupuis
Isabelle Tsaïdi
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale
de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Imprimerie
du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex
Commission paritaire des journaux
et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et
index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne : gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

DATES

Il y a cent ans

Coubertin propose le retour de l'olympisme

par Jean Durry

« Jubilé. 20 nov. Ville-d'Avray.
Lundi 21. Assaut du stade.
Jeudi 24. Meudon.
Vendredi 25. Sorbonne. »

Voilà, en tout et pour tout, de la main même de Pierre de Coubertin, les traces écrites de la semaine de novembre 1892, et plus précisément de ce vendredi 25, jour où il prononça *une simple phrase, à vrai* dire sans grand effet sur ceux qui l'entendirent, mais, près d'un siècle plus tard, on devait, *par une* construction rétroactive, en faire l'« appel » dont ce sera bientôt le *centenaire.*

Ces quatre lignes et cette unique mention « Sorbonne » figurent sur un document particulièrement précieux. Car, en bon historien, Coubertin avait souvent coutume de fixer noir sur blanc, d'une petite écriture serrée et penchée, ce qu'avaient été ses activités. Ce relevé concernant les années *1891-1893* lui servit probablement d'aide-mémoire pour la préparation des articles publiés en 1907 dans la revue *l'Education physique*, et qu'il devait réunir en chapitres d'un de ses livres essentiels : *Une campagne de vingt et un ans* (1909).

Entre le peu d'importance apparemment attaché, sur ce manuscrit, à cette péripétie, et la date capitale qu'on a voulu en faire dans la saga de l'olympisme moderne, quelle fut la *réalité* ?

C'est dans le numéro 110 daté du 7 mai 1892 de l'hebdomadaire *les Sports athlétiques* qu'il est fait pour la première fois mention d'un *« projet très important soumis très prochainement à l'approbation du Comité de l'Union. Il s'agirait de célébrer, par une série de fêtes, le cinquième anniversaire de* [la] *fondation. »*

Pierre de Coubertin : « Rien dans l'histoire ancienne ne m'avait rendu plus songeur qu'Olympie »

COLLECTION MUSÉE NATIONAL DU SPORT

« Ludus pro patria »

L'Union ? Annoncer un cinquième anniversaire était pour le moins osé. Le 18 janvier 1887, Georges de Saint-Clair, secrétaire général du Racing-Club de France (fondé en 1882), avait, à l'issue d'un déjeuner ponctuant au restaurant Cabassud un « rallye-papier » couru dans les bois de Ville-d'Avray, annoncé le projet d'une *« Union des sociétés françaises de course à pied »* qu'il venait de concevoir avec Jules Marcadet, son homologue du *Stade français* (créé le 13 décembre 1883 au Procope). Lorsque, le 27, ou plus probablement le 29 *novembre 1887*, les statuts en furent adoptés – règlement de course valable pour « toute la France », *prévision de championnats* nationaux effectivement disputés le 29 avril 1888 sur la piste de la Croix-Catelan (100, 400, 1 500 mètres et 110 mètres haies) – et Saint-Clair choisi comme *président*, l'USFCP, à laquelle Marcadet avait donné la fière devise « *Ludus pro patria* », dans le climat d'un pays toujours marqué par la catastrophe de 1870-1871, ne comptait encore que... les deux clubs *précités* auxquels depuis le 1er juillet s'était joint celui des Francs-coureurs.

Le 8 juillet 1890, quand l'Union – devenue celle des Sociétés françaises de sports athlétiques le 18 janvier *1889* sur l'initiative, discutée, de Saint-Clair, qui souhaitait l'étendre au football, à la crosse, au tennis, etc. – tient sa première assemblée générale, rue Saint-Guillaume, à l'Ecole libre des sciences politiques, le paysage n'est plus le même. Au printemps 1888, les précurseurs ont en outre été rejoints par *un homme jeune – né le* 1er janvier 1863, 20, rue Oudinot, à la lisière du faubourg Saint-Germain, de *taille raisonnable* et le regard vif : Pierre de Coubertin. Celui-ci a lancé, le 29 mai 1888, le *Comité pour la propagation des* exercices physiques, avec pour président le prestigieux Jules Simon, *cependant qu'est apparue*, à l'automne, sur l'initiative du publiciste de talent Pascal Grousset, ancien *communard*, la Ligue de l'éducation physique. Coubertin a ensuite organisé un congrès international accroché à l'*Exposition* de 1889.

Face à la Ligue, l'USFSA, consolidée, va sceller son accord avec le *Comité Jules Simon*. *Coubertin* abandonnant bon gré mal gré son idée d'une « union athlétique scolaire » *spécifique*. Il y a *maintenant* 4 clubs et 10 associations scolaires affiliés. Durant l'hiver, pour des raisons personnelles, Saint-Clair s'éloigne brusquement de la scène. Fin 1891, les effectifs passent à 42 (16 et 26). Mais il reste un grand nombre de sceptiques et d'adversaires. *Tandis que les associations* de gymnastique et de tir, soutenues par les pouvoirs publics, ont pris dès 1873 et 1886 *un chemin tout* différent, fait de discipline, de défilés et démonstrations de masse, pour préparer, elles aussi, la revanche.

C'est pourquoi des fêtes du Jubilé *plus* ou moins fictif de l'Union pourraient donner un coup de cymbales efficace. A condition *qu'elles soient* réussies.

Le programme imaginé va effectivement se dérouler fin novembre 1992.

Dix mois avant que ne soit signée l'alliance franco-russe, les Fêtes du cinquième anniversaire de la fondation de l'Union sont placées sous le patronage de M. le président de la République et de Son Altesse *impériale* le grand-duc Wladimir de Russie, membres d'honneur de l'Union. Elles débutent, le dimanche 20, avec un « championnat national » vélocipédique amateur couru sur 50 kilo*mètres* de Ville-d'Avray – restaurant Cabassud, cela va de soi – à Choisy-le-Roi et retour, remporté *en 2 h 6 min 29 s 2/5*, après quatre changements de machine, par un certain Henri Desgrange, loin de se douter que, à *peine* huit ans plus tard, il deviendra le directeur de *l'Auto-Vélo*...

Lundi 21, *à partir de 8 heures* et demie du soir, brillante inauguration de la salle d'armes du Stade *français*, 47, *boulevard des Invalides*.

Jeudi 24 après-midi, 53 concurrents de 9 associations participent, à l'Observatoire de Meudon, où les accueille le grand astronome Janssen, au troisième cross-country interscolaire, et, sur un rude parcours, les potaches de Lakanal l'emportent devant *Janson*.

Dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne

Le vendredi 25 a lieu la séance solennelle dans le grand amphithéâtre, assez sombre, de la vieille Sorbonne. C'est le point culminant de ce que Coubertin annonçait comme un « jubilé de jeunes gens ». Le chef de l'Harmonie de la *Belle Jardinière* déclenche *la Marseillaise*. L'estrade se couvre d'habits noirs. Après l'hymne russe, *trois conférenciers* se succèdent sur les exercices physiques, « Dans l'Antiquité », par Georges Bourdon ; « Au Moyen Age et pendant la Renaissance », par Jules-Jean Jusserand, conseiller d'ambassade, *futur représentant* de la France à Washington et futur auteur de l'excellent *Sports et jeux d'exercice dans l'ancienne France* (1901) ; « Dans le monde moderne », c'est Coubertin, et nous *y reviendrons*. Voici de nouveau l'Harmonie. Et *l'Ode à l'Union*, une quarantaine (!) de strophes d'Eugène Callot. Puis vient l'heure des récompenses du concours littéraire *lancé à l'occasion du jubilé*. Enfin, le directeur de l'enseignement secondaire, Rabier, se lève : *il est chargé par le ministre* de l'instruction publique de décerner les palmes académiques, très applaudies, à Georges de Saint-Clair, le grand absent, et à M. Richefeu, président de la société de la Longue Paume. Et l'on se retire au son de la Belle *Jardinière*.

Le *final* du dimanche 27 novembre se déroule en deux épisodes. Le matin, à partir de 9 h 30, une *réunion interclubs* à la Croix-Catelan donne bien l'idée de ce qu'est alors l'athlétisme, avec ses huit épreuves (courses, poids, longueur, hauteur et perche, gagnée à 2,40 mètres) dotées de quatorze objets d'art. Le soir, dans les salons du restaurant Lemardelay, rue de Richelieu, cinquante et un convives *en trois tables participent* au banquet qui clôt dignement les festivités, font honneur aux quatorze *plats* et *applaudissent* les discours, dont celui de Jules Simon, presque entièrement dédié aux soldats *français alors au* Dahomey.

« Voilà le libre-échange de l'avenir »

Ainsi se terminent dans l'euphorie les fêtes du cinquième anniversaire, *occasion de manifestations* nombreuses à travers le pays.

La pensée de Coubertin avait déjà franchi cette ligne d'horizon. *S'étant voué* avant toute chose, sinon exclusivement, à la réforme de l'éducation, il avait choisi comme levier l'introduction du sport dans les établissements scolaires. Mais ce sport, pour le faire durablement accepter par l'*opinion* et par l'Université, il fallait l'internationaliser. L'émulation chère aux Français ferait le reste. Selon quel schéma ? *« Rien dans l'histoire ancienne ne m'avait rendu plus songeur qu'Olympie. »* Le moment lui semblait venu. C'est pourquoi, dans sa conférence du 25 novembre *1892*...

Mais, au fait, quelle conférence ? On en connaît les circonstances. On sait que le secrétaire général de l'Union évoqua d'abord les trois capitales des exercices physiques dans le monde moderne : Berlin, Stockholm, Londres, d'où sont sortis trois systèmes qui ont ensuite rayonné ; puis qu'il parla des différentes applications que l'on en avait tirées en France, avant de raconter la fondation de l'Union.

Mais, à vrai dire, on en ignore jusqu'à présent, et pour toujours peut-être, le texte qui n'a, semble-t-il, été nulle part reproduit. Seule en demeure la péroraison, reprise par bonheur dans le chapitre X d'*Une campagne de vingt et un ans* : *« Exportons des rameurs, des coureurs, des escrimeurs : voilà le libre-échange de l'avenir et, le jour où il sera introduit dans les mœurs de la vieille Europe, la cause de la paix aura reçu un nouvel et puissant appui. Cela suffit pour encourager votre serviteur à songer maintenant à la seconde partie de son programme. Il espère que vous l'y aiderez comme vous l'avez aidé jusqu'ici, et qu'avec vous il pourra poursuivre et réaliser, sur une base conforme aux conditions de la vie moderne, cette œuvre grandiose et bienfaisante : le rétablissement des Jeux olympiques. »* « *Je m'étais attendu*, commente-t-il en 1907, *à des critiques, à de l'hostilité, mais le projet ne fut pas même relevé.* »

Certes, en 1931, lorsqu'il fait publier par le Bureau international de pédagogie sportive, soit à compte d'auteur, ses *Mémoires olympiques*, il ne peut pas commencer autrement que par le récit de ce *« soir de novembre 1892 »*. Mais comment cacherait-il l'échec radical de cette initiative tombée tristement à plat ? *« Mon exposé, j'avais décidé de le terminer en forme sensationnelle par l'annonce de la résolution de provoquer le prochain rétablissement des Jeux olympiques. Et allez donc ! Naturellement, j'avais tout prévu, hormis ce qui arriva. De l'opposition ? Des protestations, de l'ironie ? Ou même de l'indifférence ? Point du tout. On applaudit, on approuva, on me souhaita un grand succès, mais personne n'avait compris. C'était l'incompréhension totale, absolue qui commençait. Elle devait durer longtemps. »*

Le seul commentaire du chroniqueur anonyme rendant compte dans *les Sports athlétiques* du 3 décembre 1892, l'*organe même* de l'Union et du jubilé, de ce qui s'était passé « à la Sorbonne », ne s'était-il pas borné à la phrase suivante : *« Nous aurons occasion sans doute de reparler de ce grand projet, qui a le tort de nécessiter des années et des millions et l'avantage d'être, comme a dit l'orateur, « une œuvre grandiose et bienfaisante ».*

Mais Coubertin *n'est pas homme* à se décourager si facilement. Il imagine un nouveau congrès, qui devient dans les toutes dernières semaines le « Congrès international pour le rétablissement des Jeux olympiques », et dont – à l'instar *des « Fêtes »* de novembre 1892 – il soigne chaque détail. Du 16 au 23 juin 1894, dans une Sorbonne *rénovée*, le succès couronne, dit-il, *« les dix premières années de ma vie d'homme »*.

« Un état d'esprit »

S'il n'avait bien évidemment pas été le seul à songer à faire renaître les Jeux olympiques, le génie de Coubertin fut de se révéler sans *discussion possible « le seul dont la ténacité et la prescience permirent la mise en place d'une organisation solide, fondée sur des principes lui donnant chance de durer »* : périodicité de quatre ans, variété et caractère moderne des sports, désignation d'un Comité international permanent et indépendant puisque coopté, refus d'un site unique et permanent afin de permettre aux Jeux de pérégriner et de rayonner de par le monde.

Au soir du 23 juin 1894, tout *restait à faire*. On sait ce qu'il en est advenu. Le 6 avril 1895, le roi Georges Ier de Grèce prononçait *sous le ciel d'Athènes* la formule, appelée à devenir rituelle, de l'ouverture des Jeux de la première olympiade de l'ère *moderne*. L'arbre olympique allait cacher la forêt de l'œuvre considérable de Pierre de Coubertin, pédagogue, *historien*, vulgarisateur dans le meilleur sens du terme, journaliste, romancier à l'occasion et quelquefois poète, esthète et humaniste, Coubertin qui demeure, dans son propre pays en particulier, le plus célèbre des inconnus, le plus méconnu des hommes célèbres. Il ne fut pas infaillible, marqué par son milieu d'origine et son temps. Mais il se montra tout à la fois visionnaire et réalisateur (1).

Que penserait-il, un siècle plus tard, de l'évolution des Jeux olympiques, pris dans le maelström de la médiatisation et de l'argent, lui qui s'exprima ainsi dans ses *Lettres olympiques*, courtes épîtres données entre octobre 1918 et avril 1919 à *la Gazette de Lausanne* : *« L'olympisme n'est point un système, c'est un état d'esprit. (...) Il n'appartient ni à une race ni à une époque de s'en attribuer le monopole exclusif. (...) L'olympisme est un renverseur de cloisons. Il réclame l'air et la lumière pour tous. »*

(1) Pour ceux qui souhaitent progresser dans leur connaissance de Coubertin, on rappellera le travail du Comité international Pierre-de-Coubertin (Lausanne), et du Comité français Pierre-de-Coubertin (12, rue du 4-Septembre, 75002 Paris).

► **Jean Durry est directeur du Musée national du Sport.**

ÉTRANGER

« Nous sommes contre la création d'un Etat kurde en Irak du Nord »

nous déclare le premier ministre turc, M. Suleyman Demirel

Le Parlement turc a adopté, mercredi 18 novembre, à Ankara, une loi modifiant le code de procédure pénale, un projet faisant partie du programme de démocratisation de la coalition gouvernementale du premier ministre, M. Suleyman Demirel, au pouvoir depuis un an. La nouvelle loi prévoit la limitation de la durée de garde à vue et permet la présence d'un avocat à toutes les étapes de l'interrogatoire de l'accusé.

Elle limite à vingt-quatre heures au maximum la durée de garde à vue pour les crimes individuels et à quatre jours pour les crimes collectifs. Cette dernière durée peut être prolongée jusqu'à huit jours par décision du juge. Les périodes de garde à vue des crimes du ressort des cours de sûreté de l'Etat seront au maximum de quarante-huit heures pour les crimes individuels et de quinze jours pour les crimes collectifs. Ces périodes pouvant être doublées dans la région d'état d'urgence, qui comprend actuellement treize provinces dans l'est et le sud-est du pays.

Dans un entretien au *Monde*, le premier ministre turc, M. Demirel, précise la position de son gouvernement face aux Kurdes et au pouvoir en place à Bagdad.

ISTANBUL

de notre correspondante

Une rondeur confortable, un visage qui se fond dans un double menton, donnent au premier ministre turc, M. Suleyman Demirel, âgé de soixante-huit ans, un aspect débonnaire qui rassure les foules, en particulier dans les régions rurales de la Turquie. Mais le regard perçant et l'habileté du discours rappellent que M. Demirel, à la tête du gouvernement turc pour la septième fois en vingt-sept ans, après avoir été renversé à deux reprises par un coup d'Etat, est avant tout un politique avisé, toujours soucieux des réactions de son électorat.

Les pays occidentaux attendaient beaucoup du gouvernement de coalition, formé il y a un an par le Parti de la juste voie de M. Demirel et le Parti populiste social-démocrate, qui avait annoncé un vaste programme de réformes démocratiques. Le premier ministre rejette l'idée qu'il ait manqué à ses promesses de réforme. *« Plusieurs ont déjà été acceptées par le Parlement. Celle du code pénal a passé au Parlement. D'autres projets de loi vont venir, dans plusieurs domaines. »*

Malgré une certaine déception, les pays européens continuent de soutenir la Turquie, en raison de son importance stratégique. *« Nous n'avons aucun problème avec le monde occidental. Nos relations sont basées sur des intérêts mutuels et des valeurs universelles, la paix et la sécurité. Nous faisons partie de nombreuses organisations en Europe. Avec la France, nous avons d'excellentes relations, nous coopérons très bien. Les plus grands investisseurs viennent de France »*, déclare M. Demirel.

Depuis la guerre du Golfe et l'exode des Kurdes irakiens, la question kurde a dépassé les frontières et influence aujourd'hui toute la politique régionale de la Turquie. Avec ses voisins, l'Iran et la Syrie, la Turquie a signé des accords de sécurité pour lutter contre les séparatistes du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) : *« Ils nous ont promis de faire quelque chose. Nous allons attendre pendant quelque temps pour voir s'ils tiennent leurs promesses. Dans cette partie du monde, nous vivons tous ensemble. C'est dans leur intérêt »*, affirme M. Demirel.

Des relations ambiguës avec Bagdad

Avec l'Irak, et surtout l'entité kurde au nord du pays, Ankara entretient des relations quelque peu ambiguës. *« Il est très difficile d'annoncer une politique précise. »* explique le premier ministre. *Nous ne sommes pas hostiles à la population du nord de l'Irak ni à ses représentants. Il y a un vide de pouvoir en Irak du Nord. Mais le Nord est toujours une partie de l'Irak. Il est dès lors normal d'avoir des contacts avec le gouvernement de Bagdad. A l'exception de la situation créée par l'occupation du Koweït, nous n'avons aucun problème avec l'Irak. Nous ne sommes pas contre l'Irak, mais le monde civilisé est contre le gouvernement irakien. Les résolutions du Conseil de sécurité nous engagent également. Pour cette raison, nous ne pouvons pas avoir des relations normales avec l'Irak. Nous ne voulons rien faire qui puisse irriter nos amis occidentaux. »*

Ces partenaires occidentaux, qui rejettent les méthodes terroristes utilisées par le PKK, n'ont pas réagi contre l'offensive lancée par les forces turques sur le territoire irakien pour détruire ses installations. Comment la Turquie espère-t-elle garantir la sécurité de ses frontières à long terme ? *« Notre frontière est déjà sûre, à l'exception des zones très montagneuses. De ces endroits, il est possible qu'ils* [les combattants du PKK] *s'infiltrent en Turquie. Nous devons les neutraliser avant qu'ils n'essaient de franchir la frontière. »*

« Ces gens sont nos frères »

Malgré, ou peut-être à cause de sa peur d'un Kurdistan indépendant, la Turquie a développé des contacts réguliers avec les Kurdes irakiens. *« Le peuple de l'Irak du Nord ne doit être soumis à aucune tyrannie, aucune oppression, notamment de la part du gouvernement irakien, comme cela a été le cas en avril 1991 ou à Halabja, où des gaz ont été utilisés »*, déclare M. Demirel, qui laisse entendre que la Turquie pourrait jouer un rôle de protecteur au nord de l'Irak : *« Les gens qui vivent au nord de l'Irak sont les mêmes que ceux qui vivent au sud-est de la Turquie, et dans le Sud-Est, ces gens sont nos concitoyens. Dès lors, si leurs frères vivent au nord de l'Irak, ces gens sont nos frères également. Nous nous intéressons à la population du nord de l'Irak tout comme aux gens de Bulgarie, du Caucase, de la Thrace occidentale* [en Grèce], *parce qu'ils sont d'origine turque, ainsi qu'à ceux de Bosnie-Herzégovine. Nous ne voulons pas les protéger tout seuls, nous voulons le faire avec le monde. Mais si personne ne s'en préoccupe, nous nous en occuperons »*, déclare-t-il. La présence en Turquie des avions de l'opération « Provide Comfort », qui protègent la population kurde irakienne, suscite une vive opposition. Refusant de se prononcer sur la possibilité d'étendre le mandat de la force alliée au-delà du mois de décembre, le premier ministre justifie cependant son déploiement en Turquie. *« Si nous avons la force multinationale, nous ne serons pas seuls au cas où quelque chose arriverait aux gens d'Irak du Nord. Si elle devait s'en aller, je pense qu'elle irait en Syrie ou ailleurs, car je ne crois pas que le monde va retirer la protection qu'il accorde aux Kurdes d'Irak du Nord. Nous pouvons avoir une meilleure collaboration si la force est basée en Turquie. »*

A ceux qui craignent que tout cela ne puisse mener à la création d'un Etat kurde indépendant, M. Demirel répond : *« Ce n'est pas exclu. Nous sommes contre la création d'un Etat kurde indépendant en Irak du Nord. Mais en même temps, nous ne pensons pas que ces gens doivent être abandonnés à leur sort sur la base de la présomption qu'ils seront indépendants un jour. »*

« Les forces turques n'ont jamais tué de civils »

Lorsque l'on mentionne les violations des droits de l'homme, et notamment des rapports récents faisant état d'un usage excessif de la force par les troupes de sécurité turques contre les civils dans le Sud-Est, le premier ministre s'indigne : *« Nos forces, en défendant le sol de leur pays, font leur travail. Lorsque vous avez des affrontements entre deux groupes armés, je ne pense pas que vous puissiez accuser l'un ou l'autre. Ils* [le PKK] *tuent nos soldats, et ils tuent des femmes et des enfants. C'est cela qui est mal. Je ne dis pas que tout est en accord avec les règles humanitaires, mais nos forces de sécurité ont des instructions, elles doivent être très prudentes à l'égard de la population. Les forces de sécurité n'ont jamais tué de civils. »*

La Turquie considère ces accusations de violations des droits de l'homme comme d'autant plus injustifiées qu'elles proviennent, selon elle, des mêmes pays occidentaux qui pratiquent une politique de non-intervention en Bosnie-Herzégovine, malgré les souffrances évidentes de la population bosniaque. La Turquie a beaucoup milité en faveur d'une intervention militaire, mais M. Demirel admet que, seul, le gouvernement d'Ankara est impuissant. *« Si les autres pays, nos partenaires pour la sécurité européenne, ne sont pas prêts à agir, comment pourrions-nous faire quelque chose ? Si une tâche, une responsabilité quelconque est donnée à la Turquie, nous l'exécuterons. Mais je pense que cela doit être coordonné au niveau de la CSCE ou du Conseil de sécurité. »*

La Turquie est en passe de devenir la porte d'entrée vers l'Occident pour les nouvelles Républiques nées des décombres de l'ancienne Union soviétique. Le gouvernement a su exploiter cette opportunité en développant rapidement une collaboration avec ces pays, notamment avec les Républiques musulmanes et turcophones. *« Nous avons accompli beaucoup en un an*, explique M. Demirel. *Si je presse un bouton, ma secrétaire me mettra en contact avec le président Nazarbaev à Alma-Ata. Nous avons un contact téléphonique, nous avons la télévision. Et nous aurons dix mille étudiants venant de ces pays. Six mille d'entre eux sont déjà arrivés en Turquie. »*

La Turquie peut-elle se permettre d'aider financièrement ces pays ? *« Oui, dans une certaine mesure*, répond le premier ministre. *Ces Républiques vont nous rembourser. Nous avons fait quelques dons, mais je crois que la Turquie peut se permettre de faire ces dons. De la nourriture, du blé, du sucre, de l'huile. Les prêts sont remboursables en investissements. Nous donnons des crédits à l'exportation, nos entreprises de construction vont là-bas, y travaillent, puis nous les payons. Ensuite, nous récupérons l'argent de ces pays. »*

Propos recueillis par
NICOLE POPE

Golfe : inquiétante démocratie...

Malgré le retour au parlementarisme au Koweït, la libéralisation des monarchies pétrolières reste lente

MANAMA (BAHREIN)

de notre envoyée spéciale

Mais qu'est-ce que les droits de l'homme ou la liberté de s'exprimer et d'informer ont donc à voir avec l'économie ? Et faut-il absolument en passer par là pour que réussisse le dialogue entre la Communauté européenne et le Conseil de coopération du Golfe (CCG) ? Indigné, le secrétaire général du CCG, M. Abdallah Bichara, ne cherchait pas à dissimuler sa colère devant quelque cinq cents industriels des pays membres de la CEE et de ceux du CCG récemment réunis au Qatar. Au début de l'année, M. Bichara avait été harcelé de questions à ce sujet au Parlement de Strasbourg. *« Les Européens, qui croient que leur culture a valeur universelle*, s'est-il exclamé, *doivent faire un effort pour comprendre celles des autres ! »*

La cause est entendue : la démocratie est donc affaire de culture. Et, pourtant, les faits tendent à donner tort à M. Bichara. D'abord dans son propre pays, le Koweït, doté à nouveau, depuis le mois d'octobre, d'un Parlement librement élu, au sein duquel l'opposition, y compris islamiste, est bien représentée. L'Arabie saoudite comme Bahreïn vont se doter d'un Conseil consultatif, mais..., à Ryad comme à Manama, les membres en seront désignés par le souverain.

Ombres iraniennes

Le sultanat d'Oman a décidé de passer à la vitesse supérieure, et d'assurer une participation populaire minimum à la désignation des membres de son propre Conseil consultatif, jusqu'ici nommés par le sultan. Mais, surtout, même s'il n'est pas membre du CCG, le Yémen, à l'extrémité sud de la péninsule Arabique, à la frontière du royaume saoudien, tente « l'expérience » du pluralisme politique, après avoir réussi, il y a deux ans, à refaire l'unité d'un pays divisé en deux Etats, républicain et tribal au nord, marxiste-léniniste au sud.

Malgré ses limites (*le Monde* du 6 octobre), la démocratie koweïtienne fait peur. A l'Arabie saoudite surtout, le plus grand et le plus puissant des six Etats membres du CCG (1), mais aussi à Bahreïn, où le parlementarisme, institué par la Constitution de 1973, a été suspendu deux ans plus tard par décret de l'Emir.

Aujourd'hui, selon des sources sûres, une partie au moins de la hiérarchie religieuse chiite bahreïnie conteste le projet de créer un conseil consultatif, dont la composition devrait être annoncée, à la mi-décembre, par l'émir, cheikh Issa Ben Salmane Al Khalifa. Elle considère en effet qu'un tel conseil est une régression, réclame des élections et le rétablissement de la vie parlementaire, relayée en cela par les opposants en exil. Ceux-ci, dans un bulletin mensuel, *Bahraïn*, édité à Londres, revendiquent *« les droits des Bahreïnis à jouir de leurs droits constitutionnels »*. Le rideau venait à peine de tomber sur les élections au Koweït, que *Bahreïn* clamait : *« Nous sommes* [nous aussi] *mûrs pour la démocratie. »*

A la décharge des dirigeants de ce petit émirat, satellite de l'Arabie saoudite, des diplomates rappellent que la population bahreïnie est à plus de 70 % composée de chiites, dont une bonne partie d'origine iranienne, qu'en 1982, soit deux ans seulement après l'avènement de la République islamique en Iran, les autorités ont affirmé avoir mis en échec une tentative de renversement du régime soutenue par Téhéran. Ils font surtout valoir que l'Iran a des prétentions historiques sur l'émirat.

Qu'il ait anticipé les vagues que risquait de soulever la démocratisation de la vie politique au Koweït, ou seulement tenté de répondre à une demande intérieure de libéralisation du système politique, le roi Fahd d'Arabie saoudite a promulgué, au mois de mars dernier, une Loi fondamentale ainsi qu'un texte instituant un Conseil consultatif et un troisième sur les provinces. Dans ce pays où *« le Livre de Dieu* (le Coran) *et la Sunna de son prophète »* tiennent lieu de Constitution, ces mesures ont été présentées comme l'expression de la volonté *« d'accroître la participation du peuple au processus de décision »*. En fait, si elles ont le mérite d'institutionnaliser la consultation et de définir noir sur blanc les droits et devoirs de chacun, elles n'en consacrent pas moins l'omnipotence du roi, qui détient seul le pouvoir de décision.

Le cas omanais

Il est vrai que ce dernier est tiraillé entre les intérêts de la famille royale, les exigences des ultra conservateurs et les réclamations des libéraux qui souhaitent « de l'oxygène ». Il est vrai aussi que le « danger » de déstabilisation iranien existe et qu'aujourd'hui, en dépit d'une détente dans les relations entre Ryad et Téhéran, les Saoudiens ne font pas vraiment confiance à l'autre « puissance » de la région du Golfe.

Mais à toujours trouver une explication objective aux carences démocratiques, ne risque-t-on pas de tout justifier ? Sont-ce la « menace » iranienne et les intérêts pétroliers conjugués qui font que les régimes occidentaux ne sont pas très regardants sur l'absence de démocratie dans le Golfe ?

A ce jour, ni Qatar ni les Emirats arabes unis n'ont annoncé de réforme de structure. Il faut dire qu'avec des populations dont l'écrasante majorité est étrangère – 75 % d'immigrés au Qatar et 90 % dans les Emirats, – ces deux Etats ne connaissent pas de véritable contestation politique. C'est que, d'une certaine manière, la population autochtone bénéficie d'une redistribution plus ou moins équitable des richesses, même s'il arrive qu'elle exige une répartition plus égalitaire.

Oman est presque un « cas » à part, sorti il y a un peu plus de vingt ans – mais qu'est-ce que vingt années à l'aune de l'histoire ? – du Moyen Age. C'est, en effet, en 1970, que, par une révolution de palais, le sultan Qabous ben Saïd, qui est toujours au pouvoir, a déposé son père, Saïd ben Taïmour, et ouvert son pays sur la modernité et l'extérieur. Tout était à faire, et les Omanais lui en savent d'autant plus gré que la guérilla dans le Dhofar, au sud-ouest du pays, demeurait une menace pour le sultanat.

Après avoir maté la rébellion en 1972, le sultan a su associer les Dhofaris et d'anciens membres de la rébellion aux responsabilités – c'est le cas par exemple de l'actuel ministre des affaires étrangères. Evoluant lentement mais sûrement, il « réforme » à petits pas. C'est ainsi qu'il a invité, l'an dernier, les différentes régions à désigner elles-mêmes des candidats parmi lesquels il choisirait les membres du Conseil consultatif.

Ce qui est sûr, en tout cas, c'est qu'une certaine soif de libéralisation existe dans la région. Quelque soixante-dix personnalités des six pays membres du CCG se sont constituées, au mois de mai dernier, en un Forum national du Golfe pour réclamer une *« participation populaire effective à la vie politique »*. Et, si la République du Yémen réussit son passage à un parlementarisme pluraliste, les « risques de contamination » augmenteront.

MOUNA NAÏM

(1) Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar.

Avant sa visite en Israël

M. Mitterrand déclare qu'il ne faut pas laisser « le problème palestinien en jachère »

M. François Mitterrand, qui est attendu, mercredi 25 novembre, en visite d'Etat, à Jérusalem, estime, dans un entretien accordé au quotidien *Yedioth Aharonoth*, qu'on ne peut *« pas espérer régler le problème d'Etat à Etat en laissant le problème palestinien en jachère »* (*le Monde* du 21 octobre). Le chef de l'Etat considère comme *« possible »* un accord sur le Golan entre Israël et la Syrie, tout en soulignant que cela ne résoudrait pas tout si Damas ne reconnaît pas l'existence d'Israël. *« Tant qu'on n'aura pas carrément reconnu ce qui a été construit au lendemain de la guerre mondiale, la paix sera instable*, a-t-il ajouté. *Il faut obtenir cette reconnaissance, carrée, simple, sans formule compliquée. »*

M. Mitterrand qui doit passer deux jours en Israël avant de se rendre en Jordanie, a, une fois encore, regretté que la France et l'Europe aient été écartées du processus de paix au Proche-Orient. *« Je n'étais pas sûr que ce processus fût le meilleur. Mais, puisqu'il existe, il est le meilleur, par rapport à tous ceux qui n'ont pas existé. »*

D'autre part, à l'issue d'un petit-déjeuner de travail, vendredi 20 novembre, au palais de l'Elysée, avec son homologue français, le président égyptien, M. Hosni Moubarak, s'est déclaré confiant que le processus de paix au Proche-Orient continue *« en dépit des difficultés »*, car, a-t-il souligné, *« il n'y a pas d'autre voie pour résoudre ce problème que la négociation »*. Les deux chefs d'Etat ont aussi évoqué la question de la Libye, dont plusieurs ressortissants sont soupçonnés d'être impliqués dans les attentats commis contre des avions de la PanAm et d'UTA. On a indiqué, du côté français, que M. Moubarak, qui tente de jouer les bons offices, a dit *« des choses très intéressantes, très importantes »* à M. Mitterrand.

Le secrétaire général de l'ONU a décidé, vendredi, de nommer l'actuel ambassadeur d'Inde aux Nations unies, M. Chinmaya Gharekhan, au poste de représentant spécial de l'ONU aux négociations de paix multilatérales sur le Proche-Orient. Il sera chargé de *« coordonner le rôle des Nations unies dans les groupes de travail sur le contrôle des armements et la sécurité régionale, l'eau, l'environnement, le développement économique et régional et les réfugiés »*.

D'autre part, M. Ahmed Alaoui, ministre d'Etat marocain, a laissé entendre, vendredi, dans un article paru dans *Maroc soir*, qu'à l'initiative de Rabat, un sommet arabe était en préparation. A son avis, cette réunion se justifie afin *« de rétablir la solidarité, l'entente et la coopération nécessaires pour que la nation arabe soit considérée comme un partenaire à part entière, respecté, écouté et considéré »*. – (*AFP, Reuter.*)

AMÉRIQUES

PÉROU : le président Fujimori à la recherche de légitimité

L'opposition boycotte le scrutin pour l'Assemblée constituante

Plus de 11 millions d'électeurs péruviens sont appelés à désigner, dimanche 22 novembre, les 80 membres de l'Assemblée constituante. Environ 1 500 candidats sont inscrits sur 18 listes pour un scrutin boycotté par les principales formations politiques. La liste du parti gouvernemental, Cambio 90, reste en tête des intentions de vote. Le président Alberto Fujimori a laissé entendre qu'il pourrait dissoudre la Constituante si sa formation n'obtenait pas la majorité absolue. Dans ce cas, a-t-il dit, *«le pays serait ingouvernable»*. Auteur d'un série d'attentats qui ont fait une quinzaine de morts mercredi et jeudi, le mouvement maoïste Sentier lumineux a lui aussi appelé au boycottage du scrutin.

LIMA

de notre envoyé spécial

«Les trois années qui ont changé l'histoire» : c'est le titre ronflant d'un long documentaire télévisé à la gloire du gouvernement Fujimori, passant sur toutes les chaînes péruviennes. On y revoit M. Mario Vargas Llosa effondré au soir de l'élection présidentielle de 1990 qu'il a perdue, l'ancien président Alan Garcia crispé face au congrès qui lui réclame des comptes et l'actuel chef de l'Etat radieux et impérial qui inaugure une *«nouvelle ère»*.

C'est un exemple du matraquage publicitaire en faveur de la liste officielle, dirigée par l'ancien ministre de l'énergie, M. Jaime Yoseiyama Tanaka, lui aussi d'origine japonaise et intime du chef de l'Etat. Le favori du président n'a pas jusqu'à présent fait grosse impression mais M. Fujimori a tout fait, surtout depuis l'échec de la tentative de putsch du 13 novembre, pour transformer l'élection de la Constituante en plébiscite. Voter Yoseiyama, c'est voter Fujimori. C'est bien ainsi que l'on perçoit les choses dans les bourgades de la Sierra et dans les bidonvilles de la capitale. L'attachement sentimental au président reste vif, malgré les énormes sacrifices consentis depuis deux ans. L'échec de la conspiration militaire, les risques courus par le président – et très largement magnifiés par ce dernier – devraient donner un nouveau coup de pouce à une popularité en hausse depuis la capture en septembre d'Abimaël Guzman, chef et fondateur du Sentier lumineux. Mais tous les experts ne sont pas d'accord : certains estiment que les explications embrouillées du gouvernement et sa perte de crédibilité face aux militaires pourraient freiner la tendance.

Officiellement, l'élection de la Constituante est le premier pas vers le retour de la démocratie, mise entre parenthèses le 5 avril. Les masses populaires préoccupées par la dégradation constante de leur «niveau de survie» ont manifesté un total manque d'intérêt pour la consultation. Mais le vote est quasiment obligatoire car la carte d'électeur est indispensable dans la vie courante. M. Fujimori a été élu et bien élu en 1990, même s'il a commis nombre d'erreurs ensuite. Journalistes et chroniqueurs courageux ne se gênent pas pour dénoncer son autoritarisme et la campagne leur a offert de multiples motifs d'indignation.

Obstacles pour l'opposition

Au départ, M. Fujimori souhaitait légaliser son coup de force par un référendum. Les pressions de Washington et de Tokyo (principaux bailleurs de fonds du régime) l'ont contraint à renoncer à cette tactique et à évoquer l'élection d'une Assemblée constituante à l'Organisation des Etats américains (OEA), qui a accepté cette proposition le 18 mai aux Bahamas. Mais l'OEA avait aussi posé des conditions qui n'ont pas été respectées. Le dialogue prévu entre le gouvernement et les forces politiques du Congrès dissous a tourné court. Il a été remplacé par un échange de vues entre l'exécutif et des groupes «indépendants». Le gouvernement ne devait pas intervenir dans le débat électoral. Il n'a cessé de le faire. L'OEA s'est inclinée bien que ses représentants à Lima aient, ces derniers jours, dénoncé des *«irrégularités flagrantes»*.

Des obstacles multiples ont été dressés par le pouvoir devant les candidatures d'opposition (il fallait, par exemple, rassembler 100 000 signatures en dix jours pour être inscrit). En conséquence, l'ancienne Gauche unie, qui avait obtenu 30 % des voix en 1985, a été marginalisée. En revanche, Cambio 90 a été systématiquement favorisé et bénéficie d'une place préférentielle sur les bulletins de vote. Les camions de l'armée ont transporté le matériel officiel. M. Fujimori a distribué ordinateurs et vêtements dans tout le pays. Résultat : une campagne morne sans débat d'idées et tronquée. Les principales formations politiques n'ont pas participé. Le Parti communiste, orthodoxe, le PUM (Parti d'unification Mariatikuete, marxiste-léniniste) de M. Javier Diaz-Canseco, l'APRA (Alliance populaire révolutionnaire américaine, social-démocrate), l'Action populaire (libérale, de l'ancien président Belaunde), le mouvement Liberté de M. Vargas Llosa : tous dénoncent ce qu'ils appellent une *«farce»* et prévoient une *«fraude gigantesque avec des ordinateurs manipulés par le pouvoir»*. Seules des formations traditionnelles, le PPC (Parti populaire chrétien, conservateur) se présente, aux côtés de nouveaux rassemblements dirigés par des leaders de la gauche modérée ou des dissidents de l'APRA et du mouvement Liberté. Sans parler d'une demi-douzaine de listes folkloriques. Pas étonnant que le Péruvien moyen paraisse un peu perdu face à ce cocktail bizarre. 40 % des électeurs avouaient encore leur perplexité à la veille du scrutin.

MARCEL NIEDERGANG

OCÉAN INDIEN

COMORES : premières élections législatives depuis l'assassinat du président Ahmed Abdallah

Un archipel toujours en quête d'un équilibre politique

Quelque 239 000 Comoriens sont appelés à élire leurs députés, les dimanche 22 et 29 novembre. Ces élections législatives, les premières depuis l'assassinat, le 26 novembre 1989, du président Ahmed Abdallah, devraient apporter un minimum d'équilibre politique. L'instabilité est telle qu'à la veille du premier tour il se trouve encore des sceptiques pour douter du bon déroulement du scrutin jusqu'à son terme.

MORONI

de notre envoyée spéciale

Les enfants comoriens ne sont plus scolarisés. Parce qu'ils ne sont pas payés, les enseignants ont rendu leur tablier. La rentrée scolaire, prévue en octobre, n'a pas encore eu lieu et les candidats bacheliers attendent l'examen depuis juin. L'un d'eux, inscrit comme candidat libre après avoir raté deux fois son bac, a abandonné la partie : nommé ministre de l'environnement, il ne pouvait pas prendre le risque d'un échec ! Son incompétence fait l'objet de la dernière devinette en vogue à Moroni. Combien y a-t-il de ministres dans le gouvernement comorien ? *«Deux et demi»* répondent les plaisantins, le *«demi»* désignant évidemment ce lycéen.

Presque tous les ministres ont quitté le gouvernement, il y a un mois, afin de pouvoir rejoindre la foule des candidats à la députation : pour quarante-deux sièges, ils sont trois cent vingt-cinq sur les rangs – dont deux se présentant du fond d'une cellule de prison ! N'était la grave crise que connaît le pays, le côté ubuesque de la vie politique comorienne prêterait à sourire.

A deux régimes autoritaires (Ali Soilih, de 1975 à 1978, puis Ahmed Abdallah, de 1978 à 1989) a succédé... le vide. Depuis six mois, la République fédérale islamique des Comores est dirigée à coup d'ordonnances, par un président sans assise politique, dont le comportement tend à donner raison à feu la Cour suprême qui, en août 1991, avait vainement proclamé sa destitution pour incapacité.

M. Saïd Djohar, âgé de soixante-quatorze ans, affiche de bonnes intentions. Comme presque tous les dirigeants du continent africain, il n'a qu'un mot d'ordre : construire la démocratie. Il est vrai qu'aujourd'hui la parole est libre. Mais la méthode du président ne cesse d'étonner. Les gouvernements se sont succédé (six en deux ans), les décrets contradictoires se sont multipliés, le favoritisme l'a emporté.

Le «syndrome Bob Denard»

En dehors d'un entourage que plusieurs de ses fils et gendres ont quitté, M. Djohar est un homme isolé. Ceux qui l'avaient porté au pouvoir, les barons du régime Abdallah, sont en prison ou en fuite. Parvenu à la tête de l'Etat par accident (président de la Cour suprême à la mort d'Ahmed Abdallah, il avait été nommé président par intérim, puis élu trois mois plus tard), il n'a fait que diviser pour mieux régner et paie aujourd'hui cette politique.

Pour preuve, la tentative de coup d'Etat menée, le 26 septembre dernier, par ses anciens amis de l'Udzima, l'ex-parti unique, suivie, à la mi-octobre, d'une rébellion qui a fait une dizaine de morts – un traumatisme pour les pacifiques Comoriens. Quatorze des mutins qui voulaient libérer les deux fils Abdallah, auteurs de la tentative de coup d'Etat (*le Monde* du 28 septembre), sont toujours en cavale. Tout comme M. Mohamed Taki, le challenger de M. Djohar à l'élection présidentielle de mars 1990, qui a disparu après avoir mené un bruyant cortège à travers Moroni, le jour de la tentative de renversement.

Traumatisées par la présence de mercenaires pendant douze ans, les trois îles – la Grande-Comore, Anjouan, Mohéli – sont encore imprégnées du «syndrome Bob Denard». Des rumeurs font régulièrement état du retour de l'un ou l'autre des amis de «Bob», comme on appelle ici celui qui dirigeait la garde présidentielle d'Ahmed Abdallah, aujourd'hui réfugié en Afrique du Sud. Des rumeurs a priori infondées, mais qui trahissent le sentiment général : la stabilité n'est pas revenue pour de bon sur l' «archipel aux parfums», autrefois appelé l'«archipel aux sultans batailleurs», en référence aux mouvementés dix-huitième et dix-neuvième siècles, lorsque les sultans guerroyaient en permanence. *«Le système est toujours féodal*, affirme un étranger installé ici de longue date, *quelques familles se disputent le pouvoir.»*

«Je vote pour mon cousin»

Seuls deux partis, l'Udzima et l'Union nationale pour la démocratie aux Comores (UNDC), créée par M. Taki, ont refusé de prendre part au scrutin de dimanche. Vingt-trois autres formations sont engagées dans la bataille. *«Moi, je vote pour mon cousin !»*, assure une jeune femme qui a la chance de ne pas avoir à choisir parmi plusieurs membres de sa famille. Ce dilemme, apparemment absurde, est très répandu. Dans ce cas, qui privilégier, du gendre ou du beau-frère ? Etant donné le nombre de candidats et la structure familiale, tout électeur a un lien de parenté avec au moins un candidat de sa circonscription. Impossible bien sûr de voter pour un autre...

Ce souci de privilégier la famille n'est pas étranger au président. Le gendre de M. Djohar, M. Mohamed M'Chagama, ancien ministre de l'économie et des finances, puis de l'équipement, démissionnaire pour cause de candidature, vient de jouer pendant huit mois le rôle d'homme fort du pouvoir, tout en étant impliqué, selon l'opposition, dans des scandales financiers – qui éclaboussent aussi M. Djohar. Pas question pour autant de le désavouer : *«Quand vous êtes trop intelligent, il y a toujours des gens qui n'apprécient pas»*, affirme le président pour défendre son gendre. Et d'ajouter, lorsqu'on l'interroge sur le rôle joué par sa famille : *«Si j'avais pu, j'aurais pris tous mes enfants pour m'entourer, parce qu'ils ne me trahiront pas»*

Alors que l'Etat est en faillite, que les fonctionnaires accumulent les arriérés de salaires (trois à cinq mois de retard), que le système scolaire est bloqué, M. Djohar ne nie pas gagner 6,83 millions de francs comoriens – net – par mois (136 000 francs français), soit deux cents fois le salaire d'un instituteur comorien. Il s'en explique : *«Je paie les ordonnances médicales, les mariages, les évacuations sanitaires en France ; tous les vendredis, j'envoie mon chauffeur aux mendiants... Chacun d'entre eux gagne au moins 500 francs* [10 francs français]. » Mais de convenir, un peu plus tard : *«Je sais bien que la démocratie ne s'allie pas avec ces choses-là, mais ce sont des coutumes.»* Comme l'écrit un «journal» d'opposition – simple feuille ronéotée, – *«la démocratie, c'est le genre de régime où l'on peut espérer à haute voix qu'un jour on sera mieux gouverné»*.

MARIE-PIERRE SUBTIL

OCÉANIE

LOIN DES CAPITALES

Ngaruawahia, lieu de renaissance des Maoris

NGARUAWAHIA

de notre envoyée spéciale

TÊTES couronnées, chefs d'État et diplomates sont de plus en plus nombreux à venir rendre hommage à la reine maorie (1) dans le petit village de Ngaruawahia, à une centaine de kilomètres au sud d'Auckland. Les visiteurs sont reçus dans le *marae*, lieu traditionnel de rencontres des Maoris, de débats politiques et de célébrations de naissances, mariages et rites funèbres.

A l'extérieur de la maison de bois sculptée de guerriers tirant la langue, les hommes armés de lances exécutent une danse virile semblable au *haka* des All Blacks avant chaque match de rugby. C'est dans ce même lieu que la reine Elisabeth avait été accueillie en 1953. Cette première visite royale marqua la reconnaissance officielle du «royaume» maori et, selon *The Auckland Star* de l'époque, *«mit fin à cent ans d'hostilités»*.

Avec ses lacs et son fleuve, la vallée fertile du Waikato était, au XIX[e] siècle, l'un des territoires les plus riches de l'île du Nord. Les greniers regorgeaient de blé et les tribus de la région fournissaient Auckland en farine et exportaient en Australie ou en Amérique du Nord. Jusqu'aux guerres de 1863-1864, à la fin desquelles les troupes britanniques victorieuses confisquèrent les terres convoitées par les colonisateurs.

Privée de ses ressources, la tribu tainuie voyait aussi ses lieux sacrés profanés. L'humiliation reste vive dans la mémoire collective, et les Tainuis ne manquent jamais d'évoquer cet épisode de leur histoire encore lourd de conséquences aujourd'hui. Le taux de chômage, trois fois plus élevé chez les Maoris que chez les autres Néo-Zélandais, l'est presque quatre fois plus pour les Tainuis.

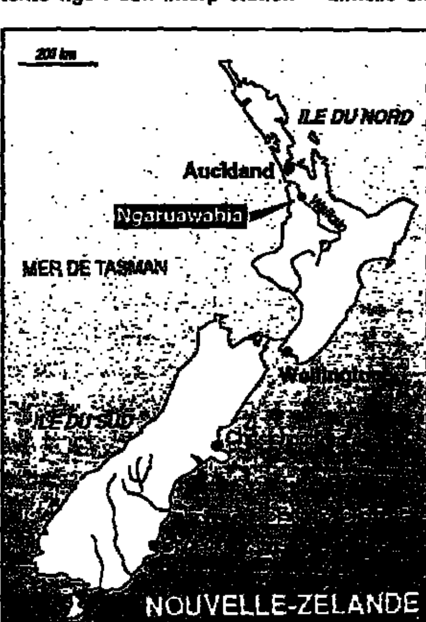
Fondé en 1946 pour gérer les fonds gouvernementaux donnés en compensation aux tribus spoliées, le Tainui Trust Board négocie actuellement avec le gouvernement conservateur la restitution des terres domaniales, soit environ 10 % de ce qui leur appartenait. *«Il serait déraisonnable de demander un dédommagement pour la valeur de toutes les terres confisquées. Cela se chiffrerait en milliards de dollars. Mais nous voulons celles qui sont toujours entre les mains de la Couronne... Nous ne visons pas le propriétaire qui a acheté sa terre en toute bonne foi, bien que la Couronne la lui ait cédée pour pas grand-chose»*, explique M. Hare Puke, président du Board.

Car il vaut mieux ne pas inquiéter les autres Néo-Zélandais, ceux que les Maoris appellent les «Pakehas». Il est déjà assez difficile de convaincre l'opinion que l'histoire étudiée à l'école était biaisée, voire totalement erronée. C'est ce que le ministre de la justice, M. Doug Graham, s'évertuait encore à faire récemment devant les étudiants d'Auckland : *«Les gens de Waikato ne sont pas montés vers le Nord menacer Auckland. Ce sont les troupes britanniques, qui, au nom des colons, ont envahi le Waikato»*. M. Graham a fait son devoir, estime M. Puke : *«Jusqu'ici, la nation pensait que les Maoris n'étaient que des fauteurs de troubles. Il a fallu qu'un ministre, un homme de loi de surcroît, corrigeât les faits pour que l'Histoire révisée soit acceptable par les Pakehas.»*

«Cannibales ou meurtriers»

Pour accélérer les négociations, M. Graham préfère traiter directement avec les chefs des tribus dépossédées : *«Lorsque les faits sont indiscutables, il n'est pas nécessaire que les revendications soient examinées par le tribunal de Waitangi. Autant nous mettre tout de suite au travail»*. Dans les autres cas, le tribunal intervient. Créé en 1975 à l'initiative des travaillistes, il s'efforce de faire appliquer le traité de Waitangi (1840). Resté lettre morte jusqu'alors, celui-ci reconnaissait aux Maoris le droit de préserver leurs terres, forêts et lieux de pêche et garantissait la protection de leur patrimoine (*le Monde* du 12 janvier 1989).

Le traité n'est pas considéré comme un texte figé : son interprétation – difficile en raison des divergences entre les versions anglaise et maorie – continue à alimenter les débats . Il a fallu deux ans au tribunal pour prouver que la langue maorie faisait partie du patrimoine naturel. Depuis 1987, elle est langue officielle et doit être promue par les médias et l'école.



La radio tainuie est l'une des dix-huit stations créées depuis lors. Son directeur, M. Whiti Te Ra Kaihau, parle avec passion de son désir de faire renaître la langue. Comme beaucoup de pionniers, il a commencé en tant que bénévole. Maintenant, les subventions permettent de payer toute l'équipe. *«La langue a été préservée dans les régions reculées. Ailleurs, elle n'est parlée que par les personnes âgées et par les plus jeunes qui l'étudient à l'école (...) Le maori n'est pas ma langue maternelle. J'ai dû faire un effort pour l'apprendre. Cela ne devrait pas être ainsi»*. Son dernier projet ? Lancer une télévision tainuie afin que les programmes maoris ne dépendent plus des chaînes nationales contrôlées par les Pakehas.

M. John Rangiteremauri Heremia parle avec la même chaleur de son engagement à faire revivre sa langue. Il dirige l'une des quatorze écoles primaires où l'enseignement est entièrement dispensé en maori, sauf les deux dernières années, où une place est faite à l'anglais. *«Dans les années 40 ou 50, on pensait que les Maoris devaient être éduqués comme les Pakehas pour avoir des chances de réussir. Mais le système éducatif ne faisait que renforcer notre sentiment d'être des citoyens de seconde classe. Nos héros étaient vus comme des cannibales ou des meurtriers. On nous interdisait de parler notre langue»*, explique-t-il.

Depuis 1981, sept cents jardins d'enfants ou *«nids de langue»* ont été créés en Nouvelle-Zélande. Selon un universitaire d'Auckland, le professeur Ranginui Walker, cette initiative est l'expression la plus concrète de la renaissance maorie. Mais l'immersion dans le bain linguistique doit être poursuivie dans le primaire, faute de quoi *«l'enfant supprime la langue au bout de trois semaines»*. M. Heremia renchérit : *«Le seul moyen de donner aux enfants confiance en eux est de leur transmettre notre culture. L'éducation maorie est la clé de nos problèmes, le moyen de lutte contre le chômage et la délinquance»* .

SYLVIE LEPAGE

(1) Elle n'est reconnue comme reine que par la Confédération des tribus tainuies, mais elle est respectée en tant que chef par tous les Maoris. En tout, les Maoris représentent près de 15 % des 3,4 millions de Néo-Zélandais.

EUROPE

La situation dans l'ex-Yougoslavie

Des « casques bleus » français et britanniques attaqués en Bosnie

Les combats se sont poursuivis, vendredi 20 novembre, sur plusieurs fronts de Bosnie, notamment à Travnik (centre) et Bihac (ouest). Selon des sources militaires croates de Travnik, une alerte générale a *été lancée dans la ville*, objet d'une attaque d'artillerie serbe en début de matinée. Cité historique de Bosnie centrale, résidence des pachas ottomans au dix-huitième siècle, Travnik accueille, outre ses dix mille habitants pour la plupart musulmans, des centaines de réfugiés venant de la région de Jajce conquise par les Serbes fin octobre.

Selon les sources croates, l'attaque de vendredi a fait d'importants dégâts matériels, surtout dans le quartier de Kalibunar, sans faire de victimes.

Des sources croates ont, par ailleurs, signalé des tirs d'artillerie serbe contre la région de Bihac, dans le nord-ouest du pays. Dans cette région, des « casques bleus » français avaient répliqué, jeudi, à une attaque alors qu'ils escortaient un convoi d'aide humanitaire. L'incident s'est produit dans le village de Bosanska-Krupa, lorsque des civils déchargeaient des marchandises. *« Nous travaillons dans des zones de guerre, même si notre tâche est strictement humanitaire ; ce qui arrive n'est pas surprenant, mais c'est décevant »*, a déclaré M. Shannon Boyd, porte-parole de la FORPRONU à Zagreb, à propos de cet incident.

Au total, trois convois ont été déchargés à Bosanska-Krupa, dont les 2 000 habitants n'avaient pas reçu d'aide depuis près de deux mois ; 28 tonnes de vivres ont pu être livrées aux habitants jeudi, a précisé M. Shannon Boyd.

Le même jour, un détachement britannique escortant un convoi de Vitez à Tuzla avait été attaqué sur le chemin du retour sans subir de pertes.

De leur côté, MM. Vance et Owen, qui dirigent la conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, ont achevé une tournée de deux jours dans les zones de Croatie placées sous contrôle de l'ONU sans obtenir des Serbes de ces régions le respect des engagements qu'ils avaient pris, en matière de désarmement de leurs milices notamment.

De retour à Genève, M. Cyrus Vance s'est déclaré opposé à l'idée avancée, cette semaine, par M. Roland Dumas de réunir les ministres des pays participant à la conférence internationale.

M. Dumas avait proposé que les ministres réfléchissent à une *« neutralisation de la Bosnie »*, c'est-à-dire *à son désarmement sous* contrôle international, ce que l'ONU ne parvient pas à obtenir dans les régions de Croatie sous contrôle serbe, où sont déployés des « casques bleus » depuis janvier dernier, et que viennent de visiter MM. Vance et Owen. – *(AFP, Reuter.)*

L'UEO et l'OTAN renforcent le contrôle de l'embargo dans l'Adriatique

L'OTAN et l'Union de l'Europe occidentale (UEO) ont annoncé, vendredi 20 novembre, que, conformément à la résolution adoptée, lundi dernier, par le Conseil de sécurité des Nations unies, elles prendraient les mesures nécessaires au renforcement de l'embargo naval contre la Serbie et le Monténégro.

Des experts de l'UEO et de l'OTAN doivent se réunir, lundi 23 novembre, pour arrêter les *modalités précises. Aux termes du* communiqué, adopté par les ministres de la défense et des affaires étrangères de l'UEO vendredi à Rome, les bâtiments de guerre *occidentaux pourront* arraisonner et inspecter les navires marchands suspects et les détourner de leur destination s'il est avéré qu'ils transportent de la contrebande. De son côté, l'OTAN a précisé, dans un communiqué, que *« tous les navires entrant dans les eaux territoriales de l'ancienne Yougoslavie ou en sortant, seront interceptés pour inspection et vérification de leurs cargaisons et destinations »*.

Sept navires de l'OTAN croisent au large des côtes du Monténégro et, de l'avis du président en exercice de l'UEO, celle-ci devrait avoir un nombre d'unités équivalent, ce qui impliquerait d'affecter deux navires supplémentaires.

L'Allemagne a fait savoir qu'elle ne *pourrait participer directement* à l'arraisonnement de navires ni à aucune action hostile, en raison de sa Constitution. Le destroyer *Hamburg* restera cependant dans la flotte de l'OTAN qui croise dans l'Adriatique, a annoncé le ministre *de la défense, M. Volker Rühe.* Une partie de la presse allemande s'interrogeait, vendredi, sur la mission de ce bâtiment, supposé *« naviguer sans se mouiller »* dans l'Adriatique, écrivait *Die Welt*, et qui focalise actuellement le débat sur la participation de l'armée allemande à des opérations de l'ONU hors de la zone OTAN. Les sociaux-démocrates défendent une conception très restrictive de cette participation, à laquelle M. Volker Rühe parait en l'occurrence avoir fait droit.

Ces mesures prises par l'UEO et l'OTAN n'ont, d'autre part, qu'une portée relative, l'essentiel des violations de l'embargo contre la Serbie et le Monténégro s'effectuant par le Danube ou par voie terrestre.

La Grèce, qui figure parmi les pays accusés de violer l'embargo, a signé, vendredi à Rome, un protocole d'adhésion à l'Union de l'Europe occidentale. Elle sera ainsi le dixième membre de l'UEO, qui a vocation à devenir, aux termes du traité de Maastricht, la composante de défense de l'Union européenne. Cette adhésion de la Grèce doit toutefois être ratifiée par l'ensemble des pays membres. Certains ont indiqué qu'ils attendraient pour ce faire qu'Athènes ait démontré sa volonté de faire respecter les sanctions de l'ONU.

L'amiral Lanxade se prononce contre un engagement militaire

Le chef d'état-major français des armées, l'amiral Jacques Lanxade, se prononce contre une intervention militaire dans l'ex-Yougoslavie, dans un article publié, vendredi 20 novembre, par l'hebdomadaire de la marine *Cols bleus.*

Pour lui, après un séjour en Croatie et en Bosnie, il ne faut *« pas d'intervention militaire qui détruirait notre crédit, fruit d'un long et patient travail avec chacune des communautés, mais une présence permanente à leurs côtés pour inlassablement aider, communiquer et établir un cessez-le-feu solide »*.

« Si elle existe, la solution ne peut venir que des habitants de l'ex-Yougoslavie eux-mêmes », souligne l'amiral Lanxade, en faisant part de la *« haine »* qu'il a rencontrée au cours de son voyage, comme celle de ce Musulman, qui *« ne pense qu'à venger les crimes, pillages et viols commis par les Serbes contre les siens »*. Il conclut : *« Nous sommes les spectateurs, engagés ou non, d'un drame qui nous dépasse. »*

POINT DE VUE

Pour une intervention en Bosnie-Herzégovine

par Gérard Fuchs

DEPUIS maintenant près de dix-huit mois, la guerre fait rage dans l'ex-Yougoslavie. Je suis de ceux qui pensent que, dans le déclenchement de cette guerre – guerre de sécession puis guerre civile, – la responsabilité des Slovènes, et surtout des Croates, égale très largement celle des Serbes. Qui ne voyait qu'après la déclaration d'indépendance de la Slovénie viendraient celle de la Croatie, inacceptable au pouvoir en *place à Belgrade, puis une explosion* majeure en Bosnie-Herzégovine ?

Mais, aujourd'hui, la question de la responsabilité est une question pour les historiens. Aux politiques, il appartient de réagir pour contrecarrer ce qui est devenu, au-delà même de la guerre, l'événement essentiel : la politique de purification ethnique conduite par les autorités serbes, avec trop souvent la complicité de Zagreb. L'objectif de cette politique est clair et inacceptable : éliminer par tous les moyens, de la terreur à l'assassinat collectif, les populations hétérogènes des territoires convoités pour matérialiser le rêve de la Grande Serbie.

Alors que, de cessez-le-feu non respecté en cessez-le-feu non respecté, les forces serbes occupent une part croissante du territoire de la Bosnie-Herzégovine, la communauté internationale se doit de s'engager davantage.

Je propose que le Conseil de sécurité de l'ONU adopte une résolution invitant, d'une part, à un *nouveau cessez-le-feu* et *indiquant* d'autre part, en référence au chapitre VII de la charte, que les forces qui tenteraient de dépasser leurs positions seraient bombardées par *les moyens aériens préalablement* réunis à cette fin.

Je n'ignore pas que ces moyens devront être substantiels, pour deux raisons :

– ils devront pouvoir contrer les forces aériennes de Belgrade, tentées, le cas échéant, d'intervenir à nouveau en Bosnie ;

– ils devront pouvoir assurer la protection des éléments de la FORPRONU en Croatie, qui, équipés seulement d'armes légères, courront le risque de représailles et devront recevoir rapidement des matériels *lourds*.

On peut espérer qu'impressionné par la détermination de l'ONU et le rassemblement des moyens engagés, Milosevic fera respecter le *cessez-le-feu*, y compris par la pression sur ses amis de Bosnie. On ne peut et, dans l'optique de la dissuasion on ne doit pas, écarter l'éventualité du *passage à l'acte. Des vies non* yougoslaves, des vies françaises se trouveront alors en danger. Je le sais. Mais, aujourd'hui comme à la veille de la guerre du Golfe, il *appartient aux politiques* de comparer les risques : le risque d'intervenir contre le risque de ne pas le faire. Ce dernier signifie, pour la Bosnie-Herzégovine, la certitude cet hiver de dizaines de milliers de morts. Il signifie, hors de l'ex-Yougoslavie, l'encouragement à d'autres folies nationalistes dont nous voyons déjà les prémices. Je souhaite que la France, depuis le début en première ligne pour ramener la paix, s'engage dans une initiative de cette sorte.

▶ **Gérard Fuchs est secrétaire national du Parti socialiste, chargé des relations internationales.**

□ **ITALIE : pas d'acheteurs pour les aquarelles de Hitler.** – Vingt aquarelles peintes dans sa jeunesse par Adolf Hitler (*le Monde* du 21 novembre) n'ont pas trouvé acquéreur à la vente aux enchères organisée, vendredi 20 novembre, à Trieste, et le commissaire priseur a dû les retirer de la vente après une offre de moins de cinq minutes. Le prix de départ annoncé, 1 250 000 francs, n'a séduit aucun des quelque deux cents spectateurs de la vente, pour la plupart des journalistes et des curieux. L'Etat italien avait fait savoir qu'il s'opposerait à la sortie du territoire de ces « œuvres d'art ». – *(AFP.)*

ROUMANIE

Nicu Ceausescu est déclaré libérable

Celui qui est resté le plus haï des survivants du « clan Ceausescu » en Roumanie, Nicu, fils cadet de l'ex-dictateur Nicolae, a été déclaré *libérable avant terme, vendredi* 20 novembre, par un tribunal de Bucarest.

Nicu Ceaucescu, qui, à quarante et un ans, souffre d'une cirrhose et ne pèserait plus, selon son avocate, *« que 43 kilos contre 83 auparavant »*, devrait être libéré mardi ou mercredi prochain de son pénitencier de la banlieue sud de Bucarest. Le juge a indiqué avoir tenu compte de son « bon » comportement en prison et de son état de santé. Détenu en milieu hospitalier dès l'été 1990, il avait été porté par ses gardes lors de sa dernière apparition devant le tribunal, l'été dernier.

Selon la justice, il a purgé plus de la moitié d'une peine de cinq ans pour possession illégale d'armes à feu. Une autre inculpation, pour incitation à génocide, est toujours en cours d'instruction. Sa sœur Zoia avait été libérée en août 1990 avec son frère *Valentin*, le dernier membre du « clan » restant en prison étant Nicolae Andruta, le frère de l'ex-dictateur.

Seul des trois enfants Ceausescu à avoir mené une carrière politique, Nicu, devenu chef du parti pour le département de Sibiu, apparaissait comme le dauphin du régime. Il avait été arrêté le 22 décembre 1989, dans une voiture munie de fausses plaques d'immatriculation, aux côtés de sa dernière conquête, une chanteuse. L'armée lui évita alors le lynchage, mais il reçut un coup de couteau à l'abdomen et fut exhibé le soir *même à la télévision.*

Les frasques de Nicu étaient largement connues à Bucarest. Parce qu'elle se refusait à lui, La célèbre gymnaste Nadia Comaneci avait décrit l'enfer créé autour d'elle avant sa fuite du pays. – *(AFP.)*

□ **TCHÉCOSLOVAQUIE : partage de l'agence de presse fédérale.** – L'agence de presse tchécoslovaque CSTK a cessé d'exister, vendredi 20 novembre, partagée entre l'agence tchèque CTK et l'agence slovaque TK-SR, cette dernière – créée en avril – recevant un tiers *des biens à l'étranger* et des subventions fédérales. – *(AFP.)*

BULGARIE

M. Dimitrov échoue à former un gouvernement

Le Parlement bulgare a refusé, vendredi 20 novembre, la confiance au premier ministre sortant, M. Filip Dimitrov, chargé par le président de former un nouveau gouvernement, ce qui semble mener à des élections anticipées, selon les milieux politiques de Sofia.

Lors d'une consultation à bulletin secret, M. Dimitrov, juriste de trente-sept ans soutenu seulement par son propre mouvement, l'Union des forces démocratiques (UFD, anti-communiste), n'a recueilli que 104 voix, ses opposants en réunissant 124. Un an après son arrivée au pouvoir, le gouvernement minoritaire de M. Dimitrov avait été renversé le 28 octobre après que le parti de la minorité turque – Mouvement pour les droits et libertés (MDL) –, qui le soutenait, eut associé ses voix à celles de l'opposition socialiste (PSB, ex-communiste). Le MDL a ensuite refusé de former un gouvernement de coalition avec l'UFD et M. Dimitrov a tenté de présenter un gouvernement avec les mêmes personnes aux postes clés, pour poursuivre sa politique économique d'austérité et d'anti-communisme radical.

Selon la Constitution, le président Jelio Jelev doit charger la deuxième force parlementaire, le PSB, de former un gouvernement, ce qu'ils n'ont, normalement, aucune chance de réussir. Si le MDL en est chargé, il proposera, a-t-il fait savoir, à l'UFD de former *« un gouvernement de coalition conduit par un représentant de l'UFD »*. Si aucune force parlementaire n'arrive à former un gouvernement, le président doit nommer un gouvernement d'experts pour préparer des élections anticipées en 1993. – *(AFP.)*

TADJIKISTAN

La seconde démission de Rahmon Nabiev

MOSCOU

de notre correspondant

Les plus belles carrières ont une fin. Rahmon Nabiev, prototype du potentat communiste d'Asie centrale et spécialiste incontesté des retours au pouvoir miraculeux, n'a pas retrouvé son fauteuil présidentiel au Tadjikistan.

La série de succès militaires et politiques remportés ces dernières semaines par ses amis du Sud (Kouliab) et du Nord (Khodjent) l'avaient rempli d'espoir, mais ces mêmes amis ont visiblement jugé qu'il avait fait son temps. Les députés du Parlement tadjik, après avoir écouté un interminable discours de l'ex-premier secrétaire de l'époque Brejnev, ont entériné à l'unanimité son offre de démission, alors qu'il aurait de toute évidence souhaité qu'ils la refusent.

Au moins ce personnage au physique gras, souvent jugé trop mou par ses partisans eux-mêmes, mais qui avait largement contribué à mettre son pays à feu et à sang, n'aura-t-il pas tout perdu. D'abord, les députés, qui eux aussi « datent » pour la plupart de l'époque soviétique, ont décidé que sa première démission, concédée en septembre dernier sous la pression des islamo-démocrates, était nulle et non avenue (seule la « seconde » compte donc). Ensuite, ils lui ont laissé son salaire, son appartement, sa datcha et divers privilèges propres à adoucir sa retraite. Enfin, M. Nabiev est en droit de se dire que ses ennemis démocrates et islamistes ont perdu encore plus que lui.

Par la même occasion, les députés tadjiks ont confirmé à son poste de premier ministre M. Abdulmalik Abdulladjanov, qui occupait les mêmes fonctions alors que la coalition démocratico-islamique était « au pouvoir » à Douchanbe. Cette confirmation pourrait apparaître comme la réalisation d'un compromis entre les deux camps, à cela près que M. Abdulladjanov n'est nullement lui-même un ami des démocrates ou des islamistes.

Cet homme, qu'on dit trempé jusqu'au cou dans les bonnes affaires, représente plutôt la région industrielle et développée de Khodjent (ex-Leninabad), où se tenait cette session du Parlement, et sa présence à la tête d'un gouvernement qui reste à constituer est donc plutôt une manière de réaliser un équilibre avec le Kouliab, bastion méridional des partisans de l'ancien système, et d'où vient le nouveau président du Parlement, M. Ali Rahmanov.

JAN KRAUZE

□ **TURKMÉNISTAN : arrestation d'opposants.** – Au moins dix personnes, dont quatre membres du mouvement d'opposition turkmène Agzybirlik, *ont été interpellées fin* octobre et certaines emprisonnées *« pour contacts avec des étrangers »* ou pour avoir *« tenu des réunions lors de la fête nationale »*, selon Helsinki Watch, organisation non-gouvernementale basée aux Etats-Unis. – *(AFP.)*

EUROPE

GRANDE-BRETAGNE : l'incendie dans la résidence royale

La plupart des trésors du château de Windsor ont pu être sauvés

Les pompiers et *une armée* de bénévoles se sont battus pendant plusieurs heures, vendredi après-midi 20 novembre, pour empêcher l'incendie au château de Windsor – *qui a ravagé le Royal Banqueting* Hall – de détruire les trésors nationaux des appartements d'Etat.

Des colonnes de fumée jaune et noire s'élevaient au-dessus des murs gris du château tandis que plus de 300 pompiers luttaient contre le sinistre. Samedi matin, alors que l'incendie semblait circonscrit, on observait la persistance de quelques foyers. Les pompiers étaient venus de toute la région, notamment de Londres, située à 50 kilomètres de Windsor, avec 34 véhicules, aidés par les soldats d'une garnison voisine.

Le prince Andrew, duc d'York, qui était dans les écuries du château quand l'incendie a éclaté dans une autre aile, s'est dit *« stupéfait de la rapidité avec laquelle le feu s'est propagé »*. Toute la journée, il a participé aux secours et aux chaînes qui ont mis en sécurité un maximum d'objets d'art, de tableaux et de livres précieux.

Le feu a éclaté, en l'absence de la famille royale, vers 12 h 40 dans une aile au nord-est de l'immense château. Il a rapidement gagné le Royal Banqueting Hall, et, attisé par un vent assez fort, s'est étendu au nord et au sud. Le Royal Banqueting Hall, construit en 1842 par la reine Victoria, a été ravagé, son plafond lambrissé et voûté s'est effondré, tout comme la table de banquet, longue de 50 mètres. Quatre pièces des appartements d'Etat ont également été endommagées de manière irréparable.

Dans un coin du Quadrangle, les employés transportaient les meubles et objets précieux des pièces menacées par le brasier, avant l'arrivée de camionnettes qui emportaient les candélabres dorés et les tables de bois incrustées pour les mettre en sécurité. Sur la pelouse centrale, des tapis de cérémonie gisaient encore, enroulés dans du plastique.

La reine bouleversée

Sur la terrasse nord du Quadrangle, des dizaines de pompiers dirigeaient leurs lances vers le cœur de l'incendie. Les flammes léchaient l'extérieur noirci des fenêtres. La chaleur était si intense que des vitres éclataient et que des cadres de fenêtres fondaient.

Le château abrite quelques-uns des plus grands trésors artistiques et architecturaux du royaume, comme la chapelle St-George où se déroule la cérémonie de l'ordre de la Jarretière, l'ordre le plus haut de la chevalerie anglaise. Y sont accrochés des Léonard de Vinci, Holbein, Gainsborough, Canaletto.

Le sinistre a été provoqué par un court-cicuit dans le système électrique. La reine Elizabeth II, qui passe de nombreux week-ends et toute la semaine d'Ascot à Windsor, s'est rendue sur les lieux et a été *« bouleversée »*, selon un porte-parole. – *(AFP.)*

De Guillaume le Conquérant à la reine Victoria

Il est immense, uniformément gris, plus cher que tout au cœur de la reine, et il flambe. Le château de Windsor, construit au cours des siècles par tous les souverains britanniques, de Guillaume le Conquérant à la reine Victoria en passant par Edouard III et George IV, recèle d'immenses trésors, et l'on tremble pour eux. On sait déjà que le grand salon de réception, qui contenait des tapisseries des Gobelins de la fin du dix-huitième siècle représentant l'histoire de Jason et de Médée a perdu son splendide plafond à caissons.

Il ne reste plus qu'à espérer que les Holbein, Rubens, Clouet, Dürer, Rembrandt, Memling, Van Dyck du salon du roi aient été épargnés, de même que les Canaletto du salon de la reine, tout comme le bouclier d'acier damasquiné, incrusté d'or et d'argent, offert par François Ier à Henry VIII, qui se trouve dans la salle des gardes.

Le feu croit-on, a pris du côté de la chapelle Saint-Georges, bâtie en 1477, où flottaient les bannières des chevaliers de l'ordre de la Jarretière, dont l'institution remonte à 1348. Il serait à craindre, alors, que ne soit parti en fumée le cloître en fer à cheval, construction en bois et en brique, tout comme la tour qui se dresse derrière le cloître, baptisée, ironiquement, « Curfew Tower », la « tour du couvre-feu ».

ESPAGNE : le financement occulte du PSOE

L'obstination d'un juge embarrasse les socialistes

MADRID

de notre correspondant

De pareilles choses ne s'étaient pas encore produites en Espagne. On n'avait jamais vu un magistrat se rendre au siège de la Banque d'Espagne pour saisir des documents puis, une semaine plus tard, le mercredi 18 novembre, envoyer son greffier procéder à une perquisition dans les locaux d'un parti politique.

Deux inédits qui ne manquent pas de piquant, surtout lorsque le parti en question est le PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol) et que le magistrat instruit une affaire de fausses factures sur le financement occulte de cette formation : l'affaire Filesa. L'Espagne a, elle aussi, son « Van Ruymbeke », un juge de soixante-trois ans, M. Marino Barbero, qui s'efforce de déjouer les chausse-trappes placées par les socialistes au pouvoir pour l'empêcher de creuser son dossier.

Cette bataille a donc déjà fait reculer deux frontières et risque de bousculer d'autres interdits. Quand le secrétaire à l'organisation du PSOE, M. José Maria Benegas, et le responsable des finances, M. Francisco Fernandez Marugan, ont vu arriver le greffier accompagné de trois experts et d'un policier, ils ont été quelque peu surpris de se voir réclamer *« la comptabilité et autres documents commerciaux présentant de l'intérêt pour l'instruction »* du « cas » Filesa. La perquisition a duré sept heures.

« La vérité historique »

Le juge a finalement eu le dernier mot dans cette passe d'armes avec les dirigeants socialistes qui, à deux reprises, avaient refusé de remettre les pièces comptables au motif que le PSOE n'était pas une société commerciale et n'était donc pas soumis à tenir des registres comptables. De toute façon, avait rétorqué la direction du parti, tout se trouve déjà à la Cour des comptes, qui s'est déjà prononcée sur ce dossier.

En juin dernier en effet, la Cour des comptes avait estimé qu'il n'y avait pas eu d'irrégularités dans le financement du PSOE au cours des années 1988 et 1989 ni dans les relations de ce parti avec les sociétés Filesa, Malesa et Time Export, pour ne citer que les plus importantes. La décision avait suscité les railleries et les ricanements car cette juridiction n'avait travaillé que sur les documents que le PSOE avait bien voulu lui fournir.

Le député socialiste Carlos Navarro et le sénateur du même parti Josep Maria Sala ont été convoqués au début du mois de novembre par le juge. Mais le PSOE a décidé de se battre contre autant d'insistance, estimant que certains actes de l'instruction sont contraires au droit et que la façon d'agir du juge est peu orthodoxe. En privé, les socialistes accusent M. Marino Barbero de n'être pas un authentique magistrat mais un professeur de droit pénal peu familier du processus judiciaire. Ils laissent entendre également que c'est un égotiste à la recherche de notoriété.

Qui l'emportera dans ce bras de fer entre le pouvoir et un juge déterminé à aller jusqu'au bout ? L'examen de l'affaire Filesa par la Cour des comptes avait déjà été considérablement retardé par des difficultés politiques de renouvellement de la composition de cette instance. Aujourd'hui, le PSOE multiplie les entraves.

Le scandale provoqué par les révélations sur le présumé financement occulte du PSOE a déjà contraint à la démission de son poste de coordinateur financier du groupe parlementaire socialiste M. Carlos Navarro, ainsi que le responsable des finances de cette formation, M. Guillermo Galeote. Le juge estime, en revanche, qu'il n'enquête pas sur le financement irrégulier d'un parti mais sur des fraudes fiscales, des malversations, des faux en écriture. M. Marino Barbero veut, comme il l'a dit, *« la vérité historique »*.

MICHEL BOLE-RICHARD

SUISSE : deux semaines avant le référendum

Le « non » à l'Espace économique européen gagne du terrain dans les sondages

BERNE

de notre correspondant

A deux semaines du référendum du 6 décembre sur l'entrée de la Suisse dans l'Espace économique européen (EEE), les adversaires de la ratification de ce traité continuent de marquer des points. Selon un sondage publié vendredi 20 novembre, le camp du « non » recueillerait 41,1 % des intentions de vote, celui du « oui » 38 %, tandis que 17,2 % des personnes interrogées se déclarent encore indécises.

Ce sondage a fait apparaître un élargissement du fossé entre les opinions exprimées par les Alémaniques germanophones (opposés à l'EEE à 47,6 %) et celles des Romands francophones (favorables au traité à 57,1 %).

Par rapport à la semaine précédente, le « oui » recule de 0,9 %, et le canton de Zurich – le plus peuplé du pays – bascule dans le camp du « non ». Dans les régions de langue allemande, seuls les deux demi-cantons de Bâle se prononcent pour l'EEE. En Suisse française, le Valais paraît encore hésiter entre le « oui » et le « non ». A commencer par le gouvernement, les partisans du « oui », qui regroupent les grands partis et les principales organisations économiques, mettent les bouchées doubles pour tenter de renverser la tendance.

L'importance de l'enjeu a été mise en lumière par six des sept membres du Conseil fédéral qui viennent de participer à des débats télévisés. Comme l'a rappelé le président de la Confédération, M. René Felber : *« La Suisse fait partie de l'Europe par sa culture, son histoire et parce qu'elle partage avec elle les mêmes valeurs. »*

Démarche exceptionnelle, dix anciens membres du gouvernement ont lancé un appel à voter « oui », *« constatant avec souci que l'entrée de la Suisse dans l'EEE est visiblement menacée »*. De son côté, l'Institut universitaire de recherches économiques appliquées de Saint-Gall a mis les Suisses en garde contre les méfaits qu'aurait sur l'économie du pays le refus du traité de l'EEE consacrant la création, au 1er janvier prochain, d'un grand marché entre les Douze de la CEE et les Sept de l'AELE. Se fondant sur une enquête, il prévoit, en cas de victoire du « non », une montée rapide du chômage à 7 %, soit le double du taux actuel.

JEAN-CLAUDE BUHRER

ASIE

TIMOR-ORIENTAL

L'armée indonésienne a arrêté le chef du FRETILIN

M. José Xanana Gusmao, chef du Front de libération du Timor-Oriental (Fretilin) depuis la fin des années 70, a été arrêté vendredi 20 novembre par des soldats indonésiens. Il est en train d'être interrogé par l'armée, a annoncé Djakarta.

Le FRETILIN lutte depuis seize ans contre l'occupation puis l'annexion par l'Indonésie de cette ancienne colonie portugaise, peuplée de 750 000 habitants. M. Gusmao, qui est âgé de quarante-six ans, a été arrêté à Dili, la capitale du territoire. Il avait repoussé tous les appels à la reddition ou à la négociation que lui lançait périodiquement Djakarta.

M. Gusmao est respecté par nombre de ses adversaires indonésiens eux-mêmes pour son obstination dans la défense d'une cause aujourd'hui un peu oubliée. Le gouverneur du territoire, M. Osorio Soares, qui l'a connu à l'école, est allé lui serrer la main en prison, a assuré l'agence de presse indonésienne Antara. Fils d'un modeste instituteur, autodidacte devenu journaliste, écrivain et poète, M. Gusmao incarnait la résistance à l'assimilation indonésienne, en dépit des revers militaires du FRETILIN.

Au début de l'année, les autorités avaient déjà arrêté M. José Da Costa, responsable du Falentil, bras armé des indépendantistes. Les autres dirigeants du mouvement vivent en exil en Australie ou au Portugal. Le Front est réduit, depuis 1989, à quelques centaines de guérilleros mal armés, se cachant dans les montagnes du centre du Timor-Oriental.

Le président de la République portugaise, M. Mario Soares, a lancé un appel pour la libération de M. Gusmao, et exigé qu'il soit *« traité avec humanité et respect »*. Le mouvement de défense des droits de l'homme indonésien Tapol a aussi demandé la libération du chef du FRETILIN. – *(AFP.)*

Inde : juges contre castes

Suite de la première page

Les « basses castes » auraient bénéficié d'une sélection séparée dans les concours.

Mais, dès l'annonce de la décision de M. Singh, de nombreux étudiants de *« hautes castes »* ont commencé de défiler dans les rues de la capitale. L'un d'entre eux, Rajiv Goswami, s'immola par le feu devant des photographes. Plusieurs dizaines de ses camarades l'imitèrent ailleurs en Inde. Aussi la Cour suprême fut-elle chargée d'examiner si les recommandations de la « commission Mandal » étaient compatibles avec la Constitution.

C'est aujourd'hui chose faite. Mais le jugement, acquis par cinq voix contre quatre, provoque à nouveau la colère : depuis le début de la semaine, des groupes de jeunes gens ont attaqué des autobus et des trains, et semé le désordre dans quatre ou cinq grands Etats du nord de l'Inde – tous tenus, au demeurant, par des opposants au Parti du Congrès au pouvoir à New-Delhi.

Les revendications de ces étudiants sont simples. Dans un pays où la fonction publique est encore considérée par de nombreuses familles comme un travail noble, et qui en toute certitude fournit au moins 20 millions d'emplois alors que le chômage est endémique, les membres des hautes castes craignent d'être désavantagés par le système des quotas. *« On devrait choisir les gens pour leurs mérites, et non en raison de leur caste »*, répètent-ils. Et de rappeler que *« les castes ont été légalement supprimées »* en Inde après l'indépendance en 1948.

Déséquilibre entre l'élite et la majorité

Le contexte est complexe. Les *« castes arriérés » (backward castes*, ou *BCs*, selon la terminologie locale de langue anglaise) représentent 43,7 % de la population. Or, en dépit de l'évolution des mœurs, notamment en milieu urbain, l'administration, le corps enseignant, la médecine publique, la recherche, etc., sont encore largement des fiefs des *« hautes castes » (upper castes)* – et ce alors que seuls 17 % des Indiens en font officiellement partie. Le déséquilibre est ainsi patent entre l'élite et la majorité.

Le problème est rendu explosif par le fait qu'il convient d'ajouter aux quotas *(reservations)* désormais prévus en faveur des « basses castes » (1) ceux déjà accordés, aux termes de la Constitution, aux « intouchables » *(harijans)* et aux « tribaux » *(adivasis)*, soit 22,5 % des emplois publics et des places dans les universités.

En fait, c'est contre l'accumulation des quotas que les étudiants se révoltent : près de la moitié des postes de fonctionnaires du gouvernement central seront bientôt alloués aux « basses castes ». Cette perspective alimente, bien entendu, le ressentiment des castes supérieures, qui redoutent – à tort ou à raison – d'être laissées pour compte par une « révolution sociale » qui remplacerait une injustice par une autre...

Car les « basses castes » ont beau être au plancher de la hiérarchie socio-religieuse, leur niveau de vie n'est pas forcément le pire – notamment depuis que la « révolution verte » des années 50, 60 et 70 a enrichi nombre de sous-castes paysannes. A l'inverse, de nombreux brahmanes, membres de la caste la plus « pure », sont parfois bien plus pauvres que d'autres Indiens.

Une hiérarchie confuse

Une question se pose alors : lorsque le niveau de vie ne s'identifie pas au statut social, quel critère faut-il retenir pour compenser les injustices du système ? *« Il n'est pas acceptable qu'un individu gagnant des milliers de roupies (...) puisse profiter des avantages accordés aux basses castes, même s'il en fait socialement partie*, affirme en tout cas le magistrat Kuldip Singh. *De nos jours, la richesse confère à l'individu un statut en soi. »*

La décision de la Cour suprême n'a cependant retenu que la caste comme référence. Elle a, certes, estimé que le « dessus du panier » des basses castes ne pourrait pas bénéficier des quotas. Mais elle a rejeté la proposition faite par l'actuel premier ministre, M. Narasimha Rao, lors de son arrivée au pouvoir en 1991, d'accorder 10 % des postes aux *« plus pauvres des gens de haute caste »*...

Comment les juristes s'en tireront-ils de cette hiérarchie confuse des castes, véritable jungle où les Indiens, pourtant attentifs sur le sujet, se perdent eux-mêmes ? Pour l'heure, on estime à New-Delhi que le jugement de la Cour suprême ne devrait pas déclencher une agitation comparable à celle de 1990, qui avait précipité la chute de M. V. P. Singh. Quoi qu'il en soit, le leader du Janata Dal, un parti aujourd'hui en plein désarroi, exulte de voir que la Cour lui a finalement donné raison.

Quant au gouvernement, il a cinq années pour appliquer cette décision. Qu'en adviendra-t-il ? *« Ni Indira Gandhi ni son fils Rajiv n'ont eu le courage d'appliquer les quotas, par peur de la réaction des hautes castes »*, remarquait sombrement, le 19 novembre, l'éditorialiste du quotidien *The Pioneer*. Et de conclure de façon pessimiste : *« La société indienne reste aussi inégalitaire qu'elle l'était avant l'indépendance de 1947. »*

BRUNO PHILIP

(1) Les castes arriérées sont généralement désignées comme *« autres basses castes » (OBCs, other backward castes)*, car elles sont tout en bas du système classique hindou, du fait que les intouchables, les tribaux et les minorités religieuses (musulmans, chrétiens, etc.) sont considérés comme des « hors castes ».

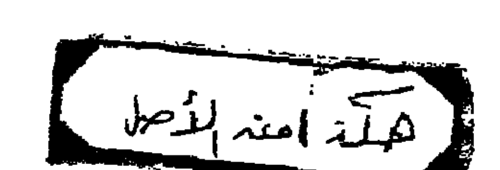
EN BREF

□ **ALGÉRIE : assassinat de deux policiers.** – Deux policiers ont été assassinés, dans la nuit du jeudi 19 au vendredi 20 novembre, à Aïn Defla, à 160 kilomètres à l'ouest d'Alger. Ils faisaient une ronde dans le centre-ville quand ils ont été pris sous le feu d'armes automatiques provenant d'une camionnette en stationnement. Les agresseurs ont réussi à prendre la fuite. – *(AFP.)*

□ **ÉTATS-UNIS : exécution d'un condamné à mort au Texas** – Condamné à la peine capitale pour le meurtre d'un commerçant lors d'un hold-up en 1979, Jeffrey Lee Griffin, âgé de trente-sept ans, a été exécuté, jeudi 19 novembre, à Huntsville (Texas). C'est le cinquante-troisième condamné à mort exécuté au Texas et le cent quatre-vingt-cinquième aux Etats-Unis depuis que la Cour suprême a autorisé, en 1976, le rétablissement de la peine capitale. – *(AFP.)*

□ **PAKISTAN : nouvelles arrestations.** – Environ 300 opposants au gouvernement conservateur islamiste modéré de M. Nawaz Sharif ont été arrêtée vendredi 20 novembre dans la province de la Frontière du Nord-Ouest (NWFP). Mme Benazir Bhutto, chef du PPP, principal parti de l'opposition pakistanaise, avait annoncé son intention de participer ce jour-là à un meeting à Peshawar, capitale de la NWFP. Les autorités lui ont interdit de quitter Karachi, son fief politique et domicile. Des milliers d'interpellations ont eu lieu les jours précédents pour empêcher une *« longue marche »* convoqué par Mme Bhutto pour obtenir de nouvelles élections. Le chef du PPP a annoncé son intention de poursuivre sa campagne. – *(UPI.)*

□ **SURINAM : le chef de l'armée a présenté sa démission.** – Auteur de deux coups d'Etat en 1980 et 1990, le chef de l'armée surinamienne et « homme fort » du pays, le commandant Desi Bouterse, a présenté sa démission, vendredi 20 novembre. Régulièrement soupçonné – aux Etats-Unis notamment – d'être impliqué dans des affaires de drogue, le commandant Bouterse s'est récemment de nouveau opposé au gouvernement, pour avoir autorisé la commémoration de l'assassinat par l'armée de quinze opposants politiques en décembre 1982. Le Surinam est gouverné par des civils depuis l'élection, en, mai 1991, du président Ronald Venetiaan. – *(Reuter, AFP.)*



POLITIQUE

A l'Assemblée nationale

Les députés souhaitent que les textes sur la bioéthique soient adoptés avant la fin de la législature

Les députés ont continué, vendredi 20 novembre, l'examen des trois projets de loi relatifs à la bioéthique. Ils ont commencé l'étude des articles du premier texte concernant le statut du corps humain, après avoir souhaité, à l'unanimité, que le Parlement puisse adopter définitivement ce dispositif législatif avant la fin de la présente législature, en mars prochain.

Il est des consensus de renoncement, atones et complaisants. Il est aussi des rapprochements énergiques, dérangeants et ambitieux. A l'Assemblée nationale, vendredi, les seconds l'ont emporté sur les premiers. Le signal a été donné par Mme Yvette Roudy (PS, Calvados) qui s'inquiétait de la lenteur des débats. *« Tout se passe*, a assuré la présidente de la commission spéciale sur la bioéthique, *comme si des forces mystérieuses, mal identifiées, appuyaient constamment sur les freins dans le but de retarder nos travaux. »* Aussitôt, un esprit de révolte a gagné la petite escouade de parlementaires présents dans l'hémicycle. Sur tous les bancs, il n'y a eu qu'un seul cri : *« Il faut faire aboutir ces textes avant la fin de cette législature*, a clamé M. Jean-François Mattéi (UDF, Bouches-du-Rhône), *il y a véritablement urgence ! » « Il faut obtenir qu'*[ils] *soient adoptés avant la fin de la session. Je fais confiance à M. Kouchner. C'est, d'ailleurs, dans son intérêt politique comme dans celui de notre pays »*, a ajouté, finaud, M. Jean-Michel Dubernard (non inscrit, Rhône).

« Comment ne pas regretter l'inscription en fin de session de textes de cette importance ? », a renchéri Mme Dominique Robert (PS, Calvados), pendant que M. Jean-Yves Le Déaut (PS, Meurthe-et-Moselle), débordant d'énergie, réclamait déjà l'organisation d'une session extraordinaire en janvier pour permettre au Parlement d'adopter au plus vite les trois projets de loi. Plus pessimiste quant à la volonté d'aboutir du gouvernement, M. Jacques Toubon (RPR, Paris) s'est efforcé, à sa manière, de rassurer ses collègues en affirmant qu'en tout état de cause *« la future majorité et le futur gouvernement se feraient un très grand honneur de faire enfin voter ces lois »* après les élections législatives de mars prochain.

Conviction et responsabilité

Au-delà des réflexes politiques, l'unanimité n'était pas de circonstance. Confrontés au nécessaire encadrement de certaines pratiques scientifiques qui prennent l'homme pour sujet, les députés ont redécouvert, avec la bioéthique, le plaisir de légiférer, plaisir gâché jusqu'à présent, au cours de cette session, par les pesanteurs de la discussion budgétaire ainsi que par la précipitation qui avait marqué les débats sur la procédure pénale et sur la lutte contre la corruption. *« Depuis que je suis parlementaire*, a expliqué M. Toubon, *j'ai rarement eu, autant qu'aujourd'hui, le sentiment à la fois exaltant et angoissant d'exercer une responsabilité déterminante à l'égard des Français et, en même temps, d'exprimer mes valeurs en accomplissant ce que la vocation du politique a d'essentiel, à savoir concilier mon éthique de conviction avec mon éthique de responsabilité. »*

Ce sentiment, salué, tard dans la nuit, par M. Bernard Kouchner, ministre de la santé, a redonné confiance aux législateurs présents. *« Mme Boutin a déclaré, la nuit dernière, que le législateur démissionne quand on l'appelle à contrôler ou à réglementer la science. Le débat que nous avons montre qu'il s'agit d'une accusation gratuite et, même, insultante envers le Parlement »*, a affirmé M. Le Déaut. *« A un moment où notre capacité à assumer des responsabilités est mise en doute, je pense que ce travail élaboré en commun, parfois indépendamment de notre sentiment personnel, sera à l'honneur du Parlement »*, s'est réjouie Mme Elisabeth Hubert (RPR, Loire-Atlantique).

Au cours de leurs travaux préparatoires, les membres de la commission spéciale se sont, d'ailleurs, forgé une morale. *« Nous avons avancé sur le champ miné de nos différences partisanes, philosophiques, religieuses*, a rappelé Mme Denise Cacheux (PS, Nord). *Nous avons voulu fixer les règles minimales d'une société tolérante, chacun étant libre de s'imposer des règles plus strictes en fonction de ses convictions et de ne pas recourir aux possibilités offertes par la loi. » « Vouloir imposer à la collectivité une morale religieuse qui, par définition, ne s'applique qu'à l'individu, non seulement serait une erreur vis-à-vis de nos concitoyens, mais outrepasserait gravement le rôle du Parlement »*, a souligné Mme Hubert. *« Il faut éviter à tout prix l'ordre moral, qui, imposé par les uns, dirait aux autres ce qui est bien et ce qui est mal »*, a ajouté M. Mattéi.

Les parlementaires n'ont été que peu convaincus par les exemples étrangers de législation sur la bioéthique. *« J'avoue être inquiet en observant les législations adoptées en Allemagne, en Espagne, en Grande-Bretagne*, a assuré M. Mattéi. *Ces pays ont-ils légiféré en fonction de l'image qu'ils ont de l'homme ? Non, ils l'ont fait en fonction de leur passé récent. L'Allemagne n'a pas digéré la période nazie et, dès qu'on y parle de génétique, on interdit. L'Espagne, (...) écrasée par le franquisme et des siècles de domination catholique, a produit la loi la plus permissive qui soit. »*

La gravité du sujet a imposé à chacun un lent travail, fort bien résumé, une fois encore, par M. Toubon. *« Mon point de vue* [sur la bioéthique] *n'est pas l'expression hâtive d'un* a priori, a-t-il souligné, *mais bien le résultat d'une longue réflexion, de la lente maturation d'une forte conviction. Comme toute construction humaine, il est bien entendu faillible, incertain, et sujet au doute méthodique. » « La rédaction de ce projet a été une leçon d'humilité, nos certitudes ont été ou sont encore ébranlées »*, a confié Mme Hubert. *« Oserai-je vous dire qu'après avoir voté en commission, il m'est arrivé de douter ? »*, a ajouté M. Michel Dinet (PS, Meurthe-et-Moselle).

Le respect de la vie

Alors que le radicalisme de Mme Christine Boutin (UDC, Yvelines), hostile à toute forme d'avortement, avait imposé, la veille, un certain manichéisme au débat, vendredi, les frontières partisanes se sont progressivement effacées derrières les consciences. Seuls les députés communistes ont conservé leur langage habituel. Il a sonné curieusement. *« De quelle éthique peut être porteuse une morale fondée sur la sacralisation de l'argent, sur la loi du marché, qui affame le tiers-monde, chasse nos paysans de leurs terres, détruit nos sites industriels et investit la santé, l'éducation et le sport ? »*, s'est ainsi demandé M. Gilbert Millet (Gard), alors que M. Georges Hage (Nord) dénonçait, à propos de la réglementation stricte des greffes et des dons d'organes, des *« projets porteurs d'une finalité de marchandisation »*.

Cet état d'esprit s'est vérifié en pratique lors de la discussion des articles du premier projet de loi, qui précisent les principes généraux propres à garantir le respect du corps humain et dont M. Michel Vauzelle, ministre de la justice, a expliqué que s'ils *« irradient »* déjà le droit français, ce n'est que d'une manière *« parcellaire »*. *« Il est grand temps de substituer une vision globale en adoptant un texte général »*, a-t-il conclu.

Les députés ont ajouté au texte, à la quasi-unanimité, un *« frontispice »*, inspiré à M. Bernard Bioulac (PS, Dordogne), rapporteur des textes, par M. Toubon, qui stipule que *« la primauté de la personne est le fondement de la société »* et que *« la loi assure la conciliation de ce prinipe avec les exigences légitimes du progrès de la connaissance scientifique et de la sauvegarde de la santé publique »*. Ce préambule solennel comporte, enfin, un extrait de la loi Veil, destiné à montrer qu'il *n'entend pas la remettre en* cause et indiquant que la loi *« garantit le respect de tout être humain dès le commencement de la vie »*.

GILLES PARIS

Au Palais du Luxembourg

La majorité sénatoriale a réécrit la réforme de la procédure pénale

Les sénateurs ont adopté en première lecture, vendredi 20 novembre, le projet de loi portant réforme de la procédure pénale, présenté par M. Vauzelle, ministre de la justice. La droite a voté « pour », les socialistes et les communistes « contre », la version sénatoriale ayant vidé de sa substance le projet de loi issu des travaux de l'Assemblée nationale. Des dispositions-clés en ont été effacées, telles que la présence de l'avocat en garde à vue, l'ordonnance de « notification de charges », la collégialité dans les décisions de mise en détention provisoire et l'introduction de la procédure contradictoire au cours de l'audience de jugement. Les sénateurs ont souhaité durcir le dispositif tendant à assurer le respect de la présomption d'innocence dans les médias. Enfin, M. Girault (Rép. et ind.), rapporteur de la commission des lois, a demandé une nouvelle délibération sur un amendement rejeté la veille et visant à autoriser le placement en garde à vue du simple témoin en cas d'enquête préliminaire, ce que le texte initial ne permet pas. Les sénateurs ont, cette fois, adopté l'amendement.





POLITIQUE

L'affaire du sang contaminé

La commission d'enquête demandée par les socialistes est acceptée

Les députés ont adopté, vendredi 20 novembre, par 301 voix contre 263, une proposition de résolution déposée par le groupe socialiste et tendant à la constitution d'une commission d'enquête chargée d'examiner *« l'état des connaissances scientifiques et les actions menés à l'égard de la transmission du sida au cours des dix dernières années en France et à l'étranger »*. Les socialistes et les communistes ont voté « pour ». La droite, qui avait déposé deux propositions de résolution portant sur le sida, jugées non recevables, a voté « contre ».

M. Jean-Pierre Fouché (UDC, Hauts-de-Seine) a exprimé sa *« certitude »* de voir la commission *« interférer avec l'action de la Haute Cour »*. *« Créer une commission d'enquête revient à contester par avance la capacité de la justice de procéder aux investigations nécessaires et à juger impartialement »*, a-t-il ajouté, avant de déclarer que les centristes ne siégeront pas dans cette commission.

M. Jean Auroux, président du groupe socialiste, a regretté que *« la droite s'entête dans une attitude de récupération politicienne »* du drame du sang contaminé. En votant contre la constitution de la commission d'enquête, la droite *« confirme sa gêne devant une recherche objective de la vérité »*, a ajouté M. Auroux.

G. P.

M. Fabius prédit une « bataille longue et difficile »

M. Laurent Fabius a adressé aux militants du PS une lettre de quatre pages, jointe à la livraison hebdomadaire de *Vendredi*, dans laquelle il les appelle à la *« solidarité »* dans l'affaire du sang contaminé, en prévision d'une *« bataille longue et difficile »* et les invite à mettre en pratique le *« message »* de Léon Blum et de Pierre Mendès France. *« Leur message*, écrit-il, *c'est le courage, c'est de faire face, d'agir, d'expliquer, de rester fidèles à nos valeurs, certain qu'avec ton soutien et ta solidarité la vérité finira par l'emporter. »*

M. Fabius souligne que *« devra être respectée la présomption d'innocence »* dans la saisine de la Haute Cour. Il dénonce des accusations *« très sélectives »*, en faisant référence au *« refus, par le gouvernement Chirac, d'indemniser, en 1987, les hémophiles contaminés »*.

Un « dossier » sur l'affaire du sang contaminé, réalisé par *Vendredi* et tiré à quatre cent mille exemplaires, présente des chronologies et déclarations de personnalités visant à réfuter toute responsabilité pénale des anciens ministres socialistes. En ce qui concerne leur responsabilité politique, il affirme que *« si les manipulations* [de] *la direction du CNTS avaient été connues immédiatement après les faits, les ministres qui ont été abusés auraient probablement remis leur poste à disposition du gouvernement »* et que celui-ci *« aurait probablement demandé à l'Assemblée s'il pouvait continuer d'exercer ses fonctions »*.

□ **M. Loïc Bouvard (UDC) élu président de l'Assemblée de l'Atlantique nord.** – M. Loïc Bouvard, député (UDC) du Morbihan, vice-président de l'Assemblée nationale, a été élu, jeudi 19 novembre, président de l'Assemblée de l'Atlantique nord, une organisation interparlementaire constituée en 1955 entre les pays européens et nord-américains membres de l'Alliance atlantique. M. Bouvard est le premier Français à accéder à cette présidence depuis 1959.

[Né le 20 janvier 1929 à Tours, M. Loïc Bouvard est licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et docteur en sciences politiques de l'université de Princeton. Elu député de la quatrième circonscription du Morbihan pour la première fois en 1973, il est vice-président de l'Assemblée nationale depuis 1988.]

Les débats chez les écologistes

Une lettre de M. Waechter

Dans une lettre qu'il nous a adressée, M. Antoine Waechter conteste l'interprétation que nous avons donnée, dans le compte-rendu de l'assemblée générale des Verts à Chambéry (le Monde *du 17 novembre), de son vote d'une motion de défiance vis-à-vis des Verts de la région Nord-Pas-de-Calais :*

« Une partie des Verts du Nord-Pas-de-Calais, conduite par Mme Christine Soudans, conseiller régional et présidente de la commission de coopération décentralisée, a présenté une motion critique à l'égard de leur propre expérience et voulu soumettre au vote des militants le rappel des orientations adoptées l'année précédente. Je suis intervenu pour demander un effort de cohérence aux trois régions *[Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Bourgogne]* engagées dans un accord de majorité, par le strict respect de cette double condition : un contrat sérieux, complet, conforme aux orientations des écologistes et portant sur l'ensemble des compétences de l'institution régionale, et un rapport de forces qui permette d'appliquer le contenu de ce contrat. Cette intervention expliquait le sens de mon vote.

» En revanche, il n'y a pas d'accord de majorité, ni en Ile-de-France, ni en Languedoc-Roussillon, où les Verts se sont, d'ailleurs, abstenus de voter le budget supplémentaire. »

[La motion votée par M. Waechter et repoussée par une large majorité de délégués indiquait notamment : *« Pour certains, dans le Nord-Pas-Calais, le cordon ombilical n'est toujours pas coupé avec le PS et, à force de lui sortir la tête de l'eau, les Verts risquent de couler. Comment jugera-t-on à terme les Verts qui s'accrochent à un pouvoir formel et non réel ? »* Il s'agit bien d'une motion critique vis-à-vis des seuls Verts du Nord-Pas-de-Calais, qui, pour la majorité d'entre eux, ne font pas partie du courant de M. Waechter. – J.-L. S.]

□ **Appel pour une « alternative sociale et écologique ».** – *Les responsables* d'Alternative démocratie et socialisme (ADS), de l'Alternative rouge et verte (AREV) et plusieurs groupes régionaux, tels que Anjou-Ecologie-Autogestion ou le Mouvement de la gauche progressiste de la Sarthe, ont annoncé leur intention de présenter des candidats aux élections législatives dans une centaine de circonscriptions, sous l'étiquette Solidarité-Ecologie-Gauche alternative.

POINT DE VUE

Réunifions la France

par Noël Mamère

CHAQUE jour qui passe apporte sa pierre au mur qui coupe notre pays en deux, suivant une ligne qui n'a plus rien à voir avec *le vieux clivage* droite-gauche. Du bon côté se *retrouvent les « protégés »*, tous les bénéficiaires des années Mitterrand, les gagneurs qui ont profité de la crise, ceux qui ont encaissé les dividendes des grands équilibres et qui ne côtoient l'exclusion qu'à la télévision. Du mauvais côté, les « fragilisés », armée obscure des sans-travail, des *losers*, laissés-pour-compte de la rigueur, des *jeunes inquiets pour leur avenir*, des classes moyennes qui s'appauvrissent et des petits paysans qui en veulent à la Terre entière.

Les résultats du référendum sur l'Europe, qui ont révélé cette évi*dence avec la force d'un* électrochoc, n'ont même pas fait bouger nos responsables politiques. Ils continuent à s'agiter comme si cette consultation n'avait été qu'une péripétie.

Pourtant, entre le « oui » des protégés et le « non » des fragilisés, il y a bien dix ans de gouvernements socialistes, si peu sociaux mais tellement obsédés par la monnaie, et deux petites années d'une droite sauvagement libérale. Parce qu'elles ont fonctionné sur les mêmes obsessions du marché, gauche et *droite sont solidaire*ment responsables de ce mur inac*ceptable, construit* à *coup* de mépris du citoyen, d'indifférence aux *plus démunis*, d'inégalités renforcées, de raids boursiers, de scandales impunis, de corruption. Bref, un sinistre bilan politique et un grand vide social.

La belle espérance qu'incarnait la gauche du début des années 80 a viré au fiasco idéologique. En dix ans de pouvoir, celle-ci a littéralement détourné ses valeurs fondatrices. A la solidarité et au partage, elle a préféré le profit, le franc fort, l'économisme. A l'Etat gestionnaire et garant des grands secteurs de service public, comme la santé, elle a préféré la déréglementation et la rentabilité. Victime de la mode libérale qui envahissait toute l'Europe, elle s'est convertie au social-reaganisme, *en se jetant* avec gourmandise sur tout ce *qu'elle avait combattu* pendant des années. Dans cette grande braderie des valeurs, la gauche a même perdu la seule qui aurait pu la sauver : la responsabilité conçue comme une morale politique. Elle a préféré le cynisme et la pratique systématique de la défausse aux plus hauts échelons de l'Etat.

Ainsi les années Mitterrand nous laisseront-elles un franc fort sur fond de faillite de *l'éthique*. Et c'est bien là le principal reproche *que l'on doive leur adresser* à la veille du retour en force d'une droite qui ne semble ni apte ni décidée – parce que atteinte par les mêmes maux – à réhabiliter cette éthique de la responsabilité, dont le retour s'avère urgent si nous voulons *donner* à ce pays un minimum de cohésion et d'objectifs à *partager*.

L'axe d'une majorité nouvelle

Dans ce contexte, les écologistes ont un rôle historique à jouer. Face à la tourmente actuelle des valeurs, l'écologie politique française peut et doit devenir le principal outil de recomposition politique et *sociale du* pays. Pour assurer, à terme, la réussite de cet *objectif, les écologistes doivent* remplir plusieurs conditions, et *d'abord éviter à tout prix de s'en*fermer dans des polémiques stériles, des querelles d'ambitions ou d'organisations, comme ils le reprochent à juste titre à la droite et aux socialistes.

Pour l'avenir de l'écologie politique, il fallait afficher clairement notre positionnement, même s'il déçoit ceux qui sont supposés être nos alliés potentiels. Nous ne sommes pas là pour faire plaisir, mais pour exister. Et pour exister, dans un système de scrutin majoritaire, il faut s'unir. Autrement dit, en voulant nous fermer *la porte du* Parlement, les grandes formations *politiques nous ont poussés* à l'entente et à l'autonomie, qui aujourd'hui *se retournent* contre elles.

Comme nous n'avons aucune envie *de devenir les appendices de* tel ou tel parti, il ne nous reste *qu'une solution :* devenir l'axe d'une *majorité* nouvelle et le *moteur* du renouveau de la vie civique. Une majorité sociologique du pays attend de nous cette vraie alternance, qui tranche avec la fausse alternance gauche-droite que de vieux acteurs, spécialistes du *come-back*, veulent nous imposer.

A l'instar du formidable chamboulement politique qui vient d'avoir lieu aux Etats-Unis, l'heure est au renouvellement des générations, pour imposer le renouveau de la pratique politique. Dans cet esprit, les écologistes *doivent prouver qu'ils sont capables d'ap*porter des réponses de société, et *pas seulement écologiques*, aux grandes questions que pose le *pays sur* les *inégalités*, le chômage, la solidarité, l'exclusion urbaine. Ils doivent démontrer qu'il n'y a pas de contradiction entre l'écologie et le social. Protéger l'environnement, c'est préserver le lien social, et l'histoire récente de cette planète prouve que la dégradation de la nature s'accompagne toujours de celle du lien social.

Pour réconcilier la France avec elle-même, il faut lui proposer un pacte de fraternité inséparable de la lutte pour le développement soutenable et la sauvegarde de la planète. A nous de montrer que nous sommes capables de devenir *des fédérateurs d'énergies.*

► **Noël Mamère, maire de Bègles (Gironde), est vice-président de Génération Ecologie.**

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5916

HORIZONTALEMENT

I. Fait venir l'eau à la bouche. A quoi bon écrire quand elle est absente ? – *II. Engraisse des vampires. Naufrage qui fait des épaves.* – III. Pointe d'Espagne. Son dada la perdit. Partie du boulot. – IV. Léger. Son agent principal est très... coulant. – V. Donne souvent de ses nouvelles. Autrefois officiers, aujourd'hui officiels. – VI. Participe. Instrument à touches. – VII. Traite des « marteaux ». Blanc, pour les doigts. – VIII. Refroidi. Reculent devant le devoir qu'il faut accomplir. Réduisit en menues parties. – IX. Né de la veille. Répand une certaine odeur. – X. Symbole. Issues d'un bar. – XI. Région située loin des côtes. Rares sont *les personnes qui en* ont deux. – XII. Autant en profiter sur-le-champ ! En pente. – XIII. Bonnes pâtes. Lettres de *préavis. Joue un rôle protecteur.* – XIV. Fait écumer des gens qui sont empoisonnés. Sorte de « pipe ». – XV. Symbole. Bourgeois, à Paris. Promet quand même plus que le *bâton aux enfants sages.*

VERTICALEMENT

1. Elle guide un homme « rond ». Point apparents. – 2. Peu « distinguée » *dans le langage. Conjonc*tion. – 3. Sa dame vivait aux frais de la princesse. Marteaux. – 4. Article. Agent de maîtrise. Le lit de la rivière. – 5. Fut repêché grâce à quelques bonnes notes. *Il leur suffit d'être cernés pour être battus. Démonstratif.* – 6. *Empêche de* se présenter au « bac ». Ancienne capitale africaine. Port étranger. – 7. Attaque le siège d'une perception. Alimentent des ruisseaux et des torrents. Pronom. – 8. Voie d'eau. Ses tableaux sont à Ferrare. – 9. Ses papiers sont soigneusement contrôlés. Il y a de nombreux « *plis* » *dans ses effets. Les pies en* tiennent volontiers avec leur bec. – 10. Participe. De nombreux « ducs » en sont sortis. En entrant, c'est à gauche ! *Etat dans lequel naquit* Louis XIV. – 11. Perdue. Possessif. – 12. Câblé. « S'exprime » par des gestes simples. Pas tout à fait déçu. Est très simple, quand il s'agit d'un casse-tête. – *13. Etat* d'Argus. Forme d'avoir. – 14. Fut *un jour capable de manger l'herbe* d'autrui. Les grands « ensembles » ne lui conviennent pas. « Viande », en parlant du chevreuil. – 15. Donne un certain éclat aux *échecs. Croît rapidement quand on* se rase très souvent.

Solution du problème n° 5915

Horizontalement

I. Métronome. – II. Opiomanes. – III. Rotin. – IV. Aïe ! Iota. – V. Avoine. – VI. Allô. Ont. – VII. Bu. Irénée. – VIII. Opiner. Xi. – IX. Usée. Sain. – X. Nao. Rôt. – XI. Sua. Crâne.

Verticalement

1. Moral. Bouts. – 2. Epoi. Aups. – *3. Tite. Iéna.* – *4. Roi. Alinéa.* – 5. Omnivore. Oc. – 6. Na. Oô. Ers. – 7. Onction. Ara. – 8. Me. Annexion. – 9. Est. Eteinte.

GUY BROUTY

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

Si l'élite se délite...

DES jeunes gens, formés dans *les meilleures écoles* et qui reconnaissent partici*per au système de la « nomenkla*tura », s'interrogent gravement : *« Est-ce que la société a intérêt à l'existence d'élites et, en particulier, d'élites telles qu'elles sont ? »* Leur réponse est nette : *« Oui, la société démocratique a besoin d'élites ; non, elle ne peut se satisfaire des élites actuellement en place. »* Voilà qui mérite quelques explications.

Avant de se lancer dans l'essai proposé sous le titre *les Elites et la fin de la démocratie française*, le lecteur pourra se référer au travail introductif établi par Giovanni Busino, *Elites et élitisme*, dans la collection « Que sais-je ? » Ce sera l'occasion de vérifier que la réflexion sur la théorie des élites n'est pas nouvelle et qu'elle ne cesse de s'enrichir. Les *recherches, observe Giovanni* Busino, ont considérablement évolué, en prenant de plus en plus acte de la complexité du sujet. Des travaux contemporains, il ressort, d'une part, que les élites ne participent pas d'un groupe unitaire ou homogène (heureusement !), d'autre part, qu'aucune *société « n'a découvert la recette infaillible pour que les fonctions importantes se voient confiées aux hommes d'une intelligence supérieure, d'un caractère trempé, et de bonne volonté »*.

Cela ne saurait arrêter les auteurs de l'ouvrage précédemment cité, dans la mesure où ils ne prétendent pas définir un mode parfait de sélection des élites. *Nicolas Tenzer et Rodolphe Dela*croix, en collaboration avec d'au*tres membres du Centre d'étude* et de réflexion pour l'action politi*que (CERAP), diagnostiquent une* crise au sommet de la hiérarchie *sociale, en analysent les causes et* les effets et prescrivent des *remèdes. Qu'on ne s'attende pas* à un rapport balancé dressant *l'état des lieux et suggérant* quelques améliorations ! Les censeurs du CERAP exercent une sévérité à *la mesure de leur exigence, qui est* de redonner sa noblesse et sa *vigueur au débat public et un pro*jet digne de ce nom à la société *française.*

Celle qu'ils décrivent, à travers *ses élites, celle dans laquelle nous* vivons, leur paraît bien malade, pour la bonne raison qu'elle s'emploie moins à distinguer les meilleurs qu'à célébrer les plus visibles. Les anciens critères de sélection, l'excellence, le pouvoir, l'influence, ont été, expliquent-ils, peu ou prou disqualifiés au profit *de la notoriété, sous la pression* du système médiatique. A partir *d'un certain niveau de célébrité*, n'importe qui a *« le droit de dire son fait sur l'état du monde »*. Le vedettariat consacre et nivelle toutes les valeurs que consomment les médias de masse. Les élites, dans ce système, ne font guère que témoigner de ce qu'elles sont ; l'individu prime sur *la pensée, l'opinion l'emporte sur* la vérité, l'émotion déborde la raison. Le tout dans une confusion et un brouillage des références que masquent l'apparence de l'immédiateté et la prétendue convivialité de la communication.

S'ils ne disent pas ce qu'il faut penser, les médias, affirment les auteurs, imposent ce à quoi il faut penser, qui n'est pas forcément le plus important à terme. Outre qu'il brouille toute hiérarchie des *valeurs, le système favorise* l'émergence des fausses élites, *dont le mérite est de savoir, mieux* que la plupart des élites classi*ques, utiliser la machine médiati*que. Les hommes politiques se *prêtent au jeu, au point de justifier* leur action au nom de la logique de communication et par rapport aux pulsions d'une opinion publique qu'ils subissent alors que leur premier devoir devrait être d'agir sur elle et de la former. Ils misent *tout sur l'effet d'annonce et usent* leur crédit de représentation.

Cependant, l'affadissement des élites-miroirs n'est pas imputable *qu'au système médiatique. Les* causes du mal sont aussi internes, *qu'il s'agisse de l'administration*, du secteur privé ou du monde politique. Nos auteurs parlent en connaisseurs de l'élite administrative, dont ils mettent en cause les filières de formation, l'inculture, la mauvaise gestion des carrières, l'aristocratisme, les corporatismes, la déresponsabilisation, *l'attrait, encouragé par la sacrali*sation de l'argent, pour les posi*tions les mieux nanties. Ils ne sont* pas plus tendres pour les dirigeants des entreprises au sein desquelles, selon eux, prédominent la gestion des systèmes techniques et les experts, aux dépens des qualités nécessaires à la prise de décision. Ils reprochent aux élites entrepreneuriales de ne *pas avoir cherché à gérer les anta*gonismes naturels d'intérêts qu'ils affrontent au double profit de la rentabilité et du gain social.

Quant au personnel politique, il a perdu de vue nombre de ses anciens repères idéologiques et s'accroche au socle minimaliste de l'appel à l'union, de la défense des droits de l'homme et de l'antiracisme, au lieu de mettre *à jour « les autres lignes de clivage qui épousent mieux les enjeux d'aujourd'hui »* et *« les choix qui commandent la configuration de la société française de demain »*. Si les auteurs de ce réquisitoire s'inquiètent de l'avenir de la démocratie, c'est parce que celle-ci leur *paraît menacée par le déclin des* élites, qui conduit au populisme. Dans tous les champs de pouvoir et d'influence qu'ils examinent, ils proposent des moyens de redressement. Faute de les énumérer, on dira que leur philosophie géné*rale repose sur la nécessité de* repenser les systèmes d'éducation, de formation, et de sélection (plus de culture générale à la base des enseignements, de souplesse dans les cursus, de diversification dans les recrutements), sur la volonté de privilégier la responsabilité et la décision et sur le renfor*cement des pouvoirs de la repré*sentation et des vertus de la *transparence. Ce n'est pas un* mince programme.

► ***Elites et élitisme*, de Giovanni Busino. « Que sais-je ? » PUF, 125 pages, 39 F.**

► ***Les Élites et la fin de la démocratie française*, de Nicolas Tenzer et Rodolphe Delacroix. PUF, 218 pages, 148 F.**

Compléments au Dossier Albertini

A la suite de la chronique « Eminences grises et noires », parue dans *le Monde* daté 11 et 12 octobre, *MM. Morvan Duhamel*, directeur de l'Institut d'histoire sociale et de la revue *Horizons nouveaux (ex-Est-Ouest)*, et Claude Harmel, fondateur de l'Institut social du travail, nous écrivent *pour contester la* tonalité générale du livre de Jean Levy, *le Dossier Albertini*, évoqué dans cette chronique, ainsi que certaines affirmations de l'auteur. Ils assurent, en particulier, que Georges Albertini n'a joué aucun rôle dans la création et le fonctionnement de *l'IST*, ce qui n'excluait pas des liens étroits entre cet organisme et l'IHS. Ils estiment que l'anticommunisme qui leur a été souvent reproché s'est trouvé justifié par les faits. M. Claude Harmel ajoute qu'il n'a jamais adhéré au Parti socialiste et dément que Georges Albertini et ses collaborateurs aient utilisé *« une technique policière de documentation »*, selon une formule reprise par l'auteur de la chronique (qui désignait par là un mode de présentation et de repérage). *« Nous n'avons jamais employé de moyens de police »*, précise notre correspondant, en reconnaissant les *« excellents rapports »* que Georges Albertini a ouvertement entretenus à l'époque avec le préfet de police Jean Baylot, les renseignements généraux et la DST.

A Marcoule

Le CEA met en service un pôle de recherche sur le retraitement des combustibles irradiés

Le ministre de l'environnement, Mme Ségolène Royal et le ministre de l'industrie, M. Dominique Strauss-Kahn, viennent, après avis de la direction de la sûreté des installations nucléaires, d'autoriser la mise en service d'Atalante-1. Ce nouvel ensemble de laboratoires, d'environ 1 milliard de francs, que le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) a fait construire à Marcoule (Gard) devrait permettre aux chercheurs de poursuivre leurs travaux sur le retraitement des combustibles irradiés en milieu très radioactif.

Ce domaine, où la France est à la *pointe de la technique, est un* secteur en constante évolution. C'est la raison pour laquelle a été lancé, conformément aux vœux du Parlement et des pouvoirs publics, un *ambitieux programme, dénommé* Spin (Séparation-Incinération), visant à réduire considérablement le volume et l'activité des déchets contenant des éléments radioactifs à *vie longue produits par les opéra*tions de retraitement. Déchets de type B, d'une part, constitués par les coques, les embouts des éléments combustibles et les « restes » technologiques produits par le procédé de retraitement lui-même ; déchets de type C, de l'autre, constitués par les produits de fission.

Le premier volet de ce programme Spin, Puretex, est le fruit d'une coopération entre le CEA et la COGEMA, qui exploite les usines de retraitement de La Hague et de Marcoule. Il vise, grâce aux travaux qui seront menés dans les installations d'Atalante, à perfectionner le procédé de retraitement de la toute nouvelle usine de La Hague en améliorant la séparation du plutonium et en extrayant, jusqu'à 80 %, le neptunium, l'un des plus gênants actinides (1) contenus dans les produits de fission. Ainsi serait-il possible de réduire d'un facteur 4 environ le volume des déchets B. Mais ce programme vise aussi à préparer l'avenir en étudiant le comportement des nouveaux combustibles utilisés dans les centrales : combustibles Mox (uranium-plutonium) et HTC (haut taux de combustion).

De vigoureux vieillards

Le second volet de ce programme, Actinex, devrait démarrer vers 2010. Son but : développer des procédés de séparation très avancés, destinés à de *futures usines*, et *qui* permettraient d'isoler les actinides et les produits de fission à vie longue. L'enjeu est d'importance car certains de ces produits sont de vigoureux vieillards, « cracheurs » de rayons alpha, dont les demi-vies (2) se comptent en *milliers d'années* pour le curium 245 et l'américium 243 et en millions d'années pour le neptunium 237.

Avec ces futurs travaux, les chercheurs du CEA espèrent, dans une première étape, réduire d'un facteur 10 la nocivité des déchets à vie longue en les *séparant* mieux et en les transmutant, via des accélérateurs de particules ou des réacteurs à neutrons rapides, en des produits à vie plus courte ; et, dans une seconde étape, ils espèrent réduire cette même nocivité d'un facteur 100. Ces *objectifs sont ambitieux, et c'est* la raison pour laquelle le CEA, qui consacre annuellement quelque 450 millions de francs aux recherches sur le retraitement et la gestion des déchets, a besoin de ces nouvelles installations. Besoin aujourd'hui *d'Atalante-1 et, demain, de son* complément naturel, Atalante-2 (Arthemis), une installation de 400 millions de francs, dont la construction pourrait être décidée en 1993 et la mise en service avoir lieu en 1998-1999.

« Avec Atalante, nous créons ainsi à Marcoule, affirme M. Jean-Yves Barré, directeur du cycle du combustible au CEA, *le pôle de retraitement français des années 2000 et nous conservons notre avance sur les Japonais. Nous investissons sur ce site pour trente ans comme cela avait été fait à Fontenay-aux-Roses il y a déjà trente ans. »* Un déménagement qui n'est pas fait pour déplaire à la direction du CEA, qui voit dans la mise en service d'Atalante l'occasion d'offrir à ses équipes (environ 250 personnes) de meilleures condi*tions de travail sur le retraitement et* la gestion des déchets, mais surtout l'opportunité de fermer, ce qu'elle souhaite depuis longtemps, certaines des installations de Fontenay-aux-Roses où l'on manipule, en zone urbaine, des substances radioactives.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

(1) On distingue les actinides majeurs (uranium, plutonium) des actinides mineurs (neptunium, américium et curium).

(2) Il faut compter dix demi-vies pour se débarrasser d'un élément radioactif, soit environ 20 millions d'années pour le neptunium.

POINT DE VUE : l'acquittement de la « boulangère de Reims »

De Rodney King à Ali Rafa

par Fodé Sylla et Delphine Batho

IL y a quelques mois, à Los Angeles, aux Etats-Unis, des policiers qui avaient tabassé *Rodney King étaient acquittés* par un jury populaire entraînant les événements dont on se souvient encore. On s'étalait alors sur cet incroyable déni de justice, on com*prenait le désespoir des Noirs*, et on donnait la leçon à cette Amérique qui, décidément, elle, ne savait pas intégrer ses minorités.

Le vendredi 13 novembre un jury d'assises acquittait la « boulangère de Reims » accusée du meurtre d'Ali Rafa. Le nouveau *président Clinton pourrait aujour*d'hui renvoyer à la France les leçons que l'on donnait alors à son pays.

Au-delà des faits précis sur lesquels la cour d'assises de Reims a *eu à s'exprimer*, ce jugement pour beaucoup symbolise le racisme ambiant qui gangrène notre pays. Qui peut légitimement affirmer aujourd'hui que le fait que la vic*time se nommait* Ali et l'accusée Marie-Josée n'ait pas eu une influence prépondérante ? Qui peut nier que les déclarations de Me Garaud, défenseur de l'accusée, *condamné pour avoir déclaré*, en 1989, alors que Mme Datou-Saïd, substitut auprès du procureur de Reims, venait de faire appel de la décision de remise en liberté de la *boulangère : « Ca ne m'étonne pas, cette personne est très proche des milieux maghrébins »*, n'aient pas teinté de racisme ce procès ?

La rage des amis d'Ali Rafa est aujourd'hui celle de toute une communauté qui est humiliée, bafouée dans sa dignité quand on lui dit que la mort de l'un de ses enfants vaut à peine quelques *croissants. Pour des milliers de* jeunes dans notre pays c'est le signe qu'ils seront toujours victimes d'une justice à deux vitesses.

A diverses occasions on a *entendu les zélateurs de la Répu*blique appeler les étrangers et leurs enfants à respecter leurs devoirs. Où sont-ils aujourd'hui pour se souvenir que la République *a aussi à protéger leurs droits ? Où* sont-ils ceux qui ne cessent de parler des *« vrais Français »* quand un enfant de harkis, qui, eux, ont fait le choix de la France dans des conditions *dramatiques*, est traité finalement comme tous les autres *« bougnoules »* ?

Il est temps que prenne fin cette supercherie qui consiste à sans cesse excuser le racisme, derrière *les seuils de tolérance, la proximité* culturelle ou religieuse, la nationalité. La vérité est là devant nous : la couleur de la peau reste une barrière infranchissable qui, *a priori, vous place dans les présu*més coupables ou les présumés innocents.

Plutôt que de se lancer dans l'interminable débat sur la légitimité des jurés populaires face aux juges, les *différents* responsables de notre pays devraient prendre conscience de l'énorme gâchis auquel on a assisté.

Il n'existe pas de fatalité qui interdise à des populations différentes, aux Blacks, aux Blancs ou aux beurs, de vivre en *harmonie*. Oui, nous croyons que notre pays peut réussir ce pari pour peu que l'on cesse de nier la réalité du racisme sous prétexte que l'on serait la patrie des droits de l'homme et que nul ne peut nous faire la leçon. Nous sommes dans *une course contre la montre*, ce qui est encore possible aujourd'hui ne le sera peut-être plus demain.

De la mort de Malik Oussekine au procès de Reims, c'est une génération entière que l'on pousse *au désespoir et qui, petit à petit*, abandonne l'idée qu'elle a sa place entière dans la République.

L'impuissance des pouvoirs publics à lutter efficacement contre les discriminations les plus quoti*diennes construit chaque jour les* murs de l'incompréhension et de la violence. Dans la spirale du *racisme qui semble* tout emporter sur son passage, nous sommes encore nombreux à refuser cette logique et à agir pour l'enrayer. C'est auprès des jeunes de Reims, *de Neuilly-sur-Marne, de Roanne*, paralysés par la peur et victimes des fous de la gâchette que les démocrates doivent défendre leurs valeurs.

On attend aujourd'hui encore *une réponse à la dignité des amis* d'Ali Rafa qui, au lendemain de sa mort, avaient organisé une marche *silencieuse*. Car si, bien sûr, rien ne sera réparé, soyez conscients qu'aujourd'hui les ghettos se construisent sur les dignités bafouées et les injustices.

► **Fodé Sylla et Delphine Batho sont respectivement président et vice-présidente de de SOS-Racisme.**

Pour son activité au service de l'unité européenne

Le prix Robert-Schuman est remis à Frère Roger, prieur de Taizé

Le prix Robert-Schuman a été remis, vendredi 20 novembre à Strasbourg, par M. Alain Poher et Mme Catherine Lalumière, secrétaire général du Conseil de l'Europe, à Frère Roger, prieur et fondateur de la communauté de Taizé (Saône-et-Loire). Celle-ci est devenue, ont souligné les membres du jury Robert-Schuman, *« un modèle de réconciliation et de paix aux yeux des jeunes du monde entier »*, ajoutant : *« Par sa façon exemplaire de surmonter les difficultés politiques et religieuses, Frère Roger a fortifié l'espoir que les antagonismes qui existent en Europe peuvent être guéris. »* Né en Suisse en 1915, Frère Roger s'est établi seul à Taizé en 1940 pour y cacher des réfugiés politiques et y préparer la fondation d'une communauté. Celle-ci accueille aujourd'hui des dizaines de milliers de jeunes de tous les pays d'Europe. Le prix Robert-Schuman récompense *tous les deux ans* une personnalité connue pour son activité au service de l'unité européenne. Il a été remis au président portugais Mario Soares (1986), au cardinal français Poupard (1988) et au premier ministre hongrois, M. Jozsef Antall (1990).

SOCIÉTÉ

Les développements de l'affaire Trager

Mme Dufoix, son mari et M. Gagneux annoncent leur intention de déposer plainte en diffamation

Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité, son mari, M. Antoine Dufoix, et M. Michel Gagneux, ex-directeur du cabinet de Mme Dufoix au ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale de 1984 à 1986, ont annoncé, vendredi 20 novembre, leur intention de déposer plusieurs plaintes en diffamation après leur mise en cause par l'homme d'affaires nantais René Trager, qui vient de publier un livre intitulé *l'Affaire Trager* et les informations sur une commission liée à l'installation en France d'un appareil de radiologie importé des Etats-Unis (*le Monde* du 21 novembre).

Dans un premier communiqué, publié vendredi après-midi, Mme Dufoix précise que, *« ayant été mise en cause dans un livre paru sous la signature de René Trager ainsi que dans un article du* Monde *daté du 21 novembre 1992,* [elle] *va faire saisir dans les heures qui viennent, par son avocat, Me Bernard Cahen, M. le procureur de la République pour que des poursuites soient engagées sur la base du délit de diffamation à l'encontre des écrits la mettant en cause ».*

De son côté, M. Antoine Dufoix, dans un second communiqué, a indiqué que, *« ayant été mis en cause dans un article du* Monde *daté du 21 novembre 1992,* [il] *s'élève contre des faits qui sont relatés à son encontre. Il donne mandat à son avocat, Me Bernard Cahen, d'attaquer en diffamation les livres et articles publiés ainsi que toute autre personne qui colporterait des propos semblables ».*

M. Michel Gagneux indique pour sa part que, *« prenant connaissance des allégations diffamatoires de M. René Trager contenues tant dans l'article du* Monde *que dans l'ouvrage que ce dernier a récemment publié,* [il] *vient de charger son avocat d'engager des poursuites judiciaires en diffamation à l'encontre de M. Trager ».*

Par ailleurs, interrogée en direct au journal de 20 heures de TF1, Mme Dufoix a déclaré ne plus vouloir laisser *« traîner son nom dans la boue »*. Au sujet des documents découverts par le juge rennais Renaud Van Ruymbeke lors d'une récente perquisition en Suisse, et qui semblent donner du poids aux déclarations de René Trager, Mme Dufoix a répondu : *« Il faut que je rassemble des lettres et des documents datant de six ans. Je tiendrai les Français au courant. Je leur dirai la vérité comme j'ai dit la vérité dans l'affaire du sang et dans l'affaire Habache. »* Sur l'affaire des documents saisis en Suisse, l'avocat de Mme Dufoix, Me Cahen, que cite samedi *Libération*, estime que *« si elle avait signé une lettre autorisant le versement d'une commission de 2 millions de francs à Trager, elle s'en souviendrait, et elle n'en a aucun souvenir. D'autre part, il y a une différence entre sa signature et le cachet portant sa signature, qui a pu être utilisé à son insu ».*

« Je parlerai en temps utile aux Français »

Abordant, toujours sur TF1, la question du financement de sa campagne aux élections législatives de mars 1986, campagne à laquelle M. Trager affirme avoir contribué grâce à des fonds provenant de commissions récoltées à l'occasion de plusieurs marchés dans le domaine des affaires sociales et de la santé, Mme Dufoix a déclaré : *« Il y a les campagnes électorales, les affiches et les emplacements publicitaires, il faut bien les payer et ça coûte. De cela je parlerai aussi en temps utile aux Français. »* Rappelant qu'il y a, dans l'affaire Trager, une instruction en cours, l'ancien ministre a ajouté, toujours sur TF1 : *« Si la justice me demande de parler, je n'ai pas peur de la justice de mon pays. Au contraire, j'ai même confiance en elle. »*

Par ailleurs, M. Antoine Dufoix affirme, dans son communiqué, *« qu'il n'a jamais reçu de valises de billets de la part de René Trager ou de son frère Marcel Trager ou de tout autre messager et qu'il n'a jamais participé à des réunions sur des financements auxquelles était présent René Trager ».*

Pour sa part, M. René Trager, que nous avons joint samedi matin par téléphone chez lui, à Nantes, nous a déclaré : *« Je tiens, d'abord, à confirmer tout ce que j'ai écrit dans mon livre. Je suis surpris, ensuite, de cette nouvelle manœuvre de Mme Dufoix qui consiste à éviter de répondre sur les points précis et à dire, une fois de plus, qu'elle ne me connaît pas. Il est étonnant qu'il ait fallu attendre l'annonce de la découverte de preuves par le juge Van Ruymbeke pour que Mme Dufoix réagisse sur les révélations contenues dans mon livre ».* L'industriel nantais a *« regretté de ne pas avoir le même impact médiatique que Mme Georgina Dufoix pour pouvoir répondre, sur les mêmes tribunes et dans les mêmes conditions »*. M. Trager donne, par ailleurs, sa version de certains faits relatifs à cette affaire, samedi matin, dans le *Quotidien de Paris* et dans *le Parisien.*

Les médias et les largesses de Pierre Botton

M. Noir accuse les journalistes de se comporter en « pseudo-procureurs d'une justice parallèle »

M. Michel Noir, invité du journal du soir, sur TF1, vendredi 20 novembre, a dénoncé des journalistes *« pseudo-procureurs d'une justice parallèle »* au sujet d'un article du *Monde* (daté 21 novembre) laissant entendre qu'il avait bénéficié des largesses de son gendre, Pierre Botton, placé en détention préventive après avoir été inculpé d'abus de biens sociaux. Selon le député du Rhône, maire de Lyon, il y a, dans cette affaire, un dossier pénal et commercial, et la justice *« doit travailler en toute indépendance »*, notamment vis-à-vis *« d'un pouvoir médiatique qui veut usurper un autre pouvoir, le pouvoir judiciaire, et inventer je ne sais quelle forme de justice parallèle ». « La démocratie est en cause »*, a-t-il affirmé.

Se refusant à *« entrer dans le jeu des démentis »*, M. Noir a demandé *« à qui il viendrait à l'idée, quand on part en famille en vacances, de demander à sa fille ou à son gendre si c'est bien sur des deniers personnels, et non pas des deniers d'une entreprise, qu'on part ». « La seule chose qui m'obsède,* a dit M. Noir, *c'est que j'ai, aujourd'hui, deux petites-filles qui ne voient pas leur père et à qui leur mère – ma fille – ne sait pas comment* [l']*expliquer. »* Il a ajouté : *« Mon gendre est devenu mon adversaire politique en 1989* [peu après la victoire de M. Noir aux élections municipales]. *Il n'empêche que c'est le mari de ma fille et que je pense à lui, aussi. »*

Rôles

Qui entre en politique s'expose, au moins dans un système démocratique, à devoir s'expliquer sur ses actes. Qui accède au pouvoir – qu'il soit législatif ou exécutif – ne peut qu'avoir le souci de vérifier la cohérence de son statut et de ses pratiques au regard des lois qu'il est chargé de faire ou de faire respecter. Les « affaires », comme on dit désormais, ne surgissent que lorsque naissent des interrogations sur cette cohérence.

Lors du journal de 20 heures de TF1, vendredi 20 novembre, notre consœur Claire Chazal a reçu successivement M. Michel Noir, maire de Lyon, ancien ministre, au sujet de l'affaire Botton, et Mme Georgina Dufoix, ancien ministre, au sujet de l'affaire Trager. Deux affaires différentes, deux personnalités d'origine politique opposée, deux parades identiques. M. Noir a dénoncé les « journalistes pseudo-procureurs », et le propos de Mme Dufoix ne signifiait pas autre chose. Tous deux, aussi, ont évité – aidés en cela par une interlocutrice étrangement conciliante – de traiter des affaires en question, des points litigieux. Le téléspectateur n'était convié qu'à partager leur réquisitoire contre la presse.

C'est de bonne guerre mais de mauvaise méthode. M. Noir comme Mme Dufoix ne peuvent pas être soupçonnés d'appartenir au camp de ceux qui, comme M. Le Pen, voudraient intimider les journalistes afin de les faire taire. Ce sont deux démocrates avérés. Il faut donc qu'ils aient été mal conseillés pour borner leur défense à des attaques contre les journalistes qui font leur métier.

Les médias ne sont pas au-dessus des lois et le journalisme, comme tout métier, doit tolérer la critique et le libre examen des citoyens. Des débats déontologiques sont en cours dans la profession, et cela est sain. Il s'agit d'examiner comment exercer ce métier dans un univers où les dispositifs de la « communication » – qui ne se limite pas aux politiques – visent souvent plus à guider les plumes qu'à les éclairer. Ce débat ne saurait avancer à coups de généralités offusquées et de parades rhétoriques où les faits ne sont même pas évoqués.

Br. F.

A mi-parcours de son premier mandat

Le maire de Lyon est critiqué pour sa gestion de grands projets d'aménagement urbain

LYON

de notre bureau régional

Venu à bord d'une voiturette électrique, afin de se montrer soucieux de l'environnement, M. Michel Noir, maire de Lyon, a inauguré, vendredi 13 novembre, un parc de stationnement creusé dans la presqu'île entre le Rhône et la Saône, en plein centre de la métropole régionale. Il s'agit du premier grand chantier (cinq cent quatre-vingts places sur sept niveaux en sous-sol) qui ait été à la fois ouvert et achevé durant son mandat de maire, entamé en mars 1989.

Le jour même de cette inauguration, on apprenait que la chambre régionale des comptes a décrit, dès le mois d'avril, les limites de la politique lyonnaise de construction de parkings, dans un prérapport adressé aux collectivités locales. Le magistrat enquêteur, M. Jaime Antuna, s'est alarmé des prévisions de dépenses de la société d'économie mixte Lyon Parc Auto, dans laquelle la ville et la Communauté urbaine de Lyon détiennent ensemble la majorité du capital (54 %). Il relève que le financement de l'ambitieux programme lyonnais (8 960 places d'ici à 1995) nécessitera une répression accrue du stationnement interdit en voirie, qui ne passera pas inaperçue, avant les prochaines élections municipales. Dans ce dossier, M. Noir n'a été égratigné que par la plume d'un magistrat.

Des exigences contradictoires

La liste devient longue des grands projets retardés à cause de l'adversité politique comme des exigences contradictoires entre ceux qui trouvent que l'on construit trop et ceux qui voudraient construire plus. Mais pas à n'importe quel prix. Il en va ainsi pour le futur tunnel nord, qui sera creusé sous la colline de la Croix-Rousse, afin de compléter le boulevard périphérique de Lyon. Cet ouvrage et ceux qui l'accompagnent devraient obtenir bientôt du Conseil d'Etat l'aval nécessaire à l'institution d'un péage, en milieu urbain, alors qu'ils ont été en partie financés par la collectivité.

On voit mal, aujourd'hui, comment M. Noir pourrait couper le ruban inaugural de cet ensemble avant les élections de 1995, tant le projet a été contrarié. Le tribunal administratif de Lyon a contraint la communauté urbaine à reconsidérer certains détails de la concession attribuée, sans appel d'offres, à un groupement d'entreprises privées piloté par le groupe Bouygues. Le tribunal a aussi obligé à remodeler la grille des tarifs. Socialistes et écologistes contestent toujours l'utilité économique de cette réalisation, estimée à 5 milliards de francs, c'est-à-dire, pour donner un ordre de grandeur, au montant actuel du budget de la communauté urbaine.

Sur l'autre rive du Rhône, le projet de cité internationale de Lyon, qui doit comprendre, un jour, 220 000 mètres carrés de planchers, avec un palais des congrès, un hôtel de luxe, des logements et des bureaux, achoppe sur la mauvaise conjoncture immobilière. Cette fois, M. Noir a adressé une mise en demeure au promoteur immobilier SARI, filiale de la Compagnie générale des eaux, choisie comme aménageur : *« La SARI est responsable de l'investissement qui représente pratiquement 1 milliard de francs. (...) La Générale des eaux a tout intérêt à être le premier partenaire de son premier client de France. (...) La cité internationale reste un projet crédible économiquement* (1). » Malgré cette déclaration, on peine à trouver un accord avec Marriott, pour l'exploitation de l'hôtel, ce qui empêche la mise en chantier du palais des congrès. Et le promoteur n'est pas décidé à construire des bureaux qui ne trouveraient pas preneur avant longtemps, en raison de l'état du marché local.

Au sud de l'agglomération, M. Noir s'oppose à la Compagnie nationale du Rhône (CNR), à propos des terrains du port Edouard-Herriot, qu'il a d'abord souhaité transformer en un parc urbain de 150 hectares, à cause de la présence de stockages d'hydrocarbures. Quelques mois plus tard, il se demandait *« s'il est logique, vis-à-vis d'une politique cohérente de l'emploi, de conserver de tels secteurs, où l'on trouve dix emplois à l'hectare, alors que des secteurs situés de l'autre côté de la rue en regroupent jusqu'à vingt fois plus ».* En fait, selon un rapport officiel remis par M. Claude Quin, ingénieur général des ponts et chaussées, un « bras de fer » est engagé avec la CNR, qui avait déposé un projet concurrent, sous certains aspects, de la cité internationale et du « bouclage » du périphérique au nord. Pour l'heure, la CNR, concessionnaire des terrains jusqu'en 2023, et le maire de Lyon semblent camper sur leurs positions.

Les foudres de l'hôtel de ville

Craignant d'être gênés dans leur activité, les pétroliers ont fait connaître publiquement leurs exigences sur les conditions d'un (hypothétique) déménagement du port Edouard-Herriot, mais ils ont été bien seuls : à la différence des adversaires politiques, les milieux économiques hésitent encore à exprimer réticences et critiques à visage découvert, craignant les foudres de l'hôtel de ville, surtout lorsqu'ils sont dépendants de marchés publics.

Peut-être ont-ils été instruits par le sort fait à la société d'édition et de régie publicitaire SEDIP, chargée de la confection de journaux de la ville et de la communauté urbaine, lorsqu'elle était présidée par M. Francisque Collomb, l'ancien maire (non-inscrit). Les contrats de la SEDIP ont été dénoncés avant leur terme. A ce jour, la mairie de Lyon s'est fait tirer l'oreille pour verser les indemnités dues en raison de différentes décisions de justice qui lui furent défavorables.

GÉRARD BUÉTAS

(1) *Le Moniteur du bâtiment et des travaux publics* daté du 18 septembre 1991.

MÉDECINE

« 50 millions de consommateurs » annonce une version corrigée de son enquête sur les urgences

Le mensuel *50 millions de consommateurs*, qui avait publié *dans son numéro de décembre une* carte de France des services hospitaliers des urgences *« à éviter et/ou à fermer »* (*le Monde* du 18 et du 21 novembre), a annoncé, vendredi 20 novembre, que *« les quelques erreurs d'impression relevées à la publication ont été corrigées pour un deuxième tirage mis en place le mardi 24 novembre »*. De nombreuses réactions, notamment syndicales, avaient suivi l'enquête de l'organe de presse de l'Institut national de la consommation (INC), le président de la CFTC santé-sociaux accusant d' *« inconscience »* et d' *« irresponsabilité »* la direction de la revue, la CFDT du secteur dénonçant quant à elle une *« approche superficielle »* et un *« traitement médiatique qui relève du grand spectacle. »* Le directeur de l'hôpital de Vitré (Ille-et-Vilaine), dont le service des urgences figurait sur la « liste noire », a, pour sa part, annoncé, vendredi 20 novembre, que les membres du conseil d'administration de son établissement, réunis sous la présidence de M. Pierre Méhaignerie (député CDS et maire de la ville), avaient pris à l'unanimité la décision de porter plainte, pour diffamation, contre la publication.

Une lettre de Patrick Poivre d'Arvor

En réponse à notre article intitulé « Les largesses de Pierre Botton », paru dans nos éditions du 18 novembre, M. Patrick Poivre d'Arvor nous écrit :

Dans votre article, vous éprouvez le besoin de démonter le « système » Botton en utilisant mon nom à de multiples reprises. Or les quatre cas concrets que vous citez sont, de la première à la dernière ligne, contraires à la vérité.

1) Déplacement aux Antilles pour la visite de la pharmacie Petit (20 622 F, février 1989) : je n'étais pas à l'époque aux Antilles. Je n'ai jamais visité cette pharmacie, pas plus pendant, qu'avant ou après.

2) Déplacement en Suisse afin de rendre visite à la pharmacie Villereuse (12 400 F, novembre 1988). Je ne suis jamais allé à l'époque en Suisse. Je ne connais ni de près ni de loin la pharmacie Villereuse.

3) Déplacement en compagnie de M. Marzin, président du Syndic des pharmaciens (521 400 F, août 1988). Je n'ai jamais voyagé en compagnie de M. Marzin, ainsi qu'il l'atteste dans *France-Soir* du 19 novembre 1992.

4) Facture d'hôtel ou autres pendant le Festival de Cannes. Je m'y suis à chaque fois rendu pour des raisons professionnelles (TF1 ou *Journal du dimanche*) avec, à chaque fois, les frais de mission et réservation d'hôtel y afférents.

Tout cela peut être vérifié auprès des différents témoins cités. De ma vie, je ne suis entré dans une pharmacie avec M. Botton et j'entends bien en demander réparation à M. Boisson, que je n'ai jamais rencontré et qui l'a longuement affirmé sur l'antenne complaisante de France 2.

Nous avons tous, depuis, compris ce qu'est le principe de ces notes de frais attribuées à une quarantaine de journalistes ou hommes politiques qu'en effet Pierre Botton a pu côtoyer de près ou de loin. Mais, mon nom étant toujours cité prioritairement, vous conviendrez que l'accumulation de ces dires, de ces documents dont vous n'ignorez pas la provenance, et de cette campagne de calomnies à mon égard, est destinée à salir TF1 et l'un de ses présentateurs.

ÉDUCATION

L'université Grenoble-II devra rembourser un trop-perçu sur les droits d'inscription

Le tribunal administratif de Grenoble a ordonné à l'université Pierre-Mendès-France (Grenoble-II) de rembourser à tous les étudiants qui en feront la demande une somme de 250 F, perçue forfaitairement au moment des inscriptions, pour *« prestations pédagogiques »*. Cette somme était destinée à couvrir de façon forfaitaire le libre-service informatique, les accès au centre langues des stages à l'étranger et le renforcement de la documentation.

Le tribunal a estimé que les services rendus, en plus des droits d'inscription qui sont fixés au niveau national, ne présentaient pas un caractère obligatoire. Si tous les étudiants réclament le remboursement de cette somme, perçue depuis 1991 auprès des 15 000 étudiants, l'université devra rembourser au total près de 6 millions de francs.

TOXICOMANIE

La lutte contre le trafic et l'usage des stupéfiants

Le professeur Claude Olievenstein désapprouve la mission confiée à M. Robert Broussard

A l'occasion du colloque « Toxicomanies médias liberté », organisé jeudi 19 novembre à l'UNESCO dans le cadre de la Semaine européenne de prévention des toxicomanies (*le Monde* du 18 novembre), le professeur Claude Olievenstein, médecin chef du centre médical Marmottan, s'est élevé contre la mission confiée le 26 octobre dernier par M. Paul Quilès, ministre de l'intérieur, à M. Robert Broussard, chargé de coordonner la lutte contre le trafic et l'usage des stupéfiants (*le Monde* du 28 octobre).

« Ce n'est pas la personnalité du préfet Broussard que je mets en cause, nous a précisé le professeur Olievenstein, *ce sont les objectifs qu'on lui a fixés ou qu'il s'est fixés lui-même, et qui nous ramènent vingt ans en arrière. Tout est devenu répressif, on met les usagers de drogue dans le même sac que les gros dealers. Et on décide d'une politique répressive sans savoir ce que deviennent les gens après la prison. » « Je suis d'accord pour réprimer le trafic et l'argent de la drogue,* a encore souligné M. Olievenstein, *mais il existe un manque de cohérence, une contradiction évidente avec la politique du ministère de la santé. »*

Evoquant l'hostilité suscitée par la proposition de *« débat public sur la dépénalisation des produits de substitution »* lancée avec le professeur Albert Claude Benhamou (*le Monde* du 4 novembre), le docteur Olievenstein a estimé : *« Il est pourtant nécessaire qu'il y ait un débat démocratique, républicain, pour répondre à trois questions fondamentales : Qui demande la prévention de la toxicomanie ? Vers quel public doit aller la prévention ? Pourquoi faire de la prévention ? Les adultes proposent aux jeunes l'éradication de la drogue au nom d'une société utopique qui serait une société saine et normale. Or le vécu quotidien de la toxicomanie est extrêmement grave et ne peut pas se contenter de l'amour, de vœux pieux, d'un certain nombre d'utopies. »*

« Je ne sais pas si nous pouvons vivre une société sans drogue, a conlut M. Olievenstein. *Je l'ai cru, mais aujourd'hui, je ne le sais pas. »*

SPORTS

VOILE : le départ du Vendée Globe

Quatorze solitaires et un absent

Quatorze voiliers monocoques devaient prendre le départ, dimanche 22 novembre aux Sables-d'Olonne, du deuxième Vendée Globe, la course autour du monde en solitaire sans escale et sans assistance. La première édition de cette épreuve de quelque 25 000 milles (47 000 kilomètres) avait été gagnée en 1990 par le Français Titouan Lamazou après 109 jours de navigation.

LES SABLES-D'OLONNE

de notre envoyé spécial

Une place est restée désespérément vide le long du ponton de Port-Olona. Celle de *Coyote*, le nouveau sloop de l'Américain Mike Plant. Parti de New-York en solitaire le 16 octobre pour accomplir son parcours de qualification (1) en ralliant Les Sables-d'Olonne, ce pionnier du Vendée Globe n'a pas atteint les côtes françaises, comme il l'espérait, avant le 31 octobre à midi pour ne pas encourir de pénalités. Cinq jours après son départ, il avait signalé à un cargo croisé au large de Terre-Neuve qu'il était en panne de groupe électrogène et ne pouvait plus utiliser sa radio ni ses pilotes automatiques.

Informés de ce contretemps, Hélène, son épouse, et quelques amis arrivés fin octobre aux Sables-d'Olonne pour l'assister dans ses préparatifs de départ ont longtemps attendu avant d'alerter les garde-côtes américains. Cette intervention a permis d'identifier *a posteriori* le signal d'une balise de détresse détecté faiblement le 27 octobre pendant trois quarts d'heure. Retardé à New-York par la vaine recherche d'un commanditaire pour le Vendée Globe, Mike Plant n'avait pas trouvé le temps de faire enregistrer sa balise.

La localisation de l'appel de détresse, à quelque 800 milles au nord-est des Bermudes, montre que *Coyote* se serait dérouté. Avait-il démâté et était-il en fuite vers le sud sous gréement de fortune ? Les recherches aériennes entreprises le 14 novembre par quatre C-130 et deux Navy P-3 Orion ont permis de ratisser en dix-huit sorties près de 350 000 kilomètres carrés dans le nord-est des Bermudes et au nord des Açores. Elles ont été suspendues, sans résultat, jeudi 19 novembre.

Trois cent treize jours de mer

Frêle silhouette blonde, Hélène Plant est revenue chaque jour à Port-Olona chercher des raisons d'espérer encore. La faible durée de l'émission de la balise peut laisser redouter que cette dernière n'ait sombré avec le voilier, mais le navigateur solitaire a-t-il alors pu se réfugier sur son canot de survie ? Son épouse veut y croire. Cet Américain qui aurait dû fêter ses quarante-trois ans samedi à la veille du départ a déjà prouvé qu'il ne manquait pas de ressources. A vingt ans, il avait parcouru à pied 20 000 kilomètres en Amérique du Sud, du Mexique à la Terre de Feu, avant de devenir instructeur de survie à la Outward Bound School.

Si la barrière de la langue l'a empêché de partager l'amitié des navigateurs français, largement majoritaires dans la petite confrérie des marins-aventuriers, sa victoire en classe 2 (monocoques de 50 pieds) dans le BOC Challenge (course autour du monde en solitaire avec escales) en 1985, son goût pour le gros temps, qui l'a fait surnommer « Top Gun », et, surtout, son comportement dans le premier Vendée Globe lui ont valu le respect unanime de ses adversaires.

Privé de radio et condamné à la solitude la plus absolue dès le deuxième jour du Vendée Globe, il n'avait laissé de lui qu'un sillage tracé à partir des points communiqués aux satellites par sa balise Argos, jusqu'à l'île Campbell, un caillou perdu dans le grand Sud, seulement habité par quatre météorologistes néo-zélandais.

Epuisé et confronté à un problème de mât, Mike Plant avait décidé de mouiller son ancre dans un fjord pour récupérer et réparer, comme le règlement l'y autorisait. Mais le vent, qui avait forci pendant son sommeil, menaçait de drosser son voilier contre les rochers. Le solitaire n'a pu refuser l'aide proposée, mais a aussitôt envoyé un télex aux Etats-Unis pour annoncer qu'il se considérait hors course, même s'il poursuivait sa longue route solitaire pour revenir aux Sables-d'Olonne.

La disparition de Mike Plant, qui devait enchaîner son quatrième tour du monde en solitaire depuis 1985, est venue rappeler dramatiquement les dangers d'une grande aventure trop vite banalisée dès sa deuxième édition. Même si plus de la moitié des quatorze solitaires qui quittent Les Sables-d'Olonne dimanche n'ont jamais navigué dans les mers du Sud, aucun d'entre eux ne part cette fois dans l'inconnu comme en 1989. Les images du retour triomphal de Titouan Lamazou ont remplacé celles du Britannique Robin Knox-Johnston, incapable de marcher à l'arrivée du Golden Globe 1968 qu'il venait de remporter après trois cent treize jours de solitude en mer.

Alors que les treize pionniers du Vendée Globe 1989 embarquaient avec « ceinture et bretelles » en espérant pouvoir faire face à toute usure ou casse de matériel, leurs successeurs préfèrent parier sur la *« fiabilité »* et l'*« optimisation »* de leurs bateaux. Ainsi, les quatre récidivistes (Alain Gauthier, Loïck Peyron, Philippe Poupon et Jean-Luc Van den Heede) de cette année disposeront de voiliers neufs ou rénovés, au potentiel très sensiblement amélioré. Avec *Bagages-Superior*, Alain Gauthier aura encore le voilier le plus *puissant de la flotte : 290 mètres* carrés de voilure au près (gain de 60 mètres carrés) et 700 mètres carrés au portant (gain de 200 mètres carrés). Philippe Poupon a conservé son *Fleury-Michon*, mais lui a fait subir une cure d'amaigrissement de près de cinq tonnes.

« Le potentiel des meilleurs bateaux a augmenté de 3 à 5 % et la façon de les mener devrait nous faire gagner encore 1 ou 2 % », estime Alain Gauthier. A ce rythme, le vainqueur ne devrait guère dépasser les cent jours en mer, s'il maîtrise bien l'analyse des situations météorologiques. Par rapport à la première édition, le « routage » depuis la terre sera, cette fois, interdit. Les quatorze skippers ont dû s'engager « sur l'honneur » à ne pas utiliser à cette fin leurs standards C qui permettent d'échanger des télex confidentiels. Pour affiner leurs connaissances en météorologie, la plupart ont effectué des stages. Certains, comme Philippe Poupon, Jean-Luc Van den Heede ou Yves Parlier, ont même investi dans des récepteurs de cartes satellites.

Pour ces quatre ou cinq candidats à la succession de Titouan Lamazou, cette évolution technique des voiliers et des technologies embarquées devrait transformer le deuxième Vendée Globe en régate à l'échelle planétaire entre Les Sables-d'Olonne et les trois caps de légende : Bonne Espérance, Leeuwin et Horn. Mais cette course perdrait beaucoup de son charme si elle ne réservait pas quelques places à des amateurs passionnés comme Thierry Arnaud, Jean-Yves Hasselin, l'Espagnol José-Luis Ugarte, le Gallois Alan Wynnne-Thomas ou le Hongrois Nandor Fa, qui ont investi toutes leurs forces et leurs économies pour vivre le rêve d'une vie.

GÉRARD ALBOUY

(1) Chaque skipper doit avoir effectué avant le départ un parcours transocéanique en solitaire d'au moins 2 000 milles sans escale sur son propre bateau.

□ **FOOTBALL : les résultats de la quinzième journée du Championnat de France.** – *Paris-SG b. Auxerre 2-0 ; *Caen et Nantes 1-1 ; Bordeaux b. *Lille 2-0 ; *Toulouse et Toulon 1-1 ; *Metz b. Nîmes 3-0 ; *Lyon et Le Havre 1-1 ; *Sochaux b. Saint-Etienne 1-0 ; *Strasbourg et Marseille 2-2 ; Lens b. *Montpellier 2-1 ; Valenciennes- Monaco, le dimanche 22 novembre.

Classement : 1. Nantes et Paris-SG, 22 ; 3. Auxerre et Marseille, 19 ; 5. Monaco et Bordeaux, 18 ; 7. Montpellier et Strasbourg, 16 ; 9. Saint-Etienne et Sochaux, 15 ; 11. Caen et Metz, 14 ; 13. Le Havre et Lyon, 13 ; 15. Nîmes, 12 ; 16. Toulouse, Lens et Lille, 11 ; 19. Valenciennes, 10 ; 20. Toulon, 9.

TÉLÉVISION

Samedi 21 novembre

TF 1

20.45 Divertissement : Crise de rire. Avec des *sketches de Fernand* Raynaud, Thierry Le Luron, Coluche, Poiret et Serrault, Louis de Funès, Bourvil.
22.25 Magazine : Ushuaïa. Présenté par Nicolas Hulot.
23.35 *Magazine :* Formule sport. Football ; Gymnastique ; Voile.

FRANCE 2

20.45 Magazine : La Nuit des héros. Présenté par Michel Creton. A La Rochelle.
22.40 Magazine : Double jeu. Spécial Canada.

FRANCE 3

20.45 Série : V comme vengeances.
22.20 Journal et Météo.
22.45 *Magazine : Vis-à-vis.* La Somalie et les autres.
23.40 Magazine : Salut Manu. Présenté par Manu Dibango et Yienna Katsoulos.

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : Angoisse sur Brooklyn. De Karen Arthur.
22.00 Flash d'informations.
22.05 Divertissement : Samedi soir avec les Nouveaux.
23.00 Cinéma : Troll. ■ Film américain de John Carl Buechler (1985).
0.20 Cinéma : Henry et June. □ Film américain de Philip Kaufman (1990) (v.o.).

ARTE

20.40 Documentaire : Du nouveau à Wittstock. De Volker Koepp.
22.20 *Cinéma d'animation :* Papageno. De Lotte Reiniger.
22.30 Cinéma d'animation : Caliph Stork. De Lotte Reiniger.
22.40 ▶ *Magazine :* Macadam. Les Négresses vertes.
23.30 Documentaire : Umubugangoma, d'Emilio Pacull.

M 6

20.35 Variétés : Surprise-partie.
20.40 Feuilleton : Holocauste. De Marvin Chomsky, avec Meryl Streep, Joseph Bottoms (4e épisode).
22.50 Téléfilm : Camp de vacances à Cucamonga. De Bennett Tramer.

Dimanche 22 novembre

TF 1

20.40 Cinéma : Le Corps de mon ennemi. ■■ Film français d'Henri Verneuil (1976).
22.45 Magazine : Ciné dimanche.
22.55 Cinéma : Le Jeune Marié. ■■ Film français de Bernard Stora (1982).

FRANCE 2

20.50 Cinéma : Moonraker. ■ Film britannique de Lewis Gilbert (1979).
23.05 Magazine : Bouillon de culture.
0.20 Journal, Météo et Visages d'Europe.
0.40 Magazine : Musiques au cœur.

FRANCE 3

20.45 Divertissement : La Classe.
22.05 Magazine : Le Divan. Présenté par Henry Chapier. Invité : notre collaborateur Edwy Plenel.
22.30 Journal et Météo.
22.55 Dessins animés.
23.10 Cinéma : Show People. ■■ Film américain de King Vidor (1928).
0.25 Moyen métrage : Main Street after Dark. d'Edward Cahn (1945) (v.o., N.).

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Europa. ■■ Film franco-danois de Lars von Trier (1991).
22.20 Flash d'informations.
22.30 Magazine : L'Equipe du dimanche.

ARTE

20.30 Cinéma : Portrait de groupe avec dame. ■ Film franco-allemand d'Aleksander Petrovic (1976).
21.55 Présentation : Heinrich Böll.
22.15 Documentaire : Heinrich Böll, une pensée allemande. D'Adalbert Wiemer.
23.50 Cinéma : Non réconciliés. ■ Film allemand de Jean-Marie Straub (1964-1965).

M 6

20.45 Cinéma : Jeu de défense. □ Film américain de Monte Markham (1988).
22.30 Magazine : Culture pub.
23.05 Cinéma : Les Folies d'Elodie. □ Film français d'André Génovès (1981).

CARNET DU Monde

Décès

– M. Jean-Claude Dubarry,
Caroline et Séverine,
M. et Mme André-Jean Debode,
M. et Mme Jean-Paul Mengès,
Frédéric et Pauline,
M. Jean-Pierre Pupin
et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jean-Claude DUBARRY,
née Martine Debode,

survenu le 20 novembre 1992, dans sa quarante-cinquième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 23 novembre, à 15 h 45, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, Paris-16e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

21, rue de Civry,
75016 Paris.
65, rue Chardon-Lagache,
75016 Paris.

– Geneviève, Marie-Claire et Claude,
ses enfants,
Les familles Bellanger, Guédès, Roussy, Guihard, Brunet et Français,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Claire GIRAULT,
veuve Schittenhelm,

rappelée à Dieu, dans sa quatre-vingtième année, le 18 novembre 1992.

La cérémonie religieuse, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille, a eu lieu, à Poitiers, dans la stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

2, avenue Jean-Jaurès,
92120 Montrouge.

Anniversaires

– Il y a un an,

Gérard GARROS

nous quittait, volontaire.

« Le courage est la seule vertu qui échappe à l'hypocrisie. »
Stendhal.

– Le 21 novembre 1985,

Me René GEORGES-ÉTIENNE

quittait les siens.

Que ceux qui ont connu et estimé le résistant, l'ami ou simplement l'homme pour les idées qu'il défendait aient une pensée pour lui.

– Aujourd'hui, vous qui l'avez connue et aimée, souvenez-vous de

Lila SAKKA,
épouse Taleb,

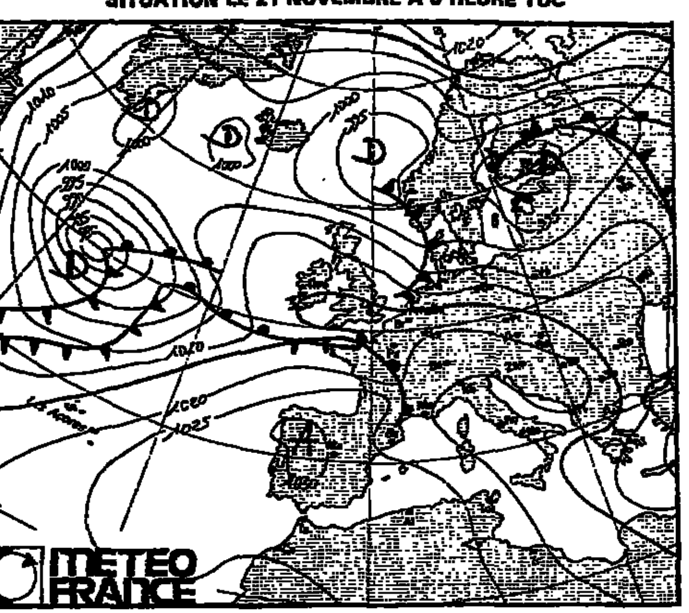
qui nous a quittés il y a huit ans.

Communications diverses

– L'Association des disciples d'Aly Mazahéri (ADAM) tiendra une réunion de commémoration pour le premier anniversaire de la disparition du grand historien de l'Iran et de l'Orient, le mardi 24 novembre 1992, à 17 h 30. Centre André-Malraux, 78, boulevard Raspail, Paris-6e.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 21 NOVEMBRE A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 22 NOVEMBRE 1992

RAFALES 50 A 60 KM/H

LEGENDE: ENSOLEILLE; ECLAIRCIES PEU NUAGEUX; NUAGEUX COURTES ECLAIRCIES; TRES NUAGEUX OU COUVERT; PLUIE OU BRUINE; NEIGE; AVERSES; ORAGES; BRUMES ET BROUILLARD; SENS DE DEPLACEMENT

METEO FRANCE

TEMPS PREVU LE DIMANCHE 22 NOVEMBRE 1992 VERS MIDI

Dimanche : grisaille et pluies au nord, soleil se généralisant au sud. – Au nord d'une ligne Nantes-Grenoble, la journée débute sous la grisaille, accompagnée de pluies fines ou de bruines. Dans l'après-midi, une amélioration gagnera par les régions les plus à l'ouest : la Bretagne et la Basse-Normandie. Il n'y pleuvra plus, et quelques éclaircies troueront peu à peu la couverture nuageuse. Par contre, de la Haute-Normandie au Morvan et au nord des Alpes, les nuages resteront nombreux, avec toujours des bruines du Nord au nord-est.

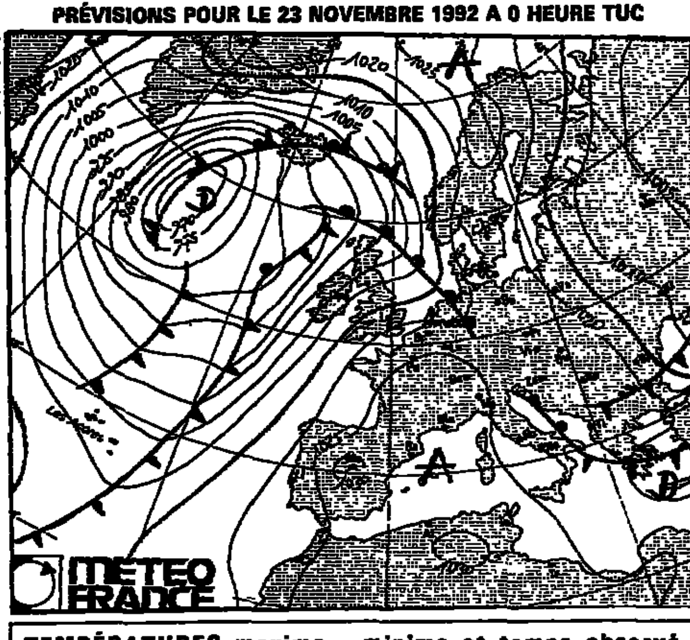
Au sud de cette ligne, à l'exception du pourtour méditerranéen et la Corse où le soleil brillera dans un ciel quasiment clair du matin au soir, la matinée sera grise, avec des brumes et des brouillards. Ils se dissiperont en fin de matinée, pour laisser place à un temps peu nuageux, avec un soleil de plus en plus généreux au fil des heures. Les sommets du Massif central et des Pyrénées seront généralement bien dégagés.

Un vent d'ouest soufflera modéré*ment le long des côtes de la Manche,* jusqu'à 50 km/h.

Au lever du jour, les températures sont voisines de 11 degrés sur la moitié nord, localement 13 degrés à l'ouest. Au sud, elles sont comprises entre 8 degrés et 10 degrés, localement 6 degrés dans l'intérieur et sur les reliefs, 12 degrés sur le pourtour méditerranéen.

Dans l'après-midi, les températures monteront jusqu'à 12 degrés au nord-est, 14 degrés de la Normandie au Jura, 16 degrés de la Bretagne au Lyonnais. Sur la moitié sud du pays, elles dépasseront souvent 17 degrés, voire 20 degrés sur le littoral.

PRÉVISIONS POUR LE 23 NOVEMBRE 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 21-11-92
Valeurs extrêmes relevées entre *le 20-11-1992 à 6 heures TUC et le 21-11-1992 à 6 heures TUC*

FRANCE			
AJACCIO	19	8	C
BIARRITZ	16	13	C
BORDEAUX	16	14	C
BOURGES	10	–	P
BREST	13	13	P
CAEN	9	8	P
CHERBOURG	9	8	–
CLERMONT-FER.	11	8	N
DIJON	9	6	C
GRENOBLE	13	7	P
LILLE	7	5	B
LIMOGES	11	11	P
LYON	11	7	P
MARSEILLE	15	6	D
NANCY	8	3	P
NANTES	13	13	C
NICE	16	8	D
PARIS-MONTS.	9	8	P
PAU	14	12	C
PERPIGNAN	19	15	N
POINTE-A-PITRE	32	24	D
RENNES	13	13	C
ST-ETIENNE	10	7	C
STRASBOURG	10	4	C
TOULOUSE	15	12	C
TOURS	10	9	P
ÉTRANGER			
ALGER	20	7	D
AMSTERDAM	8	4	N
ATHÈNES	15	11	N
BANGKOK	34	24	D
BARCELONE	15	9	D
BELGRADE	9	0	D
BERLIN	7	2	C
BRUXELLES	6	2	C
LE CAIRE	22	14	D
COPENHAGUE	7	2	D
DAKAR	32	22	D
DELHI	26	16	D
GENÈVE	10	6	P
HONGKONG	–	–	–
ISTANBUL	15	8	P
JÉRUSALEM	26	9	D
LISBONNE	16	9	D
LONDRES	9	2	B
LOS ANGELES	19	15	D
LUXEMBOURG	5	1	C
MADRID	17	1	D
MARRAKECH	25	9	D
MEXICO	22	9	–
MILAN	14	– 2	B
MONTRÉAL	0	– 9	C
MOSCOU	2	1	C
NAIROBI	–	–	–
NEW-YORK	6	– 1	N
OSLO	–	–	–
PALMA-DE-MAJ.	22	7	D
PÉKIN	5	– 5	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	17	6	N
SÉVILLE	18	6	D
SINGAPOUR	31	24	P
STOCKHOLM	2	0	*
SYDNEY	–	–	–
TOKYO	20	9	A
TUNIS	21	15	D
VARSOVIE	5	1	N
VENISE	12	3	D
VIENNE	6	2	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

AGENDA

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). L'Après-midi d'un prince : 19 h. L'amour est aveugle : 22 h.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). L'Amour foot : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h 30.
ARCANE (43-38-19-70). Stella : 20 h 30, dim. 17 h.
ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). Surprises de l'amour : 15 h et 20 h 30, dim. 16 h.
ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Lectures sur le thème du voyage et Chants de marins : 18 h 30, dim. 17 h 30. Salle Louis Jouvet. Au coeur des ténèbres : 19 h, dim. 16 h. Le Marin perdu en mer : 21 h.
BASTILLE (43-57-42-14). Ordinaire et disgracié : 21 h, dim. 17 h 30.
BATEAU-THÉATRE LA MARE AU DIABLE-RIVE GAUCHE (40-46-90-72). Giacomo : 19 h 30. Veillée funèbre : 21 h, dim. 17 h.
BATEAU-THÉATRE OURAGAN (40-51-84-53). Le Misanthrope et l'Auvergnat : 20 h 30, dim. 17 h.
BERRY-ZÈBRE (43-57-51-55).Dim. Les Champêtres de joie : 20h30.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). La Jalousie : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.
BOUFFONS-THÉATRE DU XIXe (42-38-35-53). La Veuve espagnole : 21 h.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Le Graphique de Boscop : 20 h. Qui vous savez : 22 h.
CARTOUCHERIE-ATELIER DU CHAUDRON (43-28-97-04). Vous avez dit Labiche ? : 20 h 30, dim. 16 h.
CARTOUCHERIE-THÉATRE DE L'AQUARIUM (43-74-99-61). La Nuit, la télévision et la guerre du Golfe : 20 h 30, dim. 16 h.
CARTOUCHERIE-THÉATRE DU SOLEIL *(43-74-24-08). Agamemnon : 19 h 30.Dim.* Les Choéphores : 13 h. Les Euménides : 13 h.
CARTOUCHERIE-THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. Grand-peur et misère du IIIe Reich : 20 h 30, dim. 16 h.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Etats frères? Et ta sœur... : 21 h, dim. 15 h 30.
CENTRE CULTUREL DE LA CLEF (42-51-85-55). Chemins de croix : 20 h 30.
CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-74-42-19). Le Serpent : 18 h 30.
CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Le Petit Prince : 20 h 30, dim. 17 h.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Je t'embrasse pour la vie : 20 h 30, dim. 17 h 30.
CITÉ INTERNATIONALE (45-88-81-54). Appartement témoin ; De plein fouet : 17 h et 21 h. Le Dernier Quatuor d'un homme sourd : 20 h 45, dim. 16 h 45. Passacaille : 20 h 45, dim. 16 h 45.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Meurtres au music-hall : 21 h.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). L'Aide-mémoire : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire-Rousseau : 19 h et 21 h 30, dim. 15 h.
COMÉDIE-FRANCAISE (40-15-00-15). Caligula : 14 h. La Comtesse d'Escarbagnas ; George Dandin : 20 h 30.Dim. Antigone : *14h.*
DAUNOU (42-61-69-14). Le Canard à l'orange : 21 h, dim. 15 h 30.
DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). Direction Critorium : 19 h 15, dim. 17 h 30.
DEUX ANES (46-06-10-26). Le Traité de ma triche : 21 h, dim. 15 h 30.
DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Avatar : 20 h 30, dim. 16 h.
ELDORADO (42-49-60-27). Monsieur Amédée : 18 h et 21 h.
ESPACE HÉRAULT (43-29-86-51). Sonate pour deux femmes seules et une cité HLM : 20 h 30.
ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Feu la mère de madame : 20 h, dim. 18 h. La Mouette : 21 h. Danse avec les fous : 23 h, dim. 19 h. Dim. Le Mariage de Figaro : 16 h.
ESPACE PROCRÉART (42-52-81-16). Dieu aboie-t-il ? : 20 h 30.
ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. Quand fera-t-il jour? : 20 h 30, dim. 16 h.
FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : *15 h 30 et 20 h 45.*
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Confidences pour clarinette : 20 h 45, dim. 15 h.
GALERIE CHRISTIAN SIRET (42-61-46-04). Un amour : 17 h 30.
GRAND EDGAR (43-35-32-31). Lamy and Co : 18 h et 20 h 15. Une fille entre nous : 22 h.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Rendez-vous rue Watt : 19 h. Le Pointeur : 20 h 30. La comédienne *est dans l'escalier : 22 h 15.*
GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Solo : 17 h et 20 h 30.
HÉBERTOT (43-87-23-23). L'Ecole des femmes : 21 h, dim. 15 h.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Lautrec sur la Butte : 21 h 30.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Brûlez tout! : 21 h, dim. 15 h.
LA CIGALE (42-33-43-00). Pierre Palmade : 20 h 30.
LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Carmen Paradise : 21 h.
LE FUNAMBULE THÉATRE (42-23-88-83). Quatuor à gages : 20 h 30.
LE TRIANON (42-09-93-44). Auguste et Chambre-à-air au pays des piranhas : 14 h 30.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. L'Ecole des dictateurs : 20 h. Douce : 21 h 30. Théâtre rouge. Il y a des matins difficiles : 18 h 15. Le Rire de Tchekhov : *20 h.*
MADELEINE (42-65-07-09). Long Voyage vers la nuit : 16 h et 20 h 30.
MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h.
MARIE STUART (45-08-17-80). Huis clos : 16 h et 19 h. Savage Love (anglais-français) : 21 h 15.Dim. Requiem For a Heavyweight (en anglais) : 17h, 20h30.
MARIGNY (42-56-04-41). Suite royale : 21 h, dim. 15 h.
MATHURINS (42-65-90-00). Les Palmes de M. Schutz : 20 h 30, dim. 15 h.
MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Nocturne à Nohant : 18 h 30.
MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Marchand de rêves : 21 h, dim. 15 h.
MICHODIÈRE (47-42-95-22). La Puce à l'oreille : 17 h et 20 h 30, dim. 16 h.
MOGADOR (48-78-04-04). Les Bas-fonds : 15 h et 20 h 30.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). Mortadela : 18 h et 21 h 15, dim. 15 h 30.
MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-30). La Traversée : 21 h, dim. 16 h 30.
MUSÉE DES ARTS ET MÉTIERS (40-27-22-20). Les Arts et Métiers en spectacle : 20 h 30.
MUSÉE COGNACQ-JAY (40-27-07-21). Les Rivaux d'eux-mêmes ; Proverbes : 20 h 30, dim. 15 h 30.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les Jumeaux : 18 h et 21 h, dim. 15 h.
ŒUVRE (48-74-42-52). Les Dimanches de M. Riley : 20 h 45, dim. 15 h.
OLYMPIA (47-42-25-49). Guy Bedos et Muriel Robin : 20 h 30.
PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). C'est vous qui voyez! : 20 h 30.
PALAIS DES GLACES (PETIT SALLE) (48-03-11-36). Bud dans tu t'es vu quand t'es ril : 21 h.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Sans rancune : 21 h, dim. 15 h.
PARC DE LA VILLETTE (SOUS CHAPITEAU) (42-45-03-61). A Midsummer Night's Dream (en anglais) : 20 h 30, dim. 17 h.
PASSAGE DU NORD-OUEST *(47-70-81-47). Le Banc : 20 h.*
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle II. La Peau trop fine : 21 h, dim. 15 h.
PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Knock : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.
POTINIÈRE (42-61-44-16). Ministrel : 17 h et 21 h, dim. 15 h 30.
RANELAGH (42-88-64-44). Jeux de masques : 18 h 30, dim. 14 h 30. Trekking : 20 h 30, dim. 17 h. Hospitacle : 22 h.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Nous les Européens : 22 h 30.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Une aspirine pour deux : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.
SALLE BRASILIA (48-07-20-17). Dom Juan : 20 h 30, dim. 17 h.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Charité bien ordonnée : 20 h 30. Elle et Dieudonné : 22 h.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). L'Une et l'Autre : 17 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE 13 (45-88-62-22). Vu du pont : 16 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). Monsieur Klebs et Rozalie : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Lilia : 20 h 30. Patrick Bosso : 22 h.
THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02). D'Alba est stone... Mais ils vécurent heureux : 20 h 15. Brigitte Lahaie : 22 h.
THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). Les Poupées : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Chantal Ladesou : 20 h 30.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-06-67-89). Belle de Mai. Félicité ou le Merveilleux Théâtre d'art et de science du docteur de Groningue : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Nuits d'encre : 22 h, dim. 20 h 30.
THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). Le Vagabond de Whitechapel ; 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE MONTORGUEIL (48-22-11-57). Maldoror : 21 h.
THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Salle Gémier. Mystification ou les Catins de M. Diderot : 20 h 30, dim. 15 h. Salle Jean Vilar. Les Rustres : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. *Macbett* : 15 h 30 et 20 h 30. Petite salle. Oh, les beaux jours! : 21 h, dim. 16 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (43-25-70-32). Le Chevalier d'Olmedo : 15 h et 20 h 30.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (43-25-70-32). L'Enfant bâtard : 18 h 30.
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Solo : 19 h. Le Baiser de la veuve : 20 h 30. A toi, *de coeur : 22 h. Salle II. Roro et Saaz : 22 h.*
THÉATRE OUVERT-JARDIN D'HIVER (42-62-59-49). Djurdjura : 16 h et 21 h.
THÉATRE PARIS-PLAINE (40-43-01-82). Noces de sang : 20 h 30, dim. 18 h.
THÉATRE DU ROND-POINT RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Grande salle. Le Polygraphe : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE SILVIA MONFORT (45-31-10-96). Samedi, dimanche et lundi : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88). Les Oiseaux : 20 h 30.
THÉATRE VALHUBERT (45-84-30-60). Le Jeu de l'amour et du hasard : 20 h 30.
TOURTOUR (48-87-82-48). Le Voyage de Mémé : 19 h. Hier à venir? : 20 h 30.
TREMPLIN-THÉATRE DES TROIS-FRÈRES (42-54-91-00). Abel et Bela : 20 h 30, dim. 17 h.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Batailles ; 19 h.
VARIÉTÉS (42-33-09-92). Thé à la menthe *ou t'es citron : 17 h 30 et 20 h 45, dim.* 15 h.

RÉGION PARISIENNE

AUBERVILLIERS (THÉATRE ÉQUESTRE ZINGARO) (48-04-38-48). Opéra équestre : 20 h 30, dim. 17 h 30.
BAGNOLET (THÉATRE DES MALASSIS) (43-63-51-71). *500 mètres carrés d'expression libre* ; 21 h, dim. 16 h.
BOBIGNY (MAISON DE LA CULTURE) (48-31-11-45). Légendes de la forêt viennoise : 15 h, dim. 15 h 30. Petite salle. Les Diablogues : 21 h.
CERGY-PONTOISE (THÉATRE DES ARTS) (30-30-33-33). En prison : 20 h 30, dim. 16 h.
CHATENAY-MALABRY (THÉATRE LA PISCINE) (46-83-45-36). Poussière : 20 h 30, dim. 16 h.
CHEVILLY-LARUE (CENTRE CULTUREL ANDRÉ-MALRAUX) (46-86-54-48). Lo Strafisco : 20 h 30.
CLICHY (PETIT THÉATRE) (43-79-52-62). Balard-Créteil : 20 h 45.
COLOMBES (THÉATRE DU PEUPLIER NOIR) (47-75-94-90). Le Banc : 20 h 30, dim. 15 h 15.
COURBEVOIE (CENTRE CULTUREL) (43-33-63-52). Dim. Le Pain de ménage ; le Plaisir de rompre : 15 h 30.
CRÉTEIL (MAISON DES ARTS) (49-80-18-88). Grande salle. Les Paravents : 20 h, dim. 15 h 30. Petite salle. Oreste : 20 h 30, dim. 15 h 30.
ERMONT (THÉATRE PIERRE-FRESNAY) (34-15-09-48). Bereshit : 21 h.
FONTENAY-AUX-ROSES (THÉATRE DES SOURCES) (46-61-30-03). Dim. Omifie : 15 h 30.
FOSSES (ESPACE GERMINAL) (34-72-88-80). Best of Douby : 21 h.
GENNEVILLIERS (THÉATRE) (47-93-26-30). Les Acteurs de bonne foi ; la Dispute : 20 h 30.Dim. L'Impromptu de Versailles ; les Précieuses ridicules : 17h.
JUVISY-SUR-ORGE (ESPACE CULTUREL) (69-21-60-34). Les Choéphores : 21 h, dim. *16 h. Exercices de style : 21 h, dim. 16 h.*
LA COURNEUVE (CENTRE JEAN-HOUDREMONT) (48-36-11-44). Voix lointaines : 20 h 45, dim. 16 h 30.
LE VÉSINET (CENTRE DES ARTS ET DES LOISIRS) (39-76-32-75). Ma Colette : 21 h.
MARLY-LE-ROI (CENTRE CULTUREL JEAN-VILAR) (39-58-74-87). *Le Livre des savants* : 21 h.
MONTREUIL (SALLE BERTHELOT) (48-57-38-01). Lettre à Fidel Castro : 21 h, dim. 16 h.
MORSANG-SUR-ORGE (L'ARLEQUIN) (69-04-13-70).Dim. *En pleine mer* : 16h30.
NANTERRE (THÉATRE DES AMANDIERS) (46-14-70-00). Salle polyvalente. Molly Bloom : 20 h 30, dim. 16 h.
NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). La Double Inconstance : 20 h 30.
NOISIEL (GRAND THÉATRE DE LA FERME DU BUISSON) (64-62-77-77). Les Bonnes : 21 h.
SAINT-DENIS (THÉATRE GÉRARD-PHILIPE) (42-43-00-59). Exécuteur 14 : 20 h 45. Grande salle. La Dispute : 20 h 45, dim. 17 h.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (THÉATRE ALEXANDRE-DUMAS) (30-87-07-07). La Carpe du duc de Brienne : 19 h.
SAINT-MAUR (THÉATRE ROND-POINT-LIBERTÉ) (48-89-99-10). Caligula : 20 h 45.
SAINT-OUEN-L'AUMONE (SALLE DES FÊTES) (34-21-25-00). L'Illusion comique : 21 h.
TREMBLAY-EN-FRANCE (ESPACE JEAN-ROGER-CAUSSIMON) (48-61-09-85). Ça n'a pas été facile : 20 h 30.
VAURÉAL (LYCÉE CAMILLE-CLAUDEL) (34-22-04-40). Le Conte d'hiver : 21 h.
VILLEJUIF (THÉATRE ROMAIN-ROLLAND) (47-26-15-02). Maître Puntila et son valet Matti : 20 h 30, dim. 15 h.
VITRY-SUR-SEINE (THÉATRE JEAN-VILAR) (46-82-84-90). Le Funambule : 21 h.

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

SAMEDI

Rétrospective Marguerite Duras : la Femme du Gange (1972-1973), de Marguerite *Duras, 18 h 30 ; India Song (1974), de Marguerite Duras*, 21 h.

DIMANCHE

Rétrospective Marguerite Duras : Son nom de Venise dans Calcutta désert (1976), de Marguerite Duras, 18 h 30 ; Baxter, Vera Baxter (1976), de Marguerite Duras, 21 h.

PALAIS DE TOKYO
(47-04-24-24)

SAMEDI

Rétrospective Raymond Bernard : le Joueur d'échecs (1927), de Raymond Bernard, 16 h 30 ; les Misérables (1933), de Raymond Bernard, 18 h 30.

DIMANCHE

Rétrospective Raymond Bernard : Anne-Marie (1936), de Raymond Bernard, 16 h 30 ; le Coupable (1916), d'André Antoine, 18 h 30 ; Faubourg Montmartre (1931), de Raymond Bernard, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma mexicain : Tarahumara (1964, v.o. s.t.f.), de Luis Alcoriza, 14 h 30 ; Alla en el Rancho Grande (1936, v.o. s.t.f.), de Fernando de Fuentes, 17 h 30 ; Pueblerina (1948, v.o. s.t.f.), d'Emilio Fernandez, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma mexicain : Santa (1931, v.o. s.t.f.), d'Antonio Moreno, 14 h 30 ; Tiempo de morir (1956, v.o. s.t.f.), d'Arturo Ripstein, 17 h 30 ; Dona Perfecta (1950, v.o. s.t.f.), d'Alejandro Galindo, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie
porte Saint-Eustache
Forum des Halles (40-26-34-30)

SAMEDI

La Rue : Rue Gît-le-Cœur : Bande annonce : Corps à coeur (1978) de Paul Vecchiali, Nuit et Jour (1991) de Chantal Akerman, 14 h 30 ; Rues des dames : la Clé n'est pas dans le pot de géranium (1989) de Marcela Gourary, Ascenseur pour l'échafaud (1957) de Louis Malle, 16 h 30 ; *le Mois de la* photo, 18 h 30 ; Rue des dames hospitalières : *Janine (1962) de Maurice Pialat*, Vivre sa vie (1962) de Jean-Luc Godard, 20 h 30.

DIMANCHE

La Rue : Rue des solitaires : Paris passages (1990) *de Sylvain Poubelle, le Feu follet* (1963) de Louis Malle, 14 h 30 ; Rue Désirée : Bande annonce : Cléo de 5 à 7 (1962) d'Agnès Varda, le Portrait de Marianne (1970) de Daniel Goldenberg, 16 h 30 ; Passage de la cour des miracles : Notre-Dame-de-Paris (1956) de Jean Delannoy, 18 h 30 ; *Rue Saint-Fiacre : Actualités Gaumont, Un* type bien (1990) de Laurent Bénégui, 20 h 30 ; Dans les rues (1933) de Victor Trivas, 16 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

L'ACCOMPAGNATRICE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 36-65-70-68) ; La Pagode, 7e *(47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e* (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94).
AGANTUK LE VISITEUR (Ind., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
LES AMIES DE MA FEMME (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e *(45-74-94-94 36-65-70-14) ; UGC* Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).
ANTIGONE (Fr.-All., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
L'ARCHITECTURE DU CHAOS (Su., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).
L'ARME FATALE 3 (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14).
ATTACHE-MOI! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
AU NOM DU PÈRE ET DU FILS (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
BALLROOM DANCING (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23).
BASIC INSTINCT (**) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44).
BEETHOVEN (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Rotonde, 6e *(45-74-94-94 36-65-70-73) ; UGC* Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76).
LA BELLE ET LA BÊTE (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).
LES BLANCS NE SAVENT PAS SAUTER (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er *(40-26-12-12) ; Gaumont Marignan-*Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
BOB ROBERTS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) (Bel.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 36-65-70-73) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 36-65-70-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
CERRO TORRE (Fr.-All.-Can., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LA CHASSE AUX PAPILLONS (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).
LE CHÊNE (Rou., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
CHÈRE EMMA (hongrois, v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LA CITÉ DE LA JOIE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
CITY OF HOPE (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
CŒUR DE TONNERRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 *36-65-70-72) ; UGC Normandie, 8e* (45-63-16-16 36-65-70-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).
DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE DERNIER DES MOHICANS (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
DES SOURIS ET DES HOMMES (A., v.o.) : *Forum Orient Express*, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44).
LES ENFANTS VOLÉS (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).
EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
ET LA VIE CONTINUE (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LA FEMME DE L'ÉPICIER (Can., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
FIEVEL AU FAR WEST (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
IMPITOYABLE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
IN THE SOUP (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
L'INCONNU DANS LA MAISON (Fr.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, *18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e* (46-36-10-96 36-65-71-44).
INDOCHINE (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
J F PARTAGERAIT APPARTEMENT (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; v.f. : Montparnasse, 14e (43-20-12-06).
JEUX DE GUERRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
KAFKA (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
L 627 (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14).
LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : *Ciné Beaubourg*, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LÉOLO (**) (Can.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LOIN DU BRÉSIL (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
LUNA PARK (russe, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LUNES DE FIEL (*) (Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
LA MAIN SUR LE BERCEAU (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
LES MAMIES (Fr.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
MAX & JEREMIE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).
1492, CHRISTOPHE COLOMB (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis *Champs-Elysées*, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 *36-65-70-83) ; Gaumont Opéra*, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).
LE MIRAGE (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle *Louis-Jouvet, 6e (43-54-42-34)* ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
NIGHT ON EARTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
LES NUITS FAUVES (*) (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
OLIVIER OLIVIER (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; L'Arlequin (ex Cosmos), 6e (45-44-28-80).
OMBRES ET BROUILLARD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
LA PETITE AMIE D'ANTONIO (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, *6e (43-26-58-00).*
PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46 *36-65-70-74).*
RETOUR A HOWARDS END *(Brit., v.o.)* : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
RIENS DU TOUT (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).
SCANDALE SECRET (It., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).
SEXES FAIBLES (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74).
LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
SIMPLE MEN (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Gaumont Ambassade, *8e (43-59-19-08 36-65-75-08)* ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
SPETTERS (*) (Hol., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).
TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
THE LONG DAY CLOSES (Brit., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).
THE PLAYER (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).
TONG TANA (danois) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43).
TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
TRUST ME (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
UN CŒUR EN HIVER (Fr.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
UN ÉTÉ SANS HISTOIRES (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
UNE VIE INDÉPENDANTE (Fr.-russe, v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
URGA (Fr.-Sov., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
VAGABOND (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
WAYNE'S WORLD (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e *(45-74-94-94 36-65-70-14)* ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18).
LE ZÈBRE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES SÉANCES SPÉCIALES

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 15.
ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 18 h.
BATMAN, LE DÉFI (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.
BLUE VELVET (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 05.
BOYZ'N THE HOOD (*) (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 16 h 10.
BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 16 h 10.
LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 17 h 45.
CHÉRIE, J'AI RÉTRÉCI LES GOSSES (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 45.
LES COMMITMENTS (irlandais, v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 23 h.
CROC-BLANC (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.
DIVA (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 18 h 30.
DROWNING BY NUMBERS (Brit., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 19 h 40.
EASY RIDER (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) 0 h 10.
EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.
FANTASIA (A.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.
LES GORILLES DE MONTAGNE (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) 20 heures.
HAIRSPRAY (A., v.o.) : La Bastille, 11e *(43-07-48-60) 0 h.*
HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 35.
JIMI HENDRIX (A., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60) 0 h.
LES LUMIÈRES DE LA VIE : La Géode, 19e (40-05-80-00) 21 h.
MAMAN, J'AI RATÉ L'AVION (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 45.
LES MAMBO KINGS (A., v.o.) : Images *d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 18 h 10.*
MÉTAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 0 h 30.
LE MIROIR (Sov., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 17 h 30.
MORTELLE JEUNESSE (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
NÉ DES ÉTOILES : La Géode, 19e (40-05-80-00).
PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 0 h 30 ; *Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68)* 21 h.
LA PLAGE DES ENFANTS PERDUS (Mar., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 18 h 15.
POINT BREAK (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 15.
LE QUATRIÈME HOMME (*) (Hol., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 22 h 15.
QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF? (A., v.o.) : Studio des Urselines, 5e (43-26-19-09) 21 h 50.
ROME VILLE OUVERTE (It., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 17 h 15.
TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 15.
TERMINATOR 2 (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h.
THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 22 h 30.

LES GRANDES REPRISES

LES AMANTS DU CAPRICORNE (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 36-65-70-48).
CASABLANCA (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 36-65-70-64).
DERNIERS RANGEMENTS (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
LA FURIE DU DÉSIR (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43).
L'IMPOSSIBLE MR. BÉBÉ (A., v.o.) : *Action Ecoles, 5e (43-25-72-07* 36-65-70-64).
INDISCRÉTIONS (A., v.o.) : Grand Action (ex-Action Rive Gauche), 5e (43-29-44-40 36-65-70-63).
L'INTENDANT SANSHO (Jap., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 36-65-70-62).
LA NUIT DU CHASSEUR (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
OU EST LA MAISON DE MON AMI? (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
PANDORA (Brit.-A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 36-65-70-64).
LES PARAPLUIES DE CHERBOURG (Fr.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).
LE ROMAN D'UN TRICHEUR (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
STORMY WEATHER (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).
VICTOR VICTORIA (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 36-65-70-64).
VIRIDIANA (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

CULTURE

Le grand Petit Poucet

Le 4e Festival de Sarasota a permis d'établir le bulletin de santé du cinéma français aux Etats-Unis

SARASOTA (Floride)

de notre envoyée spéciale

Le Festival de Sarasota pourrait ressembler à un voyage disproportionné et incertain, où le cinéma français, cet éternel velléitaire de conquête, ce Christophe Colomb qui n'aurait *jamais découvert l'Amérique*, irait, chaque année depuis quatre ans, orgueilleux et masochiste, *constater qu'il n'est rien*, ou alors pas grand-chose, au pays du film roi.

Ce n'est pas ça, Sarasota. On a pu le *constater* du12 au *16 novembre*, où vingt et un films français récents viennent de s'exposer, enmenés par Unifrance, organisme de défense et d'illustration, tout à fait efficace et offensif depuis que Daniel Toscan du Plantier le préside, que Richard Boidin le dirige, et que Catherine Verret continue d'en *animer la branche* américaine. De toute façon, cette année, l'air vibrait français, dès New-York.

Dans le hall du Parker Meridien, on rencontrait le producteur Jean-Louis Livi en compagnie de Claude Sautet, tout raide et stressé dans son pardessus bleu marine. Lui était là *pour assister à la projection de son Cœur en hiver* au Museum of Modern Art en clôture de l'hommage rendu à la revue *Positif*, avant que ne démarre la rétrospective Godard. Dans le musée même où Andrée Putman a installé un Café français et où l'exposition Matisse attire des foules énormes qui battent la semelle pour acheter un billet comme les Moscovites font la queue pour manger un McDo.

A *côté, dans un cinéma* de Manhattan, se déroulait l'avant-première de *Tous les matins du monde*, en présence d'Alain Corneau, d'Anne Brochet et de Guillaume Depardieu. De Gérard Depardieu aussi, qu'on n'espérait pas, qui avait sauté dans unavion, quitté deux jours la mine (du *Germinal* de Claude Berri), pour être là. Corneau présentait le film, disait au public : *«Ne vous gênez pas pour pleurer si vous en avez envie, à mon avis, c'est «artistiquement correct».*

Alors, forcément, en arrivant à Sarasota, la ville que John Ringling, du cirque Ringling et Barnum, couvrit de ses bienfaits parce que le climat y était bon pour faire paître ses éléphants, l'hiver, tous ces drapeaux bleu blanc rouge, cela n'étonnait même plus. Des comédiens (Isabelle Huppert, Thierry Lhermitte, Richard Berry), des réalisateurs (Michel Deville, Régis Wargnier, Diane Kurys), des exportateurs, des producteurs, une forte délégation *française s'était déplacée, une forte* délégation américaine l'accueillait, c'était convivial et assez solidaire.

Une fois de plus, on constata que le public de Floride, cet «échantillon non représentatif» de la cinéphilie *s'il en est, mais qui rajeunit d'année* en année, et venait cette fois de vingt-six Etats (200 000 dollars de *recettes en salle*), a l'*enthousiasme* éclectique et l'appétit vigoureux. Il a fait le même succès – déchiffrant les sous-titres comme un grand – au grave et au léger, au long et au court, a aimé sans sourciller *les Nuits fauves* de Cyril Collard et *Tito et moi* de Goran Markovic, coproduction franco-serbe *qui se passe dans la* Yougoslavie de 1954, a applaudi du même cœur *Indochine* de Régis Wargnier et *Dien Bien Phu* de Pierre Schoendoerffer, après tout chacun son Vietnam, s'est esclaffé au quart de tour devant *Un été sans histoires* (Philipe Harel) et *Versailles Rive-gauche* (Bruno Podalydès), deux moyens-métrages d'un humour quasi «ethnique».

Réconfortant. Mais local, peu probant, *au regard du destin global de* l'industrie du cinéma français aux Etats-Unis. Quoique... *Unifrance a* étudié l'impact de Sarasota sur la vente des films. Depuis la création de la *manifestation, quinze films sur* cinquante-quatre présentés (soit 27 %) ont trouvé acquéreurs. Ce n'est pas *un mauvais* score. Pas *non* plus un triomphe quand on sait qu'un film français peut trouver preneur sur le *marché* américain pour des sommes extrêmement variables, allant de 200 000 dollars à 7 millions de dollars.

Cette dernière somme, exceptionnelle, étant celle obtenue par *l'Amant de Jean-Jacques Annaud*, distribué par MGM et qui vient de faire un démarrage excellent : *525 044* dollars de recettes en deux semaines d'exploitation... Mais dans huit salles seulement pour toute l'Amérique du Nord.

Chiffres implacables et surprenants

Le cinéma français aux Etats-Unis est un énorme Petit Poucet, voilà *la* vérité, et les chiffres sont à la fois implacables et surprenants. Les *recettes des salles américaines* représentent 5 milliards de dollars par an. Les films français, *24 millions* de dollars, soit 0,5 % du marché. *«Si on parvenait à prendre un point de plus*, souligne *Daniel Toscan du Plantier, et cela semble à notre portée, cela représenterait déjà beaucoup d'argent.»*

Tout est bien une question de proportion, d'échelle. A Sarasota, on vit, le lundi, Gabriel Desdoits, très estimé et expérimenté vendeur de films français, arriver tout heureux, brandissant une feuille de papier : *«Les résultats de* Tous les matins du monde *sont extraordinaires! Inespérés! 39 275 dollars en trois jours dans deux salles! Vous vous rendez compte!»* On ne se rendait pas très bien compte. En rentrant à l'hôtel, on allumait la télé, les résultats du premier week-end d'exploitation du *Dracula* de Coppola venaient de tomber : 30 521 679 dollars...

Baisser les bras? Eh bien non ! Car on ignore souvent, *malgré* cette modestie bien réelle, que le marché-salles vers les Etats-Unis est notre *plus grande source de profit* à l'étranger. 24 millions de dollars, donc, en 1991. Derrière, on trouve l'Italie, avec 13,1 *millions* de dollars. Le Japon, qui est passé en cinq ans de la *neuvième à la quatrième* place, fait rentrer, pour sa part, 10,4 millions de dollars dans nos caisses.

Des fabricants d'intrigues

Mais comment *«prendre ce point de plus»*? Avant tout, sans doute, en restant nous-mêmes. A cet égard, le «cas» Depardieu est exemplaire. Si *1492, Christophe Colomb* fait une belle carrière ici (*500 000 spectateurs* déjà à Paris), il n'en est pas du tout de même aux Etats-Unis, où il ne remboursera peut-être *pas* ses 1 300 copies avec 7 millions de dollars de recettes. Or quand on regarde la liste des dix premiers films français inscrits au box-office américain depuis dix ans, que trouve-t-on? En *tête*, *Cyrano de Bergerac* (6 500 000 dollars de recettes mais avec une circulation de *50 à 60 copies seulement*) ; en numéro trois, *Jean de Florette* ; en huitième position, *le Retour de Martin Guerre* ; et, enfin, *Camille Claudel*. Des films éminemment, viscéralement français, où Depardieu déploie ses ailes, parle sa langue maternelle, où *plus* il est national, plus il est universel.

«Il n'y a pas de complexes à avoir, dit Daniel Toscan du Plantier. *Un grand responsable de la Fox m'a avoué : «On a tant travaillé à Hollywood en direction des teenagers, on a tant misé sur l'électronique, les effets spéciaux, qu'on s'est éloigné de l'intrigue, du romanesque. Le marché est en récession, nous assistons à une tentative de retour vers des films adultes. Raconter à nouveau des histoires, ce serait bien. Malheureusement, le moule est cassé.» Et nous, nous restons des fabricants d'intrigues, une vieille culture dont les Américains nous achèteraient bien le robinet d'alimentation.»*

C'est ce qu'il font, avec cette folie pernicieuse d'achats de droits de remake. Plusieurs offres ont été faites cette année à Sarasota, plusieurs ont été refusées, notamment par le vendeur à l'étranger du *Zèbre* de Jean Poiret. Car il s'agit, ni plus ni moins, d'exproprier le metteur en scène, dont le film original sera remisé la plupart du temps au placard. Quelques exceptions, *Trois hommes et un couffin*, ou... *Boudu sauvé des eaux* de Jean Renoir, devenu *le Clochard de Beverley Hills*.

L'apothéose du genre, c'est *Mon père, ce héros*, de Gérard Lauzier, avec Gérard Depardieu. Les droits de remake acquis pour *700 000* dollars, c'est Gérard Depardieu qui reprendra son rôle en anglais, dans une mise en scène de Francis Veber, son complice de *la Chèvre, les Fugitifs* et *les Compères*, exilé à Los Angeles. Le «premier» *Mon père, ce héros* ne sortira évidemment jamais aux Etats-Unis. *«Nous, c'est le cacao, la Côte-d'Ivoire. Eux, c'est le chocolat, la Suisse»*, dit avec une lucidité mélancolique Toscan du Plantier.

C'est dans la même disposition d'esprit, qu'il a accepté l'expérience proposée par AMC, grosse société propriétaire de 1 600 écrans et en contrôlant 1 000 autres. Pendant six mois, une quinzaine de films français non encore vendus aux Etats-Unis et sélectionnés par un représentant d'AMC seront projetés au cours de «Semaines» ou de «Galas» sur 355 écrans en Floride. Ils seront soit sous-titrés, soit pour une bonne part doublés, c'est là que réside l'originalité et l'audace de l'opération. Qui paiera le doublage? Nous. Et la *publicité*? Nous encore. Ou alors un sponsor. Qui le trouvera? Nous. On n'a rien sans rien...

DANIÈLE HEYMANN

Des écrans à nourrir...

SARASOTA

correspondance

Jamais les exploitants de salles *n'ont été plus nombreux à* Sarasota. Le nombre des écrans ayant considérablement augmenté aux Etats-Unis, *la recherche de produits* (films) pour les alimenter est d'autant plus âpre et l'industrie cinématographique *française y voit une* chance d'améliorer sa percée sur le marché américain.

«En moins de dix ans, disent Alan Freidberg et Mark Diamond, de la Loews, *les complexes multisalles remplaçant de plus en plus les palais à écran unique, le parc est passé de 17 000 à 24 000 écrans* (1). *Les «grandes surfaces» n'ayant ni le tempérament ni la patience nécessaires, nous nous efforçons, dans certains complexes bien choisis, de créer une «boutique» destinée à une clientèle plus sophistiquée, sensible à une programmation «spécialisée»*. Cette année, Loews organisait un cycle de films français inédits dans cinq villes, certaines cinéphiles (Boston), d'autres plus hermétiques (Cincinnati). Pour déjouer l'anathème (présumé) du *sous-titrage*, Gary Meyer et Bert Manzari vont tenter, avec l'appui de la Goldwyn, l'expérience du surtitre, *«comme à l'opéra, en haut du cadre, peut-être même au-dessus de l'écran»*. Le but : sensibiliser le public au travers des médias et le fidéliser par la présence constante de films étrangers. *«Leur donner une sorte de deuxième maison»*, dit Alan Freiberg.

C'est ce à quoi, depuis près de vingt ans, s'emploie le «parrain» Dan Tablot, à la fois distributeur (*New Yorker*) *et* exploitant (les écrans du Lincoln Plaza). Tant sur les écrans de sa première salle, le New Yorker (*Broadway et 88e Rue*), qu'aux cinémas Studio (Broadway et 66e), il a fait plus que quiconque pour le cinéma «hors normes» : films américains indépendants *(Sexe, mensonges et vidéo)*, films étrangers (Herzog, Fassbinder et nombre de cinéastes latino-américains y ont fait leurs débuts), films de durée inhabituelle (les neuf heures de *Shoah*). C'est chez lui que Rohmer a établi son pied-à-terre nord-américain – *Pauline à la plage a* tenu l'*affiche* près d'un an au Lincoln Plaza.

Il y a moins d'un mois, ce dernier multiplex, situé en face du Lincoln Center, passait de trois à *six* écrans. Sur les six, trois programment aujourd'hui des productions françaises : *Urga*, de Nikita Mikhalkov (*parlé mongol*) *en occupe un, Tous les matins du monde*, d'Alain Corneau, deux. Projeté sur un quatrième, le *Van Gogh* de Maurice Pialat vient de céder la place à *Intervista* de Fellini pour s'installer *dans une petite salle* de Greenwich Village. *«C'est purement affaire de sensibilité*, dit Dan Talbot. *Je suis culturellement francophile, mon éducation cinématographique est nourrie de Bresson, Renoir, la nouvelle vague, jusqu'à Corneau, Sautet ou Pialat, dont le* Van Gogh *est pour moi un chef-d'œuvre. Le déclic commercial ne s'est pas vraiment fait, ça ne change rien.»*

Presque naturellement, Dan Talbot s'est aussi instauré distributeur de vidéocassettes en langue étrangère, française en particulier : son catalogue-cinéma compte aujourd'hui quatre cents titres, son portefeuille vidéo cinquante-cinq – *«et nous comptons en sortir vingt à trente par an. Avec sous-titres»*.

En vingt ans, le nombre de films français distribués aux Etats-Unis a tout de même chuté de manière *dramatique. Ils ne sont plus qu'une* quinzaine par an désormais. Ce n'est pas assez.

HENRI BÉHAR

(1) En France, il y a 4 441 écrans.

La fureur de peindre

Suite de la première page

Doit-on le dire? Ce «vieux» musée de l'entre-deux-guerres a des vertus qui manquent à son illustre successeur du plateau Beaubourg.

Dans ses galeries, la peinture allemande du début du siècle, celle qu'il est d'usage de dire expressionniste, sonne *magnifiquement*. Quatre cents œuvres ont été réunies afin de raconter une histoire en trois actes et trois décors. Un : à Dresde, en 1905, Bleyl, Heckel, *Kirchner et Schmidt-Rottluff* fondent le groupe Die Brücke (Le Pont) et, l'année suivante, *Pechstein et Nolde les rejoignent*. Deux : en Bavière, à Munich et à Murnau, en 1911 Kandinsky, Klee, Marc et Macke se réunissent sous le signe du Blaue Reiter (Le Cavalier bleu), et les proches de Kandinsky, Gabriele Münter, Marianne von Werefkin et Alexej von Jawlensky s'associent à l'aventure. Trois : au même moment, les peintres de la Brücke s'établissent à *Berlin, où ils côtoient écrivains* et peintres de la métropole, dont l'apocalyptique Meidner.

Un bref âge d'or

Le dénouement est en forme de désastre : la déclaration de guerre d'août *1914* disperse les groupes et jette Kandinsky et Jawlensky, sujets du tsar, hors d'Allemagne. *August Macke meurt dans* une escarmouche le 26 septembre, à l'âge de vingt-sept ans. Franz Marc *disparaît devant Verdun en 1916* à trente-six ans. Ceux de la Brücke échappent au massacre mais vont *de neurasthénics en désespoirs* jusqu'à la défaite. Que l'exposition s'interrompe en 1914 n'a donc rien que de logique.

A la différence de la peinture française contemporaine, l'art moderne allemand a été presque anéanti par la Grande Guerre, à tel point qu'en 1919 une autre génération, celle des dadaïstes et de la Neue Sachlichlkeit (Nouvelle objectivité), remplace les expressionnistes. Leur âge d'or a duré un peu moins d'une décennie.

Age d'or en effet : leurs toiles et leurs sculptures n'ont guère d'autre sujet. Prétendrait-on donner une *définition à l'expressionnisme allemand* dans ses incarnations dresdoises et bavaroises, ce serait, schématique, celle-ci : *un primitivisme* exacerbé, la quête forcenée d'une innocence, d'un état de nature évidemment inaccessibles. A Berlin en 1911, il en est autrement : de la recherche de l'Eden, Kirchner glisse à sa nostalgie, et de la nostalgie à l'accablement.

Innocence et nature donc. La *Brücke invente une thématique* symbolique : baigneuses nues au bord des lacs, sauvages à la peau *écarlate dans les fougères*, paysages exotiques où s'aiment des indigènes à la Gauguin. La nudité est la règle, non pas la nudité professionnelle du modèle, mais celle de l'érotisme, le plus violent, le plus indécent possible. Les femmes de Heckel offrent leurs ventres à la *vue* et jouent dans l'eau, *naïades* impudiques.

Celles de Kirchner, plus lascives encore, se changent en allégories du *désir, provocantes*, obsessionnelles, insupportables à la vue de tout honnête bourgeois de l'Allemagne wilhelmienne – scandaleuses autant que leur auteur le voulait. Celles de Schmidt-Rottluff ont des formes plus massives, elles tiennent de l'idole archaïque, lourdes Cybèles accroupies dans l'herbe. Les couleurs, heurtées, acides, placées avec un sens très sûr de la dissonance, s'accordent au motif : à sujets «sauvages», procédés «sauvages», ou qui se donnent pour tels. La leçon des *estampes japonaises*, celle de Van Gogh et de Gauguin, l'exemple des fauves et celui de Munch servent *tour à tour. Matisse est même prié* un moment d'adhérer au mouvement, invitation qu'il décline.



GRAPHISCHE SAMMLUNG STAATSGALERIE STUTTGART

Karl Schmidt-Rottluff : «Dans l'atelier» (1913)

Quand ils ne peignent ni ne dessinent des déités barbares, les artistes de Dresde taillent leurs effigies dans l'aulne et le sycomore. Ils ont auparavant visité le musée *d'ethnographie de la ville*, riche des collectes accomplies dans les colonies allemandes d'Afrique et d'Océanie. Kirchner et Heckel excellent dans cette sculpture délibérément rustique, volumes équarris, arêtes droites, visages réduits à quelques entailles, postures raides et massives. Quant à Nolde et à Pechstein, ils poussent le primitivisme jusqu'à sa conséquence ultime, le voyage. Le premier se rend en 1913 en Nouvelle-Guinée et dans les îles de l'Amirauté, le second navigue en 1914 dans les mers du Sud jusqu'à l'archipel des Palaos.

Icônes et images populaires

Pas plus que l'exil de Gauguin à Tahiti et aux Marquises, ces pèlerinages *ne finissent* bien. Ils ne durent que le temps d'exécuter quelques œuvres exotiques assez *étranges et de vérifier que les «primitifs»* ont cessé de l'être depuis assez longtemps. Les membres du Blaue Reiter, s'ils usent d'autres références, développent une esthétique archaïsante *identique. Simplement*, à l'Eden tropical, ils préfèrent l'Eden médiéval; aux fétiches *polychromes, ils substituent* les icônes et les images populaires. Kandinsky et Jawlensky figurent les *Alpes bavaroises au moyen* d'harmonies rutilantes. Il leur faut des pourpres, des écarlates, des *roses tyriens qui brillent au contact* de l'outremer et de l'émeraude. Murnau, dans les paysages de Kandinsky, se change en village de la vieille Russie, les chalets en isbas bariolées, les ciels en draperies *rayées*. Sous des nuages chamarrés, saint Georges transperce un dragon que l'on croirait venu des fresques *romanes, et un chevalier* s'appuie sur une épée démesurée.

Jawlensky, grand peintre qu'il était temps de célébrer en France *et qu'il serait instructif de* comparer à Matisse et à Van Dongen, tente l'étrange synthèse du portrait *contemporain et de l'icône* byzantine. Les yeux sont ovales, cernés de noir, et les regards ailleurs. Les visages fardés de jaune d'or et de vermillon se détachent sur un fond indigo, comme le commandait la règle des siècles auparavant, à Novgorod. Les égéries et compagnes des deux peintres, Gabriele Münter et Marianne von Werefkin, suivent la même voie. Si la seconde plagie assez platement Munch, la première exécute des portraits faussement naïfs, adroitement ironiques, de l'Epinal russifié si l'on ose dire.

Quand ils ne songent pas au *Moyen Age lyrique* de la sainte Russie, ils songent à l'Orient des miniatures perses et mongoles. En *1913, Kandinsky* esquisse des minarets. En 1914, Klee et Macke s'embarquent pour Tunis. Ils y *séjournent trois semaines*, dessinant et peignant des scènes de rue à Kairouan, des coupoles rouges et blanches et le désert, harmonie d'ocres et bruns rehaussée de bleu-vert. *Klee plus rêveur*, Macke plus soucieux de pittoresque, ils vont sur les traces de Matisse, qui s'était rendu au Maroc l'année précédente.

Aucun cependant n'accomplit mieux l'idéal primitif que le très singulier Franz Marc, auquel une salle de dessins et une autre de tableaux rendent justice. Celui-ci vaudrait assurément une exposition particulière, peintre archétype du romantisme allemand, pasteur d'un culte mi-solaire mi-animiste. Sa vie durant, qui fut aussi brève qu'agitée, il se consacra aux motifs animaliers, chiens rêvant dans la neige, chevaux et chevreuils dans les sous-bois, allégories de la pureté et de la nature avant l'homme, sa conscience et ses péchés. Cet art de l'empathie aspire à la fusion des corps et des êtres.

Le Berlin nocturne

Leurs formes s'interpénètrent, les rayons de la lumière divine les traversent, les astres roulent entre les cornes des taureaux, les nuages se prennent aux branches en lyre des arbres, tout se confond en un unique *tourbillon* de couleurs – l'abstraction naît de ce sentiment proche de l'extase, de cette poursuite *de sublime jusqu'à la limite* des pouvoirs de la peinture. Marc et Kandinsky s'abandonnent au même mouvement, à la même esthétique religieuse de l'*Einfühlung*. Leur abstraction n'est pas refus de la nature, mais, tout à l'inverse, communication plus étroite avec elle, communion plus que communication à vrai dire, réalisme intime et supérieur.

La fracture se produit alors, *entre* 1912 et 1913, entre ceux du Blaue Reiter et ceux de la Brücke émigrés à Berlin, la mégalopole, la *cité des banques* et des *bas-fonds*, la ville des crimes et des fortunes. L'expressionnisme se scinde, les *antagonismes se manifestent*, les incompatibilités éclatent alors que le militarisme gonfle. Meidner et Beckmann *traitent les tableaux de* Marc d'*«affiches sibéro-bavaroises de la Passion»* et tournent en dérision le *panthéisme contemplatif* de Murnau. Erich Heckel abandonne les harmonies chaudes pour le *clair-obscur dramatique*. Kirchner ne figure plus des nymphes d'Arcadie, il portraiture prostituées et *demi-mondaines du Berlin* nocturne.

Le dessin devient anguleux, légèrement cubiste de procédé, et satirique. De l'âge d'or ne demeurent que le fantôme et des regrets. A l'épreuve du moderne, l'utopie *romantique succombe*. Meidner peint avec rage, mais non sans dextérité, des vues de villes incendiées et bombardées, *des explosions* d'obus et des ciels chavirés. Images de la guerre? Ces tableaux datent de 1912 et 1913, *prémonitions* morbides.

On sait la suite, la mobilisation, les ruines, les morts, dada, Dix, Grosz, Beckmann. La guerre et la réalité ont eu raison de l'expressionnisme, qui avait follement cru que l'art pouvait *permettre* de s'échapper hors de son temps.

PHILIPPE DAGEN

► Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du *Président Wilson*, 75116 Paris ; tél. : 47-23-61-27. Jusqu'au 14 mars. Le catalogue est à la mesure de l'exposition, très abondant et très documenté, au *point de faire* figure d'ouvrage de référence sur la question (464 pages, 380 francs). Une sélection d'œuvres expressionnistes sur papier se tient au Carré Voltaire, 3, rue de Lille, 75007 Paris ; tél. : 42-60-63-40. Jusqu'au 30 janvier.

ÉCONOMIE

BILLET

Le couple franc-mark

Au moment où les marchés ne parlent que de nouveau réalignement dans le SME, Paris ne manque pas une occasion d'affirmer que le lien entre le franc et le mark est sorti renforcé de la tourmente monétaire de septembre.

De telles déclarations alimentent bien sûr les rumeurs selon lesquelles, au sein du SME, les autorités monétaires françaises et allemandes s'entendraient pour maintenir une marge de fluctuation de leurs monnaies limitée à 1 %, alors que le mécanisme européen autorise les devises à évoluer de 2,25 % de part et d'autre d'un taux pivot. En visite à Londres vendredi 20 novembre, M. Michel Sapin, le ministre français de l'économie et des finances, s'est déclaré favorable à un *« dialogue continu »* entre les autorités monétaires européennes, du type de celui créé entre la France et l'Allemagne pendant la crise, grâce à des actions volontaires des banques centrales.

Certes, au cours des turbulences des derniers jours, les opérateurs n'ont pas envisagé de dévaluation du franc. Au contraire, s'est empressé de déclarer M. Sapin, le franc serait plutôt candidat à une réévaluation. Le franc a gagné en crédibilité après la bataille menée contre les spéculateurs en septembre. Mais de là à dire qu'un nouveau lien franc-mark s'est noué, la distance est encore grande.

Pour « ancrer » le plus solidement possible le franc au mark, la France pourrait adopter la même stratégie que la Belgique, qui a choisi de maintenir coûte que coûte une marge très étroite entre sa monnaie et celle de l'Allemagne. Cette stratégie suppose une politique monétaire précisément calquée sur celle de la Bundesbank. Ce n'est clairement pas la voie que Paris souhaite adopter. En revanche, l'impression qui se dégage est que les autorités françaises tentent de rendre permanent l'accord du 23 septembre, qui avait permis à la Banque de France d'obtenir le soutien inconditionnel de la Bundesbank pour vaincre les spéculateurs.

Si la Bundesbank acceptait d'intervenir à l'avenir pour corriger les trop forts écarts de cours, la stabilité du franc en sortirait grandement renforcée. Mais il est évident que la Banque de France aurait les mains encore moins libres qu'aujourd'hui. En période de baisse des taux, comme c'est le cas depuis septembre, une telle dépendance ne pose pas de problème. Si la « Buba » se mettait à durcir le crédit, comme ce fut le cas jusqu'à ces derniers mois, la France aurait davantage de difficultés à maintenir une politique monétaire jugée compatible avec la situation de sa propre économie.

FRANÇOISE LAZARE

□ **Havas reconnaît détenir 3,06 % d'Hachette.** – Le président d'Havas, M. Pierre Dauzier, a annoncé que son groupe détenait 3,06 % du capital d'Hachette, après en avoir acquis jusqu'à 3,93 % début octobre, au travers de deux filiales financières. A cette époque, Hachette avait désigné Havas comme responsable du « ramassage » sur son titre, qui avait connu une forte hausse. Mais Havas avait publié le 8 octobre un communiqué démentant *« tout intérêt pour l'acquisition de titres Hachette »*. Aujourd'hui, M. Dauzier qualifie l'opération d'*« accompagnement »* et même d'*« anecdote »*. Il explique qu'en l'absence de franchissement de seuil rien n'obligeait Havas à annoncer les titres qu'elle détient. Et il justifie le communiqué du 8 octobre comme un moyen de se donner le temps d'*« expliquer à nos actionnaires les raisons de l'opération et pourquoi nous avions décidé de l'interrompre »*. Il semble que certains actionnaires aient vigoureusement réagi à une opération dont le but pouvait être de gêner l'actuelle fusion entre Matra et Hachette, organisée par M. Jean-Luc Lagardère pour garder le pouvoir dans son groupe.

Gouvernement et syndicats agricoles refusent le compromis de Washington

Le gouvernement français et les organisations agricoles ont unanimement rejeté le compromis signé le 20 novembre à Washington, qui prévoit une baisse de 21 % des exportations agricoles subventionnées de la CEE et une limitation des surfaces cultivées en oléagineux. Le Parlement sera appelé mercredi 25 novembre à en débattre avant que le gouvernement arrête la position définitive qui sera défendue à Bruxelles.

Comme il fallait s'y attendre et comme il l'avait lui-même clairement laissé entendre le jeudi 19 novembre, M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural, a, au nom du gouvernement français, refusé de donner son aval au protocole signé à Washington sur le volet agricole du GATT. *« J'avais dit que la France n'accepterait pas un accord dont les termes ne seraient pas conformes et compatibles avec la politique agricole commune. Les conditions ne sont pas remplies et je ne peux par conséquent l'accepter. Si j'avais cédé, les agriculteurs auraient pu m'engueuler. Je ne cède pas : ils peuvent donc me soutenir »*.

Le président du Centre national des jeunes agriculteurs, M. Christian Jacob, est même allé beaucoup plus loin en déclarant : *« Les deux commissaires européens ont dépassé le mandat qu'ils avaient. Il faut maintenant casser cet accord qui est mauvais et qui déclenche la colère dans le monde agricole »*. Et au nom de la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles), son président, M. Luc Guyau, a stigmatisé un *« compromis inadmissible qui a pour effet de brader l'agriculture française et européenne »*.

En l'occurrence, sur ce dossier, le ministre de l'agriculture et les organisations paysannes sont pour le moment exactement sur la même longueur d'ondes. La fermeté du gouvernement depuis trois semaines a été publiquement saluée par les organisations syndicales et professionnelles. De même, la manifestation organisée mercredi par la FNSEA et le CNJA devant l'ambassade américaine à Paris a-t-elle été jugée par le ministre parfaitement *« compréhensible »*.

Des risques de jacquerie

Si Paris a refusé de donner son aval au texte paraphé par les deux commissaires européens, c'est au moins pour trois raisons. Primo, le gouvernement de M. Pierre Bérégovoy – qui cherche, d'ici les prochaines élections législatives, à réduire au maximum les occasions de conflits et d'affrontements dans le pays – ne veut pas provoquer des révoltes en chaîne dans les campagnes. Les rapports des préfets qui parviennent au ministère de l'intérieur ou à M. Soisson font état précisément de situations quasi insurrectionnelles dans plusieurs départements au cas où les accords du GATT s'appliqueraient dans leur plus mauvaise version. L'an dernier, à la même époque exactement, devant les jacqueries généralisées, Mme Edith Cresson avait dû demander à ses ministres de supprimer tout déplacement en province. Le débat au Parlement la semaine prochaine a d'abord pour but de forger une union sacrée du pays autour de son agriculture et de sa paysannerie.

Secundo, sur un plan plus strictement économique et technique, les services de M. Soisson ont fait leurs comptes et craignent que l'accord ne soit incompatible avec la réforme de la PAC adoptée au printemps. Les quotas laitiers devraient être diminués de 5 % au moins avec des conséquences graves, notamment en Vendée, en Rhône-Alpes, en Franche-Comté et en Bretagne. Les débouchés en viande bovine seraient réduits de 400 000 à 500 000 tonnes par rapport à aujourd'hui. Si en outre les exportations de volailles et de porcs (qui sont des productions très importantes en Bretagne) devaient être réduites, ces quantités viendraient peser sur un marché intérieur qui n'est pas spécialement élastique.

Il ne va pas jusqu'aux fruits et légumes (moins 30 000 tonnes d'exportation pour les pommes), le sucre (moins 300 000), l'huile d'olive (moins 50 000) qui ne seraient touchés par la réduction générale des exportations européennes subventionnées incluse dans l'accord du 20 novembre .

Enfin, il ne fallait pas que Paris laisse la Grande-Bretagne, qui préside encore jusqu'à la fin de l'année le conseil des ministres européen, s'enorgueillir d'un succès éclatant et unanime dans la solution des négociations commerciales multinationales de nature à relancer l'économie mondiale. Dans ce dossier en effet, Paris, soutenu par Bonn et Madrid notamment, mais aussi à un moindre titre par les Pays-Bas, a eu le sentiment que Londres adoptait une attitude beaucoup plus anglo-saxonne et pro-américaine qu'européenne. Or, aux yeux de Paris, la Grande-Bretagne est la dernière à pouvoir donner aux autres Européens des leçons de bonne conduite alors qu'elle cherche à chaque occasion à obtenir de ses partenaires des délais ou des dispositions dérogatoires.

FRANÇOIS GROSRICHARD

Isolement

Suite de la première page

Mme Carla Hills, le principal négociateur américain, a indiqué en effet que la décision d'appliquer, à compter du 5 décembre, des mesures de rétorsion contre les importations aux Etats-Unis de produits agroalimentaires européens, et en particulier de vins blancs, allait être annulée.

M. Andriessen exprimait aussi l'espoir qu'après avoir franchi l'obstacle du conflit agricole transatlantique l'Uruguay Round, ces négociations commerciales multilatérales qui concernent cent huit pays et qui ont été engagées en 1986 à Punta-del-Este, pourrait enfin être mené à terme, avec, peut-on espérer, un appel d'air minimal pour l'économie mondiale.

Les deux commissaires peuvent se prévaloir de résultats satisfaisants, inattendus en matière d'oléagineux (colza, tournesol, soja). Les Etats-Unis estiment que l'Europe, en développant considérablement grâce à des aides sa production, a pénalisé leurs exportateurs de soja et réduit par là même la portée de la concession qui lui avait été faite au début de la PAC. Forts de l'appui de deux « panels », qui sont des instances d'arbitrage du GATT, ils exigeaient que la CEE réduise très sensiblement sa production.

Après avoir accepté en octobre que la CEE s'engage à plafonner les surfaces cultivées en oléagineux, ils avaient durci leur position et réclamé, début novembre à Chicago, des engagements en volumes. Sous la pression de M. Gummer, dont le rôle dans cette affaire se révèle particulièrement nocif pour les intérêts européens, M. MacSharry avait proposé alors de limiter la production annuelle de la CEE à 9,5 millions de tonnes, à comparer à une production de 11,5 millions de tonnes en 1992, et 13 millions en 1991. M. Madigan avait refusé cette proposition comme insuffisante, alors que pourtant elle s'écartait radicalement de l'effet attendu de la réforme de la PAC.

Le principal succès de l'équipe des négociateurs de la Commission à Washington est d'avoir convaincu les Américains d'en revenir à leur position d'octobre et de se contenter donc d'engagements portant sur les surfaces cultivées (moins contraignants puisqu'ils permettent de jouer sur l'amélioration des rendements). La Communauté plafonnera ses terres plantées en oléagineux à 5,128 millions d'hectares, avec l'obligation de laisser en jachère 15 % de cette surface.

Compte tenu des rendements moyens actuels, cette formule permet de tabler sur une production de l'ordre de 10,7 millions de tonnes et elle n'entraînera aucune contrainte nouvelle par rapport à celles résultant de la réforme. C'est là un acquis important, car un arrangement défavorable pour les oléagineux, tel qu'on pouvait le redouter jusqu'au dernier moment, aurait conduit bon nombre d'exploitants à se détourner du colza ou du tournesol pour faire du blé et aurait rendu alors encore plus difficile la gestion de la partie de l'accord concernant les céréales.

Une « clause de paix »

Les Etats-Unis, sur ce dossier des oléagineux – le plus sensible, car ce qui était en cause pour la Communauté, c'était le droit de produire et non pas uniquement le droit d'exporter – ont consenti un geste politique appréciable. Autre point satisfaisant, l'accord autorise les exploitants européens à produire des oléagineux à usages industriels (biocarburants, par exemple) sur les terres en jachère.

Le reste de l'arrangement conclu à Washington est conforme à ce qu'on connaissait et comporte indéniablement des contraintes sérieuses pour nos paysans. Ils devront réduire de 21 %, par rapport aux performances moyennes de la période 1986-1990, leurs exportations subventionnées. Compte tenu du fait que, pour beaucoup de produits et notamment pour les céréales, les ventes communautaires aux pays tiers ont progressé ces dernières années, la réduction à appliquer sera plus forte, se situant plutôt entre 25 % et 30 %. Ces réductions devront être calculées produit par produit : il n'y aura pas d'« agrégation », c'est-à-dire, par exemple, la faculté de reporter sur le blé le droit d'exporter de l'orge dont on ne dispose plus en quantités suffisantes. La contrainte est ainsi plus forte : elle pèsera notamment sur les exportations de blé françaises et anglaises, sur celles de fromages hollandais et danois, sur celles de viandes bovines.

Les engagements souscrits à l'exportation entraîneront-ils pour nos exploitants des obligations, en particulier en matière de gel des terres, allant au-delà de celles découlant de la réforme ? MM. Andriessen et MacSharry prétendent le contraire, mais on devine déjà que ce sera un point de controverse au cours des prochains jours. D'autant plus que les garanties obtenues par la CEE en ce qui concerne le *« rééquilibrage »* sont des plus aléatoires : une promesse de consultation lorsque les importations de PSC (produits de substitution des céréales) dans la CEE dépasseront le niveau atteint en moyenne au cours des dernières années.

Bref, les affrontements d'experts vont faire rage au cours des semaines à venir. Ils sont légitimes si leur objet – lorsqu'ils seront menés par les Français – est d'obtenir, d'ici la fin de l'Uruguay Round, des compensations sous forme par exemple d'aménagements de certaines modalités d'application de la réforme. Ils seront regardés par nos partenaires comme plus contestables dès lors que leur objet serait de rejeter un accord que ceux-ci, sans nier les sacrifices qu'il implique, sont prêts à bien accueillir et dont il semble tout de même que *grosso modo*, même si la « ligne rouge » est parfois franchie, il s'inscrit pour l'essentiel à l'intérieur de la réforme de la PAC.

Sans compter que d'autres dispositions du schéma d'accord constituent des garanties importantes pour les paysans : les versements compensatoires et autres primes accordés aux producteurs européens seront « consolidés », autrement dit n'auront pas à être réduits. Par ailleurs, une « clause de paix » donne l'assurance aux Douze que les Etats-Unis n'utiliseront plus leur législation commerciale nationale pour s'en prendre à la PAC.

PHILIPPE LEMAITRE

L'accord commercial entre les États-Unis

Le président Bush se dit « exceptionnellement satisfait »

Même si les producteurs américains de soja se disent déçus de l'accord signé avec la CEE, les Etats-Unis se félicitent d'avoir fait prévaloir leurs vues. Les débuts de la présidence de M. Clinton en seront facilités.

NEW-YORK

de notre correspondant

Entouré de son secrétaire à l'agriculture, M. Edward Madigan, et de son représentant spécial pour les négociations commerciales internationales, Mme Carla Hills, le président Bush a fait une brève déclaration, le 20 novembre à Washington, pour annoncer publiquement la conclusion de l'accord intervenu la veille entre les représentants de son administration et ceux de la Communauté économique européenne et qui était présenté simultanément à Bruxelles par M. Frans Andriessen, le commissaire aux relations extérieures de la Communauté.

Selon le président américain, cet accord doit non seulement permettre de développer le commerce international mais aussi de favoriser la relance de l'économie aux Etats-Unis. *« Je suis exceptionnellement satisfait par le fait que les Etats-Unis et la Communauté européenne aient pu parvenir, à l'unanimité, à un accord sur les questions agricoles. Celui-ci doit nous permettre de mener à terme les discussions sur l'Uruguay Round inscrites dans le cadre du GATT* (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). *Il s'agit là d'une étape fondamentale qui permettra de relancer la croissance économique et de créer des emplois, ici aux Etats-Unis comme ailleurs, dans le monde entier »*, a indiqué M. Bush. *« En parvenant à trouver une solution qui permet d'aplanir nos divergences sur les oléagineux et sur d'autres sujets agricoles en discussion, nous avons pu éviter une guerre commerciale, et cela est très, très important »*, a-t-il tenu à souligner.

Après avoir salué Mme Hills et M. Madigan pour *« le travail extraordinaire »* qu'ils avaient accompli et qui avait permis d'aboutir à *« ce résultat historique »*, le président américain a précisé qu'il avait téléphoné à M. John Major, le premier ministre britannique actuellement chargé d'assurer la présidence communautaire, et qu'il l'avait remercié pour le rôle qu'il avait joué dans la négociation.

Interrogée sur la menace d'une surtaxe de 200 % qui serait appliquée dès le 5 décembre prochain à l'équivalent de 300 milliards de dollars d'importations européennes, notamment de vins blancs, si aucun compromis n'était trouvé d'ici là avec la CEE, Mme Carla Hills – qui avait pris cette décision le 5 novembre – a répondu que, *« certainement, cela avait dû avoir un effet thérapeutique »* sur la suite des négociations entre les deux parties.

De son côté, M. Madigan a indiqué ultérieurement que, d'après les informations recueillies la veille auprès des négociateurs européens, ceux-ci lui avaient assuré que les objections mises en avant par la France ne risquaient pas de compromettre l'accord final, qui, s'il est entériné par tous les pays membres de la Communauté, devrait mettre un terme à six années de contentieux, essentiellement sur les questions agricoles, entre les Etats-Unis et l'Europe.

Les producteurs de soja déçus

Sans attendre d'avoir en main le contenu détaillé de l'accord, l'association américaine des producteurs de soja s'est toutefois déclarée *« déçue et très préoccupée »* par le compromis négocié à Washington. A l'annonce de l'accord, les cours des oléagineux et de certaines céréales ont baissé à la Bourse de Chicago dans la crainte qu'en dépit de l'engagement de l'Europe de réduire sa production d'oléagineux les marchés des matières premières soient rapidement confrontés à une situation de surproduction.

En effet, selon les estimations effectuées par des spécialistes agricoles, compte tenu du nouveau système de calcul retenu lors de la négociation finale, applicable aux réductions de production prévues et des rendements actuellement pratiqués en Europe, la production d'oléagineux de la CEE pourrait atteindre 11 millions de tonnes par an, alors que les agriculteurs américains, qui se plaignent de perdre un milliard de dollars chaque année en raison des subventions accordées à l'agriculture européenne, espéraient pouvoir la limiter à 9 millions de tonnes.

La plupart des spécialistes américains estiment toutefois que l'accord ne trahit pas les intérêts des Etats-Unis, bien au contraire. *« Nous sommes les grands gagnants de l'opération. Nous n'avons rien cédé sur l'essentiel et c'est la Communauté européenne qui a fait les concessions »*, estimait notamment M. Gary Hufbauer, ancien négociateur commercial de l'administration Carter et actuellement l'un des consultants de l'Institute for International Economics.

En réalité, le véritable gagnant est le nouveau président des Etats-Unis, M. Bill Clinton, qui craignait de devoir bientôt être confronté, pour son premier test de politique économique étrangère, à un dossier particulièrement délicat, celui de devoir gérer d'éventuelles sanctions appliquées à l'Europe, laquelle reçoit 25 % des exportations américaines, et qui appelaient d'inévitables représailles commerciales de la CEE à l'encontre des Etats-Unis. A deux mois de son intronisation à la Maison Blanche, la fermeté de M. Bush et de Mme Hills, alliée à la volonté de conclure de la Communauté, exception faite de la France, qui, pour autant, ne semble pas disposée à mettre son veto, lui a permis d'éviter cette épreuve.

SERGE MARTI

Le ministre de l'agriculture précise le calendrier

« Je ne saurais accepter un accord qui ne serait pas conforme à la politique agricole commune. Les conditions définies par le gouvernement français, au vu de ses connaissances de ce soir (...), ne sont pas remplies », a déclaré vendredi 20 novembre le ministre de l'agriculture, M. Jean-Pierre Soisson, sur France-Inter. *« Je n'accepte pas un projet d'accord qui entraînerait pour les agriculteurs français un certain nombre de conséquences défavorables par rapport à la situation actuelle*, a-t-il ajouté. *Pour ma part, je maintiens et je maintiendrai la ligne de fermeté qui a toujours été la mienne. »*

Le ministre a expliqué le déroulement des événements dans les jours prochains :

– mercredi 25 novembre, dans la matinée, la Commission des Communautés doit examiner les propositions de Washington afin de voir si *« elles sont ou non conformes »* à la PAC (politique agricole commune) ;

– mercredi (ou jeudi), le Parlement discutera de la position de la France. *« Le gouvernement arrêtera sa position définitive après avoir consulté le Parlement »*.

– le gouvernement français, une fois le Parlement consulté, *« demandera la réunion d'un conseil des ministres de la Communauté au cours duquel ministres des affaires étrangères et ministres de l'agriculture arrêteront la position définitive de la France et de la Communauté européenne dans son ensemble »*.

La bataille n'en est qu'à son début

M. François Mitterrand, interrogé sur les négociations du GATT jeudi 19 novembre lors de sa visite à Albi, avait confirmé que le Parlement français serait saisi et indiqué que, même s'il y avait *« ébauche d'accord »* à Washington, ce ne serait *« de toute façon pas le point final de la négociation »*. Il avait rappelé que cet accord sur l'agriculture devait être examiné par le collège des commissaires européens, puis par les ministres des affaires étrangères des Douze. Il avait enfin souligné que l'agriculture n'était que l'un des chapitres d'un accord commercial global.

Deux discussions devraient désormais se poursuivre parallèlement : l'une, interne à la Communauté européenne à propos du chapitre agricole ; l'autre à Genève où devraient reprendre les négociations sur l'ensemble des dossiers du GATT. L'accord intervenu à Washington a été présenté vendredi soir à la Commission de Bruxelles pour informatio. La Commission doit ensuite présenter cet accord aux Douze, à une date qui doit être fixée avec la présidence britannique. La prochaine réunion des ministres des affaires étrangères est prévue pour le 7 décembre.

La France, vraisemblablement, contestera la compatibilité de l'accord de Washington avec la réforme de la politique agricole commune et une bataille d'expertise risque de s'ouvrir. Paris, qui insiste depuis le début sur le caractère global des négociations du GATT, ne devrait cependant pas s'opposer à la reprise des négociations sur les autres chapitres à Genève. On évalue à deux ou trois mois le temps nécessaire pour boucler l'ensemble et c'est sur cet ensemble que la France devrait *in fine* opposer ou non son veto.

C. T

ÉCONOMIE

et la CEE

Un succès inespéré pour M. Major

LONDRES

de notre correspondant

L'accord sur le GATT a été accueilli avec une véritable jubilation en Grande-Bretagne, le gouvernement soulignant à la fois un *« triomphe »* de la présidence britannique de la Communauté européenne et un succès personnel de M. John Major. Ce résultat est d'autant plus important que le premier ministre a plutôt collectionné les échecs ces derniers mois et que l'image de la Grande-Bretagne en Europe est singulièrement ternie, notamment en raison du retard avec lequel le processus de ratification parlementaire du traité de Maastricht est engagé.

C'est donc avec une visible satisfaction que M. Major a commenté un compromis qui fait disparaître la menace d'une guerre commerciale entre les Etats-Unis et l'Europe, laquelle aurait nui aux perspectives d'une économie britannique déjà victime d'une profonde récession intrinsèquement liée à celle de l'Amérique.

« Ce sont, littéralement, les meilleures nouvelles possibles que nous pouvions avoir pour l'industrie, le commerce, pour les consommateurs, le libre-échange et, s'agissant des perspectives, pour obtenir des emplois sûrs dans l'avenir. Nous pouvons être très contents », a estimé M. Major, qui a ajouté : *« Si ce que nous recherchons est la confiance, cet accord commercial est l'événement le plus important qui soit pour restaurer la confiance dans le monde industriel, pas seulement en Grande-Bretagne, mais dans le monde entier. »*

Selon les économistes, les exportateurs britanniques devraient largement bénéficier de l'accord du GATT : si l'objectif de l'Uruguay Round d'une baisse des tarifs de 30 % est atteint, les exportations de la Grande-Bretagne, qui représentent un quart du PNB, pourraient augmenter de quelque 700 millions de livres sterling (5,7 milliards de francs) par an.

En attendant le sommet d'Edimbourg

Mais la satisfaction de M. Major n'est pas seulement liée aux perspectives de l'économie britannique. Il y a en effet de nombreuses années que la Grande-Bretagne n'avait pas été si vivement critiquée par ses partenaires. M. Dominique Strauss-Kahn, ministre français de l'industrie et du commerce extérieur, a ainsi estimé vendredi que la présidence britannique de la CEE était *« calamiteuse »*, ajoutant : *« Les Britanniques ont une manière de présider la Communauté qui nous met très largement en difficulté face aux Américains, et j'attends avec impatience le 31 décembre, quand cette présidence sera terminée. »* Si Paris accuse Londres d'avoir fait cause commune avec les Américains lors des négociations du GATT, les critiques contre le gouvernement de M. Major ne sont pas uniquement françaises.

A Bonn, le président de la commission extraordinaire du Bundestag, M. Günther Verheugen, a souligné que *« la présidence britannique se révèle être un indéniable désastre »* et a estimé improbable que Londres soit en mesure de trouver une solution acceptable au problème posé par la ratification danoise du traité de Maastricht, lors du sommet européen d'Edimbourg, les 10 et 11 décembre. M. Major a balayé ces critiques, estimant qu'il fallait juger le mandat de la Grande-Bretagne à l'aune de ce qui aura été achevé lors de ce sommet, l'accord sur le GATT devant, dans son esprit, être reconnu comme un succès majeur de la diplomatie britannique.

LAURENT ZECCHINI

Les réactions en France...

Colère des paysans, inquiétude des élus

Les syndicats paysans français ont immédiatement exprimé leur colère dès l'annonce de l'accord sur le GATT, les premières manifestations – sans incidents notables – étant signalées dès vendredi soir à Dijon (Côte-d'Or) et Béthune (Pas-de-Calais). La FNSEA a invité les agriculteurs à *« montrer leur mécontentement par des actions immédiates, en attendant le débat au Parlement et une action d'envergure nationale et européenne dans les quinze jours qui viennent »*. La Coordination rurale a appelé les paysans du nord de la Loire *« à manifester, mercredi à Paris, contre tout accord sur le GATT pendant que l'Assemblée nationale examinera la position de la France »* et ceux du sud à faire de même *« dans les grandes capitales régionales »* au même moment. Le MODEF propose aussi de *« mener des actions ce jour-là, y compris avec d'autres organisations syndicales »*. La Confédération paysanne *« demande à la France d'user de son droit de veto »*.

Parmi les hommes politiques, M. René Monory, président du Sénat, a demandé, dans une lettre au premier ministre, l'organisation rapide d'un débat au Sénat sur les négociations du GATT. Selon lui, celles-ci *« sont l'occasion d'une prise de conscience de l'importance de l'agriculture française dans notre économie et pour la politique d'aménagement du territoire »*. M. Pierre Méhaignerie, président du CDS et ancien ministre de l'agriculture, *« estime souhaitable que la France se maintienne dans une position de fermeté »*. *« Une fois considérée l'amélioration pour les oléagineux, le reste est très lourd de conséquences. Dans la situation actuelle, je ne vois pas comment la France peut accepter cet accord »* ni *« comment une deuxième réforme allant plus loin que la réforme de la politique agricole commune peut être politiquement et socialement acceptée »*.

Pour le PCF, M. André Lajoinie estime que *« cet accord est totalement inacceptable. La France ne doit pas être un pays qu'on bafoue, elle doit faire respecter ses intérêts fondamentaux. Les gouvernements successifs ont déjà trop capitulé. Il est temps de dire non au diktat américain »*. Le président du groupe communiste à l'Assemblée nationale demande au gouvernement et au président de la République de recourir au droit de veto.

...et à l'étranger

Soulagement des gouvernements mécontentement des agriculteurs

En Europe, aucune voix gouvernementale ne s'était encore élevée samedi matin pour soutenir le point de vue de la France, si ce n'est celle du ministre espagnol de l'agriculture, M. Pedro Solbes, qui s'est déclaré *« inquiet de voir que la France n'est pas satisfaite »*.

Le premier ministre britannique, M. John Major, qui assure actuellement la présidence tournante de la CEE, estimait que *« l'accord auquel on est parvenu lève la menace d'une guerre commerciale catastrophique »*. (*lire l'article de Laurent Zecchini*).

Le gouvernement allemand s'est également déclaré satisfait, bien qu'en termes plus mesurés, du projet d'accord entre les Etats-Unis et la CEE. M. Dieter Vogel, porte-parole du gouvernement, s'est dit à Bonn *« soulagé qu'un accord ait été trouvé dans le domaine des oléagineux avec le gouvernement américain et que cet accord évite une guerre commerciale et ses répercussions dévastatrices sur l'économie et l'agriculture européennes »*. M. Vogel a jugé cet accord *« compatible avec la réforme de la politique agricole de la CEE »*. Le gouvernement des Pays-Bas a aussi exprimé sa satisfaction, de même que celui de l'Espagne.

Aux Etats-Unis, bien sûr, l'administration du président George Bush, même si elle n'a plus rien à gagner de l'accord, a multiplié les déclarations enthousiastes (*lire l'article de Serge Marti*). Au Japon, le premier ministre, M. Kiichi Miyazawa, a rappelé que son pays maintiendrait son interdiction des importations de riz, mais a déclaré l'accord *« bienvenu »*. Parmi les pays du groupe de Cairns (qui inclut les grands exportateurs de céréales en dehors de la CEE et des Etats-Unis), le premier ministre de Nouvelle-Zélande a affirmé solennellement que l'accord représentait *« le plus beau cadeau de Noël »* que son pays pouvait recevoir.

Plusieurs syndicats professionnels agricoles n'ont pas tardé à faire connaître leur mécontentement. Aux Etats-Unis, les producteurs de soja ont estimé qu'ils n'avaient pas reçu de compensation suffisamment importantes. Le bureau de liaison des syndicats agricoles européens (COPA) a fait savoir qu'il jugeait l'accord *« totalement incompréhensible »*. Le président de la fédération des paysans allemands, M. Constantin Heeremann, a déclaré que les paysans européens devenaient *« les victimes d'une politique commerciale brutale, au profit de la seule industrie »*. Quant aux agriculteurs grecs, ils ont manifesté massivement sur les routes dès vendredi... pour protester contre un projet gouvernemental de fermeture des coopératives endettées. – (*AFP, Reuter.*)

SOCIAL

Organisée le 23 novembre contre le plan de rigueur

La grève générale à Air France coûtera 50 millions de francs

Le trafic devrait être très perturbé à Air France le lundi 23 novembre. L'ensemble des quatorze syndicats du personnel au sol et des navigants appelle à une grève générale pour protester contre le plan de rigueur décidé par la direction. Le fait est rarissime. Il faut, selon les organisations syndicales, remonter à 1974 pour retrouver une mobilisation générale. La direction prévoit d'assurer sur le réseau desservi par Air France et UTA un vol moyen-courrier sur trois et huit vols long-courrier sur dix.

Dans un communiqué commun, les syndicats rejettent les plans de rigueur successifs *« visant à faire payer uniquement aux personnels les graves fautes de gestion et les conséquences d'un début de libéralisation sauvage entraînant une série de licenciements et des atteintes intolérables aux rémunérations, aux statuts et aux conditions d'emploi »*.

Le plan annoncé par la direction d'Air France prévoit 1 500 suppressions de postes au sol en 1993, qui s'ajouteront aux 2 500 déjà prévus pour 1992-1993. Il prévoit également de réduire de 10 % le coût du personnel navigant, soit une économie de 750 millions de francs. Pour sortir de l'ornière, les syndicats en appellent à l'Etat actionnaire et lui demandent *« d'apporter les moyens nécessaires à son redressement et à son développement »*.

La direction d'Air France a répondu à ces critiques dans un courrier adressé au personnel et cosigné par son président, M. Bernard Attali, et son directeur général, M. Jean-Didier Blanchet : *« Ce n'est pas une grève d'Air France qui nous apportera les recettes qui nous manquent aujourd'hui, nous contraignant à réduire d'autant nos coûts. Bien au contraire* (...). *Au lendemain du 23 novembre, ce sont quelque 50 millions de francs d'économies supplémentaires qu'il nous faudra trouver. »*

En ce qui concerne le recours à l'actionnaire majoritaire d'Air France réclamé par les syndicats, la direction estime que l'époque est révolue *« où la solution aux problèmes d'Air France pouvait se trouver ailleurs qu'à Air France »*. Le transport aérien doit être régi *« par les lois du marché »*. En ce qui concerne le rachat d'UTA critiqué par certains syndicats et dont le coût s'est élevé à 7 milliards de francs, la direction déclare que cette opération rapporte à l'entreprise *« près de 1 milliard de francs par an en synergies de tout ordre* (...). *Et l'importance de cette stratégie était tout simplement vitale. »*

Par ailleurs, la direction évoque le plan social conçu *« pour limiter autant que faire se peut le recours aux départs non volontaires »*. De son côté, la compagnie Air Inter rappelle que le préavis de grève déposé par l'UGICT et la CGT ne perturbera pas son trafic.

MARTINE LARONCHE

► Les voyageurs peuvent se renseigner au (1) 43-20-15-55 pour les vols au départ et au (1) 43-20-11-55 pour les vols à l'arrivée.

Une conférence de presse de Mme Nicole Notat

Selon la CFDT, les syndicats grévistes de la RATP « sabotent » le dialogue social

Mme Nicole Notat, secrétaire général de la CFDT, s'en est vivement pris, vendredi 20 novembre, aux syndicats (CGT, Autonomes et Indépendants) de conducteurs du métro qui ont entamé depuis le 17 novembre un mouvement de grève. Cette action, a-t-elle affirmé lors d'une conférence de presse, *« comporte surtout des objectifs cachés: un besoin de se faire une petite publicité électorale et saboter le long travail en cours, engagé entre la direction et les organisations syndicales pour améliorer le dialogue et développer la négociation collective à la RATP »*. Certains syndicats, a-t-elle souligné, *« jouent avec le feu »*.

Rappelant que la grève *« doit être une arme ultime »*, Mme Notat redoute qu'à l'avenir ce genre d'action ne *« suscite une remise en cause du droit de grève »* par voie législative. Par ailleurs, le secrétaire général de la CFDT, qui a officiellement pris ses fonctions vendredi après la démission, le 20 octobre, de M. Jean Kaspar *sous la pression du bureau national*, a assuré que *« l'heure n'est pas à l'oubli mais à l'apaisement »* au sein de la centrale.

Le bureau national s'est prononcé à une très large majorité contre l'organisation d'un congrès confédéral extraordinaire et a ratifié sans difficulté le nouveau partage des responsabilités au sein de la commission exécutive. Celle-ci a décidé de ne pas remplacer les départs de MM. Kaspar et Alain Chupin, démissionnaires, et a élu M. Jacky Bontems au poste de secrétaire général-adjoint.

Sur le dossier des retraites, Mme Notat a indiqué que *« la CFDT est prête à assumer ses responsabilités »* face aux *« nécessaires réformes structurelles »* mais à condition que trois revendications soient satisfaites. La première concerne le niveau global des pensions qui, en ajoutant les prestations de la Sécurité sociale et des régimes complémentaires, devra atteindre 75 % du salaire brut calculé sur les dix meilleures années.

La seconde porte sur la contribution sociale généralisée (CSG) qui doit être *« rénovée »* (création d'un abattement forfaitaire et déductibilité du revenu imposable). Enfin, la troisième vise à obtenir que le futur Fonds de solidarité prenne en charge les cotisations de retraite des chômeurs indemnisés par l'UNEDIC, dont Mme Notat assure la présidence.

J.-M. N.

COMMUNICATION

Un projet de directive sur la diffusion par satellite

Les producteurs de cinéma français mènent la fronde contre la Commission européenne

La Commission européenne souhaite adapter les règles du droit d'auteur à la retransmission par satellite. Les producteurs français craignent la délocalisation.

Panique dans le monde cinématographique français. Le conseil des ministres chargés du marché intérieur des douze pays membres de la Communauté devrait bientôt se prononcer sur une proposition de directive relative au droit d'auteur et à la diffusion d'œuvres de cinéma et de télévision par satellite. Soucieuse de promouvoir la diffusion des programmes pour l'ensemble des télévisions de l'Europe communautaire, la Commission a voulu choisir une législation simple : l'acte de radiodiffusion par satellite ne sera soumis qu'à une seule législation, celle du pays qui diffuse. Pour la Commission, tenir compte des législations des pays de *« l'empreinte de réception »* serait une source de complications qui rendrait la directive inopérante.

Une proposition qui fait hurler les producteurs, au point que M. Pascal Rogard, représentant de la Chambre syndicale des producteurs et exportateurs de films, la qualifie d'*« ignominie juridique »*. En clair, les milieux cinématographiques français craignent que le rythme d'exploitation des films (salles de cinéma d'abord, vidéo six mois plus tard, Canal Plus un an après la sortie en salle et enfin diffusion en clair sur une chaîne généraliste trois ans après) soit bousculé par les nouvelles dispositions de la directive.

Selon les producteurs français, il suffirait qu'une chaîne française désireuse de diffuser un film plus tôt que la réglementation ne l'y autorise en France, ne profite de la directive pour délocaliser le processus. Il lui suffirait d'émettre un signal satellitaire à partir du Luxembourg par exemple pour arroser plusieurs pays à la fois, dont la France. Dans le cas d'un film récent, tous les accords d'exclusivité passés avec les sociétés vidéos et Canal Plus imploseraient.

A cette objection, la Commission répond que le droit d'auteur est déjà protégé dans la Communauté. En outre, le producteur ne pourrait pas être spolié puisqu'il détient les droits et qu'il lui appartient de les céder ou pas à un diffuseur par satellite. Nouveaux hurlements des producteurs : ils modifieront certes leurs contrats pour les films en cours et à venir, mais pour les films achevés et diffusés, les droits sont déja répartis.

A cela, la Commission rétorque qu'un délai de carence de trois ans a été institué pour éviter tout abus. Les producteurs ont donc jusqu'à 1995 pour renégocier leurs contrats avec les co-producteurs et distributeurs étrangers. Nouveaux hurlements des professionnels du cinéma : les droits sont souvent cédés en cascade à une multitude d'intervenants et toute recherche exhaustive devient un parcours du combattant.

Pour éviter de perdre un temps précieux dans le labyrinthe des ayants droit, les producteurs français proposent donc que la loi applicable à l'acte de communication au public par satellite devienne non pas celle du pays qui diffuse, mais celle du pays où le radiodiffuseur à son siège social. En clair, libre à une chaîne commerciale française de diffuser par satellite à partir du Luxembourg ou de Copenhague; si son siège social est à Paris, elle devra respecter la réglementation tricolore. Il ne semble pas que la Commission ait pris cette proposition en considération.

YVES MAMOU

INDUSTRIE

Le papetier allemand PWA s'intéresse à Matussière et Forest

Le groupe papetier allemand PWA a reconnu, vendredi 20 novembre, être en discussion avec la société française Matussière et Forest, dont la cotation à la Bourse de Lyon est suspendue depuis mardi. PWA souhaite, en effet, étendre son offre de papiers graphiques – exclusivement composée de papier « neuf » – à des produits recyclés pour se *« mettre en phase avec l'évolution du comportement des consommateurs »*, selon le porte-parole du groupe. *« Nous menons des discussions et nous allons effectivement faire quelque chose*, a-t-il ajouté, mais *la situation n'est pas telle pour l'instant que nous jugions nécessaire d'en informer le public. »* Avec son produit Alsaprint, récemment couronné pour ses qualités écologiques, Matussière et Forest – 1,6 milliard de francs de chiffres d'affaires – est bien implanté sur le marché des produits recyclés.

Mais il est surtout le dernier grand producteur à capitaux français de papier journal dans l'Hexagone (150 000 tonnes annuelles). Victime du marasme de la presse, Matussière et Forest a perdu 24 millions de francs au premier semestre.

Le groupe néerlandais ING renonce à son OPA sur la banque belge BBL

AMSTERDAM

de notre correspondant

L'Internationale Nederlanden Groep (ING), premier groupe financier des Pays-Bas, a annoncé, jeudi soir 19 novembre, qu'il ne lancerait pas d'offre publique d'achat sur la Banque Bruxelles Lambert (BBL), deuxième banque belge. Initialement, cette opération devait être amicale, les dirigeants de la BBL étant d'accord sur son engagement. Mais elle menaçait de ne plus l'être à la suite de l'apparition récente de *« divergences d'évaluation de certains actifs »*. En clair : après avoir scruté, ces dernières semaines, les comptes et les activités de l'établissement belge, ING souhaitait revoir à la baisse le prix envisagé de 3 600 francs belges par action. Or cette offre était déjà considérée comme insuffisante par certains actionnaires de BBL, notamment le groupe Bruxelles Lambert, u financier Albert Frère, propriétaire de 12 % des titres. Allant donc au devant d'un échec certain, ING a préféré jeter l'éponge.

L'investisseur néerlandais *« déplore »* d'avoir dû renoncer à conquérir BBL, qui lui aurait permis de disposer d'un *« second marché domestique »* et d'une nouvelle base d'expansion : les Pays-Bas sont un peu étroits pour un groupe de bancassurance ayant affiché, en 1991, un total de bilan de 298 milliards de florins (près de 900 milliards de francs). Mais il ne coupe pas tous les ponts : il entend rester *« un actionnaire minoritaire important »* de BBL, dont il détient 10 % des actions.

CHRISTIAN CHARTIER

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 16 AU 20 NOVEMBRE 1992

PARIS

Le rouge et le noir

INDICE CAC 40

-4,04 %

«Si les valeurs ont évolué pratiquement toute la semaine dans le rouge, c'est que leurs cours reflètent un pessimisme noir». Cette réflexion *mi-littéraire, mi-désabusée d'un opérateur* en fin de semaine traduit le sentiment maussade partagé par nom*bre d'intervenants. Après la pause* de la semaine passée, les valeurs françaises ont franchement piqué *du nez sur la période écoulée, à tel* point que seule la dernière heure de la dernière *séance a permis à l'indice de tâter* du vert. En terminant la séance de vendredi à 1 724,18 points, l'indice CAC 40 aura finalement abandonné sur les cinq journées 4,04 %, soit son plus mauvais score hebdomadaire depuis le début du mois d'octobre.

Les valeurs françaises avaient débuté la semaine comme elles avaient terminé l'autre : dans le rouge. De franchement carmin lundi avec un recul de 1,34 %, elles passèrent au vermillon mardi et mer*credi avec des replis respectifs de* 0,47 % et 0,30 % avant de nouveau sombrer dans un rouge pro*fond jeudi (– 2,09 %). La dernière* séance de la semaine débuta sur un repli de l'indice CAC 40 de près *de 1 % – qui toucha un «plus* bas» de 1,64 % à 1 694,05 points, – avant de réduire peu à *peu ses pertes au cours de la* séance, pour finalement gagner *in extremis* 0,11 % au terme d'une journée heurtée.

Depuis six séances, le marché n'en finissait pas de baisser. Le petit geste de la Banque de France *du jeudi 12 novembre paraît déjà* bien loin, le sentiment du «fait accompli» consécutif à la baisse *des taux ayant joué depuis long*temps. Et avant qu'une nouvelle tourmente monétaire n'arrive, jeudi *19 novembre, du nord de l'Europe,* les investisseurs se sont de nouveau intéressés à des éléments *plus tangibles : la santé des entre*prises. La révision en baisse des prévisions de bénéfices des entre*prises a pesé pour une bonne* mesure sur le recul des valeurs françaises au cours de la semaine *écoulée. Associés en Finance,* organisme qui regroupe dix-huit bureaux d'analyse de la place pari*sienne, estime à 2,1 % en 1992 le* recul des résultats des sociétés figurant dans l'indice CAC 40 par *rapport à l'année dernière.* Et d'ajouter que *«depuis septembre la baisse s'est accélérée de façon notable, ce qui laisse à penser que la conjoncture connaît une véritable récession depuis l'été».*

L'aveu d'Havas

Certes, la relative faiblesse des volumes de transactions échangés *au cours de chaque séance mini*mise l'impact de la baisse. Autres facteurs baissiers cette semaine : *les négociations sur le GATT qui* n'ont finalement abouti que vendredi dans l'après-midi et, bien sûr, *la crise des monnaies scandinaves* qui a relancé les tensions au sein du Système monétaire européen.

Aux valeurs, cette semaine, on relèvera notamment la forte hausse d'Ingénico (+ 21,3 %) et *a contrario* les vifs replis d'Euro Disney *(– 15,5 %) et de la Compagnie* bancaire (– 13,8 %) après des publications de résultats en net *recul*. Havas *a aussi fait parler de* lui cette semaine. M. Pierre Dauzier, président du groupe Havas, qui prenait la parole lors des seconds entretiens de la Commission des opérations de Bourse (COB), a confirmé jeudi que sa société avait bien acheté en bourse 2,75 % du capital de Hachette, au cours d'une opération qualifiée *«d'accompagnement».*

Début *octobre, alors que les* titres Hachette faisaient l'objet d'un ramassage provoquant une hausse *des cours de plus de 30 %,* le groupe Havas, désigné par Hachette comme étant le ramasseur, avait publié un communiqué démentant *«tout intérêt d'Havas pour l'acquisition de titres Hachette»* (le *Monde* daté 11-12 octobre). M. Dauzier a expliqué jeudi que ce communiqué avait été publié *«pour nous donner le temps d'expliquer à nos actionnaires les raisons de cette opération et pourquoi nous avions décidé de l'interrompre».* Le 9 octobre, la COB annonçait l'ouverture d'une enquête sur le marché du titre Hachette. Dans un communiqué publié jeudi, Havas a reconnu avoir acquis *«par des ordres passés entre le 5 et 8 octobre 1992, à travers deux sociétés financières contrôlées à 100 % (CEGM et SCIC), un total de 771 300 actions Hachette, soit 3,92 % de son capital».* Le groupe a ensuite *«procédé entre le 9 et le 19 octobre à la vente de 170 100 actions, soit 0,86 %»* du capital d'Hachette. Par ailleurs, le Conseil des Bourses de *valeurs devrait se prononcer mer*credi 25 novembre sur les modalités de l'offre publique d'échange présentée par Suez sur sa filiale à 55,51 % la Compagnie foncière internationale (CFI). En octobre, Suez avait annoncé son intention de restructurer son pôle immobilier en fusionnant la Banque La Hénin avec la CFI. Elle décidait de lancer une OPA simplifiée sur la CFI pour ensuite la retirer de la cote. Le prix proposé était de 300 francs par *action contre un prix moyen de* 215 francs constaté lors des soixante dernières séances de *Bourse. Ce prix, contesté par des* actionnaires minoritaires – dont deux SICAV du Crédit agricole, – *avait contraint Suez à modifier son* offre à la fin de la semaine dernière. Transformant son OPA simplifiée en OPE, Suez proposait 5 *actions Compagnie de Suez pour* 4 actions CFI, la CFI étant valorisée à 313 francs pour un cours de Suez *à 250,50 francs. Reste que* la décote du titre, environ 36 %, reste encore importante par rapport à l'actif.

Enfin pour conclure, quelques nouvelles du PEA : selon M. Thierry Aulagnon, directeur de cabinet du ministre des finances, la *collecte du plan d'épargne en* actions s'élève à plus de 20 milliards de francs sur sept semaines, *dont 7 milliards correspondent à* des versements en espèces. M. Aulagnon a souligné que cette collecte s'était effectuée dans *«un contexte difficile».*

FRANÇOIS BOSNAVARON

Agroalimentaire

	20-11-92	Diff.
Bongrain	2965	– 195
BSN	962	– 24
Eridania Béghin	579	+ 2
Fromageries Bel	3285	– 115
LVMH	3619	– 116
Pernod-Ricard	381,50	– 17,50
Remy-Coi.	147	– 8,50
Saint-Louis	1070	– 29

Assurances

	20-11-92	Diff.
AGF	418,60	+ 2
AXA	878	– 18
GAN	277	– 7
Groupe Victoire	771	– 79
SCOR SA	320	+ 10
UAP	411	– 13,60

Bâtiment et matériaux

	20-11-92	Diff.
Bouygues	519	– 12
Ciments français	280	– 5
Colas	729	– 1
Eurotunnel	28	– 0,25
Fougerolle	773	– 7
GTM Entrepose	303	+ 17
Immob. Phénix	118	– 1
Jean Lefebvre	710	– 34
Lafarge-Coppée	301,30	– 13,20
Poliet	200	– 10
Saint-Gobain	483,90	– 18,10
SGE	155,50	– 6,50
Spie-Batignolles	293,10	+ 18,10

Chimie

	20-11-92	Diff.
Air Liquide	720	– 37
ELF Sanofi	1 073	– 27
Gascogne	363,10	– 3,90
Institut Mérieux	6 930	inch.
Michelin	180	– 14,20
Plastic Omnium	800	0
Rhône-Poul. CI	498,90	– 23,10
Roussel-Uclaf	401	– 25
Synthélabo	1 155	– 5

Consommation non alimentaire

	20-11-92	Diff.
BIC	915	+ 11
Christian Dior	250,10	+ 1,9
Clarins	456,20	– 21,40
DMC	276,40	– 8,60
EBF	750	– 25
Essilor	375,60	– 14,40
Groupe André	650	– 30
L'Oréal	935	– 48
Moulinex	82,40	+ 1,40
Salomon	1420	+ 10
SEB	338	– 26
Sommer-Allibert	1110	+ 1
Yves Saint Laurent	590	– 30
Zodiac	1200	– 35

Crédit et banques

	20-11-92	Diff.
Comp. Bancaire	316,50	– 53,40
BNP CI	377,50	– 14,50
Cetelem	875	– 5
Compt. entr.	204	– 9
CCF	202,30	– 8,40
CFF	909	– 2
CLF	320,10	– 2,50
CPR	201,10	– 28,40
Crédit Lyon. CI	375,50	– 8,50
Crédit National	1093	+ 21
Société Générale	531	– 27
SOVAC	893	– 7
UFB Locabail	178	+ 1
UIC	431	– 16
Via Banque	210	– 10

Distribution

	20-11-92	Diff.
Alsacienne Sup	1 441	+ 4
Bon Marché	461	– 4
Carrefour	2 407	– 99
Casino	138,20	– 8,80
Castorama	476	+ 14,80
CDME	360	– 6
Compt. Modernes	1 180	+ 7
Docks de France	380,20	– 19,80
Galeries Lafayette	1 841	– 89
Guyenne Gasc.	1 535	– 53
Printemps	695	– 15
Promodès	545	– 35
SCOA	10,80	+ 0,50

Electricité et électronique

	20-11-92	Diff.
Alcatel-Alsthom	623	– 44
CSEE	427	+ 39
Intertechnique	370	– 20
Labinal	534	+ 6
Legrand	3 924	– 78
Matra	194	– 2
Merlin-Gerin	430	– 38
Radiotechnique	285	– 10
Sagem	2 172	+ 57
Schneider	621	– 59
Sextant Avionique	131,50	– 5
Thomson CSF	123,40	– 5

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nombre de titres	Valeur en cap. (F)
Alcatel Alsthom	1922200	1246958
ELF Aquitaine	1878400	689204
BSN	467882	473632
Oréal (L')	443320	418254
Saint-Gobain	816190	400910
Total	1440800	338982
Eaux (Gle des)	167140	318815
Peugeot	615825	314649
Société générale	571330	313274
Eurodisney	4133100	303787
Michelin	1385900	290814
LVMH	73405	272219
Schneider	495525	268976
Pernod-Ricard	643575	254814

Immobilier et foncier

	20-11-92	Diff.
Lucia	238,20	–
Olipar	45	– 5,50
Sefimeg	412	–
Silic	528	–
Simco	424	– 8
Sogeparc	647	– 1
UIF	478	+ 13

Investissement et portefeuille

	20-11-92	Diff.
Arnault et Asso.	–	–
Bolloré	485	– 20
Cerus	79,60	– 2,50
CGIP	948	– 52
Eurafrance	1 153	+ 8
Gaz et Eaux	1 165	+ 3
Marine-Wendel	274	+ 3,90
Navigation mixte	758	– 13
Nord-Est	119	– 1
Parfinance	155	– 5
Paribas	327,50	– 26,50
Pinault	315	+ 5,50
SPEP	247	– 9
Suez	244	– 12
Worms et Cie	215,20	+ 5,20

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Ingenico	+ 21,3	DR Nd-P.-de-C.	– 21,8
Sligos	+ 19,8	Eurodisney SCA	– 15,5
UFB Locabail	+ 7	Bancaire (Cie)	– 13,8
Dassault Elec.	+ 6,9	Pernod-Ricard	– 12,7
Salomon	+ 6,6	Sodexco	– 12,5
Vallourec	+ 6,3	Sogerap	– 11,7
Salvepar	+ 6,1	ELF Aquitaine	– 11,6
Scoa	+ 5,8	Avan. Havas	– 10,3
Castor. Dubois	+ 5,3	Legris Industr.	– 10,2
Spie Batignolles	+ 5,3	Schneider	– 10
Sommer Allib.	+ 4,6	Club Med.	– 9,7
GTM Entrepose	+ 4,5	Rochette (La)	– 8,6
Dassault Aviat.	+ 4,3	Saint-Gobain	– 8,8
Bic	+ 3,7	Dynaction	– 8,2

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 20 novembre 1992
Nombre de contrats estimés : 158 665

COURS	ÉCHÉANCES DEC 92	MARS 93	JUIN 93	SEPT 93
Premier	110,26	111,02	111,38	–
Dernier	110,70	111,50	111,82	–

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	13-11-92	16-11-92	17-11-92	18-11-92	19-11-92
RM	3 018 391	1 859 789	2 079 467	2 112 491	2 380 765
Comptant R. et obl.	36 174 163	20 231 360	23 806 466	28 468 055	31 104 133
Actions	118 149	105 185	188 718	94 668	126 985
Total	39 310 703	22 193 334	26 074 651	30 675 214	33 611 883

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1991)

Françaises	102,8	101,8	101,5	101,4	99,4
Etrangères	84,5	84,4	84,3	83,6	83,95,3

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	16-11-92	17-11-92	18-11-92	19-11-92	20-11-92
Indice gén.	474,2	472,7	471,6	471,8	459,7

(base 100, 31 décembre 1987)

	16-11-92	17-11-92	18-11-92	19-11-92	20-11-92
Indice CAC 40	1 772,73	1 764,44	1 759,17	1 722,33	1 724,18

Métallurgie, mécanique

	20-11-92	Diff.
CarnaudMetalbox	178,10	– 7,90
Dassault Aviation	371	– 14
De Dietrich	1400	– 95
Fives-Lille	286	– 13
Imétal	296	– 10
Legris Industrie	120	– 25
Métaleurop	68,50	– 2,30
Pechiney CI	232	– 31
Pechiney Int	198,10	– 4,70
Peugeot SA	513	+ 14
Strafor Facom	562	– 19
Valeo	679	– 7
Vallourec	124,30	+ 4,90

Mines d'or, diamants

	20-11-92	Diff.
Anglo-American	88,40	– 4,70
Buffelsfontein	22,65	– 1,85
De Beers	68	– 2,80
Driefontein	32,30	– 2,20
Gencor	10	– 1,30
Harmony	7,50	– 0,80
Randfontein	13,10	inch.
Sainte-Helena	18,15	– 0,65
Western Deep	49	– 5,20

Pétrole

	20-11-92	Diff.
BP-France	88,50	– 5
ELF-Aquitaine	323,50	– 49,80
Erap-ELF	230	– 24
Esso	763	– 35
Géophysique	595	+ 20
Total	227,20	– 13,30

Sicomi ou ex-sicomi

	20-11-92	Diff.
Bail Investis.	628	– 4
Genefim	275,80	– 11,80
Immobail BTP	310	– 19
Interbail	405	– 5
Klepierre	485	+ 10,20
Locindus	695	– 15
Selectibanque	124	– 1
Unibail	401,10	– 11,90

Transports, services

	20-11-92	Diff.
Accor	547	– 39
BIS	145	– 5
Canal Plus	1013	– 62
Cap Gemini	184,50	– 4,40
CEP Communic	280	– 1
CGI Informatique	230	– 8,10
Club Méditerranée	348,70	– 28,30
Dauphin Ota	169	– 1
Génér. des Eaux	1985	– 37
Ecco	345	+ 3
Euro Disney	66,55	– 13,90
Hachette	98	– 4,30
Havas	418,10	– 28,90
Lyonnaise-Dumez	490	+ 0,20
OGF	500	– 10
Pub. Fipacchi	390	inchangé
Publicis	506	+ 11
SITA	1880	– 130
Sligos	303	+ 32
Sodexho	1033	– 12
TF1	331,50	+ 2,50

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	20-11-92	Diff.
10 % 1978	100,11	–
9,60 % 1978	100,40	– 0,10
9 % 1979	101	+ 0,99
10,80 % 1979	102,35	+ 0,30
CNE 3 %	5000	+ 10
CNB bq 5 000 F	99	– 0,45
CNB Par. 5 000 F	98,65	+ 0,85
CNB Suez 5 000 F	98,55	+ 0,45
CNI 5 000 F	99,16	+ 0,06

NEW-YORK

Semaine de réflexion

INDICE DOW JONES

- 0,18 %

Wall Street a évolué *avec beaucoup* d'hésitation cette semaine, la plupart des *investisseurs* se tenant sur la réserve dans l'attente des détails du plan économique du président élu Bill Clinton. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé vendredi à 3 227,36 en baisse de 5,67 points (0,18 %) par rapport à la semaine dernière.

La semaine a été marquée par le *manque de conviction des investis*seurs, qui ont continué à répondre par des liquidations à la publica*tion de statistiques économiques* encourageantes en début de semaine (progression de la production industrielle en octobre, stagnation des stocks des entreprises américaines en septembre et hausse de leurs ventes). Ces liquidations *ont été encouragées par le senti*ment que ces derniers signes de reprise timide de l'économie amé*ricaine éloignent* les espoirs de nouvel assouplissement de la politique de crédit de la Réserve fédérale (Fed), selon des experts.

Les membres de la Fed se sont réunis mardi en Comité de l'Open Market pour décider de la politique monétaire des Etats-Unis pour les *prochaines semaines*.

Le recul du Dow Jones est également intervenu dans le sillage de la correction *sur le marché secon*daire, où sont traitées les valeurs de petites et moyennes entreprises. Ces titres avaient nettement progressé depuis plusieurs semaines dans l'anticipation d'une reprise économique sous une présidence démocrate. *«On corrige actuellement les excès des dernières semaines et les liquidations ont pesé sur les valeurs vedettes également»,* a souligné Steven Goldman, analyste chez Weeden and Co.

Indice Dow Jones du 20 novembre : *3 227,36* (c. *3 233,03*).

	Cours 13 nov.	Cours 20 nov.
Alcoa	67 1/8	65 3/4
ATT	45 5/8	47 5/8
Boeing	35 1/4	34 3/8
Chase Man. Bank	26	26 3/8
Du Pont de Nemours	46 3/4	46 1/2
Eastman Kodak	40 1/2	40 3/8
Exxon	59 1/4	60 3/4
Ford	39	40 1/4
General Electric	78 7/8	80
General Motors	31 1/8	31
Goodyear	69 7/8	71 1/4
IBM	64 7/8	62 1/4
ITT	68 3/8	70 3/4
Mobil Oil	59 7/8	62 3/8
Pfizer	76 1/8	79 1/4
Schlumberger	60 1/2	63
Texaco	59 5/8	60 7/8
UAL Corp. (ex-Allegis)	123 7/8	118 7/8
Union Carbide	14 3/4	15
United Tech.	44 1/2	42 7/8
Westinghouse	12	9 3/4
Xerox Corp	76 7/8	77 1/8

TOKYO

Au-dessus des 17 000 points

INDICE NIKKEI

+ 4,3 %

La Bourse de Tokyo a fini la semaine en *forte hausse,* le Nikkei repassant la barre des 17 000 points après un *plongeon* qui reflétait la confusion politique et de persistantes *difficultés économiques* dans le pays. L'indice Nikkei a clôturé vendredi à 17 033,60 *points en hausse de 702,81 points,* soit une avance de 4,3 % par rapport à la clôture de vendredi dernier. Le volume des transactions *s'est élevé en moyenne* à 256 millions de titres par jour, contre 228 millions la semaine dernière.

L'impasse politique et l'annonce d'une série de *mauvais résultats* de sociétés ont fait plonger mardi le Nikkei sous le seuil des 16 000 points, à *15 993,48 points,* son *niveau le plus bas depuis trois* mois. Toutefois, l'indice se redressait rapidement mercredi, bondis*sant de près de 5 % (785,36 points)* pour clôturer à 16 778,84 points. Pour les opérateurs, la rumeur *selon laquelle* le ministère des finances avait incité les fonds publics, notamment les fonds d'épargne de la Poste, à acheter des titres, a eu un effet positif sur le marché.

La hausse s'est poursuivie jeudi et vendredi, confortée par des *signes persistants d'achats aussi* bien de la part des fonds de retraite du secteur public que des fonds mutuels, et le Nikkei a dépassé le niveau des 17 000 *points pour la première fois depuis* quinze jours. Le marché a également été soutenu par l'espoir croissant que le Parlement reprendrait *ses débats pour assurer* le vote du collectif budgétaire, qui permettrait de mettre en œuvre un important plan de relance économique.

Indices du 20 novembre : Nikkei, 17 033,60 (c.16 330,79) ; *Topix, 1 276,91 (c.1 242,24).*

	Cours 13 nov.	Cours 20 nov.
Ajinomoto	1 210	1 300
Bridgestone	1 100	1 140
Canon	1 280	1 300
Fuji Bank	1 770	1 780
Honda Motors	1 240	1 240
Matsushita Electric	1 070	1 070
Mitsubishi Heavy	497	529
Sony Corp.	3 820	3 840
Toyota Motors	1 360	1 410

LONDRES

Progression

+ 1,3 %

Les *valeurs ont terminé* en hausse cette semaine au Stock Exchange après des fluctuations en *dents de scie, l'annonce vendredi* d'un compromis entre les Américains et les Européens au sein du *GATT sur les questions agricoles* les ayant aidées à surmonter leur déprime initiale. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a terminé en hausse de 34,9 *points à 2 732,4,* soit une progression de 1,3 %.

L'accord du GATT, annoncé vendredi soir mais anticipé dès le *début de l'après-midi, a donné* l'élan nécessaire pour terminer la semaine en nette hausse, les valeurs *ayant été soulagées par* l'éloignement du danger d'une guerre commerciale entre les Etats-*Unis et la CEE. La semaine avait* commencé sur une note faible, dans le sillage de Wall Street et après l'annonce d'un déficit budgétaire plus important que *prévu* au mois d'octobre en Grande-Bretagne.

Indices «FT» du 20 novembre : 100 valeurs, 2 732,40 (c.2 697,50) ; 30 valeurs, 2 035,90 (c.2 021,60) ; fonds d'Etat, 93,96 (c.94,80) ; *mines d'or, 64,10 (c.67,10).*

	Cours 13 nov.	Cours 20 nov.
Allied Lyons	6,27	6,54
BP	2,32	2,33
BTR	4,93	5,01
Cadbury	4,66	4,51
De Beers	7,25	7,13
Glaxo	7,98	8,23
GUS	22	21,85
ICI	10,40	10,25
Reuters	12,53	12,91
RTZ	6,25	6
Shell	5,39	5,48
Unilever	10,75	10,80

FRANCFORT

Pause

– 0,22 %

La Bourse de Francfort a mis à profit cette *semaine écourtée, réduite* à quatre séances, pour souffler un peu après la vive progression de la *période précédente qui avait été mar*quée par une hausse significative (+ 4,1 %). Vendredi, l'indice DAX des 30 principales valeurs a terminé *à 1 544,76 points contre 1 548,52* points le vendredi 13 novembre, soit un repli de 0,22 %.

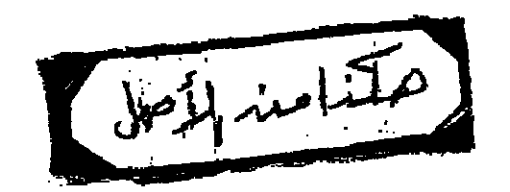
*Le début de la semaine a été mar*qué par la publication du rapport du conseil des cinq «sages», qui prévoit une croissance nulle en Allemagne de l'Ouest *pour* 1993.

Selon la Commerzbank, la Bourse a surtout souffert cette semaine de *l'annonce des résultats décevants* de plusieurs sociétés, dans la chimie en particulier. Ainsi, BASF a publié jeudi une baisse de près de 45 % de ses bénéfices *avant impôt pour* les neuf premiers mois de l'année. Vendredi, Hoechst faisait état d'un recul de 19 % *de son résultat* imposable, toujours sur la même période.

Malgré ces mauvaises nouvelles, le *marché n'a* cédé que peu de terrain et la Bourse allemande *prouve* ainsi sa solidité, explique la Commerzbank.

Indice DAX du 20 novembre : 1 544,76 (c. 1 548,52).

	Cours 13 nov.	Cours 20 nov.
AEG	148,30	156,50
BASF	215,30	207,70
Bayer	246,50	260,50
Commerzbank	248,50	243,80
Deutschebank	674,50	669,70
Hoechst	242,20	241,90
Karstadt	519	521
Mannesmann	230,50	224,80
Siemens	578,70	589,70
Volkswagen	282	287,50



CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Extrêmement prudent

La nouvelle poussée de fièvre du marché des changes a ravivé la prudence des investisseurs professionnels. Rarement on aura autant discriminé les signatures impeccables et les autres. Le souvenir de la mésaventure du dernier euro-emprunt de l'Espagne est dans toutes les mémoires. Cette opération a vu le jour il y a deux mois, juste avant le déclenchement de la précédente crise monétaire, qui a notamment conduit à une dévaluation de 5 % de la peseta. Il a alors fallu recourir à des mesures exceptionnelles, retarder le lancement de l'emprunt et augmenter sensiblement son rendement. S'en tenir aux conditions initialement prévues aurait conduit à un échec retentissant. A présent, au moindre soupçon, on exige d'emblée que les débiteurs payent le prix fort.

Ainsi, ces derniers jours, alors qu'elle n'avait pas encore laissé choir sa monnaie, la Suède n'a pas réussi à convaincre toute la communauté financière des mérites de sa dernière émission, un euro-emprunt de 2 milliards de dollars qui viendra à échéance dans trois ans et qui devait rapporter 46,5 points de base de plus que les fonds d'Etat américains. Pour en faire une grande réussite, il aurait fallu offrir davantage. Au contraire, la Finlande a bénéficié d'un très bon accueil lorsqu'elle a lancé un emprunt d'une durée de cinq ans dont le montant est également de 2 milliards de dollars. La rémunération en était au départ bien supérieure : elle se situait à 82 points de base au-dessus de celle des titres du gouvernement américain.

De fait l'opération finlandaise avait sur la suédoise trois avantages. D'une part, la devise de la Finlande n'est plus attaquée depuis qu'en septembre ce pays a cédé à la pression de la spéculation. D'autre part, les spécialistes jugent avec faveur les mesures prises par Helsinki pour redresser la situation économique du pays, et les autorités se montrent très ouvertes. Elles ont, dès à présent, indiqué le volume des emprunts internationaux qui seront émis l'an prochain pour le compte de la Finlande : l'équivalent de 7 milliards de dollars au total, un volume du même ordre devant être prélevé sur le marché intérieur finlandais. Enfin un élément d'ordre technique a certainement joué un rôle important. La transaction finlandaise était proposée en même temps aux investisseurs du monde entier alors que la suédoise, étant une véritable euro-émission, ne pouvait pas compter sur l'appui du marché américain. Dans les conditions actuelles, pour répondre aux immenses besoins des nombreux débiteurs qui cherchent à se procurer des fonds en dollars en très grande quantité, il est utile de s'adresser aussi aux investisseurs des Etats-Unis.

Comment se passer de bonnes notes

Pour les émissions d'une taille moyenne, la formule des euro-obligations classiques suffit largement à assurer le plein succès des nouvelles transactions. Un emprunteur allemand de tout premier plan, la Landeskreditbank de Bade-Wurtemberg, n'a eu aucune difficulté à se procurer mercredi pour 250 millions de dollars pour une durée de cinq ans en assurant les souscripteurs d'un rendement de seulement 24 points de base plus élevé que celui des titres du Trésor américain. Dirigée par l'eurobanque d'une maison japonaise, Nomura, cette affaire a obtenu un large écho en Extrême-Orient.

Le crédit des grands emprunteurs est en permanence évalué par des établissements spécialisés dont le jugement sert de référence. C'est même devenu un élément d'appréciation indispensable sans lequel il est aujourd'hui difficile de se présenter sur le marché international des capitaux. Tout un barème de notations existe qui permet de situer immédiatement la qualité des signatures. La banque de Bade-Wurtemberg a obtenu les meilleures notes possibles. Il est normal que son opération lui coûte comparativement moins cher que celle de la Finlande ou de la Suède dont le crédit, certes très élevé, est un peu plus discuté.

Deux collectivités locales françaises viennent pourtant de lever des fonds sans s'être soumises à ce contrôle de qualité. L'une a pu le faire en raison de son extraordinaire notoriété. C'est la Ville de Paris, qui en est à son premier euro-emprunt. Il s'agit d'une émission de 500 millions de francs français d'une durée de sept ans dont les conditions ont été arrêtées de façon à rapporter aux souscripteurs 29 points de base de plus que les obligations du Trésor français. L'affaire est très économique pour le débiteur : elle revient à 8,40 % l'an seulement à la Ville de Paris, tous frais compris. L'emprunt était dirigé par une banque proche du Crédit suisse, CSFB, et les titres devraient être placés dans le public en Suisse et en Allemagne.

La seconde opération a un caractère plus discret, elle a été lancée au Luxembourg par l'intermédiaire de Paribas. Son bénéficiaire est la Société lorraine de crédit immobilier et elle est garantie par le département de Meurthe-et-Moselle. Elle est également destinée à des particuliers qui, pour apprécier la qualité de la signature d'une région ou d'un département voisins, se passent du jugement des maisons d'évaluation de crédit.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Nouvel orage en Scandinavie

La mise en flottement de la couronne suédoise, qui n'a pu résister à l'offensive de la spéculation et a rompu son lien avec l'écu, a ravivé les tensions au sein du Système monétaire européen (SME), comme l'avait fait, il y a deux mois, le décrochement du markka finlandais, prélude à celui de la livre anglaise et de la lire.

La question n'est plus de savoir si un nouveau réalignement du SME va avoir lieu, de savoir de quelle ampleur il sera, les monnaies menacées étant, cette fois-ci, la peseta espagnole, déjà dévaluée de 5 % en septembre (en fait de 12 %), l'escudo portugais, la livre irlandaise (punt) et peut-être la couronne danoise, par contagion avec la couronne suédoise. Le comité monétaire se réunissait samedi 21 novembre à Bruxelles.

La couronne suédoise a décroché de 10 % après sa mise en flottement, la Banque de Suède ayant dû capituler devant des attaques massives – l'équivalent de 140 millions de francs en huit jours, contre 80 en septembre, époque à laquelle la banque centrale avait pu résister, élevant à 500 % son taux directeur pendant quelque temps. Cette fois, elle s'est contentée de le porter de 11,5 % à 20 % mais en vain. *« C'est une défaite pour la politique économique suédoise. C'est une défaite pour le peuple suédois, et cela signifie de nouveaux problèmes économiques »*, a déclaré tristement le gouvernement de la banque centrale.

C'est, aussi, une défaite pour le gouvernement de centre droit, dont la politique d'austérité n'a pas convaincu et, aussi, une aubaine pour les industries exportatrices du pays, notamment les papeteries, qui voulaient une dévaluation, et le constructeur automobile Volvo, en situation délicate, dont 90 % des ventes s'effectuent hors de Suède. Les autres monnaies scandinaves, les couronnes norvégienne et danoise, ont été ébranlées, ce qui a obligé les banques centrales des deux pays à relever leurs taux directeurs.

Ces événements, qui se sont déroulés jeudi après-midi et vendredi matin, ont ébranlé le SME et renforcé le deutschemark, qui a monté temporairement à Paris, passant de 3,3680 francs mardi à plus de 3,39 francs jeudi soir, avant de revenir à 3,3780 francs à la veille du week-end contre 3,3740 francs huit jours auparavant, donc sans changement. Dans cette nouvelle tourmente, le franc français n'apparaît nullement menacé, après l'échec assez cuisant de l'offensive déclenchée contre lui en septembre dernier.

Cette offensive a finalement été très fructueuse pour la Banque de France qui, au terme de la crise, a encaissé environ 2 milliards de francs de plus-values sur ses opérations en devises, dont le montant a avoisiné 160 milliards de francs. L'institut d'émission avait été contraint d'acquérir d'énormes quantités de francs offerts par la spéculation, qui jouait à la baisse contre notre monnaie. En contrepartie, il avait vendu, au-dessus de 3,40 francs et jusqu'à 3,4230 francs, des marks empruntés à la banque fédérale d'Allemagne, qu'il a rachetés sur les marchés au-dessous de 3,40 francs jusqu'à 3,38 (et même 3,37 francs), et ensuite restitués à ladite banque fédérale, dégageant ainsi un confortable bénéfice de change. Ce bénéfice sera versé au Fonds de stabilisation des changes, chargé depuis 1936 de régulariser les cours du franc. En Allemagne, ce genre de plus-values va directement dans les caisses de l'Etat.

Ce nouvel orage qui s'est levé en Europe en fin de semaine a profité au dollar, de même que l'accord réalisé entre la Commission de Bruxelles et les Etats-Unis sur la négociation du GATT, en faveur de l'oncle Sam. La devise américaine, qui avait oscillé entre 1,56 deutschemark et 1,60 DM, sans pouvoir dépasser ce niveau, a poussé une nouvelle pointe vendredi à 1,61 DM et 5,44 francs en dépit de nouvelles peu favorables. *Hausse inattendue des demandes* d'indemnités de chômage et recul des mises en chantier de logements aux Etats-Unis. En revanche, la masse monétaire (M 2) américaine donne des signes de gonflement, avec une augmentation des crédits bancaires, ce qui est de bon augure.

F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 16 NOVEMBRE AU 20 NOVEMBRE 1992
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	1,5250	8,2121	2,1838	2,4286	50,0848	2,7328	2090,78
	–	1,5445	8,1804	2,1878	2,4256	49,8719	2,7291	2073,49
New-York	1,5250	–	18,5781	69,8324	62,7943	3,0497	55,8036	0,00729
	1,5445	–	18,8804	70,5965	63,6740	3,0969	56,5931	0,00745
Paris	8,2121	5,3850	–	376,0475	338,1476	16,4227	300,5022	3,9278
	8,1804	5,2965	–	373,9146	337,2493	16,4029	299,7453	3,9453
Zurich	2,1838	1,4320	26,5924	–	89,9215	4,3672	79,9107	1,0445
	2,1878	1,4165	26,7441	–	90,1942	4,3868	80,1641	1,0551
Francfort	2,4286	1,5925	29,5729	111,2081	–	4,8567	88,8672	1,1616
	2,4256	1,5705	29,6517	110,8719	–	4,8637	88,8795	1,1698
Bruxelles	50,0848	32,79	6,0891	22,8980	20,5903	–	18,2980	2,3917
	49,8719	32,29	6,0965	22,7956	20,5603	–	18,2739	2,4052
Amsterdam	2,7328	1,7920	332,77623	1,25148	112,52747	5,46508	–	1,307875
	2,7291	1,7670	333,61654	1,24744	112,51193	5,47228	–	1,316201
Milan	2090,78	1371,00	254,5961	957,4022	860,9105	41,81153	765,0670	–
	2073,49	1342,50	253,4693	947,7586	854,8233	41,57634	759,7623	–
Tokyo	189,10	124,00	23,02693	86,59218	77,86499	3,78164	69,19643	0,090445
	191,29	123,85	23,38337	87,43382	78,86024	3,83555	70,09055	0,092253

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 20 novembre, 4,34274 F contre 4,276544 F le vendredi 13 novembre 1992.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN* :
Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte

20 nov. 1992

FRANC BELGE
FLORIN NÉERLANDAIS
MARK ALLEMAND
FRANC FRANÇAIS
LIVRE IRLANDAISE
COURONNE DANOISE
ESCUDO
PESETA ESPAGNOLE

0 %
-1
-2
-3
-4
-5
-6

* Depuis le 17 septembre, la livre sterling (-18,53) et la lire italienne (-7,38) ne participent plus au mécanisme de change du SME.

Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MATIÈRES PREMIÈRES

Le café sort de la crise

Pour la première fois depuis trois ans, les cours du café se redressent. Le 18 novembre, à la clôture de Londres, il valait 919 dollars la tonne échéance novembre, 951 dollars la tonne échéance décembre, 969 dollars la tonne échéance mars 1993.

Ce phénomène se produit au moment où les opérateurs commençaient à penser que le « petit noir » pouvait faire son deuil de la hausse : en huit ans, les cours avaient baissé de 80 %, et cette chute s'était notablement accélérée depuis le 4 juillet 1989, date de la suspension des clauses économiques de l'accord international du café. En d'autres termes, le marché libre ne convient pas au café ; il est difficile de se réjouir de la situation actuelle, les cotations, pour *affermies qu'elles soient*, ne couvrant pas encore les coûts de production.

La légère embellie actuelle est d'ordre conjoncturel : elle correspond à un moment de flottement entre deux saisons. En Afrique, la récolte s'échelonne entre octobre et mars, on commence à peine à préparer *des lots homogènes de* Robusta après avoir pratiqué les différentes opérations de séchage, de décorticage et de « criblage », c'est-à-dire de tri, tandis que dans les pays dits centraux (une partie de l'Amérique latine comme la Colombie ou le Guatemala), qui produisent de l'Arabica lavé, les « cerises » ne sont pas encore arrivées à maturité.

De plus, hormis les problèmes purement saisonniers, certains pays comme le Zaïre n'en finissent plus de tourner dans un cercle vicieux : les frais d'approche au port sont plus élevés que le prix du café lui-même. Ces pays ne peuvent donc en financer la sortie.

A cause de l'absence de précipitations, mais aussi de la diminution des engrais consécutive à la baisse des cours, le Brésil a ralenti sa production de café au profit du soja (il en est le deuxième exportateur après les Etats-Unis) et des agrumes (il est également deuxième exportateur après la Floride). En revanche, les ventes de café de ce pays sont passées de 33 % à 24 % des exportations mondiales depuis l'éclatement de l'accord. Pour la campagne 1991-1992, la production de café a encore chuté de 3,8 %... Bref, les exportations connaissent en général un rythme moins soutenu que d'habitude, les livraisons tardent. Autre facteur haussier, une demande cyclique-ment plus importante.

Le sommet de la dernière chance

Mais, surtout, les cours bénéficient de l'aspect positif des négociations sur l'accord international du café, ressenties, on s'en souvient (*le Monde* du 21 septembre), *comme le sommet de la dernière* chance. Commencées en septembre, les discussions reprennent à partir du 23 novembre. Les pays membres (soixante-dix en tout) *sont convenus du principe global* d'un nouvel accord – tout le monde semble lassé des excès du marché libre – basé sur la nécessité d'un volume convenu (quota) d'exportation par pays ainsi que sur la juste rémunération de la « sélectivité », c'est-à-dire des différentes variétés de café. Fait nouveau, les pays importateurs et exportateurs sont également décidés à ce que le dispositif mis en place soit contrôlé.

Les modalités posent problème. *Quelle répartition* de quotas serait-il équitable d'attribuer par pays alors que le marché libre a favorisé l'afflux de nouveaux arrivants, les pays asiatiques notamment, au détriment du Brésil ou de l'Afrique, exportateurs traditionnels ? Quelle quantité de café mettre dans le circuit sachant que tous les pays consommateurs détiennent des stocks ? Doit-on insuffler 66 millions de sacs – ce chiffre correspond exactement à la consommation mondiale de café –, et faire chuter les cours, ou un peu moins et risquer une rupture d'approvisionnement ?

Les protagonistes de l'accord sont également embarrassés par cette question : quelle fourchette de prix peut-on défendre ? Après avoir considéré comme un cadeau la baisse des prix mondiaux, les pays consommateurs eux-mêmes commencent à s'inquiéter des conséquences de la suspension des quotas. L'Europe craint que le marasme prolongé dans lequel se trouvent les cours mondiaux ne menace l'avenir de son approvisionnement. Elle est favorable à une cotation au moins 20 % supérieure au niveau actuel. M. Jean de Vries, secrétaire général de la Fédération européenne des torréfacteurs de café, vient de faire à ce propos une déclaration fort claire : *« Si les producteurs ne gagnent plus leur vie et n'ont plus l'argent dont ils ont besoin pour assurer convenablement la protection des caféiers et le traitement des fèves, alors, dans un, deux ou trois ans, on va assister à une diminution de la production. »*

Mais, pour consciente que soit l'Europe de la nécessité d'une hausse des cours, tous les pays qui la constituent ne parviennent pas à s'entendre sur une base acceptable par les pays producteurs. Les Etats-Unis, comme deuxième consommateur de café après l'Europe, ont également leur mot à dire.

Il reste peu de temps pour régler toutes ces questions d'ordre technique – et elles sont nombreuses, – car chacun des pays membres a besoin de six mois pour ratifier les clauses du nouvel accord. Objectif : le rendre opérationnel d'ici au *mois d'octobre 1993. Les opérateurs* restent confiants : les négociations arriveront à terme, les pays consommateurs ont enfin compris aujourd'hui qu'ils ont autant intérêt que les producteurs, pour des raisons différentes évidemment, à relancer le marché sur de nouvelles bases.

MARIE DE VARNEY

PRODUITS	COURS DU 20-11
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 430 (+ 23) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 186 (+ 11) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	5 475 (– 20) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Décembre	257,50 (– 5,5) Dollars/tonne
Café (Londres) Janvier	968 (+ 9) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Décembre	976 (– 32) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	370 (– 3) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	213 (– 1) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	182 (+ 2,8) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Brent Décembre	19,35 (+ 0,35) Dollars/baril

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 13-11-92	Cours 20-11-92
Or fin (kilo en barre)	57 400	57 900
– (kilo en lingot)	57 450	58 100
Pièce française (20 fr.)	329	332
● Pièce française (10 fr.)	405	390
Pièce suisse (20 fr.)	328	334
Pièce latine (20 fr.)	332	328
● Pièce tunisienne (20 fr.)	328	330
Souverain	432	430
● Souverain Elisabeth II	450	442
● Demi-souverain	320	301
Pièce de 20 dollars	2 250	2 100
– 10 dollars	1 090	1 050
● – 5 dollars	650	686
– 50 pesos	2 130	2 195
● – 20 marks	410	410
– 10 florins	335	347
● – 5 roubles	242	242

● Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Stabilité et préoccupation

Après la volée d'abaissements des taux directeurs des banques centrales la semaine dernière en Europe (France, Grande-Bretagne et Italie), les marchés sont revenus *au calme, la perspective d'une nouvelle* volée de ce genre s'éloignant. La France, certes, peut encore se permettre un quart de point de moins, mais avec prudence, car le système monétaire européen n'est pas à l'abri de nouvelles secousses *(voir ci-dessus)*.

La Banque d'Angleterre (en fait, le gouvernement) a pour *objectif* de ramener son taux d'escompte de 7 % à 6 %, et la Banque d'Italie doit faire revenir le sien des 13 % actuels aux 12 % en vigueur avant le référendum danois du 2 juin dernier. Quant à la Bundesbank, son président Helmut Schlesinger a déclaré : *« La marge de manœuvre est, de toute façon, limitée en matière de politique monétaire, en quelque direction que ce soit, en raison de la situation actuelle. »* Il faisait allusion, entre autres, à la croissance de la masse monétaire M3 révisée en hausse à 9,3 % contre 9,1 % en octobre.

Dans ces conditions, à Paris, on n'attend plus grand-chose d'ici à Noël, comme l'indique l'évolution des cours du MATIF, qui se retrouvaient en fin de semaine à 110,70 contre 110,92. Jeudi après-midi et vendredi matin, la mise en flottement de la couronne suédoise les firent baisser temporairement à 110,26, le taux de l'argent au jour le jour passant de 9 % à plus de 9,5 %, ce qui obligea la Banque de France à fournir des liquidités à 24 heures au taux de 9,5 %. Selon les analystes de la Société générale, la situation du MATIF *« milite clairement pour une période de correction après le sommet à 111,20, la tendance haussière depuis août étant cassée. Cette période de correction pourrait prendre quelques semaines sur la zone 108,50-109 »*.

A la veille du week-end, le rendement de l'OAT 10 ans avoisinait 8,12 %, soit un écart de 0,73 point avec le Bund 10 ans.

Après la nouvelle réduction des taux directeurs de la Banque de France, ramenés le 12 novembre de 9,35 % à 9,10 % pour les appels d'offres et de 10,25 % à 10 % pour les pensions à 5-10 jours, on attendait la réaction des banques, à savoir une deuxième diminution de leur taux de base (TBB). Le 2 novembre, elles avaient abaissé de 0,20 point leur TBB, fixé à 9,65 % contre 9,85 %, ayant, selon le délégué général de l'AFB, perdu 400 millions de francs pour ne l'avoir pas relevé durant la crise monétaire, période de grande tension des taux (12 % à 14 % de moyenne sur le jour le jour).

Des rémunérations trop tirées

Au terme de 8 jours de réflexion – et très vraisemblablement sous l'effet de puissantes incitations en provenance de la rue de Bercy à Paris, siège de leur ministère de tutelle, – les banques ont procédé à un deuxième abaissement de leur taux de base, toujours de 0,20 point. A partir de la fin de cette semaine, le TBB à 9,45 % retrouve son niveau du premier semestre 1989, époque à laquelle il avait été relevé de 9,25 % à 9,65 %, avant d'atteindre 11 % au premier trimestre 1990 et de redescendre graduellement.

Sur le marché obligataire, cinq émetteurs se sont présentés cette semaine, avec des fortunes diverses. Le premier à ouvrir le feu a été, lundi, la Caisse de refinancement hypothécaire (CRH), qui alimente essentiellement les banques spécialisées dans l'immobilier et qui, sous l'égide d'Indosuez, a demandé 1,5 milliard de francs à *10 ans et à 8,60 % nominal*, 8,55 % réel, soit un écart de 0,50 point avec le rendement de l'OAT. L'accueil a été plus que frais : une super-glu et même, assurent les mauvaises langues, un « placard ». Motif : rémunération trop « tirée ». *Chez Indosuez, on crie à la jalousie* des concurrents, pris dans la compétition de fin d'année pour le palmarès des émissions dirigées. La RATP a été moins maltraitée, avec ses 800 millions de francs à *8,60 %* (8,49 % réel) et 0,38 point d'écart avec l'OAT sous la houlette du Crédit lyonnais. Là encore, le marché a jugé la rémunération insuffisante et en province, on n'aime guère la trop parisienne RATP, sans oublier la grève...

Un très vif intérêt, en revanche, pour la *Caisse nationale des autoroutes* (chef de file Crédit lyonnais), qui a levé 600 millions de francs à 8,80 %, à 4 ans et 94 jours, durée très courte et très rare, qui a provoqué une forte demande pour un « papier » de qualité. Le groupement des Provinces de France a bien casé ses 750 millions de francs à 10 ans, garantis par la Caisse nationale de crédit agricole, avec un agréable 8,75 % nominal, bon pour les guichets.

Bon accueil, enfin, pour les 500 millions de francs de Sophia (financement du Crédit bail, groupe Banque générale du Phénix) sous la conduite de la Société générale à 0,90 point en dessus du rendement de l'OAT 10 ans, rémunération généreuse pour un établissement bien noté par SP-ADEF (Aa2), mais assez proche de l'immobilier. La semaine prochaine, on verra un gros emprunt de la SNCF et des émissions Floral (faux-nez du Crédit local de *France*), *Charbonnages et* Caisse autonome de refinancement, qui mobilise des capitaux pour le compte de la Caisse des dépôts afin de financer le logement social.

FRANÇOIS RENARD

L'affaire du sang contaminé

Le conseil d'administration du CNTS n'a pas fonctionné de mars à octobre 1985

Pour quelles raisons, le gouvernement a-t-il laissé le docteur Garretta prendre le pouvoir au Centre national de transfusion sanguine (CNTS) et, du même coup, accepté l'éviction du professeur Ruffié? Des documents inédits montrent que M. Edmond Hervé, alors secrétaire d'Etat à la santé, avait, dans un premier temps, refusé d'entériner ce coup de force en s'opposant aux délibérations du conseil d'administration du 25 février 1985. Il fallut, en octobre 1985, l'intervention du professeur Jean Bernard pour que prenne fin, à l'avantage du docteur Garretta, la crise institutionnelle qui paralysait le conseil d'administration du CNTS au moment crucial de la contamination des hémophiles par le virus du sida.

Pour sa défense dans l'affaire de la contamination des hémophiles par des produits dérivés du sang infecté par le virus du sida, le docteur Michel Garretta a notamment fait valoir que ses décisions avaient été avalisées par l'autorité de tutelle du Centre national de transfusion sanguine (CNTS), c'est-à-dire le secrétariat d'Etat à la santé. Les faits pour lesquels l'ancien directeur du CNTS a été condamné à quatre ans de prison, le 23 octobre, par la 16e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris se sont produits entre le 21 mars et le 1er octobre 1985. Comment la tutelle ministérielle s'est-elle effectivement exercée pendant cette période?

On savait que, le 25 février 1985, le professeur Jacques Ruffié avait été évincé de la présidence du conseil d'administration de la fondation Centre national de transfusion sanguine (CNTS) sept semaines après avoir succédé à ce poste au professeur Jean Bernard. C'était le résultat d'un « putsch » fomenté par le directeur du CNTS, le docteur Michel Garretta, à l'encontre d'un gêneur qui s'inquiétait de la qualité des produits et de la situation financière du Centre (*le Monde* du 14 novembre).

« Le professeur Ruffié reste président »

Directeur général de la santé, le professeur Jacques Roux avait tenté en vain de s'opposer à cette manœuvre en demandant au secrétaire d'Etat à la santé, M. Edmond Hervé, de retirer son agrément au docteur Garretta. Jusqu'à aujourd'hui, il semblait que – inexplicablement – l'affaire en était restée là et que le représentant de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), M. Charles Farine, avait pu, sans autre obstacle, s'asseoir dans le siège laissé vacant par l'éminent hématologue, professeur au Collège de France et proche du président de la République. Il n'en a rien été.

A la lumière de documents, il apparaît que, le 10 avril 1985, M. Edmond Hervé avait fait savoir par lettre à tous les membres du conseil d'administration du CNTS qu'il refusait d'entériner l'éviction du professeur Ruffié, et qu'en vertu de l'article 7 des statuts de la Fondation il avait décidé que les décisions du conseil d'administration du 25 février n'étaient pas exécutoires.

M. Farine avait alors demandé des explications au secrétaire d'Etat (le 12 avril) puis à son directeur de cabinet, M. Gaston Rimareix (le 15 avril). Ce dernier répondit le 29 mai que *« le professeur Ruffié reste président »* du conseil d'administration. M. Farine expliquera (1) qu'à partir de ce moment il ne s'était plus senti autorisé à assumer les fonctions de président par intérim. Pendant les quatre mois qui suivirent, il ne se tint aucune nouvelle réunion du conseil d'administration.

La présidence est ainsi restée vacante de fin février à début octobre, c'est-à-dire pendant toute la période-clé de l'affaire de la contamination des hémophiles. La situation s'est débloquée le 8 octobre 1985. Ce jour-là, les administrateurs du CNTS reçurent une lettre du professeur Ruffié leur annonçant sa *« décision irrévocable »* de ne plus présider le conseil d'administration.

Le rôle de M. Jean Bernard

Quelques jours auparavant, le 3 octobre, il avait écrit à M. Edmond Hervé pour l'informer de sa démission de la présidence du conseil d'administration (2). Il ajoutait que *« Jean Bernard lui-même lui avait conseillé d'abandonner une position devenue intenable et stérile »*, et il suggérait, pour lui succéder, le nom du professeur Jean-Charles Sournia. En dépit de ce dernier conseil, rien ne fera obstacle à ce que le 14 octobre M. Charles Farine avise les administrateurs qu'il allait reprendre la présidence « par intérim » du CNTS (3).

Quel rôle le professeur Jean Bernard, président du conseil d'administration du CNTS jusqu'en décembre 1984, a-t-il joué dans cette reddition de son éphémère successeur et de l'autorité de tutelle? D'une part, il a été tenu informé de l'évolution de la situation par M. Farine et il l'en a remercié début octobre dans un courrier où il notait : *« Je suis pleinement d'accord avec la procédure engagée et je suis toujours heureux d'être tenu au courant »*. D'autre part, selon le professeur Ruffié qui s'en était ouvert dans une lettre du 3 octobre à Edmond Hervé, le professeur Jean Bernard lui avait conseillé de démissionner.

Faut-il interpréter ces éléments comme une prise de position de l'ancien président du conseil d'administration du CNTS en faveur du docteur Garretta dans le conflit qui l'opposait au professeur Ruffié? Le professeur Jean Bernard n'a pas souhaité répondre dans l'immédiat à nos questions sur cette période.

FRANCK NOUCHI

(1) Compte rendu des conseils d'administration du CNTS des 5 novembre et 3 décembre 1985.

(2) Lettre au secrétaire d'Etat à la santé du 3 octobre 1985.

(3) *Situation qui se prolongera jusqu'à* la nomination, le 30 juin 1986, du professeur Jean Loygue, conseiller de Paris (UDF-PR) depuis 1983 et, depuis mars 1989, adjoint au maire de Paris.

EN BREF

□ ***En Tunisie, une information est ouverte contre le président de l'Institut Mérieux.*** – Après les plaintes déposées par les familles de six hémophiles tunisiens – dont trois sont décédés – contaminés par des produits sanguins non chauffés exportés par l'Institut Mérieux (*le Monde* des 1er-2 et 20 novembre), le procureur de la République tunisien a décidé d'ouvrir une information contre le président de l'Institut Mérieux, M. Alain Mérieux, et contre tous les complices que l'enquête révélera, sous l'inculpation *« d'administration volontaire à autrui de substances ayant occasionné un préjudice ou déterminé la mort. »* – *(Corresp.)*

□ **CUBA : *premiers départs de militaires russes.*** – Des soldats russes et leurs familles ont quitté La Havane, vendredi 20 novembre, à bord d'un paquebot à destination de Saint-Pétersbourg, première phase de retrait de la brigade d'infanterie qui se trouvait dans l'île depuis la crise des fusées de 1962.

Ce départ, qui concerne au total 876 personnes selon un officier cubain, a eu lieu dans la discrétion, sans cérémonie d'adieu. La Russie et Cuba sont convenus, en septembre, d'un retrait progressif, jusqu'au milieu de l'an prochain, des quelque 1 500 membres de l'ancienne brigade soviétique. – *(Reuter.)*

□ **DJIBOUTI : *soudain report des négociations avec les rebelles.*** – Le gouvernement du président Gouled Aptidon aura attendu cinq jours pour annoncer abruptement, jeudi 19 novembre, c'est-à-dire à la veille de l'ouverture des négociations avec le Front pour la restauration de l'unité et la démocratie (FRUD), qu'il n'y participerait pas. Pour justifier sa volte-face, le gouvernement s'en prend au ministère français des affaires étrangères, qui avait qualifié de *« sage décision »* la libération, le 14 novembre, de vingt-cinq prisonniers de guerre, détenus par le FRUD. Estimant que cette libération est *« partielle »* (les maquisards gardant encore en détention une trentaine de soldats gouvernementaux), les dirigeants djiboutiens se disent *« contrariés »* par la déclaration du Quai d'Orsay, interprétée comme *« un satisfecit officiel à la partie qui n'a pas respecté ses engagements »*. – *(AFP.)*

□ **Le gouvernement italien autorise l'ENEA *à participer à la recapitalisation de SGS Thomson.*** – Le conseil des ministres italien a autorisé, vendredi 20 novembre, l'ENEA (*commissariat aux énergies* atomique et alternatives) à participer à la recapitalisation du groupe italo-français SGS Thomson, à hauteur de 100 milliards de lires (environ 410 millions de francs), a annoncé un communiqué gouvernemental. Le décret approuvé par le conseil des ministres dote l'ENEA des fonds nécessaires pour l'opération. Ces fonds sont pris sur ceux qui étaient destinés à l'origine au holding public REL pour l'électronique civile, ce holding devant être mis en liquidation le 4 décembre.

□ **KLM cède sa participation dans Air littoral à Euralair.** – La compagnie d'aviation néerlandaise KLM a annoncé, vendredi 20 novembre, qu'elle avait vendu sa participation de 35 % dans le capital d'Air Littoral à la CFIA (*Compagnie française* d'investissements aéronautiques), filiale de la société Euralair.

Dans l'attente du vote des conducteurs

Le métro et le RER perturbés lundi 23 novembre

Le métro parisien devrait encore être perturbé lundi 23 novembre aux heures de pointe, malgré l'accord intervenu dans la nuit de jeudi à vendredi entre la direction de la RATP et les syndicats de conducteurs.

Cet accord doit en effet être soumis au vote des conducteurs et, contrairement à ce que souhaitait la direction – qui aurait aimé que cette procédure se déroule plus rapidement, – ce scrutin n'aura lieu que lundi de 9 heures à 19 heures. En conséquence, les préavis de grève déposés pour lundi entre 5 heures et 7 heures et entre 17 heures et 21 heures restent valables. Ils risquent d'entraîner des perturbations semblables à celles des quatre derniers jours de grève. Pendant le week-end, en revanche, le trafic doit être normal.

Mort du chanteur et comédien Félix Marten

Le chanteur et comédien Félix Marten est mort, le 20 novembre, à l'hôpital de Saint-Cloud (Hauts-de-Seine), d'une embolie pulmonaire. Il était âgé de soixante-treize ans.

[Né le 29 octobre 1919 à Remagen (Allemagne), Félix Marten a exercé toutes sortes de métiers (vendeur, matelot, nettoyeur de tapis) avant de se lancer dans le cinéma, le théâtre et la chanson. Il a tourné avec les plus grands acteurs français, Jean Gabin, Martine Carol, Michèle Morgan, sous la direction notamment de Sacha Guitry (*Si Paris m'était conté*), Louis Malle (*Ascenseur pour l'échafaud*), ou Pierre Granier-Deferre (*la Horse*).

Après guerre, plusieurs de ses chansons ont été des « tubes » (*La Marie Vison, T'es moche, Mon manège à moi*), mais sa carrière de chanteur a été balayée dans les années 60 par l'arrivée des chanteurs du « yéyé ».

Félix Marten avait également tenté d'entrer en politique après l'élection de M. Mitterrand, en 1981, quand il fonda, avec des gaullistes de gauche « déçus », l'Union Ve République. Mais ce parti de quelques milliers de membres, dont il avait pris la présidence, devait disparaître purement et simplement quelques mois plus tard.

En 1989, à l'âge de soixante-dix ans, Félix Marten avait fait un « come-back » remarqué au Casino de Paris, après vingt-cinq ans d'absence de la scène.]

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Radio-télévision »

Le numéro du « Monde » daté 21 novembre 1992 a été tiré à 473 390 exemplaires.

Un arrêt de la Haute Cour de justice de Londres

Le droit de « mourir paisiblement »

L'arrêt rendu, jeudi 19 novembre, par la Haute Cour de justice de Londres marque un tournant dans l'approche éthique et juridique de la mort. Des médecins vont pouvoir, légalement, interrompre le fonctionnement des appareils qui maintiennent en vie un patient sans conscience depuis trois ans et demi.

LONDRES

de notre correspondant

M. Tony Bland va pouvoir *« mourir paisiblement avec la plus grande dignité et la moindre douleur »*, parce qu'il n'y a pas d'espoir raisonnable de le voir jamais émerger de *« son état végétatif persistant. Puisse son âme reposer en paix »*. Les termes inhabituels utilisés par Sir Stephen Brown, président de la division familiale de la Haute Cour de justice, témoignent de la profonde gravité du jugement rendu, jeudi 19 novembre, par cette juridiction. Si une telle décision est confirmée par la cour d'appel, puis, en dernière instance, par la Chambre des lords, les médecins qui veillent au chevet de M. Tony Bland vont être autorisés, légalement, à débrancher les appareils qui permettent de nourrir artificiellement ce jeune homme de vingt et un ans, sans conscience depuis trois ans et demi.

Ce jugement sans précédent de la Haute Cour (1), lourd de conséquences morales et éthiques, a déclenché une controverse en Grande-Bretagne sur le « droit de mourir ». Parce qu'il risque à la fois d'être improprement récupéré par les partisans de l'euthanasie, et de faire jurisprudence, le cas de M. Tony Bland est exemplaire. Il est l'une des victimes de l'accident du stade de football de Hills Borough, à Sheffield, survenu le 15 avril 1989. Son cerveau a subi des lésions définitives qui ont provoqué cet état végétatif persistant (PVS) qu'il n'a pas quitté depuis lors.

« Il n'éprouve aucun sentiment, aucune conscience, de même qu'il ne peut pas se rendre compte de ce qui l'entoure. Pour ses parents et sa famille, il est « mort ». Son esprit l'a quitté et tout ce qui reste est l'enveloppe de son corps », a souligné Sir Stephen.

« Aucune preuve d'un cerveau qui fonctionne »

Selon les médecins, toutes les fonctions cérébrales du jeune homme ont été irrémédiablement détruites, ce qui ne l'empêche pas d'avoir conservé ses activités réflexes : il peut respirer sans aide extérieure, tousser, grogner ou geindre, cligner des yeux, et son corps réagit à des bruits violents. Mais il ne peut commander un quelconque mouvement ordonné à ses membres, et son corps s'est peu à peu recroquevillé. Son poids est passé de 50 à 31 kilos. Il est en outre sujet à des infections constantes. Sur la foi d'avis médicaux, Sir Stephen a indiqué qu'après l'interruption de son alimentation, M. Tony Bland devrait cesser de vivre à l'issue d'une période de dix à quatorze jours, le processus étant celui de l'inanition mais la mort intervenant plus probablement à la suite d'une infection, d'une déshydratation ou d'un arrêt cardiaque.

La mort *« sera désagréable pour ceux qui devront l'observer mais Tony Bland lui-même sera totalement sans conscience de ce qui se passe. Ce cas*, a ajouté le juge, *soulève bien sûr des questions d'ordre moral, médical et éthique. Mais aucun des faits ayant trait aux circonstances et à la condition de Tony Bland ne sont contestés. La clé du diagnostic est que, sur une période d'observation clinique prolongée, il n'y a aucune preuve d'un cerveau qui fonctionne. »* Les avis du corps médical sont cependant extrêmement partagés à ce sujet.

Le docteur Keith Andrews, directeur du Royal Hospital and Home, de Putney, dans l'est de Londres, un établissement spécialisé dans le traitement des malades en état de coma ou d'état végétatif persistant, se montre beaucoup plus circonspect. Il cite le cas d'un patient, M. Alan Tombs, qui, à la suite d'une erreur d'anesthésie, avait été déclaré en état végétatif. Aujourd'hui, indique le docteur Andrews, ce malade *« sourit lorsqu'on le stimule, rit à la vue de dessins animés, manifeste son appréciation quand sa femme arrive et pleure lorsqu'elle s'en va »*. Jugement contredit par une autre sommité médicale, le professeur Bryan Jennett, pour qui les quelques cas de patients qui ont montré des signes d'amélioration *« n'étaient pas, par définition, des vrais cas de PVS »*.

« Mort dans la dignité »

Cette controverse médicale est déterminante, dans la mesure où elle introduit le débat éthique : si le critère de la vie est la conscience, les preuves de l'activité cérébrale d'un individu dont dispose aujourd'hui la médecine sont-elles les mêmes que celles dont elle disposait il y a vingt ans, ou dont elle disposera dans vingt ans? Dès lors, l'approche éthique de la mort n'est-elle pas fonction des progrès de la technique médicale?

Quels critères doivent être pris en compte pour déterminer si un malade a conservé ses fonctions cérébrales : les sensations et les gestes, les intentions, les sentiments, les pensées? La ligne de partage est incertaine. Qui doit décider de la vie ou de la mort d'un patient en état végétatif persistant : la justice, la médecine, la famille? Enfin, le coût, pour la collectivité, du maintien en vie (parfois pendant plus de trente ans) de ce type de malades doit-il entrer en ligne de compte? Et enfin, plus fondamentalement, est-ce une *« mort dans la dignité »* que celle qui attend M. Tony Bland, est-ce une agonie au sens humain du terme, et la société ne se donne-t-elle pas bonne conscience en perpétrant, selon certains, un *« meurtre légal »*?

Toutes ces questions méritent sans aucun doute un large débat préalable qui, dans le cas de M. Tony Bland, a été singulièrement absent. Il est cependant probable que la décision de la Haute Cour de justice sera confirmée en appel, le 30 novembre. Dans cette hypothèse, les familles des quelque mille autres patients en état de PVS recensés en Grande-Bretagne vont-elles pouvoir demander, comme la famille de M. Tony Bland, que l'on « débranche » un malade souvent devenu terriblement encombrant? Sir Stephen a pris soin de préciser que pour chaque cas similaire un jugement devra intervenir. Mais vu la nature profondément jurisprudentielle du droit anglais, comment ne pas prévoir une légalisation *de facto* de ce « droit à la mort »?

LAURENT ZECCHINI

(1) S'il s'agit du premier jugement de ce genre en Angleterre, des cas semblables sont intervenus en Ecosse et dans d'autres pays anglo-saxons, notamment aux Etats-Unis, en Australie, au Canada, en Nouvelle-Zélande et en Afrique du Sud.

Le Monde

HEURES LOCALES

LA FRAGILE UNITÉ DE L'AMF

Réunis en congrès, les élus de l'Association des maires de France ont affiché leurs intérêts divergents, au risque de bloquer une structure représentative

LES élus de province ont découvert les embouteillages parisiens, mais ils n'ont pas assisté au blocage de leur association. Le congrès de l'Association des maires de France a évité l'éclatement. Un maire jugé « consensuel », et non-représentant d'une catégorie de communes, a été élu à sa présidence, en remplacement de Michel Giraud, jeudi 19 novembre. Le soutien du RPR a permis que Jean-Paul Delevoye, maire de Bapaume (Pas-de-Calais) et nouveau sénateur, presque inconnu de ses collègues trois semaines avant leur congrès, devienne leur représentant.

Jean-Paul Delevoye a fait échec au candidat du monde rural, François Paour. A l'heure où l'intercommunalité et la désertification inquiètent les maires des campagnes, le premier magistrat de Saint-Bernard (Ain), président de la Fédération nationale des maires ruraux, semblait bien placé pour l'emporter. De plus, le mode d'élection de l'AMF (*« un maire, une voix »*), était susceptible de l'avantager.

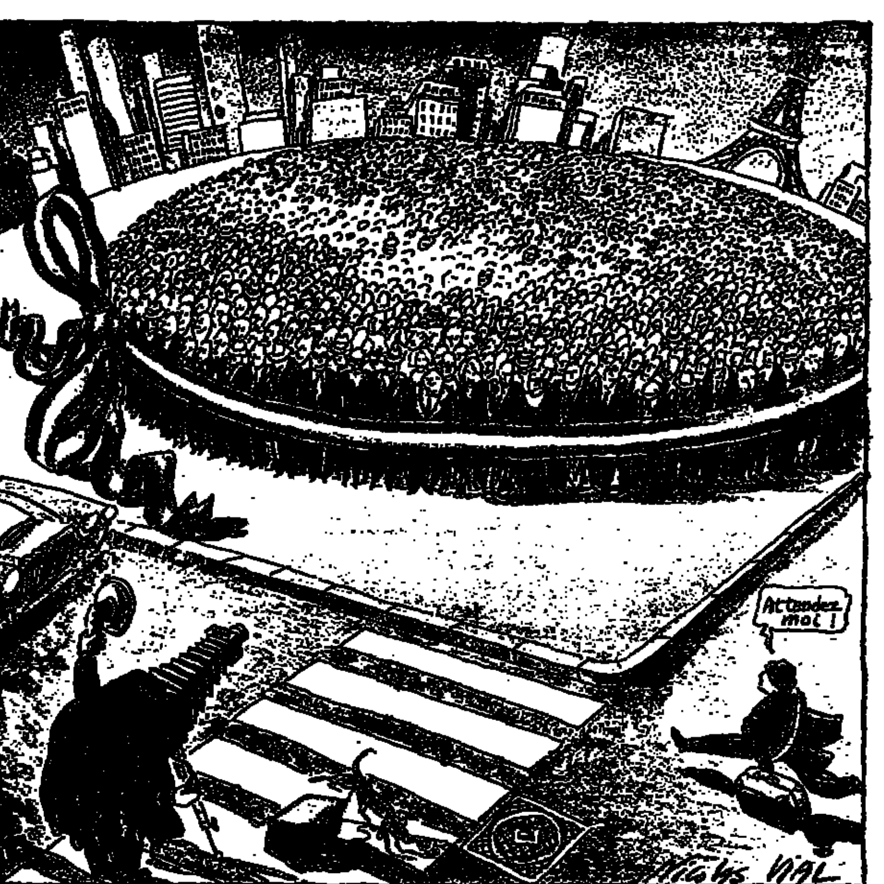
Un mode de scrutin contesté

Robert Poujade (RPR), l'élu de Dijon, avait renoncé *in extremis* à la compétition (*le Monde* daté 15-16 novembre). Le RPR a choisi Jean-Paul Delevoye parce que, maire d'une commune rurale, il pouvait affronter M. Paour sur son propre terrain. Le maire de Bapaume s'est employé à convaincre ses collègues que le président de l'AMF devait être *« capable de relayer les décisions du bureau au sein du Parlement »*.

Alors que François Paour est apparu comme le porte-drapeau du seul monde rural, Jean-Paul Delevoye a plaidé à la fois pour la défense d'une aspiration catégorielle et pour l'unité de l'AMF. *« Notre association doit être un havre pour toutes les communes,* a-t-il affirmé: *Nous devons éviter de nous diviser, nous devons éviter que le gouvernement puisse régner. »* Il semble avoir été entendu, puisqu'il a obtenu 51,93 % des voix au second tour, loin devant François Paour, qui a réuni seulement 14,66 % des suffrages (*le Monde* du 21 novembre).

L'unité de l'AMF, sauvée d'un point de vue électoral, pourra-t-elle être préservée au niveau des institutions ? Les intérêts des élus ne sont pas les mêmes, selon qu'ils appartiennent à des métropoles ou à de petits bourgs. Depuis une quinzaine d'années, un certain nombre d'associations spécifiques se sont créées. Considérant que la maison-mère ne servait pas suffisamment leurs intérêts, les élus des grandes villes, des banlieues, des villes moyennes et des petites villes ont fondé leurs propres structures. Tout en gardant un pied dans l'AMF, ils souhaitent rester indépendants. Ils ne réclament même plus une représentation collégiale.

« L'AMF doit être le lieu où les présidents de ces associations se retrouvent pour débattre de leurs problèmes », estime René Régnault (PS), vice-président de l'association. L'affaire du protocole sur les régimes indemnitaires a montré, récemment, les limites d'une telle ambition. Tous d'accord pour se défaire d'une grille statutaire jugée trop rigide, les élus n'ont jamais réussi à s'entendre sur un nouveau régime salarial.



Les édiles n'ont plus le même point de vue sur les finances locales, selon que leur commune est contributaire ou bénéficiaire des dotations. Dès qu'il s'agit d'intercommunalité, ils se divisent, selon qu'ils administrent une ville-centre ou une commune périphérique. En ce qui concerne le statut de l'élu, qu'y a-t-il de commun entre un quasi-bénévole et un professionnel ?

L'AMF devra résoudre certaines de ces contradictions, a estimé le nouveau président, *« il faudra que nous choisissions entre la péréquation et la garantie de progression minimale, deux mécanismes internes à la Dotation globale de fonctionnement (DGF). »* L'AMF devra aussi, selon lui, envisager d'introduire le critère de l'espace dans le calcul de la DGF, fondée pour l'instant sur la démographie, afin de réduire, progressivement, les écarts de dotations entre communes rurales et urbaines.

Pour réussir cette mission, l'association doit se sentir légitime. Depuis 1983, Michel Giraud s'est efforcé de vivifier les associations départementales, qui constituent le relais de l'AMF sur le terrain. La réforme des statuts approuvée le 18 novembre leur accorde un tiers des sièges du bureau. Mais il n'est pas prévu que les dix représentants des cent associations existantes soient élus par leurs adhérents. Pour éviter la *« coexistence de deux légitimités »*, selon René Régnault, ils devront être désignés par les membres du bureau.

Certains élus s'interrogent sur la légitimité du président, et sur les garanties qu'offre le mode de scrutin actuel. Quelque 34 000 maires sont appelés à voter dans la capitale. Mais seuls 4 500 environ se déplacent. Ils ont la possibilité de recueillir 150 pouvoirs, un chiffre souvent jugé excessif, d'autant plus que les mandataires doivent voter pour un seul candidat. *« En général, ce sont les présidents d'associations départementales ou les conseillers généraux qui recueillent les pouvoirs. Sans le dire, ils se transforment en de véritables grands électeurs. Souvent, les maires ne savent même pas qui est candidat, et pour qui leur mandataire vote »*, protestent des élus favorables au scrutin par correspondance, capable de préserver le caractère universel du suffrage.

Pour la première fois cette année, une commission de contrôle des élections a été mise en place, et les candidats ont eu la possibilité de s'exprimer avant le premier tour, pendant dix minutes. Mais ils n'ont pas eu l'occasion de parler avant le second.

Le manque de circulation de l'information entre la hiérarchie et l'ensemble des chargés d'étude est souvent considéré comme une cause de dysfonctionnement de l'association. Des élus espèrent que le nouveau président saura tirer les leçons de l'audit commandé l'an dernier, mais non diffusé à l'extérieur du bureau. Les chargés de mission, qui constituent la cheville ouvrière de l'AMF, réclament aussi un nouveau fonctionnement, un nouveau souffle, pour travailler avec sérénité.

Rafaële Rivais

Transports

LES propos de Christian Gérondeau publiés dans ces colonnes, il y a quelques semaines, reviennent en mémoire. L'ancien délégué ministériel à la sécurité routière affirmait : *« Les Français qui ont quotidiennement recours à l'automobile pour rejoindre leur emploi épargnent ainsi, grâce à elle, au moins une demi-heure par trajet, soit au total une heure par jour. »* Certes, le président de l'Union routière de France affirmait que les transports en commun étaient indispensables à la partie centrale de l'Ile-de-France. Mais la paralysie qu'a connue Paris mercredi 18 novembre est-elle le « privilège » de la capitale ?

Les grandes agglomérations de l'Hexagone ont elles aussi des difficultés. Les manifestations d'agriculteurs ne les ont pas épargnées, et elles accueillent souvent de hautes personnalités étrangères. Des rues bloquées par des voitures immobiles, des piétons qui courent sous la pluie sont des images familières à Lille, Marseille ou Toulouse.

Face à ces scènes, qui transforment les centres des villes en d'immenses parkings, les maires ne sont pas restés inactifs. De Rennes à Strasbourg en passant par Rouen, les élus planchent sur des moyens de transport en site propre. Qu'il s'agisse de tramways ou de métros, ils recherchent des véhicules qui puissent circuler sans contraintes dans les cœurs des cités.

Contrairement à ce qu'affirme Christian Gérondeau, l'automobile ne semble pas être la panacée et encore moins *« un élément central de la qualité de la vie »*. En ville, ce sont les transports collectifs, rapides, modernes et confortables qui jouent ce rôle. Même si les investissements sont lourds pour les communes, ils témoignent que les élus ne succombent pas au mirage automobile. A condition que les corporations des transports en commun ne viennent pas fausser le jeu.

Serge Bolloch

LE VOLCAN FRANCILIEN

Selon une étude réalisée pour la chambre de commerce de Paris la région-capitale « enrichit les terres proches »

LE développement de l'Ile-de-France n'est pas celui, dominateur et hégémonique, que les autres régions françaises décrivent souvent. Telle est la principale conclusion des membres du club Capitale économique, créé par soixante dirigeants d'entreprise à l'initiative de la chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCI), devant le document qu'ils viennent de recevoir.

Intitulée *« L'économie de l'Ile-de-France dans l'économie française »*, cette étude, réalisée par le BIPE (Bureau d'information et de prévision économiques), a été présentée au cours du colloque « Donnons à l'Europe sa capitale économique », qui a eu lieu le 18 novembre à Paris. Les dimensions de l'Ile-de-France – qui regroupe huit départements et 18,8 % de la population du pays – ne la protègent pas des crises, et en particulier de la récession actuelle. Les chiffres les plus récents de l'UNEDIC montrent au contraire une augmentation du chômage supérieure à celle enregistrée dans les régions les plus « dynamiques » : Alsace, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

Ainsi les emplois franciliens, qui comptaient pour 22,7 % du total de l'Hexagone en 1989, ne représentaient plus que 21,9 % de ce chiffre un an après. De 1967 à 1989, vingt-trois secteurs d'activité sur trente-huit ont enregistré une baisse et huit seulement se sont développés. Parmi ces derniers, on ne trouve aucune activité tertiaire, car plus de la moitié des secteurs des services, à l'image de l'administration publique elle-même, ont vu leurs effectifs diminuer pendant cette période.

Autre élément inquiétant pour l'avenir, le quart de l'accroissement du nombre des emplois pendant ces vingt ans est dû au secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), qui vit actuellement au rythme de la crise de l'immobilier.

Lire la suite page 22

Christophe de Chenay

REPÈRES

STATISTIQUES

de 0,2 à 1,5 km
de 1,6 à 2,5 km
à plus de 2,5 km

Les piscines loin des lycées

Les collectivités locales gèrent 98 % des piscines qui sont utilisées par les établissements scolaires publics pour l'enseignement de la natation. Or ces équipements sportifs ne se trouvent pas nécessairement à proximité des collèges ou des lycées. Il en résulte des déplacements importants pour les élèves et leurs professeurs, donc des pertes de temps et parfois des frais supplémentaires pour les collectivités. La carte des régions montre qu'en Picardie, en Lorraine ou en Corse la distance à parcourir est la plus grande (respectivement 2,8 km, 3 km et 4,5 km).

(Source : ministère de l'éducation nationale et de la culture.)

CONGRÈS DE L'ANEM

L'AVENIR DES HAUTES TERRES

Les élus des zones de montagne veulent élaborer leur propre politique de développement

L'IDENTITÉ montagnarde peut-elle être un atout pour l'avenir ? Cas extrêmes de ruralité, les régions de montagne ont fait de cette question l'axe majeur de leur réflexion. Le huitième congrès de l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM), qui a eu lieu vendredi 13 et samedi 14 novembre à Serres-sur-Arget près de Foix (Ariège), ne pouvait oublier cette donnée.

Les régions de montagne *« ne veulent pas être rangées définitivement au Musée des arts et traditions populaires »*, affirment les « élus des hautes terres ». Ils souhaitent disposer de conditions de vie semblables à celle des habitants des autres régions. Il s'agit donc de *« donner aux montagnards les moyens financiers, juridiques, institutionnels et intellectuels de réaliser eux-mêmes un développement harmonieux de leur territoire. »*

L'ANEM, créée en 1985 après l'adoption de la loi sur la montagne, fédère les collectivités territoriales des sept massifs français, soit quelque quatre mille communes de quarante-deux départements. Augustin Bonrepaux (PS), maire d'Orlu (Ariège), qui a succédé à la présidence à Jean Faure (Union centriste), maire d'Autrans (Isère), déplore la modicité des crédits affectés aux communes rurales dans le projet de budget. Les élus regrettent que la situation de leur région soit toujours examinée sous l'angle de l'assistance sociale alors que, répètent-ils, *« c'est d'un problème économique global d'aménagement du territoire qu'il s'agit »*.

Une agriculture vivante

Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat aux collectivités locales, présent au congrès, a bien voulu en convenir. Le soutien de la nation au développement des régions de montagne *« doit être amplifié »*, a-t-il annoncé.

Encore faut-il que ce soutien vienne s'insérer dans une politique globale et volontaire que la *« capricieuse domination urbaine »* a toujours eu du mal à imaginer. Il y a eu d'abord, selon l'ANEM, *« la frénésie du tout équipement »* qui n'a vu dans la montagne qu'un espace de loisirs et de divertissements. Après une période marquée par le « bétonnage » des stations de ski est venue la *« frénésie du tout nature »*, qui fait des activités humaines des nuisances dans des paysages préservés.

Entre ces deux extrêmes, qu'ils récusent également, les montagnards doivent trouver les voies de leur propre avenir. Un avenir qui s'articule autour du maintien nécessaire d'une agriculture vivante.

Cela suppose en premier lieu une difficile maîtrise du foncier. Ce que semble avoir réussi le département de l'Ariège avec la création dans ses zones montagneuses d'une « fédération pastorale ». Une instance qui travaille à redonner une fonction productive à un espace jusque-là abandonné et morcelé en indivision entre des propriétaires absents depuis plus d'une génération. Cela suppose aussi que les produits de l'agriculture de montagne, plus onéreux qu'ailleurs, se dotent d'atouts spécifiques. A l'heure où la production alimentaire de masse semble avoir trouvé ses limites, les congressistes estiment que le produit d'origine redevient *« moderne »*.

Autre grand thème abordé, celui de la pluri-activité paysanne. Ce qui, dans les régions de plaine et les zones plus riches, a beaucoup de mal à être admis par les organisations agricoles, où la pluri-activité est vécue comme une déchéance, est intégré dans les traditions montagnardes. Les ramoneurs savoyards et les maçons limousins, les fabricants de pipes de Saint-Claude ou de couteaux de Laguiole (Aveyron) font partie de la vie économique des hivers montagnards. Plus récemment, les sports d'hiver ont ouvert à cette réalité de nouvelles perspectives.

Des régions ont réussi, dans ces recherches de solution, des percées significatives (*le Monde* daté 25-26 octobre). Elles ont pu bénéficier pour cela d'appuis financiers de collectivités territoriales, départements et régions, mais aussi de financements nationaux, voire de la Communauté européenne. Il existe aussi des aides plus permanentes. Bref, les moyens ne sont pas totalement absents, mais la méthode manque encore. Et c'est à ce niveau, ont répété les élus de montagne, qu'ils veulent réfléchir et élaborer leur propre politique.

de notre envoyé spécial à Serres-sur-Arget
Georges Chatain

AGENDA

■ **Plan d'occupation des sols.** – Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) du Val-de-Marne et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) organisent deux journées de colloque sur les plans d'occupation des sols, intitulées « Les POS en question », mercredi 25 et jeudi 26 novembre, à Villejuif. Des rencontres animées par des architectes, des urbanistes et des élus aborderont notamment les problèmes de la démocratie locale, de la politique foncière en banlieue et de la coopération intercommunale.
► **Renseignements au (16-1) 48-52-55-20.**

■ ***Intercommunalité financière.*** – La société d'économie mixte du Grand Rodez organise un stage sur l' « intercommunalité juridique et fiscale », mercredi 25 et jeudi 26 novembre à Rodez. Au programme : les différentes structures de coopération territoriale, les dotations de l'Etat pour le fonctionnement des groupements de communes, la comparaison des différents régimes fiscaux, la charte intercommunale du Grand Rodez.
► **Renseignements au (16) 65-73-83-02.**

■ **Filières culturelles.** – Le décret du 2 septembre 1991 tente d'ordonner l'ensemble des filières culturelles au sein des collectivités locales. Quel en est le bilan un an après ? La Fédération nationale des communes pour la culture et le syndicat d'agglomération de Cergy-Pontoise organisent un colloque sur ce thème le vendredi 27 novembre à Cergy-Pontoise (Val-d'Oise).
► **Renseignements : (16) 77-57-21-33 ou (16-1) 34-41-42-50.**

■ **Qualité dans la ville.** – La Fédération des maires des villes moyennes (FMVM) et la municipalité d'Aurillac organisent, dans le Cantal, un colloque sur le thème « Cercle de qualité urbaine », jeudi 26 et vendredi 27 novembre. Au cours de ces journées doivent être abordées les questions de la qualité des relations sociales, de la formation et du développement économique, de l'environnement et... la qualité de la vie. Un élément que vantent souvent les maires animateurs d'une association qui regroupe une centaine d'élus de cités qui comptent entre 20 000 et 100 000 habitants.
► **Renseignements : (16-1) 45-44-99-61.**

■ **Ville et écologie.** – L'implication de tous les citoyens dans la politique de la ville, les relations entre associations et élus, l'intégration des jeunes dans la vie politique seront au centre du colloque organisé, samedi 5 décembre à Tourcoing, par le collectif « ville-écologie » animé par des militants associatifs locaux et Génération Ecologie.
► **Renseignements : Génération Ecologie 4, rue Brunel, 75017 Paris. Tél : (16-1) 48-88-44-88.**

■ **Statut de l'élu.** – Gérard Gouzes (PS), député du Lot-et-Garonne et président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, organise un colloque intitulé *« Quel statut pour l'élu local ? »*, jeudi 10 décembre au Palais-Bourbon. Placé sous le patronage de Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances, et Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat aux collectivités locales, ce séminaire doit aborder la démocratisation de l'accès à la vie publique et la moralisation de la vie politique. Des élus et des hauts fonctionnaires se demanderont si la loi du 3 février a amélioré les conditions d'exercice des mandats locaux (*le Monde* daté 15-16 novembre).
► **Renseignements au (16-1) 42-21-39-00.**

■ **Rencontres financières du CLF.** – Le Crédit local de France, premier banquier des communes, des départements et des régions, organise ses prochaines rencontres financières à Paris-la Défense, jeudi 3 décembre. Comme les années précédentes, le président du CLF, Pierre Richard, présentera les perspectives d'évolution de la conjoncture économique. Cet exposé est particulièrement attendu des élus et des directeurs financiers qui préparent les budgets locaux. Plusieurs débats sont prévus, sur la consolidation des comptes, l'analyse prospective pluriannuelle, la fiscalité des communautés de communes et de villes et le financement des équipements publics. Des spécialistes présenteront deux enquêtes sur le profil des directeurs financiers territoriaux, et sur les mécanismes d'évaluation des politiques publiques locales.
► **Renseignements au (16-1) 40-26-05-33.**

PROPOS

■ **POS.**
« Je suis pour tout ce qui peut lutter contre le mitage du paysage. Je pense que les maires devraient être plus sous contrôle en ce qui concerne les plans d'occupation des sols (POS) et les permis de construire. »

Noël Mamère (Génération Ecologie), maire de Bègles, *l'Architecture* du mois de novembre.

■ **GUYANE.**
« L'Etat a une responsabilité fondamentale dans le sous-développement de la Guyane, car la décentralisation n'a qu'une dizaine d'années. Elle s'est aussi traduite souvent par le transfert des compétences sans les moyens correspondants. Si, dans plusieurs communes de Guyane, l'eau courante, l'électricité, le téléphone demeurent des mirages inaccessibles, c'est bien l'Etat qui en est responsable. »

Antoine Karam (Parti socialiste guyanais), président du conseil régional de Guyane, *le Point* du 14 novembre.

■ **INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE.**
« Nous sommes d'accord pour que les IUT jouent un rôle dans l'aménagement du territoire. Ils peuvent favoriser la création d'emplois induits et évitent aux jeunes de quitter leur région. Mais des décisions d'implantation ont été prises sans qu'un cahier des charges sérieux et complet ait été constitué. »

Serge Goursaud, président des directeurs d'IUT, *l'Express* du 12 novembre.

NOMINATION

■ **Jean-Gérard Paumier, directeur du cabinet du président de la région Haute-Normandie.** – Jean-Gérard Paumier a été nommé directeur du cabinet d'Antoine Rufenacht (RPR), président du conseil régional de Haute-Normandie. Il remplace André Labigne, directeur du cabinet du président Roger Fossé (RPR), le prédécesseur de M. Rufenacht, qui est resté en place quelques mois après les élections.

[Jean-Gérard Paumier est né le 26 juillet 1952 à Seijy (Loir-et-Cher). Ancien élève de l'Institut d'études politiques de Paris, il a ensuite obtenu un diplôme d'études supérieures (DESS) en marketing puis une licence de sociologie à l'Université François-Rabelais de Tours. Après avoir exercé les fonctions d'assistant parlementaire, il devient directeur du cabinet du président du conseil général d'Indre-et-Loire, en 1982. Six ans plus tard, il est nommé directeur général des services du même département.]

CONTACTS

■ **Développement local.** – La Fédération des pays de France et l'Association nationale pour le développement local et les pays viennent de fusionner et de créer l'Union nationale des acteurs et structures de développement local (UNADEL). Le président du nouvel organisme est Michel Dinet (PS), député de Meurthe-et-Moselle.
► **UNADEL, BP 22, 54170 Colombey-les-Belles. Tél. : (16-1) 83-52-80-62.**

■ ***Les lauréats des éco-actions.*** – L'Association des éco-maires, que préside André Labarrère (PS), maire de Pau, proche de Laurent Fabius, a décerné cinq « trophées éco-actions », récompensant des innovations locales en matière de protection de l'environnement. Les collectivités distinguées sont :
– La Bresse (5 263 habitants, Vosges), pour l'aménagement et l'urbanisme (débroussaillage) ;
– Bressuire (19 000 habitants, Deux-Sèvres), pour la réduction des nuisances (acquisition d'une machine réductrice des chlorofluorocarbones) ;
– Le Havre (200 000 habitants, Seine-Maritime), pour l'information et la communication (prévention des risques majeurs) ;
– Marsillargues-Atuech (419 habitants, Gard), pour sa gestion de l'eau (dénitrification, protection des nappes phréatiques) ;
– Communauté urbaine du Mans (186 000 habitants, Sarthe), pour la récupération des déchets ménagers toxiques (mise en place d'une « toxinette »).

TEXTES

■ **Statut de l'élu.** – Le *Journal officiel* a publié, mardi 17 novembre, quatre décrets précisant certains des droits accordés aux élus par la loi du 3 février 1992. La longue attente des maires, conseillers généraux et conseillers régionaux est enfin récompensée puisque les différents ministères ont accepté d'apposer leurs signatures au bas de textes tant attendus par les quelque 550 000 élus qui siègent dans les collectivités territoriales (*le Monde* daté 15-16 novembre). Un premier décret fixe *« les modalités d'exercice par les titulaires de mandats locaux de leurs droits en matière d'autorisation d'absence et de crédit d'heures »*. Un autre précise les *« modalités d'exercice du droit à la formation des élus locaux »*. Un troisième décret est relatif à la composition du Conseil national de la formation des élus, enfin le dernier texte définit les *« conditions de délivrance d'un agrément aux organismes dispensant de la formation aux élus locaux »*.

FINANCES

RENNES A L'AVANT-GARDE

Le district a décidé d'adopter un taux unique de taxe professionnelle

LES Bretons savent innover. Ils viennent d'en apporter une nouvelle preuve en créant une coopération financière entre communes mitoyennes. Profitant des dispositions de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, les élus du district urbain de l'agglomération rennaise ont décidé d'adopter un taux unique de taxe professionnelle.

Une communauté de communes, qui représentent un peu plus de 322 900 habitants, se prononce en faveur de la création d'une taxe dont l'unification progresssive sur huit ans doit financer, notamment, le développement économique de l'agglomération. Aujourd'hui, selon les communes, le taux de la taxe professionnelle, l'une des ressources les plus importantes des collectivités, varie de 5,25 % à 18,97 %. Ces écarts – de 1 à 3,6 – seront réduits dans un rapport de 1 à 1,75 en 1996, avant d'atteindre un taux unique en l'an 2 000.

Trois raisons principales ont conduit les élus du district, qui est en fiscalité propre depuis 1991, à opter pour cette possibiblité offerte par une loi récente.

Il s'agit d'abord de favoriser le développement économique et la cohérence de l'aménagement du territoire sur l'agglomération rennaise. Mais les élus souhaitent aussi établir une meilleure justice fiscale entre les entreprises et, enfin, créer une solidarité financière entre les 29 communes membres du district.

Pour éviter une concurrence acharnée entre les communes, qui souvent pousse chaque maire à ne penser qu'à son territoire, c'est désormais au district qu'est confiée l'organisation de la répartition des implantations d'entreprise. La taxe professionnelle communautaire doit s'appliquer à l'ensemble de l'agglomération rennaise, y compris aux cinq communes dont les élus ont voté contre.

Ce vote concrétise l'action entreprise depuis trois ans en faveur de l'inter-communalité par le maire de Rennes, Edmond Hervé (PS), président du district. Il s'inscrit aussi dans la ligne de ses prédécesseurs, Henri Fréville, qui créa le district de l'agglomération rennaise en 1970, et Michel Philipponneau, qui en fut le président de 1977 à 1989.

de notre correspondant à Rennes
Christian Tual

INNOVATION

Grande surface pour collectivités

Spécialiste du meuble bon marché, généralement *« à monter soi-même »*, le groupe Fly va tester en Alsace une surface spécialisée pour l'ameublement des bureaux et des collectivités. Ce géant de la distribution (1,5 milliard de francs de chiffre d'affaires en 1992) ouvre, à la fin du mois de novembre à Fegersheim, au sud de l'agglomération strasbourgeoise, un magasin de 700 mètres carrés à l'enseigne Equip'Fly.

« Depuis deux ans, nous expérimentons déjà dans nos magasins des espaces Equip'Fly », explique Michel Nass, directeur commercial des succursales du groupe au siège de Kingersheim (Haut-Rhin). *« Nous y présentons six ou sept ensembles de bureaux, de meubles d'archivage ou d'aménagement d'espaces de réunions. On y trouve également des accessoires comme les luminaires. De plus nous éditons un mini-catalogue spécialisé adressé aux professions libérales, aux entreprises et aux collectivités. »* Sur ce segment de marché où ses concurrents, qu'ils s'appellent Habitat ou Ikea, se sont déjà installés, les responsables du groupe Fly avouent leur satisfaction devant *« un succès croissant »*.

La fermeture d'un magasin spécialisé dans l'aménagement de cuisines et appartenant au groupe a alors fourni l'opportunité. L'enseigne Fly, déjà présente dans sa version classique de *« boîte à meubles »* à Vendenheim, au nord de Strasbourg, ouvre vendredi 27 novembre son premier magasin baptisé Equip'Fly. *« Un test*, explique Michel Nass, *qui nous permettra de proposer une gamme élargie de produits, qui nous permettra aussi de voir si une clientèle, encore nouvelle pour nous, suit notre initiative. »* Au-delà des bureaux classiques ou des tableaux magnétiques, Equip'Fly souhaite en effet répondre à des demandes plus spécialisées des collectivités locales. *« Nous pouvons sans problème équiper un restaurant, une école maternelle, nous avons tout ce qu'il faut pour cela. »*

L'enseigne Fly est employée par cent trente surfaces de ventes dans l'Hexagone et outre-mer. Parmi celles-ci, trente sont des succursales, notamment dans l'est de la France, la région parisienne et les grandes villes, et quatre-vingt-dix sont des franchisées. Le test de la région strasbourgeoise peut connaître un développement important si les collectivités se révèlent, comme nombre d'autres « chalands », des acheteurs qui préfèrent flâner dans les rayons au lieu de tourner les pages d'un catalogue.

de notre correspondant à Strasbourg
Jacques Fortier

RÉGIONS

HAUTE-NORMANDIE

ROUEN A LA CONQUÊTE DE L'OUEST

Réhabilitation ou transformation, la municipalité a dans ses cartons des projets pour aménager les friches portuaires

CITÉ bourgeoise, industrielle et commerçante, *Rouen tire* sa puissance de sa position maritime, à 120 kilomètres à l'intérieur des terres. Son port, implanté sur les deux rives de la Seine, est, depuis ses origines gallo-romaines, le point le plus éloigné *où peuvent remonter* les navires de haute mer. Du centre historique, cet espace industriel s'est, petit à petit, déplacé vers l'Ouest, la construction successive de ponts le rejetant vers l'aval du fleuve.

Source de vie et de tumulte, les docks ont alors progressivement disparu du paysage de Rouen, «la pudique». Aujourd'hui, ce sont quelque 140 hectares, situés à l'ouest de la cathédrale, à l'arrière de quais *pratiquement abandonnés*, qui ont perdu leur destination d'origine. Marchands de moquette, de pneus ou de vin louent de vénérables hangars. Le grand hall du Bureau central de la main-d'œuvre (BCMO), où les *dockers venaient chercher* une embauche, ne sert plus qu'à de très rares grand-messes de la CGT. Un chais à vin désaffecté a été transformé en une salle de concert occasionnelle très kitch. Les bureaux, entrepôts et ateliers des *multiples* entreprises qui vivaient au rythme des navires en provenance d'outremer, ont été repris par des garages automobiles, des grandes surfaces de mobilier...

Les coulisses des quais de Rouen ont perdu leur âme pour devenir le terrain idéal d'une *grande opération* d'urbanisme. La construction d'un nouveau pont autoroutier, que l'État va proposer à la région de Haute-Normandie au prochain contrat de Plan, rejettera définitivement l'ensemble en dehors du domaine maritime.

Un quartier d'affaires

Il y a maintenant plus de dix ans que la ville a jeté les premiers coups de crayon de la reconquête de l'Ouest. *L'architecte* Louis Arretche, auteur de la construction de l'église Jeanne-d'Arc, place du Vieux-Marché, a dessiné un quartier aux voies monumentales débouchant vers la Seine. Le maire de Rouen, *Jean Lecanuet (UDF)*, en a trouvé *«le point noble du démarrage»* avec la transformation en préfecture de région des bâtiments dix-huitième de l'Hôtel-Dieu abandonnés par le centre hospitalier régional. L'opération est en cours, financée pour le compte de l'État par le conseil général de Seine-Maritime, que préside également Jean Lecanuet. A proximité immédiate de ces bâtiments, il est prévu de construire des *bureaux au milieu desquels*, formule originale à Rouen, s'installera la *faculté* de droit et de gestion, trop à l'étroit sur le campus de Mont-Saint-Aignan. Le quartier Pasteur, du nom de son avenue centrale aux inconfortables pavés centenaires, doit devenir le rendez-vous des affaires.

Plus loin, les architectes ont *imaginé* de garder une marina pour des bateaux de plaisance dans des bassins devenus trop étroits pour les navires modernes. Le port autonome caresse l'espoir d'attirer des paquebots de croisière qui *feraient escale* à quelques encablures du centre-ville.

Louis Arretche décédé, un urbaniste belge, Marcel Smets, va reprendre le dossier dans ses grandes lignes. *«Un projet séduisant, certes, mais qui balaie toute notre vie»*. Amer et sans illusions, le commentaire de Patrick Tailleux rappelle soudain que la mutation ne se fera pas sans douleur pour les trois ou quatre cents habitants du quartier. Lui qui avait installé, *il y a dix-huit ans*, son cabinet médical dans une ancienne maison de maître, va devoir laisser les pelleteuses détruire une bonne part de son histoire familiale et professionnelle. *Et, plus particulièrement*, celle de la rue du Champ-de-Foire-aux-Boissons, devenue le symbole d'un univers promis à la disparition. Ce fut la rue d'un champ de foire privé autour de laquelle les marchands de boissons, *cidre et vin*, avaient construit, à la fin du dix-huitième siècle, des petits entrepôts identiques en forme de loges à un étage. *Le négoce* artisanal disparu, la rue a accueilli, après la seconde guerre mondiale, des familles modestes, qui lui ont redonné une seconde vie. Elle *sera détruite*.

Michel Guez (UDF), conseiller général et adjoint au maire chargé de l'urbanisme, est formel : *«Il y a des choses que l'on peut conserver, mais là, il n'y a rien à garder, rien pour accrocher, si ce n'est un parcellaire intéressant sur lequel on peut travailler.»*

Dynamique du délabrement

«Cette rue est emblématique et reflète la vie portuaire telle qu'elle existait auparavant, réplique Patrick Tailleux, animateur d'une association de défense, en ajoutant qu'il n'existerait pas d'équivalent dans le monde sauf en Louisiane. *Dire que la rue est dégradée est un jugement fallacieux car le quartier avait une vie, ce qui est rare. Mais, à l'écart des grandes opérations de réhabilitation du centre historique de Rouen, elle a lentement dépéri dans une dynamique du délabrement.»* La proposition de la mairie de *«recréer une rue qui aura un style made in 1995»* scandalise plus qu'elle ne rassure des personnes condamnées à abandonner le quartier.

A travers cet exemple de *mutation urbaine, la capitale* normande est confrontée à la difficulté de conserver son patrimoine architectural le plus récent. Une inquiétude pour Patrice Quéréel, de l'association «Paquebot Gambetta», du *nom d'une piscine* rouennaise des années 30 en forme de paquebot, *démolie en 1991* pour laisser la place à un immeuble de bureaux. Il milite pour la reconnaissance à Rouen de l'architecture du vingtième siècle, à côté de laquelle *«on passe et que l'on détruit sans discernement. Le clivage, c'est le début du dix-neuvième siècle»*, *explique-t-il. Patrice Quéréel* surveillera de très près les 140 hectares à reconquérir avec, entre autres, leurs trois marégraphes, châteaux d'eau en forme de beffroi, et les hangars métalliques.

Une *méfiance d'autant* plus grande que la ville de Rouen procédera par étapes : *«Nous ne travaillerons pas dans un esprit dirigiste, mais en suivant de grandes lignes directrices, selon les besoins du marché de l'immobilier»*, confie Michel Guez. Avant ces transformations, les quais de Rouen accueilleront, en juillet 1994, «l'Armada de la liberté», rassemblement de grands voiliers et de navires de guerre, réunis pour fêter le cinquantième anniversaire du débarquement en Normandie.

Après le *succès* des «Voiles de la liberté», en 1989, la ville espère prouver, une dernière fois, qu'elle ne veut pas complètement oublier ses quais.

de notre correspondant à Rouen
Etienne Banzet

CHAMPAGNE-ARDENNE

Trois grandes villes créent un réseau

Les trois principales villes de la région Champagne-Ardenne viennent de constituer un réseau. Il s'agit de Reims et de Châlons-sur-Marne dans le département de la Marne et de Troyes dans celui de l'Aube, qui, avec leurs agglomérations, réunissent environ 400 000 habitants. Le *réseau de ville est un* concept imaginé par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) (*le Monde* daté 16-17 août). Des villes, distantes d'une cinquantaine de kilomètres, sont invitées à s'entendre pour partager *l'implantation d'équipements* structurants.

Le réseau Champagne-Ardenne concerne cinq élus de tendances politiques différentes : Jean Falala (RPR), maire de Reims, Jean-Louis Schneiter (RPR), *président* du district de Reims, Robert Galley (RPR), maire de Troyes, Jacques Palencher (CDS), président du syndicat intercommunal à vocation multiple de l'agglomération *troyenne, et Jean* Reyssier (PC), maire et président du district de Châlons-sur-Marne. L'Etat et les élus concernés ont signé une convention d'étude sur l'agroalimentaire, l'environ*nement, les transports*, le tourisme urbain, l'enseignement *supérieur* et la recherche.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Agde aide les personnes âgées

La mairie d'Agde, commune de l'Hérault, vient de *mettre en place un nouveau* service à destination des personnes âgées. Désormais les retraités, lorsqu'ils souhaitent se rendre à la poste, à la caisse d'épargne ou dans une banque, pour un *dépôt comme pour un* retrait, peuvent faire appel *aux policiers municipaux*. L'un d'entre eux prend rendez-vous et accompagne la personne de son domicile au guichet. La demande risque d'être importante, puisque sur 18 000 habitants *4 200 sont âgés de plus de* soixante ans. Ce service est gratuit et a été rendu possible grâce à la création de cinq contrats emploi-solidarité qui ont permis de décharger les policiers municipaux de tâches administratives.

avec la collaboration de **Raphaële Rivais**
et de notre correspondant
Jacques Monin

LORRAINE

DABO A L'HEURE DU «BOIS BOURGEOIS»

Depuis 1613, les sujets du lieu ont droit à un lot annuel de résineux sur pied

DANS ce vieux pays de Dabo, au cœur du massif vosgien, voici revenus les jours du «bois bourgeois». Un privilège rare dans l'Hexagone (1) qui autorise les descendants mâles des familles habitant ce village de Moselle depuis 1793 à recevoir chaque année *un lot de résineux sur* pied et «vifs» sélectionnés par les agents de l'Office national des forêts (ONF). Ces lots sont répartis par tirage au sort entre les ayants-droit. La cérémonie a lieu dans la salle communale *des comtes* de Linange.

Le souvenir de ces comtes de Linange et de Dabo, seigneurs d'Apremont et «autres lieux», est toujours vivace sur cette terre à forêts qui aime les nids d'aigle, les lutins et les ruines de citadelles médiévales éboulées. On dit qu'au soir d'une *ultime* chevauchée pour forcer le cerf, Jean Ludwig et Philippe Georges, enfermés dans leur château de Dabo, rédigent un règlement pour accorder différents avantages à ceux qui viendraient fertiliser un sol hostile. Ils espéraient ainsi attirer au pied de leur forteresse des Lorrains méfiants à l'égard de ce comté taraudé par les légendes et couvert de sapins.

Quatre sapins pour les veuves

Le 27 juin 1613, les comtes de Dabo apposent leurs armes au bas de l'édit. L'article 10 affirme : *«Nos sujets ayant seuls le droit de recevoir de nos forêts le bois dit de bourgeois, fixé annuellement à huit arbres sapins par ménage et quatre seulement aux veuves qui tiendront et conduiront le ménage.»*

Au fil des ans, ce droit au *bois bourgeois* a été souvent contesté. Les villageois ont défendu bec et ongles ces avantages acquis et *ils ont* eu gain de cause, le 7 février 1905, après la décision de la cour de Colmar d'en fixer les modalités d'attribution presque semblables à celles établies par les comtes.

Dans ce village de Dabo, dont les venelles et les toits rouges dessinent une croix de Saint-André, on respecte le règlement. *Et, à l'automne*, quand les chênes et les hêtres colorent de taches fauves les sombres et immenses forêts de sapins, on sait que l'heure du bois bourgeois a sonné. Heureux celui qui peut alors prouver que son ancêtre vivait ici, aux marches des plaines de *l'Est. Mais avant de pouvoir* tirer au sort son lot de conifères, il faudra régler une taxe d'inscription (54 francs en 1992), calculée sur le cours du deutschemark.

Chaque ayant-droit mâle dispose donc de huit sapins soit 12 stères. Les veuves reçoivent, *elles*, quatre arbres (6 stères). A condition de n'être pas remariée, ni de vivre chez ses enfants. Le règlement est très strict à propos des *«femmes abandonnées et dont le mari a disparu»*. Elles peuvent être admises au droit des veuves, à condition que l'époux n'ait pas *donné* signe de vie depuis plusieurs années. Souvenir du passé guerrier de la région ? *«En cas d'abandon intentionnel, et si le mari vit ailleurs, la femme ne peut être admise aux droits»*. Enfin, *«le divorce de la femme, même à son profit, et son remariage avec un non-usager du bois bourgeois entraînent pour elle la perte de tous ses droits.»*

Pour bénéficier de ces avantages, il faut bien sûr être domicilié dans la commune et ne pas la quitter plus de trois mois. Seuls les garçons héritent des privilèges de leurs pères ou de leurs mères veuves. *Le célibataire* ou l'homme vivant seul doit résider dans le village et avoir, en principe, son activité dans les limites d'un périmètre défini par les villes de Sarrebourg, Saverne, Molsheim et Schirme *«à la condition de revenir au moins chaque fin de semaine et le dimanche à Dabo et n'occuper sur son lieu d'emploi qu'un gîte précaire»*. Selon la coutume, le célibataire doit donc avoir dans la commune *«feu et pot propre»*.

Pour éviter tout tracas avec l'administration, et ainsi prouver qu'il ne vit pas chez ses parents ou ailleurs, l'homme vivant seul possède toujours une pièce avec une armoire renfermant œufs et *farine, ainsi que les accessoires* utiles à la vie quotidienne.

L'ONF n'est plus d'accord

En 1991, le bois bourgeois a profité à 844 personnes sur 2 810 Daboisiens. Au total, ce sont 6 068 arbres qui ont été attribués, soit 9 120 stères. Ces sapins, qu'il faut avoir «tiré» de la forêt avant le 1er juin, sans abîmer sentiers et *pousses, sont cédés moyennant* finances aux scieries voisines. Le rapport de ce marché peut varier de 1 700 à 7 000 francs avec une moyenne de 3 500 francs. Car tous les lots tirés au sort n'ont pas la même valeur. *Ainsi*, contrairement à toutes les règles de droit d'usage le bois *bourgeois peut être vendu «par les usagers, soit sur pied, soit abattu, sans restriction»*.

Aujourd'hui, l'ONF conteste cet avantage acquis. L'office estime que dans cette affaire il supporte seul toutes les charges qui conditionnent la vie et l'exploitation de la forêt *domaniale. Il propose* donc que le village renonce à ses droits. En contrepartie, il céderait à la mairie un certain nombre d'hectares de bois dont il a la responsabilité.

«Il ne faut rien changer», réplique M. Joseph Husser (int. com.), maire de Dabo, soutenu *par ses administrés*. Il est vrai que sur les 4 828 hectares occupés par la commune, 4 000 le sont par des conifères... Le bois bourgeois a encore de beaux jours devant lui.

de notre envoyé spécial à Dabo
Jean Perrin

(1) La commune d'Engenthal, dans le Bas-Rhin, possède également ce droit au bois bourgeois.

RHÔNE-ALPES

AUTOROUTE EN MAURIENNE

Le chaînon manquant de la liaison vers l'Italie est enfin programmé

Il s'en est fallu de peu. Deux jours avant la date d'expiration *du délai prévu*, Pierre Bérégovoy, premier ministre, a signé mardi 17 novembre la déclaration d'utilité publique (DUP) de l'autoroute de Maurienne. Cet ouvrage de 63,6 km comportant plusieurs tunnels et viaducs, *dont le coût, estimé* en 1990, atteint 4,4 milliards de francs, est considéré comme le chaînon manquant entre la France et l'Italie, *via* le tunnel du Fréjus. Pour la première fois, il est vrai, cette DUP a été paraphée à la fois par le ministre de l'équipement et celui de l'*environnement*. Et, *jusqu'au* dernier moment, Ségolène Royal s'est montrée réticente.

Malgré les observations formulées par les écologistes locaux, cette autoroute ne devrait pas porter atteinte gravement à l'environnement d'une vallée déjà passablement dégradée. *Le débat a essentiel*lement porté sur la nature même d'un axe qui devrait concentrer une bonne part du trafic poids lourds entre la France et l'Italie.

A tel point que Ségolène Royal a cru bon d'indiquer que cette réalisation *«ne doit pas être considérée comme une étape vers le doublement du tunnel»*, une hypothèse retenue par le rapport Legrand sur les percées alpines.

Une réalisation, enfin, qui *«rend nécessaire l'accélération des études sur un projet de liaison ferroviaire à grande capacité»*, d'ailleurs envisagé avec la ligne TGV Lyon-Turin.

Le danger existe *bel* et bien. Alors que, côté italien, l'autoroute de raccordement, à partir de Turin, sera ouverte au début du mois de décembre, le trafic du tunnel du Fréjus est majoritairement composé de poids lourds, à raison de 1 600 véhicules par jour. Réclamée depuis de nombreuses années par les élus locaux et Pierre Dumas (RPR), président de la Société française du tunnel routier du Fréjus (SFTRF), par ailleurs sénateur de la Savoie, l'autoroute n'a pourtant *été inscrite au schéma directeur* qu'en 1987.

Depuis, il fallu lever les réticences du ministère des finances qui, pour la première fois, a accepté que l'État, par l'intermédiaire de la Société *des autoroutes de France*, n'occupe qu'une position minoritaire (49 %) au sein de la SFTRF, le futur concessionnaire administré par les collectivités territoriales.

Avec la signature de la DUP, les premiers travaux pourront commencer dès le *mois de mars. Compte tenu de* la complexité de certains chantiers, l'ouverture totale n'est prévue qu'à la fin de 1998.

de notre bureau régional à Lyon
Michel Delberghe

PARIS

LA CAPITALE RETIENT SES FUTURS ÉCONOMISTES

Pour éviter qu'elle ne soit délocalisée, la municipalité cofinance l'achèvement de l'université Dauphine

UNE fois n'est pas coutume. La municipalité de la capitale va participer financièrement à l'achèvement d'une université : Paris-IX-Dauphine. L'événement, il est vrai exceptionnel, a été annoncé à la fin du mois d'octobre. Sur les treize universités de l'Ile-de-France, Paris intra-muros s'arroge la part du lion, puisqu'elle en abrite huit, ce qui représente une concentration intellectuelle et un pôle d'enseignement unique en France, peut-être même en Europe. Cet équipement a été jusqu'ici, et depuis fort longtemps, entièrement financé par l'Etat.

Le plan Université 2000, adopté en 1991 par le comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT), prévoit de rééquilibrer la balance en ouvrant de nouvelles universités, pour y accueillir 20 000 étudiants, dans les cinq villes nouvelles : Marne-la-Vallée, Evry, Saint-Quentin, Cergy-Pontoise, Melun-Sénart. Devis initial : 8 milliards de francs, dont la moitié est apportée par les communes, les départements et la région. Il en va ainsi dans l'ensemble de l'Hexagone, où les collectivités territoriales se saignent aux quatre veines pour bénéficier, qui d'une nouvelle fac, qui d'un institut universitaire de technologie. Leur participation aux investissements à hauteur de 50 % est maintenant devenue la règle.

Paris fait exception, ou plutôt faisait exception jusqu'ici. Depuis 1972, Jacques Chirac n'a guère eu besoin de grever son budget pour aider les *« chers professeurs »*. La capitale a des charmes auxquels les universitaires succombent depuis le Moyen Age, autrement dit, ils y viennent tout seuls. Bien sûr, quand les agités de Paris-VIII-Vincennes s'en vont à Saint-Denis, on ne les retient pas. En revanche, quand les jeunes gens et les jeunes filles qui s'initient à la gestion des entreprises à Paris-Dauphine, dans le seizième arrondissement – l'un des meilleurs établissements français dans sa spécialité, reconnaissent les instances universitaires – sont menacés d'exil, on s'alarme à l'Hôtel de Ville.

Refus du déplacement à la Défense

C'est ce qui a failli arriver voilà deux ans. Il est vrai que Paris-Dauphine, installée en 1968 dans les bâtiments de l'OTAN, n'a jamais été achevée, et se trouve aujourd'hui à l'étroit. La qualité de son enseignement a attiré 6 800 étudiants (dont 10 % de provinciaux) qui s'entassent cette année sur 40 000 mètres carrés. Son président, Ivar Ekeland, souhaitait à la fois se donner un peu d'air, se doter d'un centre de documentation convenable et développer quelques filières nouvelles, notamment deux instituts universitaires professionnalisés (IUP) et deux instituts de recherche (finances et management). Il y a deux ans, le promoteur Christian Pellerin s'était offert de réinstaller à ses frais l'université à la Défense. Un petit déplacement vers l'ouest de 4 kilomètres à peine. En contrepartie, il aurait réaménagé en bureaux les vieux locaux de l'OTAN.

L'idée n'avait soulevé d'enthousiasme ni chez les étudiants ni chez leurs professeurs. Elle a ému les locataires de l'Hôtel de Ville, qui ont accepté de cofinancer l'agrandissement de Paris-Dauphine *in situ*. Explication de ce geste inhabituel avancée par Jean Tiberi, premier adjoint de Jacques Chirac : *« Il s'agit d'empêcher la délocalisation d'une université prestigieuse et des plus performantes, d'éviter que l'on éloigne de la capitale les futurs acteurs de notre vie économique, qu'on enlève à Paris l'un des atouts de sa position européenne. »*

Le conseil régional s'est associé à l'opération. Chacun apporte donc 30 millions de francs, ce qui, au moins pour Paris, est une goutte d'eau dans l'océan de son budget (13 milliards de francs en 1993). Il n'en va pas tout à fait de même pour la région, qui consacre déjà 350 millions au développement des universités dans les villes nouvelles ; mais Michel Giraud, président du conseil régional, a justifié l'aide qu'il apporte à la capitale en parlant de *« la pièce maîtresse que Paris constitue dans le pôle d'excellence universitaire de l'Ile-de-France »*.

Aux trois corps de bâtiment, en forme de grand U, de Paris-Dauphine, on va donc en ajouter un quatrième, fermant la cour centrale. Il permettra, dès la rentrée de 1994, de recevoir 700 étudiants supplémentaires. L'Etat, qui a inscrit cet achèvement dans son programme Université 2000, prendra évidemment en charge les frais de fonctionnement qui découleront de l'agrandissement : une dizaine de millions de francs par an.

Après cette « première », la municipalité de la capitale imitera-t-elle désormais les villes de province, qui interviennent systématiquement dans le développement de leurs universités ? Jean Tibéri a tenu à mettre les choses au point : *« Nous ne voulons pas nous substituer à l'Etat. Ce serait donner le mauvais exemple. »* L'affaire de Paris-Dauphine restera pour Paris l'exception qui confirme la règle.

Marc Ambroise-Rendu

LE VOLCAN FRANCILIEN

Suite de la page 19

Les emplois dans les secteurs innovants étant par ailleurs inférieurs de 10 % à la moyenne française, comment la productivité de l'Ile-de-France (28,7 % du produit intérieur brut, pour 21,9 % des emplois) reste-t-elle aussi compétitive ? Jean-Maurice Esnault, vice-président de la CCI de Paris et président délégué du club Capitale économique, avance l'idée d'*« économies d'agglomération »*.

« Le marché de l'emploi en Ile-de-France est plus riche en jeunes très qualifiés. L'information et les moyens de communication, les services aux entreprises, y sont plus denses et les marchandises toujours disponibles. Enfin, la concurrence plus forte crée son propre dynamisme. C'est cette concentration qui produit de la valeur ajoutée. » Ainsi les dimensions de la région-capitale, souvent dénoncées pour les surcoûts sociaux et structurels qu'elles provoquent, seraient à l'origine même de sa compétitivité.

On parlait, il y a un quart de siècle, de *« Paris et le désert français »* ; les décideurs économiques franciliens sont très contents d'une formule récente de Jean-François Carrez, directeur général de l'Institut géographique national, qu'ils reprennent à leur compte : *« L'Ile-de-France diffuse son développement, à l'image d'un volcan qui enrichit les terres proches. »* La région-capitale n'attirerait pas, au détriment des autres, toutes les richesses, mais serait au contraire à la source d'une bonne part du développement du reste du pays.

Grâce à ses atouts sur le plan de la formation et de la recherche, grâce à la qualité de ses infrastructures et de ses équipements, elle serait le berceau des innovations industrielles introduites en France. C'est autour de Paris que sont créés les nouveaux produits, mais c'est ailleurs qu'ils sont fabriqués, dès qu'ils ont atteint une maturité suffisante. Plusieurs exemples, cités par le BIPE, soutiennent ce raisonnement.

« L'effet d'agglomération »

L'importance de la construction automobile décroît depuis que la voiture n'est plus l'objet d'importantes innovations technologiques. Même chose pour le secteur des assurances, activité arrivée à maturité, qui se développe presque exclusivement depuis vingt ans hors de Paris et de sa région.

En revanche, la construction aéronautique comme la parachimie-pharmacie continuent à se développer en Ile-de-France malgré des pôles importants comme Toulouse, Lyon et Nice. Le haut niveau technologique de ces secteurs a besoin de l' *« effet d'agglomération »*.

Les dirigeants de la CCI de Paris veulent aussi montrer combien l'étude du BIPE illustre la solidarité entre l'Ile-de-France et les autres régions. Les entreprises franciliennes remplissent une partie des bons de commande des entreprises régionales. Leur bonne santé rejaillit directement sur l'ensemble du réseau de sous-traitants. *« Dans ce cas, on ne peut pas parler de concurrence mais de complémentarité »*, conclut Jean-Maurice Esnault.

Une autre idée répandue indique que l'Etat redistribue plus à l'Ile-de-France que ce que la région-capitale apporte au budget de la nation. Pourtant, si elle a contribué pour 41,2 % des recettes fiscales de l'Etat en 1987, elle n'a reçu en 1991 que 32 % des investissements publics. Et encore, ce chiffre, en augmentation régulière depuis une dizaine d'années, ne prend pas en compte la part beaucoup plus importante des services généraux : administrations centrales, équipements de formation ou culturels... La CCI de Paris, qui estime leur part entre 20 % et 40 %, contre 10 % à 15 % ailleurs, en conclut que l'effort d'investissement de l'Etat en Ile-de-France se rapproche ainsi beaucoup plus du pourcentage de sa population (19 %) que de sa contribution au PIB.

Autre indice qui va, selon Jean-Maurice Esnault, à l'encontre des idées reçues : la contribution de l'Etat aux investissements des collectivités locales. Si on la mesure à travers les contrats de Plan, on constate en effet la priorité des investissements publics dans les autres régions.

« Un programme routier trop timide »

Dans ce contexte, l'échéance européenne qui se rapproche inquiète les décideurs économiques et les responsables politiques d'Ile-de-France. La place de la France dans la compétition qui s'annonce dépend du dynamisme de la région-capitale, et la santé de celle-ci n'est peut-être pas aussi *« tonique »* qu'on le pensait jusqu'à maintenant.

Cela explique la réaction très critique de la CCI de Paris à certaines orientations des pouvoirs publics, telles qu'elles apparaissent à travers les grandes lignes du projet de nouveau schéma directeur : *« Rien ne nous semble prévu pour favoriser les implantations d'entreprises étrangères en Ile-de-France. Le programme routier est trop timide, l'engagement sur les voies souterrainnes trop prudent. La communication commerciale grâce aux expositions et aux Salons est sous-estimée »*, souligne Jean-Maurice Esnault.

La chambre de commerce s'inquiète de voir la France distancée par le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Belgique et l'Allemagne pour l'implantation de grandes sociétés étrangères, en particulier nord-américaines et japonaises. En 1990, 99 d'entre elles se sont installées à Paris, contre 332 à Londres.

L'étude du BIPE conclut d'ailleurs que si le *« potentiel de localisation »* de Paris est comparable à celui de Francfort ou de Rotterdam, il est aujourd'hui loin derrière ceux de Bruxelles, Dusseldorf, Amsterdam ou même Londres.

Christophe de Chenay

SEINE-SAINT-DENIS

CAROLE ET SES FANS

Le circuit moto de Tremblay-en-France est menacé

SITUÉ à l'extrémité de la zone industrielle Paris-Nord, le circuit Carole est un lieu étrange. Ce ruban d'asphalte de 2 kilomètres de long s'étire sur le territoire de la commune de Tremblay-en-France. Entièrement dévolu à la moto, ce parcours est ouvert à tous, motards confirmés et pilotes d'un jour. L'accès aux installations est gratuit du vendredi au dimanche. Des jours où une cohabitation étonnante se crée entre machines de course et motos ordinaires, à peine délestées de leurs sacoches.

Construit en 1979, le circuit Carole porte le prénom de la dernière victime d'un autre lieu d'évolution des deux-roues : Rungis. Les motards de l'époque avaient improvisé un circuit sauvage sur les parkings du grand marché et chaque week-end des blessés graves étaient relevés sur la piste. Le gouvernement de Raymond Barre avait alors décidé la construction d'un véritable circuit, respectant les normes de sécurité.

Treize ans après, cette exigence de sécurité anime toujours les responsables du circuit. Carole dispose de larges accotements de gravier et d'herbe. En cas de chute, les pilotes ne risquent pas de rencontrer d'obstacles. Le week-end, deux antennes médicales mobiles de la Protection civile se tiennent prêtes à intervenir en cas d'accident. A tout moment, la ronde des motards peut être interrompue si un danger se présente sur la piste.

Alain Guerrero, le directeur du circuit, revendique le rôle d'acteur de la prévention routière, mais aussi celui de partenaire d'un travail social. *« Carole est situé dans une banlieue défavorisée,* explique-t-il. *Ici, les loisirs des jeunes se limitent souvent aux rondes dans les cités en mobylette ou en moto pour les plus argentés. Nous leur proposons d'assouvir leur passion en toute sécurité et d'apprendre à vraiment piloter. »*

Rechercher l'équilibre financier

Les responsables du circuit étudient plusieurs projets en ce sens : prêt de motos et de cycles (les constructeurs sont sollicités), visites organisées du circuit par les écoles du département ou encore initiation au pilotage encadrée par des professionnels. Les élus du conseil général de Seine-Saint-Denis, collectivité qui finance le circuit depuis deux ans, sont intéressés. Le ministère de la jeunesse et des sports, à la recherche d'activités ancrées dans le quotidien des adolescents pour les « opérations-été-jeunes », l'est également.

Mais en privilégiant l'action sociale et éducative, le circuit se condamne à une rentabilité limitée. En semaine, l'heure d'utilisation coûte au maximum 40 francs pour un possesseur de cyclo, 85 francs pour un motard. Sur une année, à peine une quinzaine d'épreuves sportives, comme le Guidon d'or, sont susceptibles d'alimenter les caisses.

Cette année, le budget de fonctionnement hors entretien s'élève à 2,5 millions de francs, et la participation du conseil général devrait se situer autour de 950 000 francs. *« Le département poursuivra ses efforts »*, promet Richard Bouchier, le directeur du service des sports, qui souhaite néanmoins que les responsables parviennent à l'équilibre financier du circuit. *« Il a vocation régionale, puisque les motards de l'Ile-de-France s'y retrouvent. Il serait donc logique que le pouvoir régional s'y intéresse. »*

Outre ses difficultés financières, le circuit est actuellement menacé par l'extension probable de la zone industrielle de Paris-Nord 2. Ses 18 hectares situés à deux pas de la gare du RER et de l'aéroport de Roissy suscitent bien des convoitises. D'après une convention signée entre l'Etat, le circuit et l'aménageur de la zone, une piste de remplacement doit être construite si Carole disparaît. Mais dans un département urbanisé comme la Seine-Saint-Denis, les terrains vacants sont rares. Quant aux communes qui pourraient accueillir la bruyante « population motarde », leur nombre demeure très limité.

Laurent Doulsan

TREIZIÈME

Pays de la Loire en bords de Seine

Vivre une journée en Mayenne, en Anjou et en Vendée sans bouger de son quartier parisien. Les habitants du nouveau treizième arrondissement qui s'édifie dans le secteur Seine-Rive gauche ont eu ce privilège dimanche 8 novembre. Sur une place environnée d'immeubles à peine terminés, des agriculteurs des Pays de la Loire avaient monté un village de toile abritant force victuailles et même quelques animaux de leurs fermes. Grâce à un groupe folklorique, on a dansé la « bourrée » vendéenne sur les bords de la Seine.

L'opération, baptisée « La campagne à la ville », était organisée par des syndicats d'exploitants agricoles avec l'aide financière du conseil régional des Pays de la Loire (150 000 francs) et la complicité de la mairie du treizième. Objectif pour les Ligériens : faire connaître les gens, les produits et les attraits touristiques de leur pays. Pour Jacques Toubon (RPR), maire de l'arrondissement, il s'agissait de promouvoir et d'animer un quartier encore inconnu. Rats de ville et rats des champs se sont entendus commes larrons en foire.

VAL-D'OISE

Un nouveau viaduc à Gennevilliers

Le doublement du viaduc de Gennevilliers, qui vient d'être inauguré, va faciliter la desserte de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Ce viaduc permet, en effet, le raccordement de l'autoroute A 15 avec la rocade A 86.

Cet équipement est l'un des plus importants ouvrages d'art réalisés depuis longtemps en Ile-de-France. Il comprend un viaduc d'accès de 927 mètres de long et un pont qui traverse la Seine sur 636 mètres. Il est accompagné par un aménagement de l'autoroute A 15 dans toute la traversée du Val-d'Oise. La région a financé plus de 70 % des 800 millions de francs de l'opération. Le conseil général y a consacré plus du quart de son budget d'investissements routiers. Le viaduc a fait l'objet d'un traitement architectural qui se veut respectueux de l'environnement.

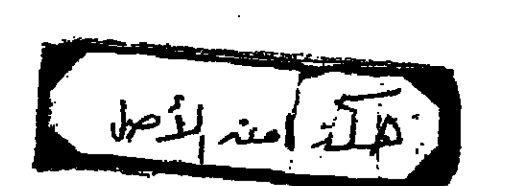
VAL-DE-MARNE

Polémique à Sucy-en-Brie à propos du nom du lycée

« Tupac Amaru contre Christophe Colomb », le slogan ressemble à un titre de bandes dessinées. Pourtant il ne s'agit pas de littérature illustrée mais plutôt de polémique . A Sucy-en-Brie, commune de 25 000 habitants proche de Créteil, les discussions sont animées depuis l'inauguration, le 12 octobre, d'un nouvel établissement scolaire.

Président de la région Ile-de-France et à ce titre responsable de la construction des lycées, Michel Giraud avait participé à manifestation et dévoilé le nom de l'établissement : Christophe Colomb. Un choix qui a déplu aux membres du parti d'Antoine Waechter. Les Verts qui dénoncent le colonialisme du navigateur gênois, demandent aujourd'hui, en hommage aux Indiens maltraités, selon eux, par les conquistadors, de changer le nom de l'établissement. Il propose de le baptiser du nom du dernier empereur inca : Tupac Amaru.

La demande des Verts amuse plus qu'elle n'offusque les supporters de Colomb. Certains retrouvent même le sens de l'humour pour suggérer que *« le proviseur se mette un anneau dans le nez, et se coiffe à la Huron... »*





LA LOI MALRAUX TRENTE ANS APRÈS

Lancée jadis par le ministre des affaires culturelles du général de Gaulle, la réhabilitation des quartiers dits sauvegardés est aujourd'hui en panne

LE maire de Dijon, Robert Poujade (RPR), est inquiet. Il attendait trois cent cinquante spécialistes au colloque international organisé dans sa bonne ville pour le trentième anniversaire de la loi sur les secteurs sauvegardés. Or plus de cinq cents personnes veulent absolument entrer dans le palais des ducs de Bourgogne qui, les 23 et 24 novembre, abritera les débats. Mais ce succès est rassurant. Il prouve que, critiquée ou portée aux nues, la loi Malraux n'a rien perdu de son intérêt.

C'est André Malraux, alors ministre des affaires culturelles, qui, l'un des premiers dans la classe politique, prit conscience, au début des années 60, de la casse à laquelle on se livrait dans les quartiers anciens. Délaissés au profit des grands ensembles périphériques, réputés insalubres, ils paraissaient condamnés à la rénovation au bulldozer. Expropriations, expulsions, démolition et reconstruction étaient les maîtres mots des urbanistes. Un immense patrimoine urbain d'un grand intérêt historique et architectural allait être passé à la moulinette. Tout un quartier de Metz, datant du quinzième siècle, le centre du Mans étaient déjà par terre. A Albi, on projetait de raser la vieille ville aux demeures de briques pour ériger des tours.

Les modifications ultérieures des textes ont abouti à un véritable steeple-chase administratif

Le 4 août 1962, le ministre présenta au Parlement la loi qui porte son nom. Elle organisait la protection et la mise en valeur des ensembles urbains les plus précieux. Selon le mot d'un architecte humoriste, cette nuit-là les *députés votèrent «l'abolition des sacrilèges».*

L'objectif était clair, mais, *pour l'atteindre, le texte initial,* ses décrets d'application et les modifications ultérieures qui leur *ont été apportées ont abouti* à une procédure compliquée qui s'apparente à un steeple-chase administratif. L'Etat, *par l'entremise* du ministère de l'équipement, d'un architecte et d'une commission *nationale, délimite* dans une ville un «secteur sauvegardé». Après analyse minutieuse du quartier, on dresse un plan cadastral sur lequel le sort de chaque immeuble est fixé. *Les uns seront abandonnés* aux démolisseurs, d'autres pourront être remplacés par un édifice du même volume, les plus précieux seront impérativement conservés et restaurés. Après enquête publique, ce *«plan permanent* de sauvegarde et de mise en valeur» est approuvé par un décret en Conseil d'Etat. Dès lors, tous les travaux entrepris dans le secteur, qu'ils soient *publics ou privés, devront être* soumis à l'architecte des bâtiments de France. Et, pour *les particuliers, ils donneront* droit à des déductions fiscales.

La loi Malraux fonctionne *donc selon deux principes. Un* secteur sauvegardé est placé sous la haute surveillance de *l'Etat (la décentralisation n'y a* rien changé). Ce dernier n'agit pas directement mais il encadre et oriente toutes les initiatives qui concourent à la transformation «naturelle» du quartier. Le dispositif est astucieux mais il est jacobin (d'où les réticences *des maires*), complexe, coûteux, long à mettre en place (parfois une dizaine d'années) et surtout peu dynamique.

Durant les quinze premières années (1962-1977), les sujétions imposées aux propriétaires souhaitant moderniser leur immeuble étaient compensées par des subventions dont les origines ont varié : rénovation urbaine, fonds d'aménagement urbain, contrat ville moyenne, opération d'amélioration de l'*habitat, etc*. Ces aides se sont progressivement taries. On leur a substitué des déductions fiscales. *Le propriétaire assez* audacieux pour restaurer un immeuble ancien ne reçoit plus *rien mais on l'autorise, sous certaines* conditions de plus en plus restrictives, à déduire de sa *déclaration de revenus une part* de ses dépenses pour travaux. Dès lors n'étaient intéressés à «faire du Malraux» que les marchands de biens et les gros propriétaires lourdement imposés. La restauration des secteurs sauvegardés s'est enlisée.



Il y a trente ans, on avait repéré environ quatre cents ensembles urbains méritant la thérapeutique Malraux. A ce jour, moins de quatre-vingts en *ont bénéficié. La crise de l'immobilier* a pratiquement bloqué le mécanisme de sauvetage-réha*bilitation des centres anciens.*

Pourtant, au colloque de Dijon, bien peu d'intervenants *oseront enterrer la loi Malraux.* Comme dit Robert Poujade qui, depuis vingt ans, préside la *commission nationale* examinant les candidatures des secteurs sauvegardés : *«Leur bilan est globalement positif.»* Ils couvrent environ 5 000 hectares de quartiers historiques qui abritent, dans de meilleures conditions qu'autrefois, huit cent mille habitants. Des milliers d'immeubles anciens à l'architecture remarquable ont été sauvés et modernisés. L'auraient-ils été, de toute manière, sous l'effet du retour au centre que l'on constate dans toutes les villes européennes ? On en discute, mais la plupart des analystes des phénomènes urbains doutent que, laissés à eux-mêmes, les édiles et les propriétaires privés auraient réussi à réhabiliter sans dénaturer.

La reconquête des centres historiques est menée par les catégories sociales aisées

Personne en tout cas ne met en doute l'impact économique de la loi Malraux. Alors que la construction fléchissait, elle a ouvert un nouveau marché aux entreprises du bâtiment. Dans une étude récente (1), un spécialiste de gestion du patrimoine estime que les chantiers du secteur sauvegardé de Bordeaux représentent un chiffre d'affaire global de 150 millions de francs par an. Selon lui, chaque million dépensé génère treize emplois. La réhabilitation du vieux Bordeaux occuperait donc, directement ou indirectement, deux mille personnes. Pour les pouvoirs publics, les secteurs sauvegardés ne sont pas une mauvaise affaire non plus.

Bien sûr, les services municipaux accompagnent le retour au centre de travaux toujours *coûteux : réfection des réseaux* d'adduction et d'assainissement, création de rues piétonnes, *transformation des chaussées*, etc. De son côté, l'Etat, par les déductions fiscales qu'il *consent, se prive de ressources :* entre 150 et 500 millions de francs par an, estime-t-on. Or ces investissements paraissent hautement rentables. L'Institut de l'épargne immobilière et foncière a tenté d'en mesurer le rendement à partir du bilan d'une société privée. De 1986 à 1991, cette firme qui «fait du Malraux» a déduit 22 millions de francs de ses déclarations fiscales. En regard, les travaux qu'elle a générés et la valeur nouvelle donnée aux appartements rénovés ont valu au fisc 10,6 millions de rentrées supplémentaires. Pour l'argent public, le retour sur investissements approche les 50 %.

Resterait à calculer la plus-value collective apportée par la restauration du patrimoine historique de près de quatre vingts villes françaises. Sans doute des centaines de milliards de francs en terme de patrimoine. Ici, le *retour d'investissement* est immédiat. D'abord en qualité de vie pour les habitants des *secteurs sauvegardés comme* pour ceux qui les fréquentent, Ensuite en retombées touristiques.

A Bayonne, à Figeac, à Dijon comme à Bordeaux on enregistre *un afflux de visiteurs* friands de «culturel». D'où un renouveau d'activité pour les boutiques, les restaurants et les hôtels de centres.

L'impact social des plans de sauvegarde est beaucoup plus contesté. Des milliers de logements sociaux ont été réhabilités dans les centres-villes. Votée en 1991, la loi d'orientation pour la ville encourage ce mouvement en utilisant le levier des déductions fiscales. Mais partout aussi l'amélioration du confort de certains immeubles a fait flamber alentour les prix de l'immobilier. La reconquête des centres est menée par les catégories sociales aisées au détriment du populaire. Certains ont même qualifié les secteurs sauvegardés *«d'outil d'exclusion sociale».*

En réalité, déplore Claude Soucy, l'un des spécialistes de la question, *«l'immense phénomène de la reconquête socio-économique des quartiers anciens échappe à la connaissance précise et chiffrée».* Aussi les urbanistes étrangers, notamment ceux d'Europe de l'Est qui viennent étudier la réhabilitation des centres anciens «à la française», s'en retournent-ils perplexes. *Ils* notent que si les banlieues en difficulté bénéficient cette année de 7 milliards de crédits d'Etat, les secteurs sauvegardés sont au régime de la portion congrue.

Cette carence financière, le talon d'Achille de la loi Malraux, est si criante que le rapport annuel du conseil des impôts l'évoque et la regrette (2). Il suggère que les avantages fiscaux soient étendus aux propriétaires occupants (et pas seulement aux bailleurs) et à la restauration des jardins (et pas uniquement au bâti). A Dijon, le palais des ducs de Bourgogne va bruire de ces analyses et de ces regrets. Leur conclusion ne fait pas de doute.

Exceptionnel, et peut-être unique, notre patrimoine historique urbain mérite mieux que l'oubli ou la négligence. Sa mise en valeur, sa bonne gestion, devraient à l'avenir prendre rang, dans le cadre de la politique de la ville, parmi les grands chantiers de l'Etat.

Marc Ambroise-Rendu

(1) *Loi Malraux mode d'emploi,* Pierre-Laurent Fleury, Edicom 1992, 187 p., 210 F.

(2) *La Fiscalité de l'immobilier urbain,* Conseil des impôts, 1992, section V.

Bordeaux moderato

Il faut déjeuner en terrasse sur la place du Parlement, au centre de gravité du secteur sauvegardé de Bordeaux, pour apprécier la métamorphose du quartier. Débarrassé des voitures qui le défiguraient, enchassé dans un écrin de façades dix-huitième restaurées, agrémenté d'une fontaine, l'espace a le charme d'une place à l'italienne. Les restaurants peuvent y déployer leurs tables sous parasol et faire amples recettes. Ici, il y a une décennie, les Bordelais n'osaient plus s'aventurer et tout respirait l'abandon. Il en allait ainsi dans la plupart des quartiers du centre historique, réputés insalubres et peu sûrs, mourant doucement derrière l'orgueilleux décor dressé sur les quais par les intendants du roi.

Voulant être l'un des premiers à appliquer la loi de son ami, dès 1967, Jacques Chaban-Delmas fait délimiter par l'architecte Claude Aubert un secteur sauvegardé couvrant 135 hectares (le cinquième de France pour sa superficie). Mais comme ici les projets avancent avec une extrême lenteur, le plan de sauvegarde ne sera approuvé que vingt et un ans plus tard, en 1988. Il englobe trois quartiers fort dissemblables. Les uns, d'architecture dix-huitième, sont investis par des immigrants. D'autres, du siècle dernier, restent très commerçants. Habilement un Centre d'assistance architecturale, d'information et de documentation (CAIID) a été planté au cœur du *quartier Saint-Pierre pour* aider les propriétaires à utiliser la loi Malraux. Cependant, il n'a pu empêcher quelques scandales retentissants qui, éclaboussant des promoteurs «faisant du Malraux», ont desservi la cause de la réhabilitation.

Résultat tout de même : un tiers des quatre mille immeubles répertoriés sur le plan de sauvegarde ont été restaurés. Les tailleurs de pierre ont repris leurs burins. Certains professionnels – avocats, architectes, restaurateurs et négociants – ont retrouvé le chemin du centre ancien.

Une fuite enrayée

La rue Sainte-Catherine, longue artère hyper-commerçante, appartient désormais aux piétons. Un hôtel s'y est même ouvert. Trois cent cinquante logements sociaux et cent cinquante studios pour étudiants ont été retapés à partir de locaux vétustes. Trop peu assurément. La ville a modernisé ses réseaux et restauré les principaux édifices publics. La fuite des Bordelais paraît enrayée.

Un seul échec, de taille, les bords de la Garonne. Les immeubles dix-huitième, assourdis et noircis par la circulation automobile, sont quasiment à l'abandon. Dernier avatar : le plan de sauvegarde a été mis en révision pour intégrer les sorties du futur métro. Mais celui-ci est, à son tour, remis en cause...

de notre envoyé spécial à Bordeaux
M. A.-R.

Figeac redore son blason

Un millier de maisons serrées le long des sombres ruelles, un confort médiéval, ou au *mieux,* «Siècle des Lumières», 700 logements abandonnés, des bâtisses qui *s'écroulent, tel était le centre* de Figeac, il y a une quinzaine d'années. Refusant à la fois *l'abandon du cœur de la ville,* dont les trois quarts méritent une protection, et sa destruc*tion-rénovation,* le *maire,* M. Martin Malvy (PS), secrétaire d'Etat et porte-parole du gou*vernement, monte plusieurs* opérations programmées d'amélioration de l'habitat et *glane de multiples subventions.* Six cents logements sont ainsi modernisés et des monuments *historiques retapés pour y installer* des services publics.

Tache d'huile

Non sans étonnement, les Figeacois découvrent à la fois la richesse de leur patrimoine bâti et la possibilité d'y vivre décemment. Les prix montent et les premiers achats spéculatifs apparaissent. L'architecte Alexandre Melissinos est appelé à l'aide. Il délimite un *secteur sauvegardé de 33 hectares, prescrit en 1986.* L'année même où l'on ouvre dans *sa maison natale le musée* dédié à Champollion, décrypteur des hiéroglyphes égyp*tiens.*

La restauration fait tache d'huile. Témoin cet ingénieur et *sa femme fleuriste, qui restaurent* admirablement une prétendue commanderie dont les *authentiques fenêtres éclairent* aujourd'hui six logements à prix modérés. Du coup, les com*merçants retapent leurs façades* et les visiteurs lèvent le nez. Un médiocre hôtel pour VRP se *mue en confortable établissement* deux étoiles et un hôtel de luxe est en train de s'instal*ler derrière les murs vénérables* de la maison du viguier.

Véhiculée par de spectacu*laires cartes postales, l'image* de Figeac (9 549 habitants) s'en trouve complètement transformée. *Pour les touristes* anglo-saxons, amoureux du Quercy, mais surtout pour les habitants eux-mêmes, fiers de leur passé et désormais confiants dans leur avenir.

de notre envoyé spécial à Figeac
M. A.-R.

Dijon respire plein centre

Délimités en 1966, les 97 hectares du secteur sauvegardé de Dijon englobent deux mille bâtisses, dont 10 % datent du Moyen Age, 50 % du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, 33 % du début du XIX[e] siècle. Le premier plan de mise en valeur prévoyait de l'adapter à l'automobile grâce à des travaux agressifs (percées, remplacement d'espaces verts par des parkings, alignements). Révisé en 1971, il a été rem*placé en 1985 par un plan qui* favorise les piétons, limite les démolitions et s'efforce de réparer les dégâts antérieurs.

« Gestionnaires temporaires »

Pour l'accompagner, la ville attribue des primes aux Dijonnais, propriétaires et négociants, qui contribuent à l'embellissement du centre ancien. Au prix de plusieurs centaines de millions de francs, les édifices publics à caractère historique (palais des Ducs, églises, hôtels particuliers) ont été restaurés et réaffectés. Philosophie de Robert Poujade, premier *magistrat de la cité : «Nous sommes les gestionnaires temporaires d'un espace exceptionnel que nous devons transmettre aux générations futures.»*

Le cœur de Dijon allait-il devenir un espace musée ? L'action générale a consisté non seulement à sauvegarder le patrimoine bâti, mais à le rendre habitable, accessible et utile. *Un slogan en résume* l'esprit : *«Dijon respire plein centre.»* Près d'un millier de *logements ont été réhabilités* et plus de 2 hectares rendus aux piétons. Loin de s'étioler le négoce a refleuri.

Le centre-ville est devenu la plus grande surface commerciale et tertiaire de Bourgogne. La population de Dijon (150 000 habitants) a augmenté de 6 000 unités depuis 1982 et les emplois de 8 000. Des activités nouvelles se développent : un intense tourisme culturel attire maintenant des milliers de Japonais.

«Economiquement parlant, commente le maire, *mon secteur sauvegardé vaut deux ou trois zones industrielles.»*

M. A.-R.

REGARDS

LIVRES

UN QUART DE SIÈCLE DE VILLES NOUVELLES

MARNE-LA-VALLÉE
(Le Temps des héritiers)
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
(Histoire en marche et verts parages)
SÉNART
(Un Centre introuvable)
ÉVRY
(L'Age de la majorité)
Ed. Autrement. Chaque volume, 128 p., 89 F.

Il était une fois les villes nouvelles... Vingt-cinq ans après, c'est en 1967 que le général de Gaulle a lancé *« l'action la plus durable conduite par les pouvoirs publics dans le domaine de l'aménagement »*, les éditions Autrement dressent un état des lieux de quatre cités de la région parisienne : Marne-la-Vallée, Evry, Melun-Sénart et Saint-Quentin-en-Yvelines. Une seule est absente au rendez-vous : Cergy-Pontoise.

Vingt-cinq ans : est-ce suffisant pour exister, pour créer une « vraie » ville ? La question est toujours posée. Même si, ici ou là, se dessinent, enfin, des quartiers où entre deux espaces verts, parfois un beau plan d'eau, toujours un supermarché, la maison individuelle côtoie le logement collectif. A l'époque, la « geste » qui visait, d'abord, à désengorger Paris était ambitieuse.

Mais l'expression *« villes nouvelles »* chère à Paul Delouvrier, le père fondateur, délégué général du district de la région parisienne de 1961 à 1969, n'a peut-être pas toujours été bien comprise malgré les efforts de leurs promoteurs qui ont défendu un urbanisme novateur et une structure administrative originale.

Ainsi qu'en témoignent les ouvrages, on s'est interrogé de longues années à propos d'un cadre de vie qui n'était plus Paris, mais pas encore la province.

Aujourd'hui, *« les villes nouvelles reviennent à certaines valeurs de la cité traditionnelle. Elles accordent une attention particulière à leurs centres et adoptent une architecture et un urbanisme plus sages »*, écrit Michèle Zaoui. Première née des villes nouvelles françaises, Evry, par exemple, eut toutes les audaces, celle de construire les célèbres pyramides, celle de s'adonner au culte de la construction sous et sur dalle. A l'aube de l'an 2000, Evry revient sur ses extravagances en réhabilitant ses édifices culte et en rééquilibrant les différences couches sociales de sa population.

Cette recherche de l'ombre du clocher est facilitée par l'aide financière publique qui atteint chaque année 500 millions de francs. Mais l'étendue de ces villes nouvelles est un obstacle à leur unité. Marne-la-Vallée, notamment, est composée de 26 communes réparties sur trois départements.

Ces villes à la campagne dont le décor évolue sans cesse, où l'errance, faute d'un centre bien défini, n'est pas facile, sont-elles menacées par la prolifération des lotissements pavillonnaires qui obéissent, eux, à l'économie de marché ? A ce propos, les auteurs s'interrogent : *« Au moment où les réserves foncières sont épuisées, on pourrait commencer à densifier judicieusement, en préservant, bien sûr, plans d'eau et espaces verts, il est préoccupant de voir les habitants refuser catégoriquement que l'on transforme la moindre parcelle de vide en plein. »*

Un début d'enracinement

Ils ajoutent : *« Il semble difficile dans cette optique de réaliser la cohérence et l'unité qui font parfois défaut à ces villes. »* Le débat est ouvert. Mais déjà Melun-Sénart annonce la création d'un *« espace central »* où devraient venir s'installer, comme sortis du chapeau d'un magicien, le festival des jardins, un « Grand Stade », une université et un centre commercial.

Après vingt-cinq ans de polémique, de remise en cause, de tables rondes, de réunions d'architectes, il existe un point positif qui traduit, quoi qu'on en dise, une certaine réussite des villes nouvelles. Leurs habitants n'envisagent pas de *« s'installer ailleurs pour leurs études ou leur vie professionnelles »*. Un début d'enracinement, peut-être de mémoire.

Concluant ces pages témoins, Paul Delouvrier évoque les rapports, difficiles, entre ces cités des portes de la capitale et leurs voisines du bassin parisien. *« La solution serait d'établir un accord entre la croissance des villes comme Chartres ou Reims et la croissance des villes nouvelles, puisqu'elles peuvent être finalement jumelles »*, affirme l'ancien *« patron »* du district.

Jean Perrin

DÉBAT

NON AU GRAND STADE

par Marc Perelman

LE CORBUSIER avait déjà proposé, en 1936, un « centre national de réjouissances populaires ». D'une capacité de 100 000 places, cet ensemble à vocation polyvalente (discours, théâtre, gymnique, musique, danse...) aurait permis, selon le *souhait de l'architecte, la participation active* des spectateurs *« dans l'unité, par l'architecture »*. Prévu pour être implanté en région *parisienne (bois de Vincennes ou de Boulogne*, Gennevilliers, ou bien encore Gentilly), ce stade se voulait un produit résurgent de la *nature, puisqu'il devait avoir la* forme d'une coquille largement épanouie vers le ciel, laquelle reposait aux limites territoriales de Paris...

La France organise en 1998 la Coupe du monde de football, qui sera le dernier événement sportif d'importance du millénaire. Pour la région parisienne, les lieux d'implantation possible d'un grand stade se situent à Melun-Sénart ou, hypothèse récemment mise en avant par Charles Pasqua et immédiatement *soutenue par Michel Sapin*, à Nanterre (*le Monde* daté 15-16 novembre).

Il est intéressant de constater que, dès *que les banlieues s'affolent ou que plus* généralement les individus sont morfondus par la politique, tous, à gauche comme à droite, prônent les mêmes espaces fermés, les mêmes lieux homogènes, et les mêmes *activités physiques, à savoir tout ce qui* concerne le sport.

Un Grand Stade, nous dit-on, manquait à la France. Grâce à *un bloc de béton « tout équipé »*, on fait miroiter un rêve, prétendument grandiose, à une population brisée par la vie de banlieue, dont le nouvel horizon deviendrait architectural et de loisir grâce à un projet de stade. Autrement dit, à l'instar du parc d'attractions de Disney, conçu comme un vaste parking de loisirs-spectacles *venu se poser en douceur à l'est de* Paris, le Grand Stade sera l'autre grand foyer de canalisation des énergies devenues *meutes sportives* (1).

Des lieux exutoires

Il paraît entendu que la logique actuelle de renforcement des équipements dits culturels devait passer par la concrétisation d'un tel dessein. Serait-ce ici l'ultime grand projet ? *Curieuse et bien symbolique façon* d'achever un programme de réalisations grandiloquentes par une enceinte dont on ne *dira jamais assez l'histoire funeste. Les der*niers événements qui ont eu lieu dans des stades étaient-ils sportifs ?

On sait le danger physique que constituent les stades. Les gens y sont déchaînés *et, dans ce type d'enceinte, ils sombrent*, l'alcool aidant, dans la violence la plus grégaire, la plus insoutenable. Ils compensent, *ici mieux qu'ailleurs, une vie souvent difficile* par des cris allant jusqu'à la violence physique que favorise ce type de lieu structurellement organisé, on devrait écrire cimenté, par tout un système visuel et auditif équivoque et terrifiant.

Sans doute est-ce parce qu'il ne se passe plus rien dans leur vie, en dehors de la consommation effrénée pour *les uns*, ou la contemplation de cette même consommation pour la majorité, que les individus *sont condamnés* à rechercher des lieux exutoires.

Les expériences de stades mis en *transe fusionnelle sont douloureuses*. Elles font parfois de ces lieux un enfer où règnent batailles rangées entre supporters, affrontements violents. Des lieux où la *masse des* individus se caractérise par une conscience atrophiée de la vie, et où le sport n'est plus que le prétexte à des violences souvent barbares.

La question est finalement de savoir s'il existe quelques individus pour dire non au Grand Stade ?

(1) *Le Monde diplomatique*, août 1992.

▶ **Marc Perelman est architecte.**

COURRIER

Attention aux modes

L'article intitulé « Naissance d'une agglomération basco-européenne » (*le Monde* daté 25-26 octobre) me surprend. Quoi qu'il en soit du contenu même de l'article, qui m'a paru sensé, je ne peux manquer de noter que *le Monde* fait du suivisme et sacrifie à une mode lancée par des chroniqueurs sportifs de nombreuses radios et gazettes à l'occasion du Tour de France 1992. Ils en avaient plein la bouche et le stylo de leur « San-Sebastian », tous ces cuistres qui auraient rougi de dire et d'écrire *Saint-Sébastien* comme tout le monde ! Et pourquoi pas Pamplona, Barcelona, Sevilla, Cordoba, Roma, Milano, Aosta, Lisboa, Brussels ou London ? Grotesque ! Et dire que *le Monde* se pose volontiers en donneur de leçons en tout genre ! En toute modestie évidemment.

HENRI MONTEIL
Mauzac-et-Grand-Castang (Dordogne)

L'insuffisance du logement social à Paris

Jean Tibéri estime (*le Monde* daté 1er-2 novembre) que *« Paris ne désire pas croître, mais stabiliser sa population et ses emplois en « affinant » ses fonctions de capitale »*. L'adjoint au maire de Paris tente de procéder, comme pour certains produits alimentaires, à une opération qui ne les rend accessibles qu'à certaines bourses bien garnies ? Ainsi, je crains que sa volonté d'une totale maîtrise des schémas d'aménagement en matière foncière et immobilière ne cache l'ambition de poursuivre une politique de logement qui aille à l'encontre de ceux, qui, modestement, par leur activité professionnelle, contribuent au développement et au rayonnement de Paris.

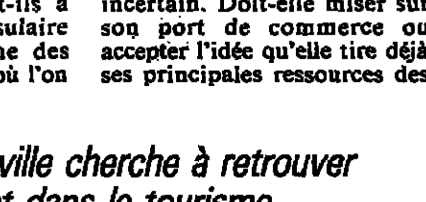
La norme consisterait, pour les moins aisés, à vivre de plus en plus éloignés du « centre », relégués dans des zones périphériques, et devant subir des volumes horaires de déplacement grandissants pour se rendre sur leur lieu de travail. La taxation des bureaux peut représenter un moyen pour contrebalancer l'insuffisance de logements sociaux dans la capitale. Les délocalisations et les redistributions financières basées sur la taxation du capital me semblent procéder d'une même logique de répartition qui va à l'encontre d'une tendance naturelle du marché vers la concentration des moyens et des pouvoirs.

JEAN-LUC RICHARD
Paris

SAINT-MALO

Où sont passés les corsaires ?

Trop lontemps assise sur un tas d'or, la ville cherche à retrouver son «esprit de conquête». En investissant dans le tourisme, mais aussi en devenant la porte maritime de Rennes



LES rafales atteignent 130 kilomètres-heure. La *météo annonce une « tempête »*. Ici les gens parlent de *« coup de vent »* et les *mouettes rigolent*. L'air s'engouffre jusque dans les crânes par les oreilles, douloureusement. *Il faut une longue carrière de marin derrière soi pour parvenir à garder sa casquette sur la tête. Mais seuls* les derniers touristes de la saison se recroquevillent dans *leurs anoraks*, les Malouins, eux, se sont groupés sur la promenade qui longe la *grande plage pour apprécier*, en connaisseurs, les plus belles vagues.

Une journée particulièrement « tonique », selon le qualificatif de l'Office du tourisme et des amoureux de la cité corsaire. Une journée où l'intrépide peut aller s'aggripper au sommet des remparts. Là, face au large, il peut rêver au naufrage des ilots tout proches, celui du fort National, *surplombé d'un maigre* drapeau, ceux du Petit et du Grand-Bé qui abrite la tombe *de Chateaubriand*.

Un panneau prévient les promeneurs qui, par temps *plus clément, s'apprêtent* à descendre sur la plage du Bon-Secours. Il leur faudra demeurer *sur ces miettes de rochers*, si la marée montante les surprend. *« Attente : six heures »*, conclut sobrement l'auteur de cet avertissement à l'intention de ceux qui, décidément, n'entendent rien à la mer. Si par hasard il s'en présentait à Saint-Malo.

De la station balnéaire de Rothéneuf à la cité d'Aleth au panorama ouvert sur la Rance et sur les excentriques cottages *de Dinard, la commune* voisine, la ville est tournée vers la Manche. Et ici, entre Bretagne et Normandie, il est difficile d'oublier sa présence. Les vagues lèchent les remparts sur cette côte où les marées atteignent souvent 13 mètres d'amplitude. Perché sur son rocher d'origine, le cœur historique intra-muros s'appelait autrefois Saint-Malo-en-l'Isle. Et à quelques voies terrestres près, gagnées sur les marais, il mériterait encore son nom.

Vus du large, ses remparts, ses maisons de granit alignées sous le clocher de la cathédrale ont dû longtemps impressionner les voyageurs. *Ils séduisent encore le million* de passagers de la compagnie Brittany Ferries qui accostent *chaque année, en provenance* de Portsmouth ou de retour des îles anglo-normandes.

Moderne cité d'If, Saint-Malo est un leurre. La seconde guerre mondiale l'a *mise à mal. Détruite à 80 %* lors de sa reconquête par les troupes américaines, elle fut *reconstituée plutôt que reconstruite*, sur des armatures de béton. Seulement deux mille personnes vivent toujours dans des logements au confort des années 50. Elles étaient *treize mille* huit cents à la veille de la guerre.

Mais cette destruction n'a pas empêché la belle *légende* de se perpétuer. La ville cultive soigneusement son histoire. Les grands hommes du cru, Jacques Cartier, Duguay-Trouin, et Surcouf l'intrépide, sont célébrés avec une ferveur *exceptionnelle. Aujourd'hui* encore, des associations se créent pour leur rendre hom*mage*.

Pays de hardis navigateurs et de corsaires, qu'il est malvenu de confondre avec quelque pirates, voire avec de vulgaires pillards. Saint-Malo ne fut pas un berceau de bâtisseurs. A plusieurs reprises, les Malouins, faute de s'entendre, ont retardé, parfois de plus d'un siècle, la modernisation de leur port et de leur cité (1). Son passé prestigieux, la ville le doit surtout à ses négociants inspirés qui surent la rendre riche.

Leur génie des affaires et leur témérité furent les moteurs de leur réussite, lorsque la *« guerre de course »* leur permettait de s'emparer de navires marchands anglais ou hollandais. Les risques étaient maximaux. Dans l'ar*rière-pays*, appelé le Clos-Poulet, qui servait de réservoir d'hommes, le nom de Le *Borgne est répandu*. Mais la richesse rapide était assurée en cas de victoire.

Cet âge d'or a atteint son apogée au début du dix-huitième siècle. Après le Second Empire, le port vécut au rythme de la pêche. Finies les Caraïbes, Terre-Neuve est la *nouvelle destination*, et les cales des navires s'emplissent de morues. Bateaux à voile, *puis coques d'acier*. Aujourd'hui, il reste trois grands chalutiers-usines armés à Saint-*Malo pour apporter le poisson* des côtes canadiennes. En concurrence dans ce secteur, avec les pêcheurs de Saint-Pierre-et-Miquelon, les Malouins ne veulent pas admettre la perte de cette activité traditionnelle. Difficile décidément d'abandonner le passé.

L'endroit compte suffisamment de mauvaises langues pour dénoncer ce pen*chant*. Les habitants, particulièrement ceux du «Caillou» sur lequel s'accroche la vielle ville *comme* une *bernic*, ont gardé une grande *« fierté »*, disent-ils avec insistance. *« Ni Français, ni Breton, Malouin suis »* est leur devise, rappellent-ils à l'envi. Ce caractère insulaire se double du syndrome des bocages bas-normands, où l'on s'est longtemps contenté d'écouter pousser l'herbe grasse, sans préparer l'avenir. Chacun le déplore à sa façon.

Qui se désole de l'assoupissement de la cité, *« trop longtemps assise sur un tas d'or »*, qui s'emporte contre ces descendants de cap-horniers métamorphosés en fournisseurs de crêpes et de cartes postales. L'été, les touristes se pressent à la porte Saint-Vincent. La *population* culmine alors à plus de deux cent mille personnes dans une ville qui en *compte habituellement* quarante-huit mille. Mais où sont passés les corsaires ? Le *maire, René Couanau (CDS)*, ne dit pas autre chose sur un ton plus indulgent, lorsqu'il tente de remettre au goût du jour *« l'esprit de conquête »* et lance un ardent : *« Sortons de nos remparts ! »*

Le slogan peut être pris au sens premier, car extra-muros, *la ville* n'a pas encore su établir son unité, pas plus sur le plan de l'architecture que dans les cœurs. Héritage d'une fusion de trois communes, Saint-Malo, Saint-Servan et *Paramé*, décidée il y a vingt-cinq ans, les quartiers sont seulement juxtaposés. Dotés de trois centre-villes distincts, ils ont pour éléments fédérateurs le port de commerce et une gare, quelque peu isolée au milieu de ce vaste territoire. Un mariage récent qui entraîne beaucoup de difficultés. Chacune des trois entités, d'importance comparable en nombre d'habitants, s'est *développée sans grande cohérence*.

La Révolution française avait accordé son autonomie au faubourg de Saint-Servan. Son hôtel de ville pompeux, construit quelques décennies plus tard, se dresse toujours comme un défi aux marchands du « Caillou ». Comme un symbole d'une *difficile union*. La vie municipale est faite de semblables épisodes chaotiques. Depuis les mandats de *Guy La Chambre, maire* pendant vingt ans et initiateur de la reconstruction, Saint-Malo a été le terrain de nombreuses querelles politiques. La ville en a gardé une réputation de pays de dissidents, à droite comme à gauche. Cette carac*téristique, ajoutée* à des conflits de groupes économiques aux intérêts divergents et à *une greffe de communes à* peine cicatrisée, rend l'avenir incertain. Doit-elle miser sur son port de commerce ou accepter l'idée qu'elle tire déjà ses principales ressources des nombreux visiteurs qui viennent humer le parfum de la cité corsaire ou bien assister au départ des courses transatlantiques à la voile ? Quel que soit l'interlocuteur, la réponse est toujours tranchée, mais parfaitement inverse.

« Il faut bien sûr investir dans le tourisme, répond sans hésiter Serge Raulic, directeur des Thermes marins, un établissement de thalassothérapie qui vient d'être rénové. *Saint-Malo, mondialement connue, dispose de tous les atouts pour réussir dans ce domaine, à condition de ne pas se contenter du facile commerce intramuros. » « Les Malouins doivent surtout reconquérir leur place dans le trafic maritime, leur richesse est toujours venue de là »* : Noël Fournier, sous-préfet, est catégorique. Michel *Guérin, président de la cham*bre de commerce et d'industrie, l'est plus encore : *« Sans le port, nous n'existerions plus »*, affirme-t-il.

Afin de trancher cette délicate question, une étude a été réalisée l'an dernier, à la demande des professionnels. Il semble que ce site à vocation *multiple*, à la fois port de marchandises et de passagers, de pêche et de plaisance, fait travailler, directement ou non, un cinquième de la population salariée locale. Ces diverses activités produisent une valeur ajoutée de 1,5 milliard de francs. Avec ces éléments conséquents et la *réflexion* lancée il y a un an par les services de l'Etat pour définir un *schéma directeur*, les responsables économiques pourraient chercher à faire de Saint-Malo *la porte maritime de Rennes*. Faute de quoi le risque existe d'en devenir la banlieue résidentielle.

Déjà, les financements nécessaires au déroctage des fonds sous-marins ont été obtenus. Ainsi, les gros ferries capables de transporter deux mille voyageurs et six cents *véhicules vont arriver dans* quelques mois. Pour l'heure, il est difficile d'imaginer com*ment cette caravane supplé*mentaire pourra circuler tant l'accès aux bassins, creusés au *pied des remparts*, est *malaisé* en haute saison.

Saint-Malo est restée le nez pointé vers la mer. *Elle* attend désormais avec impatience que s'achève l'aménagement de la route à quatre voies en direction de Rennes, prévu pour l'été prochain. Plus hypothétique est l'électrification de la ligne SNCF qui la relie à la capitale régionale. Le TGV Atlantique a fait *presque entièrement* disparaître les trains directs en provenance de Paris. Depuis, les Malouins et leurs visiteurs se plaignent d'avoir à changer en gare de Rennes, pour emprunter la *« diligence »*, comme l'appelle René Couanau. *« Tous ces dossiers se débloquent avec vingt ou trente ans de retard »*, constate l'un des anciens maires de Saint-Malo, *Louis Chopier* (PS).

L'ancienne reine des voies maritimes, comme on aime à la présenter ici, s'estime isolée. Elle n'a pas bénéficié du boom agricole breton ni de la décentralisation industrielle des années prospères. L'agglomération se trouve condamnée à *mener de front* de nombreux chantiers de modernisation. Certains pourraient ne faire sentir leurs effets que pour les générations à venir, tant les investissements se révèlent considérables. Les pieds dans la Manche, Saint-Malo a toujours connu des problèmes d'eau. Louis Chopier, en fonctions de 1978 à 1983, cite en premier lieu dans son bilan *municipal l'amélioration* de l'approvisionnement. René Couanau, le premier magistrat actuel, *vient de faire voter* à son conseil municipal un ensemble de travaux en faveur de l'assainissement pour un montant estimé à 300 millions de francs, autant que le budget annuel de la ville. En contrepartie, promet René Couanau, les Malouins pourront dans l'avenir s'enorgueillir d'une *station d'épuration* parmi les plus modernes d'Europe.

Dans le *domaine* de l'urbanisme, René Couanau nourrit des projets pharaoniques, *qu'il livre avec prudence*. Il souhaite, entre autres, déplacer la gare, pour créer sur son emplacement un véritable centre-ville. L'idée n'est pas nouvelle, mais n'a jamais abouti.

Sur le plan culturel, les grands travaux ont déjà commencé : rénovation d'un théâtre, création d'une Maison *internationale* des *poètes* et des écrivains, nouveau souffle donné aux festivals de bande *dessinée, du livre d'aventure*... 1993 devrait marquer l'amorce d'un développement de *l'enseignement* supérieur avec l'ouverture d'un institut universitaire de technologie. Le président de la chambre de commerce *imagine*, lui, *des* souterrains pour désengorger le port.

A travers les siècles, les riches citadins ne furent pas particulièrement dociles et *manifestèrent souvent leur* mécontentement. La tour qui domine l'entrée des remparts *est là pour en témoigner*. Anne de Bretagne fit inscrire sur cet édifice, symbole d'au*torité*, l'avertissement : *« Qui qu'en grogne, ainsi sera »*.

Les élus locaux devront-ils *se montrer aussi déterminés* que la duchesse pour faire admettre par la cité corsaire que la page des grands aventuriers est définitivement tournée ? L'heure des bâtisseurs est venue. Un constat qui pourrait provoquer encore quelques tempêtes dans le port malouin.

de notre envoyée spéciale
Martine Valo

(1) *Histoire de Saint-Malo et du pays malouin*, dirigé par André Lespagnol, président de l'université Rennes-II, éditions Privat, 325 p., 270 F.

La mer, exclusivement

Sa vie est ponctuée de noms qui sonnent bien. Le sien d'abord : Bertrand B. de Quénetain, un patronyme digne d'un fils d'une famille *« bretonne depuis le douzième siècle, au moins »*. Celui, ensuite, de la rue où il vend des *ouvrages et des cartes consacrés exclusivement à la mer* : sa librairie est amarrée au *numéro 4 de la rue Porcon-de*-la-Barbinais, à Saint-Malo intramuros. Enfin, l'enseigne de sa *maison d'édition* : L'*Ancre de* marine, spécialisée dans les arts et traditions de la mer.

L'homme *publie* douze à quatorze livres par an, soit soixante-quinze au total depuis *qu'il a commencé, il y a cinq* ans. A ceux que sa Rolls-Royce intrigue, Bertrand de Quénetain répond tout net que son activité n'est pas militante. Certes, il se consacre au secteur qui le passionne, mais cela *ne* l'empêche pas de bien gagner sa vie.

Autant que les lecteurs qui *prennent* la *plume* le *sachent*, leurs missives sont les bienvenues. Mais, cédant au com*plexe du facteur attentionné*, Bertrand de Quénetain transmet à ses auteurs uniquement *« les bonnes lettres »*. Comme *cela se* produit assez souvent, sa vocation d'éditeur est née lorsqu'il chercha à faire imprimer son propre livre, *la Vie maritime à Saint-Malo au début du siècle*. Une expérience sur laquelle il ne s'étend guère. *« Savoir écrire est un talent »*, résume-t-il, elliptique. En revanche, il raconte son parcours sans trop se faire prier, sachant bien que le récit vaut d'être entendu.

Pourquoi donc *un ingénieur* des travaux publics de sa trempe fuit-il, à vingt-huit ans, la *capitale* et son poste de directeur d'une société immobilière ? Pour devenir... épicier à *Chausey, une merveilleuse île* de cinquante habitants l'hiver. L'aventure durera trois ans, *jusqu'à ce que les enfants* aient l'âge d'aller à l'école.

C'est sans doute l'épisode de sa vie dont il parle avec *une* réelle nostalgie. Ses périodes de vacances, ses séjours à l'étranger se comptent en années, sa tentative pour renouer avec la vie de cadre parisien *ne durera qu'une journée*. Ce n'était décidément pas son fait.

A quarante-huit ans, sa passion *reste* la *mer*, davantage que la cité malouine. Peut-être partira-t-il à nouveau *pour Chausey* ou *pour quelque* île du Pacifique, un de ces endroits où l'émotion face au *ciel, aux vagues*, est *chaque* jour renouvelée. En attendant, dans sa petite librairie qu'il conçoit comme *« un indispensable bureau ouvert d'éditeur »*, il continue de recevoir ses visiteurs, érudits ou simples curieux. *Le matin seulement*, car ces bavards lui mangent son temps. Trop précieux.

M. V.

Chiffres

■ **Sous-préfecture** du département d'Ille-et-Vilaine, Saint-Malo compte 48 057 habitants.

■ ***Résultat des élections municipales du 20 mars 1989 :***
I. : 34 932 ; V. : 25 439 ; A. : 27,17 % ; E. : 24 923.
Union d. (Couanau, UDF-CDS, député), 13 286 (53,30 %), 33 *élus* (5 UDF-CDS, 4 UDF-PR, 2 RPR, 3 CNI, 19 *div. d.*).
Union de la gauche (Chopier, PS), 11 637 (46,69 %), 10 élus (1 PC, 3 PS, 1 MRG, 1 UDB, 4 div. g.).
(Planchet, div. d., maire sortant, s'est retiré après le premier tour).

■ **Résultats du référendum sur l'Union européenne du *20 septembre 1992 :***
I. : 35 501 ; V. : 24 132 ; A. : 32 02 % ; E. : 23 366.

Oui	14 012 (59,96 %)
Non	9 354 (40,03 %)

Prochain article :
MACON

● *Dans la série « Cités » le* Monde *a déjà publié : Arras (daté 15-16 novembre).*

